



M. Jospin et M. Seillière trouvent un accord sur l'Unedic

LE CONFLIT entre le gouvernement et les signataires de la convention de l'Unedic - patronat, CFDT, CFTC et CGC - devait déboucher sur un accord, lundi 16 octobre. Ernest-Antoine Seillière, président du Medef, a déclaré au *Monde*, lundi matin, que Lionel Jospin l'avait appelé au téléphone, dimanche soir, afin de lever les derniers obstacles à l'agrément par les pouvoirs publics du dispositif élaboré par les partenaires sociaux pour l'assurance-chômage. La baisse des cotisations patronales, principal obstacle à cet agrément, serait finalement plus importante que ne le souhaitait le gouvernement. Ce compromis a été trouvé à deux jours du départ du gouvernement de Martine Aubry, qui avait prévu d'agir par décret après l'échec des discussions de la semaine passée.

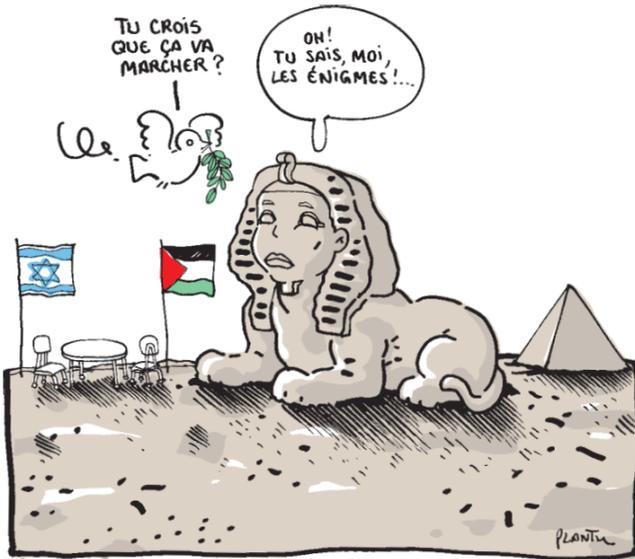
Lire page 8, et la chronique de Pierre Georges page 40

Arafat-Barak : le pari de Charm el-Cheikh

● L'Égypte accueille le premier ministre israélien et le président de l'Autorité palestinienne pour un sommet à hauts risques ● Bill Clinton veut obtenir l'arrêt des violences et la reprise du dialogue israélo-palestinien ● Les participants ont peu d'illusions et affichent des objectifs contradictoires

SANS AUTRE véritable objectif qu'un simple arrêt des violences, Ehoud Barak et Yasser Arafat devaient se retrouver, lundi 16 octobre, dans la station balnéaire égyptienne de Charm el-Cheikh après deux semaines des pires affrontements israélo-palestiniens depuis la mise en œuvre du processus de paix à Oslo, en 1993. Autour de la table devaient notamment être présents le président américain Bill Clinton, le secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, le président égyptien Hosni Moubarak, le roi Abdallah de Jordanie et le représentant de l'Union européenne, l'Espagnol Javier Solana.

C'est la première fois depuis le 25 septembre que le premier ministre israélien et le chef de l'Autorité palestinienne se parlent. Ils s'assoient à la table de négociation à peine quelques jours après que les Israéliens ont bombardé certains des territoires, en représailles au lynchage de deux soldats à Ramallah, en Cisjordanie. Ils se retrouvent au lendemain de l'annonce, par le



- Les enjeux et les ambitions d'un sommet à risques p. 2 et 3
- Analyse et reportages de nos envoyés spéciaux p. 2 et 3
- Mahmoud Darwich : « L'idée de coexistence est maculée de sang » p. 3
- Henri Hajdenberg : « Jacques Chirac n'a jamais compris Israël » p. 4

Hezbollah libanais, de l'enlèvement d'un homme d'affaires israélien en Suisse. Enfin, cette reprise de contacts a lieu alors que la tourmente au Proche-Orient fait monter les cours du pétrole et suscite une vague de pessimisme sur les marchés financiers mondiaux.

M. Arafat veut que le sommet débouche sur la création d'une commission d'enquête internationale. Il entend qu'elle souligne les responsabilités israéliennes dans le déclenchement de deux semaines d'affrontements qui ont fait plus de cent morts chez les Palestiniens. M. Barak veut obtenir du chef de l'Autorité que les attaques contre l'armée cessent dans les territoires. Il exige que M. Arafat remette en prison les militants extrémistes islamistes qu'il vient de faire libérer et que les médias palestiniens arrêtent d'appeler à la guerre contre Israël. Au Grand Jury RTL-Le Monde-LCI (lire page 19), le ministre des affaires étrangères français, Hubert Védrine, juge essentiel que le sommet permette « de reprendre la négociation sur le fond ».



LAURENT GILLIERON/AFP PHOTO/KEYSTONE

ITALIE, SUISSE, FRANCE Pluies mortelles

Dix morts dans le nord-ouest de l'Italie, un mort et quinze disparus dans le Valais suisse : les pluies diluviennes qui s'abattent sur ces régions ainsi que sur le sud-est de la France provoquent de violentes crues et la formation de torrents de boue. Un berger a été retrouvé noyé, samedi 14 octobre, en Corse. Les spécialistes de la météorologie ne prévoient pas d'amélioration avant mercredi 18 octobre. p. 40

Entreprises : efforts de recherche

SELON l'enquête annuelle réalisée par *Le Monde*, le budget des trente entreprises françaises ayant investi le plus fortement dans la recherche et le développement (R&D), a augmenté de 10 % en 1999, pour atteindre 127 milliards de francs. Cette progression, après celle observée en 1998, compense, en partie, la baisse des crédits publics. Les statistiques montrent que l'ensemble des fonds alloués à la recherche dans l'Hexagone n'a cessé de baisser en proportion du produit intérieur brut (PIB) depuis 1995. Internationalisation et externalisation de la recherche : les grandes tendances déjà observées en 1998 se confirment.

Lire page 20

A Belgrade, l'air est léger, sauf au football où les supporters pratiquent le jeu dur

BELGRADE de notre envoyé spécial

Dix jours après la manifestation qui a mis fin au règne de Slobodan Milosevic, Belgrade a retrouvé un rythme de vie presque ordinaire, entre tractations politiques et violences footballistiques. Le Parlement fédéral, symbole de l'assaut décisif contre le pouvoir du dictateur, a été nettoyé. La scène où se sont relayés, jour et nuit, politiques et chanteurs de rock a été démontée. Les gravats de la parfumerie Skandal du fils Milosevic, Marko, ont été balayés. La « révolution populaire » ne se sent encore, dans la rue, qu'à deux signes : les policiers ont disparu et la chanson « *Slobodan, Slobodan, sauve la Serbie et suicide-toi !* », hier fredonnée discrètement, est désormais crachée par de puissants haut-parleurs dans la rue piétonne Knez-Mihajlova. Et puis, il y a aussi « une impression que la vie est belle, que l'air est plus léger », selon l'expression d'une étudiante, Milena.

Tous les nuages ne sont pas écartés. L'Opposition démocratique de Serbie (ODS), qui négocie la douce « transition politique » souhaitée par le président Vojislav Kostunica avec les

hommes de Slobodan Milosevic, n'a pas encore obtenu les résultats escomptés. Si un accord a été trouvé sur la convocation d'élections parlementaires le 24 décembre, les négociations piétinent en revanche sur la constitution d'un gouvernement intérimaire qui expédierait les affaires courantes et assurerait la direction du pays pendant la campagne électorale.

Cette volonté des fidèles de Slobodan Milosevic de s'accrocher à leurs derniers bastions a déclenché une gigantesque bataille rangée, samedi 14 octobre, dès les premières minutes du match de football opposant les deux principales équipes belgradoises, l'Etoile rouge (le club de l'armée) et Partizan. Les fans serbes de football, qui constituèrent les premiers contingents paramilitaires à Vukovar et en Bosnie-Herzégovine, n'ont certes pas besoin de prétextes politiques pour déclencher des bagarres, mais il en a, cette fois, été autrement. Dans les gradins de l'Etoile rouge, des cris ont fusé : « *Marijanovic dehors !* ». Mirko Marijanovic est président du club Partizan et premier ministre du gouvernement de Serbie dont il refuse la dissolution. Puis une pancarte a surgi, proclamant « *Mari-*

janovic en prison, Partizan en 2^e division ! ». Bilan : trente-cinq blessés.

Dès son arrivée à Belgrade, dimanche, le prince de Serbie Alexandre Karadjordjevic ne s'est pas mêlé des sombres querelles politiques. L'héritier du trône, né à Londres, dont le père Pierre II n'a régné que de 1941 à 1945, a déclaré, dans un serbe hésitant et fort *british*, être « venu saluer un peuple qui a une fois de plus émerveillé l'Europe et le monde ». Il a rencontré le président Kostunica, un nationaliste traditionaliste qui a, par le passé, témoigné du respect qu'il avait pour les valeurs de l'ancienne Serbie monarchique, et M^{gr} Pavle, le patriarche de l'Eglise orthodoxe. Puis le prince Alexandre et la princesse Catherine sont allés dormir dans un hôtel international, au milieu des reporters et des diplomates, le palais Blanc des rois de Serbie ayant été réquisitionné, au cours de leurs fastes années, par Slobodan Milosevic et sa femme, l'ambitieuse et « royale » Mirjana.

Rémy Ourdan

Lire aussi nos informations page 5



AFP

JUSTICE Présomption d'innocence

La loi destinée à renforcer la présomption d'innocence entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2001. Son application inquiète les magistrats qui se plaignent d'un manque de moyens et redoutent l'engorgement des tribunaux. La révision de la procédure pénale et des conditions de mise en détention bouleversent les habitudes du monde judiciaire. p. 12

Alger renaît au cinéma



BOUDJMAA KARÈCHE

QUATRE CENTS salles en 1986, une dizaine aujourd'hui : le cinéma en Algérie est moribond. Mais le succès du récent Festival du film français est un signe, parmi d'autres, que l'espoir renaît, grâce notamment à Boudjmaa Karèche, directeur de la cinémathèque d'Alger.

Lire page 16

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 10 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 48 FB ; Canada, 2,50 \$ CAN ; Côte-d'Ivoire, 900 F CFA ; Danemark, 15 KR ; Espagne, 225 PTA ; Gabon, 900 F CFA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 500 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 3000 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON, 270 PTE ; Réunion, 10 F ; Sénégal, 900 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,20 FS ; Tunisie, 1,4 Din ; USA (NY), 2 \$; USA (others), 2,50 \$.



www.editions-legislatives.fr

os praticiens experts vous donnent les réponses que vous attendez sur la réglementation des 35 heures.

Vous pouvez en particulier consulter toutes les conventions collectives à jour sur notre CD Permanent et sur notre site Internet.

Avec les Editions Législatives, vous avez le droit.

EDITIONS LEGISLATIVES

CECOT ÉMERGENCE

De l'espoir d'Oslo au blocage de Camp David

DEPUIS que la police israélienne a tiré, le 29 septembre, sur quelques centaines de manifestants sur l'esplanade des Mosquées, pour les Palestiniens, l'intifada Al-Aksa est en marche. Le processus de paix est en lambeaux. Au 16 octobre, au moins 108 Palestiniens ont été tués (dont 13 « Arabes d'Israël ») et 9 Israéliens. On dénombre 3 000 blessés palestiniens. On en est, de part et d'autre, à l'union sacrée, au retour de la primauté de l'identitaire, le religieux et l'irrationnel ayant, dans beaucoup d'esprits, supplanté le politique. La provocation d'Ariel Sharon, pérorant la veille sur le Haram al-Sharif, ne suffit pas à expliquer ce basculement. Le percement d'un tunnel sous ce site, en septembre 1996, avait provoqué une flambée de manifestations (76 morts palestiniens), mais sans susciter l'attitude politique adoptée cette fois par Yasser Arafat ni ce niveau de répression israélienne. C'est qu'entre-temps a eu lieu l'échec de la négociation de Camp David (11-24 juillet). Comment en est-on arrivé là ?

L'« accord d'Oslo 1 » (13 septembre 1993) stipule, en préambule, qu'Israël et l'OLP « reconnaissent leurs droits légitimes et

politiques mutuels, œuvrent dans le but de vivre dans un climat de coexistence pacifique, de respect et de sécurité mutuels, et entendent instaurer une paix juste, durable et globale ainsi qu'une réconciliation historique ». Dès sa toute première phrase sont inscrits tous les espoirs et les ambiguïtés du « processus d'Oslo ». Les droits ? Pour les Israéliens, le mot clef est « légitime » : le peuple juif est chez lui en Eretz Israël. Pour les Palestiniens, ces droits sont d'abord « politiques » (retrait israélien, indépendance). Par coexistence, les Palestiniens entendent « respect », les Israéliens, « sécurité ». La paix ? Vue d'Israël, elle doit être « globale ». L'OLP la souhaite « juste », qu'Israël reconnaisse enfin ses responsabilités dans l'expulsion et la spoliation des Palestiniens.

Derrière les mêmes mots, chaque partie investit donc au départ un contenu très différent. En revanche, deux principes étaient mutuellement admis. Le premier résumait la philosophie des négociations dans la formule (non écrite) « la terre contre la paix ».

Sylvain Cypel

Lire la suite page 17



LOUIS VINCENT

CÔTE D'IVOIRE Chansons pour la liberté

A quelques jours d'une élection présidentielle où se joue l'avenir de leur pays, des artistes ivoiriens dénoncent dans leurs chansons le repli nationaliste et le climat de xénophobie entretenue par la junte au pouvoir à Abidjan. « *Je ne peux pas me taire et laisser la Côte d'Ivoire s'embraser* », dit Alpha Blondy, pionnier du reggae africain, qui se produit mercredi 18 octobre au Palais omnisports de Paris-Bercy. p. 32

International	2	Météorologie	30
France	8	Jeux	30
Société	12	Culture	32
Régions	15	Guide culturel	35
Horizons	20	annonces	36
Entreprises	16	Carnet	37
Communication	23	Kiosque	38
Tableau de bord	24	Abonnements	38
Aujourd'hui	27	Radio-Télévision	39

PROCHE-ORIENT Le premier ministre israélien, Ehoud Barak, et le président de l'Autorité palestinienne, Yasser Arafat, devaient se retrouver lundi 16 octobre à Charm

el-Cheikh, en Egypte, pour tenter, en présence d'un aréopage de personnalités, dont le président américain Bill Clinton, de dissiper la crise grave qui les oppose depuis dix-neuf jours.

● M. CLINTON a donné à ce sommet un objectif principal : arrêter les violences et rétablir la confiance, pour pouvoir ensuite relancer les négociations de paix. ● LES POPULATIONS

palestiniennes sont extrêmement sceptiques sur l'issue du sommet. Nombreux sont ceux qui reprochent à M. Arafat d'y participer. ● LE HEZBOLLAH libanais a enlevé un officier

de réserve israélien qu'il présente comme un membre des services de renseignement. ● EN FRANCE, nouvelles agressions contre des lieux de culte juifs.

La communauté internationale au chevet du sommet israélo-palestinien

Yasser Arafat et Ehoud Barak se retrouvaient, lundi 16 octobre, à Charm el-Cheikh pour tenter, en la présence de tous ceux en qui ils ont peu ou prou confiance, de mettre fin au déchaînement de violences dans les territoires

UN SOMMET destiné à faire cesser les violences entre Israéliens et Palestiniens devait s'ouvrir lundi 16 octobre à la mi-journée dans la station balnéaire égyptienne de Charm el-Cheikh, dans le Sinaï. Outre le premier ministre israélien, Ehoud Barak, et le président de l'Autorité palestinienne, Yasser Arafat, le sommet devait réunir les présidents américain, Bill Clinton et égyptien, Hosni Moubarak, le roi Abdallah II de Jordanie, ainsi que le secrétaire général des Nations unies, Kofi Annan, et le haut représentant de l'Union européenne pour la politique étrangère, Javier Solana.

● M. Barak et M. Arafat ont donné, samedi, leur accord à un tel sommet sans poser de « conditions préalables » à en croire M. Annan qui est l'artisan de cette rencontre, mais ils n'en ont pas moins formulé des « suggestions et certaines exigences ». Le ministre palestinien du plan et de la coopération internationale, Nabil Chaath, a toutefois affirmé que M. Arafat n'avait donné son accord qu'après l'acceptation par Israël « de cesser totalement de tirer (sur les Palestiniens) et d'ouvrir

les routes et les points de passage pour acheminer nourriture, médicaments et produits de première nécessité aux territoires palestiniens ». Le ministre israélien des affaires étrangères par intérim, Shlomo Ben Ami, s'est engagé auprès de M. Annan au fait qu'Israël « n'entraverait pas la fourniture d'une aide humanitaire aux Palestiniens ». Des déclarations de M. Chaath dimanche selon lesquelles M. Arafat n'irait à Charm el-Cheikh que si un ordre du jour précis était élaboré ont fait planer un doute dimanche soir, rapidement aplani par M. Arafat lui-même qui a annoncé qu'il partait bien pour l'Egypte.

● Les Palestiniens réitéreront, lors du sommet, leur demande de création d'une commission d'enquête internationale qui déterminerait les responsabilités dans le déclenchement d'une crise qui a fait à ce jour plus de cent morts, près de 3 000 blessés, palestiniens dans leur écrasante majorité. Israël, d'après un porte-parole du gouvernement, est « absolument opposé à toute enquête internationale » et « insiste pour que les problèmes soient réglés directement avec les Palestiniens ».

Les Palestiniens demandent toujours, par ailleurs, l'arrêt des tirs de l'armée israélienne, son repli des zones qu'elle a occupées dans les régions sous autorité palestinienne.

Charm el-Cheikh : 1. « Arrêter la violence et restaurer le calme et la sécurité » ; 2. « Trouver un accord sur un dispositif d'enquête pour déterminer comment cela a commencé et en

pas réaliste », a-t-il dit. « Nous ne devons nous faire aucune illusion. » La tâche est « difficile » a souligné M. Clinton. D'après un membre de la délégation de Kofi Annan, « une formule acceptable est sur la table » pour mettre fin aux violences.

● Sur le terrain, la tension demeurerait grande, bien que les heurts entre l'armée israélienne et les Palestiniens aient été sporadiques au cours des dernières quarante-huit heures. Des manifestations hostiles au sommet de Charm el-Cheikh ont été organisées dans plusieurs villes de Cisjordanie et à Gaza. Le Mouvement de la résistance islamique Hamas a purement et simplement dénoncé le sommet et annoncé que la résistance à l'occupation continuerait. Deux soldats israéliens ont, par ailleurs, été légèrement blessés près de la frontière avec la Jordanie, par des tirs en provenance du royaume.

● Tandis que la frontière libano-israélienne est restée calme, les autorités libanaises ayant interdit toute manifestation dans cette région, le secrétaire général du Hezbollah, Hassan Nasrallah, a créé la surprise, dimanche, en annonçant

que sa formation avait enlevé un « colonel israélien travaillant pour les services de renseignement ». Il n'a pas fourni d'autres précisions. L'enlèvement a été confirmé en fin d'après-midi par un communiqué du ministère israélien de la défense, selon lequel il s'agirait d'un « réserviste de l'armée, enlevé lors d'une action terroriste à l'étranger où il est porté disparu ». D'après la radio israélienne, l'otage travaille pour une entreprise de conseil liée à deux des plus importantes sociétés d'électronique et d'armement israéliennes. Il aurait été enlevé à Lausanne, en Suisse.

● Un sondage publié par le quotidien français Libération, révèle que les trois quarts des Français estiment que la crise « portera durablement atteinte aux relations entre les communautés juive et musulmane de France ». Pour 31 % des sondés, Israël porte la plus grande responsabilité du conflit, contre 15 % qui jugent que ce sont les Palestiniens. Les Nations unies (36 %), devant les Etats-Unis (26 %) et l'Union européenne (24 %), sont considérées comme les mieux placées pour relancer le processus de paix.

L'esplanade des Mosquées interdite aux extrémistes juifs

La police israélienne a interdit à des extrémistes juifs de se rendre lundi 16 octobre sur l'esplanade des Mosquées à Jérusalem, le troisième lieu saint de l'islam. Des membres du groupe des Fidèles du mont du Temple entendaient profiter de la célébration, depuis vendredi, de la fête des Tabernacles (Soukkot) pour organiser une cérémonie de pose de pierre d'un Troisième Temple juif. « Compte tenu des problèmes de sécurité dans tout le pays et notamment dans la vieille ville de Jérusalem, nous interdisons aux Fidèles du mont du Temple l'entrée de l'esplanade », a indiqué un porte-parole de la police. « Nous leur interdisons en outre, pour le même motif, de démanteler une pierre monumentale » destinée à la cérémonie, a-t-il ajouté. Depuis plusieurs années, le groupuscule ultra-nationaliste des Fidèles du mont du Temple annonce, lors de fêtes juives, son intention de poser la première pierre d'un temple juif sur l'esplanade. - (AFP)

Ces deux points avaient déjà fait l'objet d'un accord non écrit lors d'un sommet le 5 octobre à Paris.

● Le président Bill Clinton a défini trois objectifs à la rencontre de

empêcher la reprise » ; 3. « Trouver le moyen de retourner au dialogue et aux négociations » de paix. « Croire que l'on peut aujourd'hui se remettre au règlement n'est tout simplement

La radicalisation des deux camps laisse une chance infime au compromis

JÉRUSALEM

de notre envoyé spécial

Israéliens et Palestiniens devaient se retrouver, lundi 16 octobre, en Egypte, dans la station balnéaire de Charm el-Cheikh, pour le sommet sans doute le plus critique de ces dernières années. Moins d'une semaine après le bombardement de symboles de l'Autorité palestinienne en représailles au lynchage de soldats israéliens à Ramallah, personne ne s'attendait à une avancée significative en Egypte. Les négociations de paix sont bien loin désormais. Après plus de deux semaines d'une violence d'un niveau jamais égalé depuis le début du processus de paix, en 1993, la radicalisation des deux camps ne laisse qu'une place infime au compromis. L'objectif, modeste et ambitieux

à la fois, est de mettre un terme à une escalade périlleuse. Il y a urgence. Les attentats anti-américain et antibritannique au Yémen et les initiatives du Hezbollah libanais, qui a annoncé dimanche la capture d'un officier de réserve israélien (lire page 3), ont déjà donné une dimension régionale au conflit. Son influence négative sur les marchés, en premier lieu celui du pétrole, est ressentie désormais au niveau international.

DEUX LISTES D'EXIGENCES

Yasser Arafat et Ehoud Barak devaient arriver en Egypte avec chacun sa liste d'exigences, rendant difficile la mise au point d'un ordre du jour. Pour le chef de l'Autorité palestinienne, qui a reçu sur ce point, dimanche, le soutien de son

hôte, le président égyptien Hosni Moubarak, Charm el-Cheikh devrait à tout le moins se conclure par la levée du blocus des villes autonomes palestiniennes de Cisjordanie, actuellement sous la menace des chars israéliens et un retrait de ces forces. Yasser Arafat attendait également la constitution d'une commission d'enquête internationale placée sous l'égide des Nations unies, avec les Etats-Unis, l'Union européenne et l'Egypte, afin de déterminer les responsabilités dans le déclenchement de la plus grave crise israélo-palestinienne et la plus meurtrière depuis le début du processus de paix.

Le chef de l'Autorité palestinienne a pris des risques en acceptant la demande pressante du secrétaire général des Nations unies,

Kofi Annan. Il n'a d'ailleurs définitivement confirmé que dans la soirée de dimanche sa venue en Egypte, alors que courait la rumeur selon laquelle il n'irait pas à Charm el-Cheikh. Yasser Arafat aurait en effet préféré se rendre à un sommet, fort du soutien unanime de tous les pays arabes, convoqués pour leur propre sommet les 21 et 22 octobre. La rue palestinienne, qui avait déjà critiqué sa participation au sommet infructueux de Paris, le 4 octobre, n'a pas perdu de sa vigueur. Elle ne fait plus aucun crédit au parrain américain.

De son côté, Ehoud Barak, qui avait boudé un premier sommet organisé au même endroit le 5 octobre, a annoncé qu'il avait lui aussi des exigences, exprimées lors de la réunion du cabinet de sécurité is-

raélien, dimanche matin. Alors qu'il continuait d'imputer à Yasser Arafat l'organisation des affrontements, qui ont par ailleurs baissé nettement en intensité depuis deux jours, M. Barak n'exigeait rien de moins de son ancien partenaire de négociation que l'arrêt des violences et la mise en place de mécanismes de prévention.

QUELLE COMMISSION D'ENQUÊTE ?

Plus concrètement, il demandait le désarmement des militants du Fatah, qui ont fait le coup de feu, la reconduite en prison des militants des mouvements islamistes Hamas et Djihad islamique, libérés par l'Autorité palestinienne, la fin de la campagne d'incitation à la violence qu'il prête aux médias palestiniens et un accès à des lieux saints juifs à

Naplouze et à Jéricho. Selon le Hamas, l'Autorité palestinienne aurait déjà remis sous les verrous depuis samedi une partie de ses militants, une vingtaine dans la bande de Gaza et une quinzaine à Naplouze. Mais Israël, par la voix de son chef d'état-major, a affirmé qu'il n'en était rien.

Privé désormais de majorité à la Knesset et en pleine négociation avec ses ennemis du Likoud pour la constitution d'un gouvernement d'urgence nationale, Ehoud Barak est sous pression. Il sait que tout geste interprété comme un signe de faiblesse risque de signer sa mort politique, scellant un parcours qui l'aura fait passer en moins de vingt mois des sommets à l'abîme. Les négociations pour constituer cette coalition étaient suspendues aux conclusions de Charm el-Cheikh.

Le Likoud, qui est opposé à toute reprise des négociations sur la base de ce qui avait été avancé à Camp David, cet été, attendait le compromis trouvé sur la composition de la commission d'enquête. A la veille du sommet, Israël refusait toujours une « commission d'enquête internationale », avec le risque d'une condamnation internationale des méthodes utilisées pour réprimer les émeutes, et préférerait une commission sous présidence américaine, avec éventuellement la présence d'experts européens et arabes à un niveau subalterne.

Si M. Barak et M. Arafat parvenaient à quitter l'Egypte sur autre chose qu'une rupture, il leur faudrait ensuite convaincre leurs camps de la pertinence de leurs choix. Ce ne sera pas chose facile puisque depuis le début du conflit la diplomatie a un temps de retard sur les événements. S'ils échouaient, la parole reviendrait aux armes.

Alexandre Buccianti

Gilles Paris

Au 19^e jour de crise

- La crise israélo-palestinienne en était à son dix-neuvième jour lundi 16 octobre, au moment où devait se réunir le sommet de Charm el-Cheikh.
- Ehoud Barak et Yasser Arafat étaient déjà convenus verbalement, lors d'une réunion le 5 octobre à Paris, de mesures réciproques sur le terrain pour ramener le calme, et de la mise sur pied d'un comité technique de sécurité présidé par le directeur de la CIA, George Tenet. Les violences sur le terrain ont néanmoins continué.
- Les deux parties devraient réaffirmer ces mesures à Charm el-Cheikh et tenter de s'entendre sur une question essentielle qui les oppose : la constitution d'une commission d'enquête. Les Palestiniens exigent qu'elle soit internationale et conduite par le secrétaire général de l'ONU. Israël n'accepte, à ce jour, qu'une commission d'investigation des faits conduite par les Américains.

Une station balnéaire transformée en forteresse

Cheikh pour le sommet mondial antiterroriste, convoqué après les attentats anti-israéliens qui menaçaient le processus de paix.

LES MANIFESTATIONS SE POURSUIVENT

Cette prédilection pour Charm el-Cheikh tient à sa réputation de ville la plus sûre d'Egypte. Des montagnes abruptes la ceinturent au Nord. Les seules deux routes qui y mènent sont d'autant plus facilement contrôlables qu'elles traversent un désert truffé de barrages policiers. Côté plage, ce sont les bâtiments de la marine égyptienne et, plus discrètement, ceux de la flotte américaine en mer Rouge qui montent la garde, tandis que des hommes-grenouilles s'occupent des fonds. A cet imposant dispositif il faut ajouter les effectifs de la Force multinationale du Sinaï, composée essentiellement d'Américains, chargée de superviser le respect du traité de paix égypto-israélien de 1979 et qui dispose de matériel sophistiqué de surveillance. Elle a reçu des renforts avec l'arrivée, dimanche, de quatre Galaxy américains, ces monstres du transport aérien militaire. Enfin il y a les forces de sécurité égypt-

tiennes placées aux abords du Mövenpick Golf Resort, l'hôtel où se déroulera le sommet. Charm el-Cheikh a été transformée en forteresse.

La station a un autre atout : elle est située à 500 km de la vallée du Nil, où, d'Alexandrie à Assouan en passant par le delta et Le Caire, les manifestations anti-israéliennes et anti-américaines ne se sont pas interrompues depuis le début de ce qu'en Egypte on appelle « la répression sauvage » des Palestiniens par Israël. Au cours des dernières quarante-huit heures les étudiants, par milliers, ont précisément choisi de dénoncer le sommet de Charm el-Cheikh. Ils refusent que l'Egypte accueille « Barak le boucher des enfants de Palestine ». Ils s'en prennent aussi à leur gouvernement, qui aurait cédé aux pressions américaines pour héberger un « anti-sommet » arabe (prévu le 21 octobre au Caire).

Autant dire que, pour toutes ces raisons, et à deux jours seulement du début des élections législatives, l'Egypte accueille presque à reculons le sommet.

CRÉATEUR D'AUTOMOBILES

Nouveau moteur 2.2 dCi
Common Rail* 130 Ch

RENAULT Espace

Bienvenue à bord de la nouvelle gamme Espace.

www.renault.fr

Modèle présenté : Espace 2.2 dCi Common Rail* 130 Ch 16V. Consommation en l/100 km : urbain 8,8 - extra urbain 6,1 - mixte 7,1. Valeur d'émission en CO₂ : 189g/km. *Rampe commune d'injection.



A Beyrouth, après l'annonce par le chef du Hezbollah de la capture d'un officier israélien

BEYROUTH

de notre envoyé spécial

Hassan Nasrallah vient tout juste d'annoncer la capture d'un officier israélien qu'il se tourne, tout sourire, vers le premier ministre libanais, Sélim El Hoss, et lui confie, comme s'il venait de faire une bonne farce : « Que Dieu vous vienne en aide maintenant pour répondre aux demandes d'information du monde entier... »

Aux questions qui succéderont, le chef du Hezbollah se contentera de répondre : « Laissons les Israéliens dans la confusion. » Sa déclaration, dimanche matin 15 octobre, à l'ouverture à Beyrouth d'un congrès de soutien aux Palestiniens, a créé une énorme surprise. N'annonçait-il pas, toujours avec son étrange sourire, que « la résistance islamique », branche armée de son mouvement, « avait fait prisonnier un officier israélien ayant rang de colonel (...) au cours d'une opération compliquée dont nous donnerons les détails ultérieurement » ? Les quelque deux cents participants, venus de tous les pays arabes, se lèvent et applaudissent.

Quelques heures plus tard, à El-Abbad, lieu symbolique de la frontière entre le Liban et Israël, des membres du Hezbollah, armés de seuls haut-parleurs, diffuseront la déclaration de leur secrétaire général en direction des soldats israéliens postés de l'autre côté.

Cette annonce a d'autant plus surpris les Libanais que la situation était particulièrement calme dans le sud du pays. Certes, plusieurs milliers de réfugiés palestiniens, groupés dans le camp d'Aïn Héroué, au sud, avaient manifesté, vendredi, pour protester contre les raids effectués la veille par les hélicoptères israéliens sur Ramallah et Gaza.

Dimanche, un millier d'autres, islamistes ceux-là, ont manifesté à Beyrouth devant le siège de l'ONU, mais le « pèlerinage » qui devait être organisé en direction de la frontière, vendredi, avait été annulé et quelques réfugiés qui voulaient se rendre sur la frontière en

Israël confirme l'enlèvement d'un de ses réservistes à Lausanne

Israël a confirmé, en fin d'après-midi dimanche 15 octobre, l'enlèvement d'un de ses citoyens à Lausanne. Il s'agit, d'après le ministère de la défense, d'un « réserviste de l'armée, enlevé lors d'une action terroriste à l'étranger où il est porté disparu ». Dans la foulée, la radio israélienne indiquait qu'il s'agirait d'Elhanan Tennenbaum, cinquante-quatre ans, employé d'une entreprise de conseil liée à deux des plus importantes sociétés d'électronique et d'armement israéliennes, Tadiran et Rafael.

En début de soirée, à la demande des services de sécurité, la justice israélienne a interdit la publication d'informations sur les circonstances de l'enlèvement et les activités à l'étranger de l'otage. Le Shin Beth a fait valoir à la cour que de telles publications risquaient de mettre en danger la vie d'autres personnes.

Pour le premier ministre israélien, « cet enlèvement ressemble davantage à un acte de la mafia qu'à une opération militaire ». La police suisse a ouvert une enquête. - (AFP, Reuters.)

ont été empêchés par des barrages de l'armée libanaise.

Tous les week-ends, l'armée et la gendarmerie ont multiplié les patrouilles et les barrages dans la région pour empêcher tout incident frontalier. Le 7 octobre, en effet, des soldats israéliens avaient tiré sur des manifestants qui leur lançaient des cailloux et avaient fait deux morts et une vingtaine de blessés. Vendredi, les responsables israéliens avaient averti qu'ils tireraient de nouveau en cas de troubles.

ÉVITER TOUTE TENSION

S'il ne veut pas déployer officiellement son armée dans cette région du sud du Liban, évacuée par Tsahal en mai, le gouvernement libanais, sous la coupe de la Syrie, a donc réagi à cet avertissement en renforçant les contrôles de la « force mixte » composée de soldats et de policiers. En apparence, tout le monde semble d'accord, à Beyrouth et à Damas, pour éviter,

du moins pour le moment, toute tension.

Interrogés « à chaud » dimanche soir, certains Libanais craignaient malgré tout que la capture d'un quatrième Israélien par le Hezbollah n'encourage Israël à mener des opérations de représailles au Liban. Peu y croyaient pourtant. La plupart se félicitaient du « coup » réalisé par les militants islamistes.

« Il faut comprendre, insistait ainsi une étudiante, membre de la communauté chrétienne et peu suspecte de sympathie chiite, que ces opérations réussies du Hezbollah sont en train de créer un grand changement dans les mentalités en renversant le syndrome du vainqueur, en montrant que Tsahal n'est pas invincible comme nous l'avons cru si longtemps. Et cette sorte d'équilibre dans la perception des forces peut être, à terme, une bonne chose car on discute mieux entre égaux. »

José-Alain Fralon

Un sommet inopportun pour les habitants de Gaza

GAZA

de notre envoyé spécial

Le visage de Che Guevara, avec sa barbe et son béret, surgit ces derniers jours sur les murs du centre de Gaza, peint au pochoir ou en dessin sur des affiches, comme s'il revenait

REPORTAGE

« Charm el-Cheikh, c'est comme donner de l'aspirine à un cancéreux »

au héros de la révolution cubaine d'« emblématiser » une crise désormais qualifiée par les Palestiniens de « seconde Intifada ». Même si ce recours pictural au « Che » semble n'être que l'œuvre du Hezb Chaabi, petite formation d'obédience communiste, l'initiative n'en a peut-être pas moins valeur de symbole, alors que, à la veille de sommet de Charm el-Cheikh, le consensus est ici total contre l'opportunité d'une telle rencontre.

« Ehoud Barak nous a trompés et nous a trahis, alors que nous avions poussé les Arabes israéliens à voter pour lui. Négocier avec Israël, c'est maintenant devenu une plaisanterie : lundi, les Palestiniens veulent que le sommet débouche sur une réelle issue à la crise, tandis que les Israéliens n'entendent discuter que des problèmes de sécurité, et voudraient convaincre Arafat de signer ce qu'il a refusé de faire l'autre jour à Paris, c'est-à-dire un cessez-le-feu », explique le ministre de la justice de l'Autorité palestinienne, Freih Abou Meddein. « En réalité, ajoute-t-il, à l'aube de ce sommet, nous ne nous attendons plus à rien. Même si la réunion de Charm el-Cheikh devait se conclure par un retour au calme, rien ne serait réglé : c'est comme donner de l'aspirine à un cancéreux... »

FUREUR ET DÉSABUSEMENT

Dans les rues de la bande de Gaza, l'humeur des Palestiniens est tout à la fois empreinte de fureur et de désabusement. Au camp de réfugiés de Deir el-Balah, à la sortie de Gaza-Ville, la réaction d'un jeune chômeur de vingt-six ans, Mahmoud Salim, est d'une expéditive clarté : « Le sommet en Egypte ? C'est de la merde ! Tout ce que nous voulons, c'est l'Intifada, car ce qui nous a été pris de force devra être repris par la force. » A côté de lui, assis sur le trottoir de cet environnement de bidonvilles en béton sale, l'un de ses copains ajoute : « Même s'ils parve-

Mahmoud Darwich, palestinien, l'un des plus grands poètes arabes « L'idée de paix est en danger de mort et celle de coexistence maculée de sang »

« Comment voyez-vous l'avenir ?

– Il existe des chances raisonnables de parvenir à un arrêt des violences. Il m'est en revanche plus difficile de parler de la paix et de la coexistence. Au sein des deux sociétés [palestinienne et israélienne], l'idée de paix est en danger de mort et l'idée de coexistence est maculée de sang. Une trêve est possible, mais, si elle n'est pas fondée sur une vraie solution des problèmes en suspens, qui sont à l'origine de la crise, elle sera provisoire. La société et le gouvernement israéliens sont à ce point unis en ce moment autour de l'idée de guerre qu'il est difficile d'espérer une solution. Le jeu paraît fermé et pour la première fois il serait judicieux de dire qu'il faudrait un miracle. Les idées de paix et de coexistence ont été très sérieusement mises à mal, mais dans le même temps il est indispensable de les ressusciter ; parce que Israéliens et Palestiniens ne sont pas deux sociétés voisines, mais deux sociétés qui s'interpénètrent, et aussi parce que la paix israélo-arabe est tout entière tributaire de la satisfaction des demandes des Palestiniens.

« A quoi joue Israël ? Cherche-t-il à dilapider lui-même les acquis illimités qu'il a engrangés depuis 1993 ? Sans la poignée de main d'Itzhak Rabin et de Yasser Arafat, c'est-à-dire si la paix israélo-palestinienne n'avait pas paru en vue, l'ouverture du monde arabe à Israël, celle du continent africain et de pays musulmans comme l'Indonésie n'aurait pas été possible. Israël veut-il sacrifier tout cela dans le seul but de ne pas satisfaire les demandes des Palestiniens, qui, faut-il le rap- peler, ne réclament pas plus de 20 %

de leur terre ? Ou de s'accrocher à une lecture légendaire de Jérusalem, oubliant par ailleurs que l'esplanade des Mosquées ne concerne pas uniquement les Palestiniens mais un milliard de musulmans ?

» Israël a ouvert la boîte du sacré, qui, avec l'effusion de sang, provoque des réactions instinctives difficilement contrôlables. Il n'a pas compris que les opinions publiques arabes sont devenues des décideurs politiques et que les gouvernements arabes non seulement ne peuvent plus les maintenir sous contrôle, mais risquent d'être eux-mêmes remis en cause. Surtout, Israël est en train de dilapider le plus important de ses acquis : son acceptation par un monde arabe qui veut tourner la page, admettre son existence comme un fait accompli, voire renoncer à questionner la pertinence de la légitimité religieuse et légendaire qu'il [Israël] revendique en Palestine.

« Une intervention extérieure, de la communauté internationale, des Etats-Unis et de l'Europe en particulier, est nécessaire pour convaincre Israël qu'il est en train de tuer tous les acquis de la paix, que son attitude risque de déstabiliser le monde arabe et, comme certains signes l'indiquent, de menacer les intérêts des Etats-Unis.

– Un accord de cessez-le-feu suffira-t-il pour calmer les Palestiniens ?

– Les Palestiniens se calmeront si on leur propose une vraie solution, ou une promesse de solution. Les Palestiniens ne sont pas amateurs d'effusion de sang et l'Intifada n'est pas un métier. Elle est un moyen pour défendre des droits. Qu'est-ce qui a fait bouger les Palestiniens ? Le

sentiment que l'horizon est totalement bouché et que la paix est devenue un processus vain. Le plus grave serait qu'à Charm el-Cheikh Israël et les Américains exigent que les négociations reprennent au point où elles en étaient au sommet de Camp David, où, faisant fi des références internationales du processus de paix [la résolution 242 du Conseil de sécurité de l'ONU prévoyant un échange de la terre contre la paix], ils ont tenté d'imposer une solution aux Palestiniens.

« Si donc un cessez-le-feu conclu à Charm el-Cheikh n'est pas lié à une solution politique des grands problèmes, l'Intifada ne sera que reportée. Pour résumer, on pourrait dire que ce qui se passe aujourd'hui c'est une guerre sur la nature de l'Etat palestinien, et non sur le principe de cet Etat, désormais acquis dans les esprits de tout Israélien, quelle que soit son appartenance politique.

– Avez-vous été surpris par la réaction des Arabes israéliens ?

– Les Arabes israéliens ont voulu exprimer leur mécontentement en tant que citoyens israéliens qui vivent dans un Etat démocratique où les manifestations et la liberté d'expression sont en principe autorisés. C'est cet Etat qui les a réprimés par des tirs à balles réelles, déclenchant lui-même une guerre civile. Israël a pris le risque de réveiller un conflit en sommeil entre nationalité et identité au sein de la communauté arabe israélienne. Certes, les Arabes d'Israël n'ont pas choisi l'Etat d'Israël, mais ils ont choisi [en 1948] de rester dans leur patrie, là où ils vivaient avant la création d'Israël. Israël prétend que ce sont eux qui ont déclaré la guerre pour changer leur appartenance, ce qui est faux.

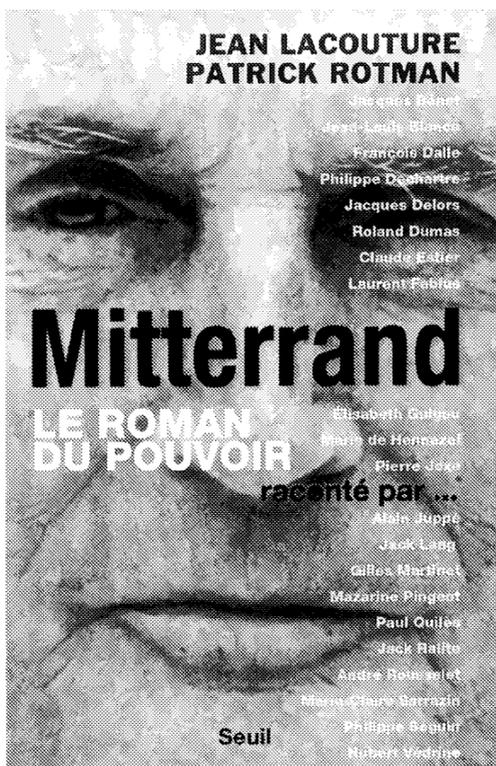
– Avez-vous des contacts avec les intellectuels israéliens ?

– Je n'ai aucune objection à en avoir, mais je dois rappeler que nous ne sommes pas sur un pied d'égalité. J'appartiens à un peuple dont la terre est occupée et l'avenir hypothéqué. Eux appartiennent à un Etat occupant. Il est donc normal que ce soient eux qui prennent l'initiative d'un dialogue, fût-ce pour être en paix avec leur conscience et pour se distinguer de la politique de leur pays.

« Mais les intellectuels israéliens et le mouvement La Paix maintenant se sont mis au chômage depuis 1993, considérant que la paix relevait désormais des politiques. D'une seule voix, les Israéliens disent aujourd'hui qu'ils sont encerclés et menacés et que leur existence est en danger. Parallèlement, ils assurent qu'ils sont l'Etat le plus fort, qui a l'armée la plus puissante, l'économie la plus solide et la société la plus unie. A quoi donc tient leur peur ? Ils veulent constamment donner d'eux-mêmes l'image de victimes. Nous ne voulons, pour notre part, être ni victimes ni héros, mais des gens ordinaires qui ont une vie normale. »

Bruno Philip

Propos recueillis par Mouna Naïm



Delors, Séguin, Fabius... 20 témoins racontent

Mitterrand

Après les films diffusés sur France 3, retrouvez dans ce livre les témoignages enrichis et développés des amis et adversaires de Mitterrand.

www.seuil.com

Editions du Seuil

Le président Clinton a défini de modestes objectifs au sommet de Charm el-Cheikh

L'arrêt des violences est la priorité des priorités

Le président Bill Clinton s'est rendu au sommet de Charm el-Cheikh en se donnant des objectifs modestes tant est grand le fossé qui s'est creusé

entre Israël et les Palestiniens. Parallèlement, des experts américains participent à l'enquête menée au Yémen sur l'attentat qui a visé le des-

troyer américain USS-Cole jeudi 12 octobre. Aux Etats-Unis, une autre enquête porte sur des déprédations de synagogues.

WASHINGTON

de notre correspondant

Le président Bill Clinton a pris l'avion dimanche soir 15 octobre pour Charm el-Cheikh, en compagnie de la secrétaire d'Etat, Madeleine Albright, et de son conseiller pour les affaires de sécurité, Sandy Berger.

En se rendant à un sommet destiné à mettre fin aux violences israélo-palestiniennes, le président Clinton s'est défini trois objectifs modestes : « Mettre fin à la violence et restaurer le calme et la sécurité, se mettre d'accord sur un mécanisme permettant de savoir comment tout a commencé et comment éviter que cela se reproduise, et trouver une voie pour revenir au dialogue et à la négociation. Mais nous devons être sans illusions : la bonne nouvelle est qu'ils ont accepté de se rencontrer et que la situation semble plus calme, mais le chemin reste difficile. »

M. Clinton n'a pas non plus fait preuve d'un grand optimisme en concluant ainsi son message hebdomadaire radiodiffusé : « Quelles que soient les difficultés, et aussi terribles que soient les images de la violence de cette semaine, les efforts doivent se poursuivre avec un ferme soutien des Etats-Unis. [...] Comme dans tous les endroits troublés de la planète, il n'y a aucune garantie que nos efforts soient couronnés de succès. Mais ne pas essayer serait une garantie d'échec. »

L'opinion est donc préparée au pire. Le sommet aura en tout cas été précédé de contacts répétés avec le président de l'Autorité palestinienne, Yasser Arafat. « Je pense qu'il lui incombe de faire tout ce qui est en son pouvoir pour tenter de mettre fin à la violence. Il ne contrôle pas tout, mais je pense qu'il peut en faire plus », a déclaré dimanche Sandy Berger à la chaîne de télévision NBC. Refusant toute-

fois de condamner nommément le dirigeant palestinien, il a ajouté : « Je ne pense pas qu'il soit utile de désigner les responsables. »

ENQUÊTE À ADEN

Pendant ce temps, l'enquête se poursuit à Aden sur la responsabilité de l'attentat qui a endommagé le USS-Cole et entraîné la mort de 17 marins. Une centaine de spécialistes américains sont arrivés sur place, mais ils ne disposent pas encore d'une piste sérieuse. Selon le *Yemen Times*, la police locale a arrêté vingt-cinq personnes, suspectées d'être liées à ce que le Yémen continue d'appeler un « incident qui n'est ni délibéré ni intentionnel ». Et la marine américaine a fait appel à un navire spécialisé pour transporter vers les Etats-Unis le destroyer endommagé dès que cela sera possible.

Cet attentat illustre les divergences de vues entre diplomates et

militaires sur la politique à mener au Yémen. La décision d'autoriser le ravitaillement en carburant de navires de guerre à Aden avait, en effet, été prise à la demande du général Anthony Zinni, ancien commandant régional pour le Proche-Orient. L'objectif était, en aidant le Yémen à réactiver le port d'Aden, d'empêcher que ce pays devienne un « nid de terroristes et d'extrémistes ». Mais l'ambassadeur américain à Sanaa s'était opposé à ces ravitaillements par crainte de menaces terroristes.

Par ailleurs, le FBI et la police ont ouvert une enquête contre l'explosion et l'incendie qui ont gravement endommagé vendredi soir une synagogue de Syracuse, dans l'Etat de New York. Il s'agit du quatrième incident affectant une synagogue aux Etats-Unis en une semaine.

Patrice de Beer

La mobilisation des riches hommes d'affaires d'origine palestinienne

Le conflit effraie les investisseurs

LONDRES

de notre correspondant à la City

La porte noire anonyme s'ouvre au moment où l'on s'apprête à sonner. Dans la salle d'attente lambrissée, la Palestine est discrètement présente, avec une photo du dôme du Rocher et un coffret à cigarettes en nacre. « On se mobilise pour soutenir la nouvelle Intifada. Mais nous ne sommes pas de doux rêveurs. A terme, la négociation demeure inévitable » : le costume croisé bleu à fines rayures, les souliers noirs impeccables, la chemise bleu ciel au col rond font de ce banquier l'archétype des sages conseillers financiers londoniens sans lesquels les grosses fortunes arabes ne seraient rien. Natif de Ramallah, naturalisé saoudien, Sabih Masri est l'un des fondateurs de la Palestinian Development and Investment Company (Padico), une compagnie d'investissement créée en 1995, dans la foulée des accords d'Oslo, pour aider la bande de Gaza et la Cisjordanie à sortir de la pauvreté. Doté d'un capital de 200 millions de dollars, soutenu par deux mille investisseurs, palestiniens en majorité, ce discret établissement bancaire illustre de la contribution des milieux d'affaires de la diaspora à la cause palestinienne. Les tirs israéliens ont déclenché la mobilisation de cette communauté discrète aux moyens considérables qui ne lésine pas aujourd'hui sur le « denier du culte » au profit des organisations caritatives palestiniennes de l'étranger (le Welfare Association, l'Arab Women Organisation, le Medical Aid for Palestine...) en vue d'aider les hôpitaux des territoires embrasés.

Qu'ont en commun Sabih Masri, le financier Jawid al-Ghossein ou Abdel Magid Choumane, les grands du BTP, Mohsen Kattane ou Zain Mayassi et bien d'autres ? Ils font partie du « groupe de Londres », le surnom par lequel les experts de la scène financière proche-orientale désignent le cénacle informel d'une cinquantaine de riches négociants d'origine palestinienne pour qui Londres, capitale de l'ex-puissance mandataire, est le point d'ancrage. Cette communauté de nantis dispose sur les bords de la Tamise de bureaux, d'appartements, de liens d'amitié et de confiance avec l'establishment financier anglais. « En ces temps mouvementés, ces millionnaires de souche palestinienne se sentent mieux à Londres qu'à New York. Car Wall Street est perçu comme pro-israélienne en raison du poids de la communauté juive new-yorkaise », explique un journaliste de la revue spécialisée *Middle East Economic Digest*.

« En ce qui me concerne, et les événements actuels me donnent raison, je n'ai pas investi le moindre dollar dans les territoires autonomes. J'étais prêt à le faire en 1998 si les accords intérimaires avaient débouché sur une vraie paix et un Etat indépendant. Pour nous, industriels palestiniens déracinés, l'enjeu

est politique à 100 % » : Zain Mayassi, président de la firme immobilière K & M Properties, est une autre figure emblématique du « London club ». Cet ingénieur de formation, né à Haïfa, réfugié à Beyrouth en 1947, installé à Londres lors de la guerre civile libanaise, a représenté l'OLP lors de la mise au point du projet sur la transition économique par l'université de Harvard.

Les millionnaires palestiniens de l'exil dénoncent volontiers la corruption de l'Autorité autonome ou le manque de démocratie dans les territoires. Mais, à leurs yeux, la marge de manœuvre d'Arafat en matière économique est extrêmement ténue en raison des restrictions au développement économique imposées par l'Etat hébreu. « Les Israéliens font obstacle à la libre circulation des biens et des personnes entre la bande de Gaza et la Cisjordanie. Ils entendent ainsi préserver par la force un gros marché d'exportation où ils peuvent déverser leurs produits de seconde qualité. Ils ont tout fait pour nous étouffer, sur le plan de la vie des affaires... », nous a déclaré le président de Padico, Moubib Masri. A l'écouter, le maigre bilan de la banque d'affaires palestinienne tient déjà du miracle : un hôtel cinq étoiles à Bethléem, la compagnie de télécoms, un réseau de PME, et surtout la petite Bourse de Naplouse.

PLACEMENTS À TRÈS LONG TERME

L'effet de la crise actuelle sur les placements réalisés par les « Londoniens » dans les fonds d'investissement spécialisés sur le Proche-Orient, l'Egypte et le Maghreb est considérable. Cumulée à la mauvaise posture générale des pays émergents, l'actuelle tension crée un climat de défiance envers toute la zone, de la Turquie à l'Iran. Par ailleurs dopés par la déréglementation et les privatisations, les grands centres financiers de la région, comme Beyrouth, Riyad, Dubaï et Le Caire, risquent d'être affectés par la crise. Les professionnels de la City essaient de rassurer leur clientèle proche-orientale : « Quand on investit sur de tels marchés, c'est une décision mûrie à très long terme. Les irruptions de haine n'ont guère d'influence sur ces placements. Au contraire, la crise actuelle pourrait déboucher sur une vraie paix et non plus sur un accord-croupion style Oslo », indique un gestionnaire de fortune de Mayfair en évoquant la nervosité de sa forte clientèle arabe.

Travail, famille, esprit d'entreprise, les « Londoniens » y croient dur comme fer. Mais le goût du risque et les sentiments font bon ménage chez les magnats de l'exil. La Bourse de Naplouse, située rue Omar, nom du calife omayyade qui prit la Palestine en 636, atteste cette sensibilité. L'indice composite des valeurs a été affublé d'un nom mythique : Jérusalem.

Marc Roche

Nouvelles agressions en France contre des lieux de culte juifs

LES VIOLENCES contre des synagogues et autres lieux communautaires du judaïsme se sont poursuivies samedi 14 et dimanche 15 en France, alors que les juifs religieux, malgré un sentiment croissant d'insécurité, sont venus nombreux dans les lieux de culte pour la fête de Soukhot (fête des Cabanes).

Trois synagogues de la banlieue parisienne à Bagnolet, à Noisy-le-Sec (Seine-Saint-Denis) et à Chevilly-Larue (Val-de-Marne) ont été la cible d'engins incendiaires dans la nuit de samedi. Mais la manifestation la plus spectaculaire a eu lieu aux Minguettes à Vénissieux (Rhône) : vers 2 h du matin dimanche 15 octobre, une voiture-bélier s'est encastrée dans la façade de béton de la synagogue, avant de prendre feu. La façade du bâtiment et le bardage de fer du portail ont été noircis, tandis que la baie vitrée blindée a fondu sous l'effet de la chaleur. Cinq jeunes, dont un mineur, ont été interpellés et placés en garde à vue, mais ils ont été mis hors de cause peu après et relâchés.

A Strasbourg, une boulangerie, dont la devanture portait l'inscription « Juifs assassins », ainsi qu'un slogan pro-Hezbollah, a été incen-

diée après qu'une voiture enflammée a été placée contre la façade. Le propriétaire, Jean Blum, ne serait pas de confession juive, selon les premiers éléments recueillis par le Conseil représentatif des institutions juives de France (CRIF). Enfin, dans le centre de Toulon, dimanche soir, trois individus encagoulés ont jeté un pavé et deux cocktails Molotov à l'intérieur d'une boucherie casher. Les pompiers ont rapidement maîtrisé le début d'incendie. Mercredi déjà, une des deux synagogues de La Seyne-

sur-Mer, près de Toulon, avait été la cible d'une tentative d'incendie. A l'issue du sommet européen de Biarritz, Jacques Chirac a dénoncé « des paroles, des comportements indignes et des actes inacceptables » commis contre la communauté juive. Il a appelé au « dialogue et à la tolérance », tout en estimant qu'il fallait « veiller à ne pas grossir les événements qui se sont produits ».

Les dispositifs de surveillance ont été renforcés aux abords des synagogues et des écoles juives. Le préfet de police de Paris, Philippe Mas-

soni, s'est rendu dans trois synagogues des quatrième, dix-neuvième et vingtième arrondissements de Paris et indiqué que 1516 agents de police avaient été affectés à la surveillance des 102 lieux de culte juifs dans la capitale. Quant au ministre de l'intérieur, Daniel Vaillant, il a réaffirmé que « tout avait été fait pour assurer la sécurité des lieux de culte » en France. Il a précisé que « les choses étaient faites avec discrétion ».

Plusieurs manifestations pro-palestiniennes ont été organisées samedi 14 octobre sans incidents notables. A Lyon, près de 3 000 personnes se sont réunies à l'appel d'une trentaine d'associations. Les organisateurs avaient limité à trois les slogans du cortège : « Halte au massacre » ; « Pas de justice pas de paix » et « Palestine solidarité ». Un millier de personnes ont aussi manifesté à Mulhouse, aux cris de « Israël assassin », « Libérez la Palestine », « USA complices ». D'autres défilés contre la violence et pour le respect des droits des Palestiniens ont eu lieu à Lille, à Avignon, à Caen et à Rennes.

H. T.

Henri Hajdenberg, président du Conseil représentatif des institutions juives de France (CRIF)

« Jacques Chirac n'a jamais compris Israël, ni les Israéliens »

« Que ressentez-vous devant la multiplication des attaques contre des synagogues en France ?

— On profane le sacré. C'est un sacrilège qui nous révolte au plus profond de nous-mêmes. Si les lieux de culte, de prières, les cimetières ne sont plus respectés, alors c'est que plus rien n'est respecté. Dans un tout autre contexte, après la profanation d'une tombe juive à Carpentras en 1990, des centaines de milliers de Français étaient descendus dans la rue pour exprimer leur indignation. Rien de cela ne se produit aujourd'hui, mais je suis convaincu que chaque Français, quelle que soit sa confession, est choqué et révolté.

— Croyez-vous à une nouvelle vague d'antisémitisme ou à des actes isolés et conjoncturels ?

— Ce sont des actes criminels, qui seront poursuivis comme tels, des violences à caractère antisémite dont il faudra attendre le résultat des enquêtes policières pour établir précisément l'origine. On ne peut pas exclure qu'il s'agisse de provocations d'individus qui voudraient voir les communautés juive et musulmane s'affronter. Mais je voudrais dire que je ne crois pas à une nouvelle vague d'antisémitisme, même si je n'oublie pas ce que le Front national a fait, dans les années 80 et 90, pour faire tomber les tabous. Je ne crois pas à la propagation d'un antisémitisme d'extrême droite, mais peut-être à des actes commis par des individus, arabes ou d'origine arabe, originaires de zones sinistrées de banlieue et soli-

naires des Palestiniens, dont l'antisémitisme dériverait en antisémitisme.

— Une fois de plus, les Américains semblent les maîtres du jeu dans la reprise des pourparlers entre Ehud Barak et Yasser Arafat. Comment jugez-vous l'impuissance de la France et des Européens ?

— La France et l'Europe ne trouveront pas leur place comme arbitres ou médiateurs, tant que les Israéliens considéreront que la France et l'Europe défendent le seul parti des Palestiniens. C'est cela qui met la France et l'Europe hors jeu. Les dernières prises de position de Jacques Chirac, qui préside l'Union européenne, ont semblé au gouvernement d'Israël tellement déséquilibrées que l'Union européenne a été purement et simplement écartée du jeu de la reprise éventuelle des négociations de paix. Je le regrette profondément, car la France et l'Europe pouvaient être très utiles au rapprochement des positions. La France est proche du monde arabe et des Palestiniens et, grâce à elle, l'Europe aurait pu avoir la confiance des deux parties, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Ce n'est même pas le cas des Etats-Unis.

— Quelle en est la raison de fond ?

— Le président de la République française n'a jamais compris Israël et les Israéliens, leur sentiment d'insécurité et d'isolement au milieu d'un monde arabe hostile, composé de vingt Etats qui, pour certains d'entre eux, disposent d'énormes ressources et pèsent dans les ins-

tances internationales. Des pays arabes soumis en outre à la pression islamique et de foutes fanatiques.

— La volonté des Israéliens de sortir de cet isolement doit être mieux comprise en France. Si Israël apparaît comme une puissance, surtout sur le plan militaire, les Israéliens éprouvent paradoxalement un sentiment de grande vulnérabilité. Ils croient que ni la France ni l'Europe ne tiennent compte de leur insécurité et que la diplomatie française soutient les Palestiniens parce que ceux-ci sont considérés comme les victimes. A cette explication, on doit bien sûr ajouter les intérêts économiques et géopolitiques de la France dans le monde arabe.

— Les derniers événements ont suscité à la fois émotion et tensions à l'intérieur de la communauté juive. Comment expliquer cela ?

— La communauté juive comprend des hommes et des femmes qui, grâce à leur réussite dans les sciences, la haute technologie, la médecine, le monde juridique et celui des affaires, ont une grande « visibilité » sociale. La plupart sont proches de la communauté organisée, mais ils n'en font pas partie. Ils critiquent même l'expression des institutions communautaires, mais leur absence de ces structures est de leur seule responsabilité.

— C'est leur droit, mais, ce faisant, je suis bien obligé de constater qu'ils laissent le champ libre, dans des circonstances de crise, à quelques groupuscules bruyants, excessifs, activistes, dont les slogans sont répétés dans les médias et qui, par

Propos recueillis par Henri Tincq

Tout sur les élus. Tout sur les résultats électoraux, les cartes, les graphiques...

Tout sur le CD Rom « La France électorale »



www.articque.com
Tél. : (33) 02 47 49 90 49



GAP

Nouvelle adresse Internet

www.gap.fr

Villiers

Etoile

Concorde

Vojislav Kostunica réaffirme à Biarritz que la Serbie veut la paix dans les Balkans

Un programme d'urgence va être débloqué pour aider Belgrade

Invité par les Quinze à venir présenter, samedi 14 octobre, à Biarritz, ses projets pour la reconstruction démocratique de la République

yougoslave, le président Vojislav Kostunica a assuré que son pays souhaitait désormais être un facteur de paix dans les Balkans. Il s'est estimé

confiant dans la consolidation de la transition, et s'est engagé à coopérer avec le Tribunal pénal international le temps venu.

LE NOUVEAU président yougoslave Vojislav Kostunica, qui a regagné aussitôt après Belgrade pour se replonger dans ses consultations politiques, a reçu, samedi 14 octobre, un accueil ému des chefs d'Etat et de gouvernement des Quinze à Biarritz, où il avait été invité pour un déjeuner de travail à l'issue du sommet européen. Il s'agissait, pour ceux-ci, de rendre hommage au mouvement démocratique serbe après sa victoire sur le régime de Slobodan Milosevic, de voir quelle aide lui apporter dans ce moment de transition délicate, mais aussi de sonder les intentions des nouveaux dirigeants pour restaurer la paix dans les Balkans.

C'est au président Jacques Chirac et au premier ministre, Lionel Jospin, qui président les travaux de l'Union européenne, qu'il est revenu de guider les premiers pas de Vojislav Kostunica dans cette famille européenne qui l'accueillait un peu comme l'enfant prodige. Tous deux ont souligné, lors de la conférence de presse qui a suivi le déjeuner, l'espoir de voir la Serbie reprendre enfin le chemin de la paix. « Il va de soi que l'Union fera tout ce qui est en son pouvoir pour apporter aide et coopération au retour de la République fédérale de Yougoslavie sur un chemin qui est non seulement celui de la démocratie, mais également celui de la maison, celui de l'Europe, celui de l'Union », a déclaré le chef de l'Etat

français. Vojislav Kostunica, a ajouté Lionel Jospin, « incarne un régime avec lequel nous allons nouer des relations extrêmement fécondes pour l'avenir de l'Europe et pour faire que les Balkans ne soient plus dans notre histoire une occasion de troubles, mais, au contraire, le symbole d'une Europe réunifiée autour de valeurs et de perspectives communes ».

CALME ET SÉRÉNITÉ

Avec un calme et une sérénité assez impressionnante pour quelqu'un qui, il y a deux semaines encore, était à peu près inconnu en dehors de son pays, s'exprimant en serbo-croate et en anglais, le dirigeant serbe a tenté de ne pas décevoir ces espoirs. « La Serbie de de-

main sera le garant de la paix sur les Balkans », a-t-il assuré, avant de se livrer au feu des questions sur ses futures relations avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY), sur le Monténégro et le Kosovo, sur sa réputation d'être lui aussi un nationaliste. Il a demandé qu'on lui laisse du temps. « C'est vrai que nous avons vaincu, mais il n'en reste pas moins que nous vivons toujours dans une situation difficile, qui ne fait qu'empirer », a-t-il dit. « Pour moi, un grand projet serbe n'a pas de sens », a-t-il néanmoins souligné, en proposant de régler le problème des relations entre la Serbie et le Monténégro au sein de la Fédération yougoslave par un référendum. Il est resté plus évasif, en revanche,

Le TPI n'est pas « la priorité »

Interrogé sur ses intentions envers le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie de La Haye (TPIY), samedi 14 octobre, lors de la conférence de presse qu'il donnait conjointement avec Jacques Chirac et Lionel Jospin, Vojislav Kostunica a répondu : « L'obligation de coopération avec le Tribunal de La Haye existe, quelles que soient les difficultés juridiques, politiques, autres, que suscite l'existence de ce tribunal. M. Milosevic lui-même s'est engagé à respecter ces obligations à Dayton. Mais vous me comprendrez si je dis qu'aujourd'hui, après une longue période, nous commençons à pouvoir songer à un avenir meilleur, et que notre collaboration avec le Tribunal pénal international ne peut pas constituer la première de nos priorités. »

« Il y a un temps pour tout. Chaque chose en son temps », a, de son côté, déclaré le ministre français des affaires étrangères, Hubert Védrine, en expliquant que la priorité, pour les Quinze, était que le nouveau président yougoslave « consolide » son pouvoir.

sur le Kosovo, prenant acte « du protectorat international du fait de la résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations unies », mais affirmant qu'il se sentait « comme étant le président de tous les citoyens de Serbie et de toutes les nations qui existent au sein de la Yougoslavie ».

Interrogé dimanche au forum RTL-Le Monde, le ministre français des affaires étrangères, Hubert Védrine, a estimé que M. Kostunica « a fait à tous les participants de Biarritz, je crois pouvoir le dire, l'effet d'un homme pondéré, responsable, raisonnable, réfléchi ». « Nous avons affaire à quelqu'un qui incarne clairement et évidemment, avec une immense légitimité aujourd'hui, une volonté de ce peuple serbe de tourner la page de l'époque Milosevic. Il y a un désir de se rapprocher de l'Europe qui est très très puissant », a-t-il dit, confirmant que les Européens étaient prêts à discuter de l'aide à lui apporter sans pour le moment poser de conditions. Dans l'immédiat, une première somme de 200 millions d'euros est disponible pour les besoins les plus urgents d'un pays dont l'économie est totalement effondrée. La reconstruction de la Serbie devra être ensuite examinée en fonction de l'évolution de la situation et des besoins de l'ensemble des Balkans.

Henri de Bresson

La réintégration économique de la Serbie sous conditions

Belgrade n'est plus membre du FMI depuis 1992 et de la Banque mondiale depuis 1993

ÉCARTÉE depuis 1992 des institutions financières internationales, la Yougoslavie de Vojislav Kostunica espère réintégrer progressivement la communauté des nations. C'est sa seule chance de bénéficier d'une aide financière vitale pour surmonter le marasme économique dans lequel l'ont plongé treize ans de pouvoir de Milosevic. L'entourage du nouveau président estime à 1 milliard de dollars les besoins immédiats du pays et chiffre à 7 milliards de dollars sur cinq ans les sommes nécessaires pour reconstruire l'économie. La levée des sanctions européennes et américaines donnera au pays une bouffée d'oxygène. Mais c'est d'argent frais et d'une aide internationale qu'il a besoin. Et la promesse d'une enveloppe de quelque 200 millions d'euros, sur douze mois, d'aide d'urgence de l'Union européenne est loin du compte.

Belgrade n'est plus membre du FMI depuis 1992 et de la Banque mondiale depuis 1993. Dans un communiqué publié mercredi 11 octobre, la Banque mondiale s'est exprimée en faveur de son implication rapide « pour soutenir l'engagement de la communauté internationale », mais a précisé que son action dépendra « d'une consolidation politique plus importante en RFY qui conduira à une levée des sanctions internationales ».

Belgrade reste encore sous le coup du « mur extérieur des sanctions », érigé en 1992. Ce « mur » consistait en un ensemble de prérequis d'ordre politique : autonomie du Kosovo et respect des droits de l'homme dans cette région, participation active à la mise en place des accords de Dayton, qui prévoient notamment la coopération avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY), avancées significatives dans la démocratisation du régime et règlement du problème de la succession de la Fédération (dette extérieure et avoirs).

Il n'existe aucun texte précis sur la succession des Etats

Sur ce point, Belgrade devra, tôt ou tard, se mettre en règle avec ses anciens partenaires au sein de l'ex-Fédération et avec ses créanciers internationaux. Depuis maintenant sept ans, les discussions sur la succession entamées dès 1992, en marge de la conférence permanente sur l'ex-Yougoslavie à Genève, sont restées dans l'impasse. D'un Etat composé de six Républiques fédérées sont nés cinq pays indépendants, et la contro-

verse pour savoir quels sont les Etats continuateurs ou successeurs de l'ancienne République fédérale socialiste de Yougoslavie (RSFY) est autant juridique que politique.

Quel va être l'attitude du nouveau président ? Le régime de Milosevic a toujours voulu faire reconnaître la nouvelle Yougoslavie, réduite à la Serbie et au Monténégro comme seul Etat continuatueur. Obtenir cette reconnaissance lui aurait permis d'hériter du siège vacant de l'ancienne Yougoslavie au sein des instances internationales, sans avoir besoin de faire acte de candidature et par conséquent de remplir les critères d'admission (Belgrade a toujours représenté à l'ONU mais pas de siège).

Personne n'est capable de trancher, car il n'existe, en droit international, aucun texte précis sur la succession des Etats. Les précédents soviétique et tchèque ne peuvent être d'aucun secours, la « dissolution de la RSFY étant le résultat non d'un accord entre les parties, mais d'un processus de désintégration à l'issue duquel il a été constaté que la RSFY n'existait plus », concluait, dès le 4 juillet 1992, la commission d'arbitrage de la conférence internationale sur l'ex-Yougoslavie. Deux résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU avaient précédemment constaté

que l'« Etat antérieurement connu comme la RSFY a cessé d'exister [777] » et que « l'affirmation de la RFY selon laquelle elle assure automatiquement la continuité de la RSFY n'a pas été généralement acceptée [757] ».

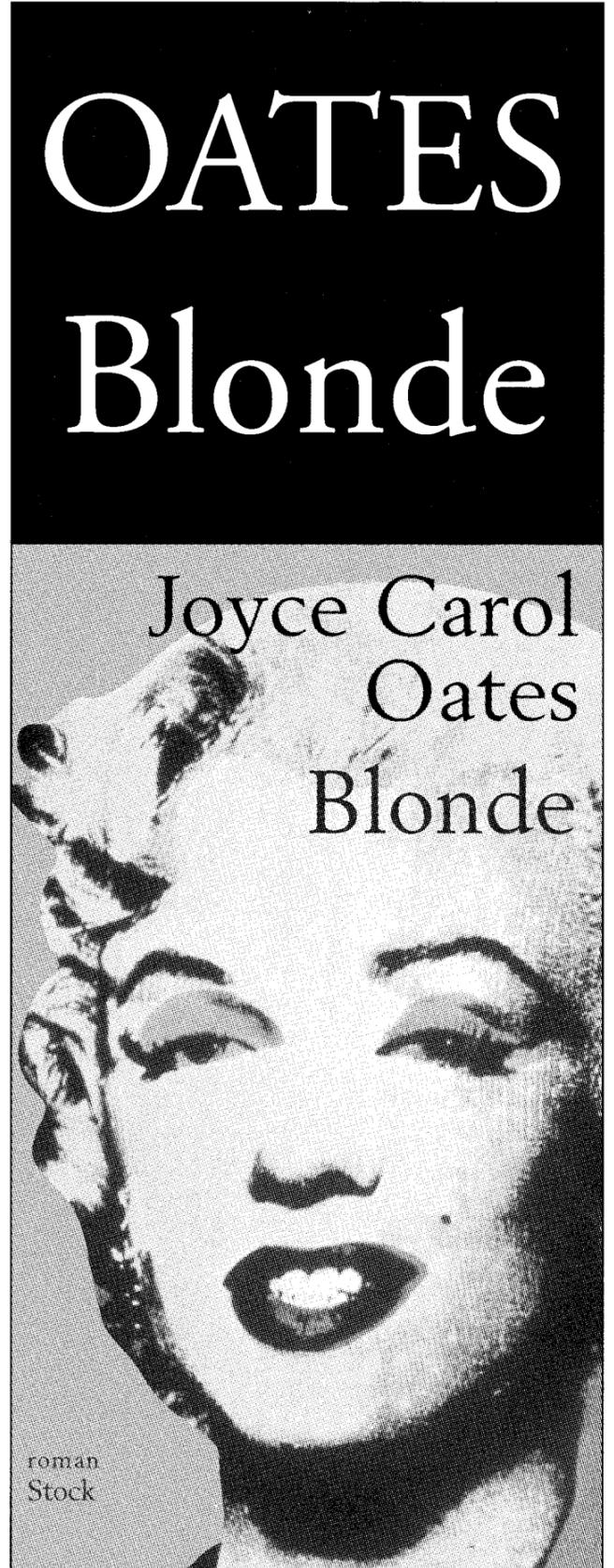
Les experts de la commission d'arbitrage, estimant que « de nouveaux Etats ont été créés sur le territoire de l'ancienne RSFY et se sont substitués à elle », affirmaient alors : « Les biens de la RSFY situés dans les pays tiers doivent être partagés entre les Etats successeurs dans des proportions équitables. » Belgrade n'y a jamais consenti.

En ce qui concerne le patrimoine intérieur, les autorités de Belgrade réclamaient son partage en fonction de son financement initial et des contributions qui lui ont été affectées à l'époque par chacune des six Républiques fédérées. Elles estimaient ainsi que « tout bien mobilier et immobilier financé par le budget fédéral ou tout autre fonds commun doit faire l'objet d'un partage ». Mais comment faire l'inventaire des biens d'Etat dans un pays où cette notion a disparu en 1952 au profit du concept de « propriété sociale » ? Dans ces conditions, à qui appartiennent l'armée, les autoroutes, les usines, les chemins de fer... ? Face à ce casse-tête, le haut représentant de l'ONU en Bosnie, Carl Bildt, avait nommé un négociateur spécial, sorte de syndic de faillite, l'avocat britannique Sir Arthur Watts. Ce dernier admet que, pour l'instant, le dossier n'a guère avancé.

La situation est à peine plus claire en ce qui concerne les dettes globales contractées par l'ancienne Yougoslavie. En 1992, le FMI les avaient évaluées à quelque 10 milliards de dollars et calculé la clé de répartition sur laquelle les cinq Républiques semblaient d'accord : Croatie, 28,49 % ; Slovaquie, 16,39 % ; Bosnie-Herzégovine, 13,2 % ; Macédoine, 5,4 % ; Serbie et Monténégro, 36,5 %. En 1997, quatre Républiques avaient conclu des accords avec leurs créanciers sur cette base. La RFY s'y est toujours refusée.

Si Belgrade peut trouver un accord avec ses créanciers du Club de Paris, elle devra acquitter sa dette à l'égard du FMI (1,7 milliard de dollars) avant d'envisager de recevoir le moindre prêt des institutions de Bretton Woods.

Babette Stern



roman Stock

Marilyn Monroe est mon Moby Dick. Quand j'écris sur Marilyn, je ne parle pas d'un destin individuel. Le cinéma est la religion de l'Amérique. Nous n'avons pas de saints, mais nous avons des mythes séculiers : l'Actrice Blonde, Elvis Presley, Abraham Lincoln, John F. Kennedy, Albert Einstein.

Joyce Carol Oates, entretien avec Fabrice Pliskin pour

Le Nouvel Observateur

ROMAN
Stock

COMMENTAIRE

LA FIN DE LA YUGOSLAVIE ?

Le tout nouveau président de la Yougoslavie, Vojislav Kostunica, est-il aussi le dernier ? Ses déclarations au Figaro-Magazine du samedi 14 octobre le laissent à penser. « Déjà en 1992, quand Milosevic employait le terme Yougoslavie, je pensais que ce mot avait perdu son sens, puisque Croates et Slovènes avaient quitté cette union des Slaves du Sud. Si les peuples serbe et monténégrin le veulent bien, nous le supprimons », a-t-il dit. S'il mettait son projet à exécution, M. Kostunica ajouterait une rupture symbolique au changement politique qu'il a provoqué avec l'ère Milosevic. L'ancien chef du Parti socialiste, héritier du système commu-

niste, s'était approprié le terme de Yougoslavie après en avoir détruit la réalité. La Fédération yougoslave, recréée après la deuxième guerre mondiale, comprenait six Républiques fédérées. Faute d'avoir pu les soumettre à l'hégémonie serbe, Milosevic opta pour la solution « grand serbe » qui précipita l'indépendance de la Slovaquie, de la Macédoine, de la Croatie et de la Bosnie-Herzégovine, après des guerres qui, en Bosnie, durèrent plus de trois ans. Seul le Monténégro est resté avec la Serbie dans une Fédération-croupion.

La suggestion de M. Kostunica satisfera les nationalistes serbes, qui n'ont jamais apprécié la Yougoslavie quand elle revenait à placer la Serbie sur un pied d'égalité avec les autres Républiques. Les Serbes ont soutenu la Yougoslavie de l'entre-deux guerres. Dans ce pays créé à l'initiative de la France

après les traités de Versailles, la famille royale de Serbie régna alors en maître. Mais paradoxalement, le propos de M. Kostunica répond aussi aux vœux des quelques « vrais » Yougoslaves qui ont survécu aux drames de la dernière décennie. Ils sont peu nombreux et se recrutent surtout parmi les intellectuels libéraux. Ils se veulent les héritiers des écrivains, artistes, penseurs du XIX^e siècle qui, les premiers, d'abord en Croatie, développèrent l'idée d'un rassemblement des Slaves du Sud, alors que les empires ottoman et habsbourgeois se partageaient encore les Balkans. Ce projet d'une Fédération des Slaves du Sud est mort en 1991 quand le nationalisme s'est imposé sur les décombres du socialisme. En supprimant le mot Yougoslavie, M. Kostunica mettrait ainsi fin à une usurpation.

Daniel Vernet

Le sommet de Biarritz a été le théâtre d'une explication animée entre les Quinze

Les grands pays placent les petits devant leurs responsabilités

Le débat entre les Quinze, à Biarritz, sur la réforme des institutions européennes a été direct et franc. Le sommet, qui s'est achevé samedi

14 octobre, ne permet pas de préjuger d'un accord en décembre à Nice pour régler les problèmes de fonctionnement de l'Union dans la

perspective de son élargissement au reste de l'Europe. La crainte des petits pays de perdre leur influence pose un problème majeur.

BIARRITZ

de nos envoyés spéciaux

Franc, vif, parfois même tumultueux, le débat sur la réforme des institutions européennes auquel se sont livrés les chefs d'Etat et de gouvernement européens, vendredi 13 et samedi 14 octobre, a permis aux Quinze de crever l'abcès de leurs divergences. Désormais, nul n'ignore la position de ses partenaires. Il serait imprudent d'en conclure que la rencontre de Biarritz aura constitué une étape décisive sur la voie d'un accord lors du conseil européen de Nice, début décembre, mais cette clarification politique était à coup sûr indispensable pour espérer débloquer les négociations de la conférence intergouvernementale (CIG).

Contrairement à ce que l'on pouvait craindre, les autres sujets d'une brûlante actualité – la crise du Proche-Orient et la venue à Biarritz du président serbe Vojislav Kostunica – n'ont pas empêché les chefs d'Etat et de gouvernement de se livrer à une explication qui, selon un diplomate, a pris la forme d'une « tempête de purification politique », notamment au cours du dîner qui les a réunis vendredi soir.

De ce point de vue, et puisque les débats ont favorisé le retour à une certaine mobilité intellectuelle, la France, qui assume la présidence de l'Union jusqu'en décembre, a atteint le but qu'elle s'était fixé : « Nous avons mis chacun des participants devant notre responsabilité collective », a souligné avec sobriété Lionel Jospin, faisant ainsi référence au risque que ferait peser un échec de la réforme institutionnelle, à la fois sur le processus d'élargissement, la « confiance des Européens », et « la force de notre monnaie ». Avec Jacques Chirac, il

a contesté que le débat oppose grands et petits pays de l'Union, l'Allemagne, la France, la Grande-Bretagne, l'Italie et l'Espagne constituant le premier groupe.

En réalité, les quatre sujets de la CIG – taille de la Commission européenne, pondération des voix au conseil des ministres pour tenir compte de la démographie, liste des politiques communautaires dont l'adoption passerait de l'unanimité à la majorité qualifiée, assouplissement du système des coopérations renforcées – ont en commun de mettre en cause les rapports de pouvoir au sein de l'Union, c'est-à-dire le degré d'influence que chaque Etat conservera dans une Europe qui comptera un jour 27 ou 28 membres.

les quatre sujets de la CIG ont en commun de mettre en cause les rapports de pouvoir au sein de l'Union

Les deux sujets les plus sensibles sont la taille de la Commission et la pondération des voix. Les cinq grands pays se sont posés en gardiens de l'efficacité de l'exécutif européen en défendant le principe d'une Commission restreinte, alors que les autres estiment que, faute d'être représentés par un commissaire au sein du collège européen, ils risquent fort d'être laminés par

l'influence des grands. Jacques Chirac, Lionel Jospin et Pierre Moscovici se sont relayés pour souligner que, s'ils ne font pas preuve de flexibilité, les premiers porteront la responsabilité d'un éventuel échec.

Le débat a pris une tournure plutôt passionnelle lorsque les premiers ministres portugais et belge, Antonio Guterres et Guy Verhofstadt, ont rétorqué que ce qui intéresse surtout les grands, c'est de conserver leur pouvoir au sein du conseil des ministres, via la repondération. Giuliano Amato, le premier ministre italien, puis Jacques Chirac et Lionel Jospin ont alors rappelé sans ménagement que l'Union profite surtout aux petits pays et que sa survie mérite des concessions de leur part.

La méfiance des uns et des autres reste vive mais, outre que la possibilité d'une Commission restreinte ne paraît plus écartée, si la solution d'un commissaire par Etat-membre devait *in fine* l'emporter, les petits pays savent qu'ils devront accepter en échange une repondération confortant le leadership des grands.

Le conseil avait commencé ses travaux par les deux dossiers apparemment plus faciles que sont l'extension du champ de la majorité qualifiée et les coopérations renforcées. S'agissant du premier point, l'accord serait déjà acquis sur une trentaine d'articles du traité. En revanche, sur les cinq domaines communautaires les plus critiques (fiscalité, coopération policière, droit d'asile, sécurité sociale et commerce international), un souci commun de ne pas bloquer les choses s'est manifesté, sans que l'on puisse déceler d'avancées significatives.

A propos des coopérations renforcées, Jean-Claude Juncker, le premier ministre luxembourgeois, a résumé le consensus auquel les Quinze sont parvenus, à savoir que les coopérations renforcées devraient rester « ouvertes à tous et se situer dans le cadre institutionnel de l'Union », tout en respectant l'accès communautaire. De l'avis général, cet outil, destiné à donner de la flexibilité à la construction européenne, devra avoir un « caractère inclusif et non exclusif ». Il ne s'agit pas d'un mince résultat, surtout si l'on se réfère au concept de « groupe pionnier » d'Etats-membres, secondé par un « secrétariat », évoqué par Jacques Chirac dans son discours de Berlin, une perspective qui avait semé l'inquiétude parmi les partisans les plus convaincus du modèle communautaire traditionnel.

Jacques Chirac a rappelé qu'il est « hors de question » qu'un seul pays puisse s'opposer à la mise en place d'une coopération renforcée, un tel droit de veto ayant été prévu par le traité d'Amsterdam. Une telle menace implicite, celle de voir un groupe de pays se situer hors du traité et se mettre d'accord entre eux pour approfondir telle ou telle politique communautaire, n'a donc pas disparu, mais elle s'estompe.

Sommet informel, Biarritz ne pouvait pas être fondateur, et le retour de la négociation dans la routine administrative n'est pas sans danger. « Il est difficile d'évaluer les chances de parvenir à un accord, mais les échanges de vue auxquels nous venons de procéder ont montré une volonté d'aboutir », a prudemment indiqué Lionel Jospin.

Philippe Lemaître et Laurent Zecchini

Les indépendantistes basques ont fait du contre-sommet une tribune

BAYONNE

de notre correspondant

A quelques kilomètres de la réunion des chefs d'Etat de Biarritz, plusieurs contre-sommets se sont échelonnés pendant trois jours et l'un d'entre eux, à l'initiative des indépendantistes basques, a tourné à la manifestation violente. Lors d'un défilé « pour une Europe plus juste », les Verts d'un côté, la CGT et la FSU de l'autre, ainsi que de nombreux mouvements alternatifs, réunis au sein d'un collectif, ont fustigé en ordre dispersé la mondialisation et, plus précisément, la Charte des droits fondamentaux, jugée régressive. Parmi ces derniers, à côté de SUD-PTT, de la LCR ou d'Attac, les indépendantistes basques formaient le gros de la troupe. Ces derniers ont saisi l'occasion pour « faire entendre la voix du Pays basque en Europe » et affirmer : « Nous revendiquons non seulement le droit du Pays basque à être une nation, mais également celui de tous les peuples d'Europe et du monde entier à user du même droit. »

Ainsi, tandis que chefs d'Etat et diplomates s'affairaient dans les palaces biarrotis, les bords de l'Adour et plus précisément le quartier du Petit Bayonne bruisaient de manifestations et de meetings. Environ deux mille jeunes gens du mouvement indépendantiste Haïka avaient franchi, jeudi après-midi, la frontière en cara-

vane sous escorte policière afin de rallier Bayonne pour « un camping de lutte », puis ont lancé plusieurs actions, dont l'une, vendredi, s'est transformée en marche vers Biarritz « pour l'amnistie et la liberté des prisonniers basques ».

Les leaders d'Euskal Herriarrok, la coalition nationaliste liée à Herri Batasuna au Pays basque espagnol, et ceux d'Abertzaleen Batasuna, organisation du nord des Pyrénées, étaient en tête du cortège qui, après quatre kilomètres, a été bloqué dans Anglet.

BOUTEILLES INCENDIAIRES

Une centaine de jeunes cagoulés ont lancé des cailloux et des bouteilles incendiaires en direction des gendarmes avant de s'en prendre à un autobus et à un garage, puis au mobilier urbain et aux fast-food de Bayonne, malgré les tentatives d'apaisement des responsables nationalistes. Bilan de ces heurts qui se sont prolongés dans la soirée : quarante interpellations, suivies de cinq mises en garde à vue et de reconduites à la frontière ainsi qu'une demi-douzaine de blessés parmi les policiers.

« Les petits-fours à Biarritz, les cocktails Molotov à Bayonne, comme je l'avais prédit », ironisait, amer, le maire de cette ville, Jean Grenet (UDF), qui avait voulu interdire ces rassemblements. Le Pays basque français a ainsi vécu quelques

heures de *kale borroka*, la bataille de rue plutôt pratiquée à Saint-Sébastien ou à Bilbao. « Ces dérapages ont totalement occulté une critique sociale et démocratique de l'Europe libérale », ont regretté les Verts avant de s'inquiéter de l'amalgame qui pourrait être fait entre ces images de violence et « l'ensemble de la société basque, en particulier ceux qui portent la revendication culturelle ou celle du département Pays basque. »

Pour Haïka, cependant, « la jeunesse basque a clairement montré son choix et sa détermination à lutter afin de recouvrer les droits de l'autre pays face à l'oppression qu'exercent contre le Pays basque certains de ceux qui se sont réunis à Biarritz ». Et de rejeter toute responsabilité des violences, notamment contre un bureau de la télévision autonome basque. Sur un tout autre registre, le Mouvement européen, d'inspiration fédéraliste, a réuni « un après-sommet des citoyens » à Pau, les 14 et 15 octobre. Autour de Pierre Moscovici, Anne-Marie Idrac, Alain Lamassoure et François Bayrou. Le ministre des affaires européennes s'est félicité de l'adoption de la Charte des droits fondamentaux : « Désormais, tous les Européens ont en commun un texte de référence qui exprime les valeurs qui sont au fondement de l'aventure européenne. »

Michel Garicoix

Le monde compte 800 millions d'affamés, estime la FAO

MUMBA MWANSA est un petit garçon de sept ans, il vit en Zambie, et, très souvent, surtout pendant la saison humide, il a faim. Sa mère prépare bien de la bouillie de manioc, des légumes, de la farine d'arachide, mais le papa pêcheur est pauvre, la nourriture est comptée, et les Mwansa se couchent le plus souvent sans dîner. Mumba devrait, pour être un garçon en pleine santé, ingurgiter 1 800 kilocalories (kCal) chaque jour ; en saison des pluies, il en absorbe moins de 1 200, d'après les calculs des experts de la FAO (Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture). Mumba est un des 836 millions d'humains qui ont faim, selon l'Etat de l'insécurité alimentaire dans le monde, publié lundi 16 octobre par la FAO. Faim, c'est-à-dire que leur manquent entre 100 et 400 kCal, chaque jour, pour satisfaire les besoins énergétiques calculés par les diététiciens.

A elles seules, l'Inde et la Chine

rassemblent 40 % des affamés, même si la gravité de leur manque alimentaire n'est pas très grande. Compte tenu des progrès économiques, les deux géants asiatiques devraient continuer à réduire le nombre de leurs citoyens sous-alimentés. En revanche, l'Afrique sub-saharienne regroupe 186 millions d'affamés, avec un degré de gravité important (déficit quotidien supérieur à 300 kCal). Du fait de la croissance démographique, leur nombre ne devrait pas décroître d'ici 2015. Dans son introduction, le directeur général de la FAO, Jacques Diouf, souligne que les conflits sont « la cause de la faim dans la plupart des pays les plus pauvres du monde ». La faim est d'abord le fruit de la guerre. Parmi les autres pays dont une partie notable de la population souffre d'une sous-alimentation profonde, on retrouve la Corée du Nord, le Bangladesh, l'Afghanistan, la Mongolie et Haïti. Enfin, le rapport de la FAO révèle que la si-

tuation alimentaire s'aggrave dans les pays de l'ancienne URSS : la Russie elle-même compte près de 6 % de sous-alimentés (le taux dans les pays développés est inférieur à 2,5 %), tandis qu'en Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie et Tadjikistan, un cinquième de la population est sous-alimentée à un degré important.

Globalement, la FAO estime que la sous-alimentation devrait continuer à décroître d'ici 2015 jusqu'au niveau de 576 millions de personnes, bien au-dessus de l'objectif de 400 millions que s'est fixé la communauté internationale en 1996. Selon l'organisation basée à Rome, la lutte contre la faim est un facteur économique important : le coût de la sous-alimentation en pertes de productivité, déficit cognitif des enfants, maladies et décès est extrêmement élevé, et mine les potentialités de développement des pays pauvres.

Hervé Kempf

Le président Chirac se rendra à Vienne en novembre

BIARRITZ. Le président Jacques Chirac se rendra en Autriche au cours de la tournée des capitales européennes qu'il effectuera en tant que président en exercice de l'Union européenne pour préparer le sommet de Nice de décembre. La date de son passage à Vienne n'est pas encore arrêtée, mais le chancelier autrichien, Wolfgang Schüssel, qui s'est félicité à Biarritz du retour à la normalité dans ses relations avec les autres gouvernements européens, a indiqué que, s'il venait, le chef de l'Etat français serait « le bienvenu ».

Les relations entre la France et l'Autriche se sont tendues à la suite de l'entrée de l'extrême droite dans le gouvernement de coalition de M. Schüssel. Les Autrichiens reprochent à Paris d'avoir joué un rôle-clé dans les mesures d'isolement que leurs partenaires au sein de l'Union européenne avaient prises lors de la formation de ce gouvernement, et qui ont été finalement levées en septembre.

Le pape mobilise contre la procréation assistée et les couples homosexuels

ROME. Le Jubilé des familles a rassemblé 250 000 personnes, samedi 14 et dimanche 15 octobre à Rome. Défendant les valeurs traditionnelles de la famille, le pape a plaidé pour une « procréation responsable ». Evoquant les méthodes de procréation médicalement assistée (PMA), il a fustigé « la tendance à recourir à des pratiques moralement inacceptables traduisant l'absurde mentalité d'un "droit à l'enfant", à la place de la juste reconnaissance du "droit de l'enfant" à naître et grandir ». Il s'est élevé contre les couples homosexuels en soulignant « combien il est essentiel pour les enfants de pouvoir compter sur les deux figures paternelle et maternelle ». Jean Paul II a encore plaidé contre la « plaie du divorce » et de l'avortement. – (AFP)

DÉPÊCHES

■ **SLOVÉNIE : le parti de l'ancien premier ministre Janez Drnovsek remporte les élections législatives** organisées dimanche 15 octobre, avec 36,04 % des voix, selon des résultats officiels provisoires portant sur 96 % des bulletins. La Démocratie libérale de Slovénie (LDS, centre gauche) de M. Drnovsek devance largement le Parti social-démocrate (SDS), membre de la coalition de centre-droite de l'actuel premier ministre, Andrej Bajuk, qui n'obtient que 15,87 % des voix.

■ **BIÉLORUSSIE : l'opposition a accusé le pouvoir en place de fraude** lors des législatives du dimanche 15 octobre. Selon l'opposition, la participation de 50 % qui permet de valider le scrutin n'a pas été atteinte, contrairement aux affirmations de la commission électorale. – (AFP)

■ **POLOGNE : Lech Walesa, cinquante-sept ans, l'ancien héros du syndicat Solidarité, a décidé de se retirer de la vie politique** à la suite de son mauvais score (1,01 % des suffrages) à l'élection présidentielle, a annoncé son porte-parole dimanche 15 octobre. – (AFP)

■ **ALGÉRIE : dix-huit personnes ont été assassinées** dans la nuit du samedi 14 au dimanche 15 octobre, lors de deux massacres attribués à des groupes islamistes armés dans la région de Médéa (90 km au sud d'Alger). Une famille a été attaquée à Ouezra, un village proche de Médéa, par un groupe armé qui a tué douze femmes et enfants et enlevé deux jeunes filles. Dans le même temps, six bergers étaient tués à l'est de Médéa. Quelque 110 personnes ont été tuées depuis début octobre dans des massacres et attentats imputés aux groupes armés islamistes. – (AFP)

■ **VÉNÉZUELA : les ouvriers du pétrole en grève depuis cinq jours sont parvenus à un accord** avec la compagnie nationale Petroleos de Venezuela (PDVSA) et ont appelé à mettre fin à leur mouvement, a annoncé samedi le président de la Fédération des travailleurs du pétrole (Fedepetrol), Carlos Ortega. La compagnie a accepté une augmentation des salaires de 6 000 bolivars par jour (8,6 dollars) réclamée par le syndicat. Le président Hugo Chavez, qui avait qualifié les grévistes de « bandits », a annoncé dimanche une restructuration de PDVSA et nommé à la tête de l'entreprise nationale un militaire, le général Guai-caipuro Lameda. – (AFP, AP)

■ **ARABIE SAOUDITE : Ryad a réclamé, lundi 16 octobre, des autorités irakiennes l'extradition des deux pirates de l'air saoudiens, auteurs du détournement samedi dans l'espace aérien égyptien d'un Boeing 777 de la Saudi Airlines qui s'est posé à Bagdad.** L'Arabie saoudite et l'Irak n'entretiennent plus de relations diplomatiques depuis la guerre du Golfe en 1991. – (AFP)

■ **CÔTE D'IVOIRE : un appel à la grève générale** « sur toute l'étendue du territoire national » lundi et mardi a été lancé, dimanche 15 octobre, par des partis politiques, dont le RDR de l'ancien premier ministre Alassane Ouattara, des syndicats et des organisations non gouvernementales qui boycottent l'élection présidentielle du 22 octobre. – (AFP)

■ **RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO (RDC, ex-Zaïre) : la reprise des combats sur plusieurs fronts, inactifs depuis un an, a été confirmée** dimanche 15 octobre par le chef d'état-major de l'Armée patriotique rwandaise (APR), le général Kayumba Niyamwansa. Il a indiqué que les combats au Kasai-Oriental et au Katanga ont fait près de 80 morts, dont au moins 50 civils « massacrés » par les soldats de la coalition gouvernementale appuyée par le Zimbabwe, l'Angola et la Namibie. Un sommet de plusieurs chefs d'Etat africains sur la crise en RDC est organisé lundi dans la capitale mozambicaine, Maputo. – (AFP)

Manifestation en Allemagne contre le transport de déchets nucléaires

PHILIPSBURG. Un millier de personnes ont manifesté dimanche 15 octobre devant la centrale nucléaire de Philippsburg (sud de l'Allemagne) contre la reprise de convois de combustibles usés vers l'usine de retraitement de la Hague en France. Les transports de combustibles usés vers le centre de retraitement de la Cogema à la Hague, interrompus depuis mai 1998 pour des raisons de sécurité, ont été autorisés par les autorités allemandes le 22 septembre. Cependant, selon la *Berliner Zeitung* de samedi, le premier ministre Lionel Jospin « exige au moins une garantie écrite » de Berlin sur le retour en Allemagne, « au plus tard dans les premiers mois de 2001 », des déchets allemands stockés à la Hague avant toute nouvelle opération de retraitement. – (AFP)

REUSSIR LES ADMISSIONS PARALLÈLES

► Sur DEUG, DUT, BTS :

- Concours "Profils"
- "Tremplin", "Passerelle"

► Sur Licence :

- Sciences Po (Attention : examen courant mars)
- Ecoles de journalisme
- HEC-ESCP, EM Lyon, concours "Tremplin", "Profils", "Passerelle",

► Sur Maîtrise :

- ESSEC,
- CRFPA-ENM,
- DECF-DESCF

IPE SUP

18 rue du Cloître Notre-Dame
75004 Paris 01 43 25 63 30
www.ipe-sup.fr

ISTH
Enseignements Supérieurs Privés
Concours 2^{ème} cycle
HEC / ESCP : 2^{ème} année
Sciences Po : 2^{ème} année
* Sessions semestrielles
* Stages : Noël, février, Pâques
Tél. : 01 42 24 10 72
www.isth-es.com

DE LA SIMPLE RETOUCHE
AU BEAU VETEMENT
LEGRAND
Depuis 1894
Tailleur et Chemisier
sur mesures
Collections Hommes & Dames
Grand choix de tissus et de prix
27, rue du 4-Septembre, Paris 2^e
Tél : 01.47.42.70.61

SOCIAL Lionel Jospin et Ernest-Antoine Seillière, président du Medef, sont parvenus à un accord sur la réforme de l'Unedic au cours d'une conversation téléphonique dans la

nuit du dimanche 15 au lundi 16 octobre. L'intervention du premier ministre a permis de sortir de la situation de blocage entre le gouvernement et le patronat, alors que Martine Aubry

était prête à transmettre aux partenaires sociaux, lundi, le contenu d'un décret fixant le régime de l'assurance-chômage pour l'année à venir. ● LA DERNIÈRE SEMAINE de négociations a

été particulièrement éprouvante pour les organisations syndicales et patronales, placées sous la pression du départ annoncé de la ministre de l'emploi et de la solidarité, qui a réuni ses

collaborateurs dimanche soir. ● LE NOUVEAU RÉGIME de l'assurance-chômage a subi de nombreuses évolutions depuis le début des négociations, au mois de mars.

Lionel Jospin et Ernest-Antoine Seillière trouvent un accord sur l'Unedic

Une conversation téléphonique entre le premier ministre et le président du Medef, dans la nuit du dimanche 15 au lundi 16 octobre, a permis de lever les derniers obstacles à un accord sur la nouvelle convention de l'assurance-chômage

CETTE FOIS, ça y est : sept mois après le début des négociations sur la nouvelle convention d'assurance-chômage, l'épilogue du feuilleton Unedic, premier chantier de la « refondation sociale » initiée par le Medef, est intervenu lundi 16 octobre. Dans la nuit de dimanche à lundi, Lionel Jospin, et Ernest-Antoine Seillière sont parvenus à trouver un accord. Le premier ministre a en effet appelé lui-même le président du Medef. « Le premier ministre a marqué son appui au paritarisme. Il a souhaité la fin des "batailles" dans le domaine social, il a estimé que la refondation sociale constitue bien une base à partir de laquelle les relations sociales peuvent se développer et se moderniser. Sur ces bases, un accord a été trouvé », a déclaré au Monde, lundi matin, M. Seillière, réuni en conclave avec les principaux dirigeants du Medef, avenue Pierre-I^{er}-de-Serbie. En laissant ainsi entendre qu'un « gentleman agreement » a pu facilement être trouvé avec le chef du gouvernement, le numéro un du Medef ne se prive pas d'envoyer une pierre dans le jardin de Martine Aubry.

Nicole Notat, secrétaire générale de la CFDT, a également été informée cette nuit-là des discussions. Les autres, la CFTC, la CGC, l'UPA et la CGPME, l'ont été plus tard. Lundi, en fin d'après-midi, les partenaires sociaux, signataires et non-signataires du projet de convention, devaient se retrouver pour examiner les dernières modifications apportées au texte. Auparavant, l'organisation patronale aura tenu son conseil exécutif.

Au ministère de l'emploi, on tempérait, lundi matin, l'enthousiasme de M. Seillière. « Pour l'instant, nous ne sommes encore saisis d'aucun texte. Il ne faut pas mettre la charrue

avant les bœufs », indiquait l'entourage de la ministre de l'emploi et de la solidarité, qui « n'était au courant de rien ». Ce dernier rebondissement intervient alors que le gouvernement s'apprêtait à présenter, dans la journée, le contenu d'un décret valable pour un an et destiné à se substituer au texte signé par les organisations patronales, Medef, CGPME, UPA, et les syndicats CFDT, CFTC et CGC. Il devait ainsi publier un communiqué invitant les partenaires sociaux à venir prendre connaissance de son décret et à

émettre d'éventuelles observations. Aucun délai supplémentaire n'était envisagé ; ce, pour plusieurs raisons. Après avoir laissé toute la semaine dernière aux signataires pour amender leur plan d'aide au retour à l'emploi (PARE), le gouvernement jugeait en effet que les discussions avaient suffisamment duré. Sur-tout, Martine Aubry n'avait plus le temps. La ministre de l'emploi et de la solidarité doit s'envoler lundi soir pour Luxembourg pour présider, le lendemain, le conseil européen des ministres des affaires sociales. Puis,

de retour à Paris, elle assistera au conseil des ministres, mercredi, avant de quitter définitivement le gouvernement pour préparer sa campagne municipale à Lille.

Tout au long du week-end, Denis Morin, le directeur de cabinet de M^{me} Aubry, et Jacques Rigaudiat, conseiller social de Lionel Jospin, ont fait passer le message auprès des signataires : « Si vous ne bougez pas, nous prendrons l'initiative lundi, m'a-t-on dit », rapporte le président de la CFTC, Alain Deleu. Ces contacts se sont révélés infruc-

tureux, le patronat refusant catégoriquement de revenir sur la deuxième tranche de baisse de cotisations prévue pour 2002 et ayant réduit sa position sur le rôle dévolu à l'Unedic dans la mise en place de l'accompagnement personnalisé du chômeur. In fine, dans l'accord passé avec le premier ministre, la deuxième serait maintenue mais semestrialisée : 0,2 % au 1^{er} janvier 2002, et 0,2 % au 1^{er} juillet, si l'état des comptes du régime d'assurance-chômage le permet.

Dans le décret initialement prévu,

le gouvernement avait modifié quatre points de la convention qui créé le plan d'aide au retour à l'emploi (PARE). Une amélioration de la couverture d'indemnisation des chômeurs était prévue : au lieu des quatre mois de travail exigés sur dix-huit, pour ouvrir droit aux allocations ainsi que le prévoyaient les signataires, cette période de référence passait à trois mois sur douze. Cette modification de curseurs permettait d'intégrer près de 180 000 demandeurs d'emploi pour l'instant non-indemnisés dans le régime Unedic. La première tranche de baisse de cotisations était agréée. La deuxième, en revanche, était renvoyée à des discussions ultérieures. L'ANPE était seule responsable du suivi et du contrôle des « PAP », plan d'accompagnement personnalisé des chômeurs, l'Unedic en étant seulement informée. Enfin, sur le volet de la clarification des relations financières, les seize milliards de francs proposés par les signataires comme solde de tout compte, étaient acceptés par l'Etat, à raison d'un gros versement dès la première année.

L'accord apparemment intervenu entre Lionel Jospin et Ernest-Antoine Seillière ne reprend pas intégralement tous les points du décret, comme le montre le compromis passé sur la baisse de cotisations. Il a été passé juste avant que les principaux protagonistes du feuilleton Unedic ne se retrouvent à l'Elysée, lundi à 11 heures, à l'occasion de la cérémonie de remise de légion d'honneur, par Jacques Chirac, au président de la Confédération européenne des syndicats, Emilio Gabaglio.

Isabelle Mandraud et
Caroline Monnot

Les collaborateurs de Martine Aubry ont le « blues » et chantent « L'internationale »

PERSONNE n'y a résisté. Lorsque l'ancien syndicaliste CGT Alain Obadia, qui a quitté voilà plusieurs mois le cabinet de Martine Aubry pour rejoindre la RATP, a commencé à entonner *L'internationale*, les quatre-vingts convives ont repris à pleins poumons l'hymne révolutionnaire. Puis il y eut *Le Temps des cerises*, *La Jeune Garde*. « A un moment, Martine Aubry a reçu un appel sur son portable. Tout le monde s'est dit : c'est Seillière [Ernest-Antoine, le président du Medef] !, alors *L'internationale* a redoublé et Aubry a dû quitter la pièce en courant », rapporte, hilare, l'un des participants.

Dimanche 15 octobre, au premier étage de l'hôtel du Châtelet, rue de Grenelle, les salons sont restés illuminés tardivement. Trois jours avant son départ du gouvernement, prévu mercredi, la ministre de l'emploi et de la solidarité a réuni, le temps d'un dîner, les conseillers qui ont travaillé avec elle tout au long de ces trois ans. A quelques rares exceptions, ils étaient tous là : ceux qui sont restés de bout en bout comme Bruno Macquart, responsable de la protection sociale, Frédéric Martel, l'homme des discours, ou Béatrice Hivernet, sa secrétaire particulière ; ceux qui sont partis en cours de route comme Denis Champain, conseiller

emploi, ou Yves Barou, auteur de la seconde loi sur les 35 heures ; et ceux qui ont rejoint, il y a peu, leurs nouveaux postes comme le directeur de la Sécurité sociale, Pierre-Louis Bras. Seuls une vingtaine de collaborateurs restent à ce jour sans affectation. Tous, à 20 heures, se sont alignés dans l'escalier d'honneur du ministère pour une photo de famille. Une équipe de TF 1, seul média autorisé, a filmé les scènes de ce dîner « un peu surréaliste », selon un proche de la ministre.

UNE GIGANTESQUE ESTAMPE

Parmi les invités, figuraient également d'anciens collaborateurs de la période 1991-1993, lorsque Martine Aubry a été une première fois ministre de l'emploi, sa fille, Clémentine, deux des secrétaires d'Etat placées sous sa tutelle, Nicole Péry (formation professionnelle), Dominique Gillot (santé), ainsi les conseillers sociaux de Matignon, Jacques Rigaudiat et Gilles Gateau. A sa table, M^{me} Aubry avait placé ses trois directeurs de cabinet de 1991 à aujourd'hui : Guillaume Péry, dorénavant à la direction de la SNCF, Dominique Marcel, devenu directeur adjoint du cabinet de Lionel Jospin, et Denis Morin et son adjoint, Jean-Marc Germain.

Dans les salons de l'étage de réception, des entrées libanaises, des fruits de mer et des crustacés en sauce ont été servis. Le champagne a été débouché. « On était content de se revoir, unis par les projets et les lois. C'est un beau bilan, tout de même, ces trois ans », affirme un conseiller. « On avait tous un peu le "blues", aussi. C'est une page qui se tourne », témoigne un autre. Ses collaborateurs ont offert à M^{me} Aubry une gigantesque estampe représentant des dignitaires chinois. M^{me} Péry avait apporté des produits de sa région, basques. « Martine était heureuse, cela se voyait », assure un conseiller.

Quelques heures plus tôt, la ministre a entièrement vidé son bureau et rangé ses cartons. « Le dossier Sécu ? Hop ! à la poubelle ! », s'est-elle écriée, joyeuse. Au premier étage, le bureau de Didier Tabuteau, auteur du projet de loi sur le droit des malades, est en travaux. La pièce redevient une chambre, comme en 1997. Le lit a été rappelé du mobilier national. Mardi, M^{me} Aubry présidera le conseil européen des ministres des affaires sociales. Puis elle rendra définitivement les clés de la Rue de Grenelle, pour préparer sa campagne municipale de Lille.

I. M.

Sept mois d'un feuilleton à rebondissements

CARE, PARE, PAP... Convention I, convention II, convention III, récit du long feuilleton de l'Unedic, premier chantier de la « refondation sociale ».

● **17 mars** : début des négociations, au siège du Medef, sur la réforme du régime d'assurance-chômage. La convention I, qui date de 1997, est prorogée jusqu'au 30 juin 2000. Le Medef propose désormais de lier l'indemnisation à la recherche d'un emploi au contrat d'aide au retour à l'emploi (CARE).

● **1^{er} juin** : Martine Aubry et Laurent Fabius écrivent aux partenaires sociaux. Tout en se déclarant favorables à la démarche, ils s'inquiètent de la création d'un « système à double vitesse » et mettent en avant le rôle de l'ANPE. Ils réclament, également, une clarification des relations finan-

cières entre l'Etat et l'Unedic.

● **14 juin** : après des heures de discussion et quelques nuits blanches, le patronat, la CFDT et la CFTC signent un protocole d'accord. Ce texte contient toute l'architecture politique du projet : il comprend non seulement la réforme de l'Unedic, mais il crée également des nouveaux contrats de travail limités à cinq ans. FO et la CGT refusent de s'y associer. Au dernier moment, la CGC décide de ne pas parapher le document. Le « C » de CARE introduisant trop l'idée de contrat, le dispositif est rebaptisé PARE, plan d'aide au retour à l'emploi. Il reste obligatoire pour tous les demandeurs d'emploi indemnisés à partir du 1^{er} janvier 2001. Après une, deux, trois ou quatre propositions refusées par le chômeur, ce dernier s'expose à des sanctions, 20 % de réduction sur les allocations, puis leur suppression. En échange, la dégressivité de l'indemnisation est abandonnée. Une baisse des cotisations, employeurs et salariés, est programmée d'ici à 2003.

● **29 juin** : le patronat, la CFDT et la CFTC envoient au gouvernement la convention II, qui est la transposition juridique de l'accord. Les contrats de travail de cinq ans n'y figurent pas car ils sont hors du champ de l'Unedic. Dans la convention proprement dite, une clause stipule que toutes les mesures sont « indissociables » du reste et notamment de la reconduction de l'ARPE (système de préretraite contre embauche) et des conventions de conversion (aide aux salariés licenciés).

● **1^{er} juillet** : réservée sur la convention II, M^{me} Aubry publie un décret au *Journal officiel* pour proroger la convention I jusqu'au 31 décembre 2000, afin d'éviter un vide juridique.

● **19 juillet** : comme le veut la procédure, le comité supérieur de l'emploi est réuni. La CGT, la CGC et FO font jouer leur droit d'op-

position sur la convention II, sauf sur les avenants qui concernent l'ARPE et les conventions de conversion. La ministre décide d'agréer, séparément, ces deux dispositifs.

● **24 juillet** : par un nouveau courrier commun, M^{me} Aubry et M. Fabius informent les partenaires sociaux que le gouvernement n'agréera pas la convention II. Dénonçant un « coup d'Etat social », les signataires réagissent immédiatement. Le Medef, la CFDT et la CFTC annoncent qu'ils suspendent leur participation dans les organes de l'Unedic.

● **29 août** : le Medef dépose un recours devant le Conseil d'Etat pour abus de pouvoir, à propos du décret prorogeant la convention I.

● **7 septembre** : la ministre reçoit tous les partenaires sociaux, les signataires ensemble, les non-signataires séparément. M^{me} Aubry demande aux premiers de réécrire leur texte.

● **20 septembre** : la CGT, FO et la CGC lancent un ultimatum aux signataires, les enjoignant de revoir leur copie, faute de quoi ils demanderaient au gouvernement d'intervenir.

● **23 septembre** : après une nouvelle nuit de négociations au Medef, les signataires retouchent quelques points de leur dispositif. C'est la convention III remaniée. Le mécanisme des sanctions envisagé initialement est abandonné. Toutefois, si, « sans motif légitime », le chômeur « refuse de s'engager dans un projet d'action personnalisé », les allocations sont suspendues ou supprimées. La baisse des cotisations est différée de six mois, au 1^{er} juillet 2001.

Ce délai permet de consacrer 15 milliards de francs au PARE. Les signataires proposent également une somme – 16 milliards de francs – pour solde de tout compte à l'Etat. Cette fois, la CGC rallie le camp des signataires. La CGT et FO s'opposent toujours au texte.

Ultimes négociations, rendez-vous clandestins et inquiétudes

ÉPROUVANTS ! Les derniers jours de la négociation Unedic ont mis à rude épreuve les nerfs des organisations syndicales, patronales et du gouvernement. Pour tous, le

RÉCIT

Les acteurs de la discussion ont vécu leur semaine la plus folle

compte à rebours est devenu obsédant. La ministre de l'emploi devant boucler le dossier avant de quitter ses fonctions le 18 octobre, les acteurs ont vécu leur semaine la plus folle.

Lundi 9 octobre, les signataires de la convention Unedic ont prévu de se rencontrer pour peaufiner les aménagements qu'ils proposent sur leur texte en vue d'obtenir l'agrément du gouvernement. Le Medef et la CFDT souhaitent une réunion de travail « sereine », c'est-à-dire loin de la « pression des médias », qui, estiment-ils, complique les discussions. Consigne est passée d'éteindre les téléphones portables. L'heure et le lieu de rendez-vous, qui, pour une fois, n'est pas le siège du Medef, doivent être tenus secrets ! L'organisation patronale soupçonne certains de ses partenaires de bavardage. Elle redouble donc de précautions, n'hésitant pas, en cours de journée, à les contacter en évoquant un lieu « bideau ». En fin d'après-midi, c'est le branle-bas de combat. Prévenus à la dernière minute, les signataires ont une demi-heure pour gagner la Maison des Arts et métiers, dans le 16^e arrondissement.

Le négociateur CFTC, Michel Coquillon, est éreinté. Non seulement il suit le dossier assurance-chômage, mais il est réquisitionné pour d'autres chantiers de la refondation sociale. Plein d'interrogations et de scrupules, il arpente depuis sept mois déjà les salles de négociation parisiennes, traînant derrière lui une valise fixée sur un

désormais fameux chariot à roulettes. Lyonnais, il ne compte plus les allers-retours en TGV. Le « dernier train » est devenu un gag. Lundi, à 18 heures, c'est encore foutu. Il doit, comme les autres, filer dans le 16^e.

PLUS RIEN NE FILTRE

Le président de la CGC, Jean-Luc Cazettes, adore les jeux de bascule. Non signataire catégorique de la convention en juillet, il en est signataire convaincu depuis le 23 septembre. Les approches patronales auprès de FO – hostile au texte – ayant jusqu'à présent échoué, il se fait fort, en tant que syndicaliste, de convaincre la centrale de Marc Blondel qu'elle a tout intérêt à se rallier. Le numéro un de FO est en Biélorussie. Il petit-déjeune donc mardi avec Jean-Claude Mailly, qui M. Blondel vient de désigner comme successeur potentiel, et Jean-Claude Quentin, chargé de l'emploi. C'est un échec.

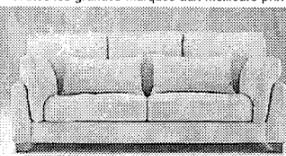
Pendant ce temps-là, à Montreuil, on s'inquiète. La confédération de Bernard Thibault cherche désespérément des infos. Que font les signataires ? Où en est désormais FO ? Et le gouvernement ? Certes, le président du groupe communiste et élu du Nord, Alain Bocquet, a conversé le week-end précédent avec Martine Aubry, qui l'a rassuré : le gouvernement ne cédera pas. Mais, tout de même, il y a ces réunions « clandestines » des si-

gnataires. Jacqueline Lazarre, négociatrice du syndicat, n'hésite pas. Elle appelle les Verts au secours et leur demande d'agir. Pas peu fiers d'être sollicités par la centrale ouvrière, ces derniers s'exécutent et publient un communiqué enjoignant Martine Aubry de ne pas « se précipiter pour aboutir à un accord sur l'Unedic » qui se ferait « sur le dos des chômeurs ».

Après un bref espoir de compromis, la situation s'est à nouveau tendue avec le gouvernement. Plus rien ne doit donc filtrer des échanges entre signataires. Pas la moindre bribe, la plus petite indication. Le cabinet de la ministre se casse les dents sur les portables. Quand il arrive à joindre le secrétariat des représentants du Medef, on lui répond que tous ses interlocuteurs sont en déplacement. La consigne vaut aussi pour les journalistes. « Tatata », chantonne le numéro deux de la CFDT, Michel Jalmain, pour éluder toutes les questions. Vendredi 13 octobre, l'attente d'un coup de fil des signataires qui ne vient pas sur d'ultimes propositions, la ministre jette temporairement l'éponge : elle file chez le coiffeur. « Rien ne bouge », répète, imperturbable, son entourage, avant comme après l'entrevue entre les signataires et la déléguée générale à l'emploi, Catherine Barbaroux.

I. M. et C. M.

DETAILLANT - GROSSISTE VEND AUX PARTICULIERS
Toutes les grandes marques aux meilleurs prix



Recommandé par Paris Pas Cher, Paris Combinés, etc...

MATELAS • SOMMIERS VENTES PAR TÉL. POSSIBLE

fixes ou relevables - toutes dimensions.
SWISSFLEX - TRÉCA - EPÉDA - PIRELLI
SIMMONS - DUNLOPILLO - BULTEX - etc...
Garantie 5 et 10 ans

Canapés - Salons - Clic-Clac...

CUIRS - TISSUS - ALCANTARA
Steiner - Duvivier - Coulon - Sufren etc...
5500 m² d'exposition

LIVRAISON GRATUITE SUR TOUTE LA FRANCE

MOBECO

• 239 à 247, rue de Belleville
Paris 19^{ème} - M^o Télégraphe

• 50, avenue d'Italie
Paris 13^{ème} - M^o Place d'Italie

01.42.08.71.00

7 jours sur 7

ESPRIT Octobre 2000

Délinquance juvénile,
droit des mineurs et violences collectives

Renseignements : ☎ 01 48 04 08 33 - www.esprit.presse.fr

Les socialistes parisiens exposent leur projet pour le « grand rendez-vous de l'alternance »

Bertrand Delanoë réunit le premier meeting de sa campagne pour les élections municipales

Les socialistes parisiens organisaient, lundi 16 octobre, au théâtre Mogador, le premier grand meeting de leur campagne pour les élections municipales.

Leur chef de file, Bertrand Delanoë, donné gagnant par un sondage du *Figaro-Magazine*, devait développer les lignes forces de son projet pour le

« grand rendez-vous de l'alternance ». De leur côté, les Verts entendent montrer qu'ils se préoccupent avant tout de la qualité de la vie à Paris.

POUR son premier grand meeting de campagne, lundi 16 octobre, au théâtre Mogador, le candidat socialiste à la mairie de Paris, Bertrand Delanoë, est doublement chanceux. La droite parisienne est sonnée par le psychodrame de l'exclusion de Jean Tiberi du RPR, et son candidat officiel, Philippe Séguin, se fait discret, afin de se tenir le plus éloigné possible des remous qui agitent son camp.

M. Delanoë, dont les initiatives, depuis des semaines, se perdent dans le vacarme de la droite, devrait donc, momentanément, jouir d'un ciel plutôt dégagé. S'ajoute la bonne nouvelle des sondages. Dans *Le Figaro-Magazine* du 14 octobre, une enquête de la Sofres, réalisée du 3 au 5 octobre auprès d'un échantillon de 800 électeurs parisiens, donne M. Delanoë gagnant, au second tour, avec 51 % des intentions de vote, contre 49 % à M. Séguin, dans le cas d'un duel avec ce dernier. Dans l'hypothèse d'une « triangulaire » Delanoë-Séguin-Tiberi, la liste de la gauche « plurielle » obtiendrait 48 % des suffrages, celle de M. Séguin 39 %, celle de M. Tiberi 13 %.

Cette indication encourageante ne peut que confirmer le chef de file socialiste dans la ligne qu'il s'est fixée : parler « aux Parisiens » des problèmes concrets de leur ville, avancer des propositions ; bref, « normaliser » le débat municipal, comme le résume un des ses proches. A la différence du député des Vosges, expliquent les fidèles du sénateur parisien, ce dernier n'a pas l'esprit occupé par d'autres échéances que celle de mars 2001. Bien que certains, au PS, lui reprochent de trop se reposer sur son rôle d' élu « local », M. Delanoë

doit donc persister, lundi soir, dans la voie qu'il s'est tracée.

Pour ce « grand rendez-vous de l'alternance », festif et ponctué d'intermèdes musicaux, un parterre de Parisiens exprimera ses attentes pour Paris. Parmi les élus, seuls prendront la parole le premier secrétaire fédéral du PS, Patrick Bloche, député, ainsi que deux futures têtes de listes, choisies avec soin puisque ce sont d'anciens partisans de Jack Lang : Michel Charzat, député et maire du 20^e arrondissement, et Dominique Bertinotti, chef de file dans le 4^e.

Dans son discours, M. Delanoë devait développer plusieurs thèmes contenus dans le projet des socialistes pour Paris. Ce document est consultable sur son site Internet (www.bertrand-delanoë.org), et les Parisiens sont invités à l'y « enrichir ». Pour « remettre Paris en mouvement » et renouer avec une « exigence démocratique » dans la capitale, le PS propose, notamment, que soit

transférée aux mairies d'arrondissement, avec les moyens budgétaires correspondants, la gestion de tous les équipements de proximité. Il s'engage aussi à doter chaque arrondissement d'un fonds d'investissement et à instaurer, partout, « conseils de quartier », « droit de pétition » et « référendums d'initiative locale ».

VÉRITABLE POLITIQUE FONCIÈRE

En attendant, soulignent les rédacteurs du texte, sans s'y attarder, la « nécessaire évolution du statut de Paris ». La rédaction de ce chapitre a fait l'objet d'une discussion très serrée au sein du PS parisien, car M. Charzat, mais aussi Bertrand Bret, son premier adjoint, et Roger Madec, maire du 19^e, souhaitaient en faire un axe majeur de la campagne. Le maire du 18^e, Daniel Vaillant, aujourd'hui ministre de l'intérieur, a toujours été réservé, comme M. Delanoë lui-même, sur une révision législative du statut de Paris.

En matière d'habitat et d'urba-

La succession du préfet de police est ouverte

Le préfet de police de Paris, Philippe Massoni, nommé en 1993 par le gouvernement d'Edouard Balladur avec l'aval de François Mitterrand, et maintenu à son poste après l'alternance de 1997 grâce au soutien de Jacques Chirac, doit quitter son fauteuil, en principe, le 13 janvier 2001, le jour de ses soixante-cinq ans. Il devrait ensuite entrer au Conseil d'Etat.

Son remplacement est donc à l'ordre du jour et devra, selon la tradition, faire l'objet d'un accord entre Matignon et l'Élysée. Pour l'heure, le candidat retenu par le premier ministre est Jean-Paul Proust. Ancien directeur du cabinet de Jean-Pierre Chevènement au ministère de l'intérieur, M. Proust est disponible depuis la démission du gouvernement, le 31 août, de M. Chevènement. Auparavant, il avait été successivement préfet de la région Haute-Normandie (1992) puis préfet de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur (1997).

Paris : les écologistes ne veulent pas se cantonner aux « affaires »

EN MARGE de la Convention nationale des Verts sur les élections municipales, samedi 14 octobre, les critiques allaient bon train, dans les couloirs, sur la campagne menée à Paris par Yves Contassot. Alors que le chef de file des écologistes, inconnu du grand public il y a quelques mois, a acquis une petite notoriété en s'attaquant au dossier des faux électeurs parisiens et en mettant en cause Jacques Chirac dans cette affaire, bon nombre de Verts commencent à trouver que l'on ne parle pas assez de pollution, de transports ou de culture dans leur camp.

Comme pour leur donner raison, M. Contassot et ses amis organisaient dimanche, devant la mairie du 5^e arrondissement une manifestation de fantômes, sorte de pédagogie humoristique contre les électeurs fictifs. Alors que Dominique Voynet a soutenu, le 12 octobre à Belfort, Noël Mamère dans son action, puis critiqué Elisabeth Guigou pour son refus d'intervention dans la procédure concernant Jacques Chirac, ces leçons de vertu agacent dans les rangs écologistes. « C'est une logique de coups, liée à ce que les médias recherchent, mais je ne suis pas sûre que cela passionne les gens », souligne ainsi Marie-Hélène Aubert, députée d'Eure-et-Loire.

« Je pense qu'ils aimeraient mieux qu'on leur parle de garde d'enfants, de services, de transports propres, de lutte contre la pollution, de santé », argumente-t-elle. « Ce combat est juste, Yves est bon candidat, mais il ne faut pas s'y enfermer, ne faire que cela », souligne à son tour Francine Bavay, vice-présidente du conseil régional d'Ile-de-France.

Lors de la prochaine assemblée générale des Verts parisiens, le 4 novembre, qui sera consacrée à leur programme municipal, M^{me} Bavay a donc l'intention

de mettre les pieds dans le plat. « Il faut faire campagne et montrer que nous n'avons pas qu'un chef de file », explique-t-elle, reprochant ainsi à demi-mot à M. Contassot de « jouer perso ». Ce sentiment était déjà répandu depuis l'investiture du chef de file des Verts parisiens, mais la tournure de la campagne, exclusivement axée sur les affaires, exacerbe ce reproche. Il est vrai que les Verts ayant décidé de se présenter de façon autonome au premier tour et non avec la gauche plurielle, ce seront les têtes de listes écologistes de chaque arrondissement qui auront à subir le verdict des électeurs et non le seul M. Contassot.

« TOUT A ÉTÉ DÉTERRÉ PAR LES VERTS »

« On est tous d'accord ! », s'exclame l'intéressé, interrogé par *Le Monde*. « Mais il est impossible de faire passer autre chose, les médias ne reprennent aucune de nos autres initiatives », se plaint-il. Yves Contassot admet cependant qu'il n'est pas question d'abandonner le terrain des affaires en plaçant que « tout a été détérré par les Verts ». Il promet, en novembre, un grand meeting sur le thème de la culture, un autre en décembre sur les transports, puis un sur la démocratie locale, comme prévu. « Notre programme continue selon l'agenda décidé », fait-il valoir. Quant aux méchantes langues qui prétendent que ses relations avec M. Mamère ne sont pas aussi radieuses que lors de leur première offensive sur le dossier des faux électeurs, en juin, il entend les faire mentir et annonce, sybillin, qu'il a préparé « avec Noël, un très beau coup sur la pollution à Paris ».

B. G.

Surenchères au sein de la gauche « plurielle » dans la capitale

LES NÉGOCIATIONS au sein de la gauche « plurielle » pour les élections municipales à Paris grincement sérieusement depuis plusieurs semaines. Les Verts ont encore confirmé, samedi 14 octobre, lors d'une convention sur les municipales, leur intention d'aller seuls au premier tour. Yves Contassot, chef de file des écologistes parisiens, a souligné que « les socialistes reviennent à la charge pour faire des listes communes ». « Cela montre qu'ils ont la trouille d'être en partie embarqués dans les affaires des marchés parisiens », a-t-il expliqué.

Cette situation – nouvelle par rapport à 1995 – contribue à tendre les relations entre l'« arbitre » socialiste et ses partenaires radicaux de gauche, chevènementistes et communistes. En présentant, jeudi 12 octobre, le programme du PRG

pour la capitale, le patron de la fédération de Paris, Jean-Bernard Bros, n'a pas caché son irritation envers le PS, qui lui refuse la tête de liste dans le 17^e arrondissement. Partant d'une seule adjointe au maire dans le 18^e, les radicaux ont l'ambition de gagner quatre sièges de conseillers de Paris.

MENACE DU MDC

Ils réclament notamment la deuxième place sur la liste du 5^e arrondissement, ingagnable par la gauche, pour Jean-Jacques Augier, le PDG des éditions Balland, alors que le PS ne leur offre que la troisième. « Le PS veut signer en même temps avec le PRG et le PC, mais l'exigence d'une mairie pour les communistes bloque les négociations », explique M. Bros.

Pour la secrétaire de la fédération communiste de Paris, Martine

Durlach, cette clause « fait partie de l'accord national avec le PS pour Paris, Lyon et Marseille, elle doit être respectée ». Persuadée que « la gauche ne peut gagner qu'unie à Paris », elle se félicite déjà que le PS soit « d'accord pour que le PC arrive à douze ou treize conseillers de Paris, au lieu de neuf actuellement ». Le MDC, qui a pour l'heure six conseillers de Paris, entend bien « profiter des fruits de la croissance ». Si le PS ne lui propose, comme c'est le cas actuellement, que quatre conseillers, dont trois dans le 11^e, l'arrondissement dont le maire est Georges Sarre, président délégué du MDC, il menace de conduire ses propres listes. « Ça fera un tour de chauffe républicain », s'amuse le sénateur de Paris, Jean-Yves Autexier.

B. G.

Les Verts multiplient les querelles microcholines avant leur congrès

Les quatre porte-parole passent à mi-temps

VIVE LE HUIS CLOS ! Même les Verts qui n'en étaient pas partisans en convenaient, dimanche 15 octobre au soir : ils avaient été bien inspirés de régler entre soi, lors de ce conseil national interrégional (CNIR), les combats sur la répartition des postes ou sur les embrouilles clientélistes survenues dans quelques villes.

Cependant, les Verts racontent, et leur récit ne contribue pas à redresser l'impression désastreuse laissée par les journées d'été de Larnas, en Ardèche. Si les « cniériens », selon la terminologie verte, ont réussi à approuver, à l'unanimité moins deux abstentions, le processus de transparence mis en place par le parti pour vérifier les adhésions douteuses (*Le Monde* daté 24-25 septembre), le débat qui a précédé le vote a été calamiteux. Notamment pour la section de Montpellier, dont les deux dirigeants locaux, Jean-Louis Biau et Jean-Claude Roumegeas, se sont mutuellement accusés d'être corrompus par Georges Frèche, le maire socialiste de Montpellier. L'un des protagonistes de l'affaire, Olivier Taoumi, un ancien du PS, a été suspendu le 2 octobre, à titre individuel pendant six mois. Le collègue exécutif doit instruire son cas avant quinze jours et le CNIR a voté que le soupçon d'entrisme dans ce groupe local était fondé.

La bataille pour les postes n'a pas été plus glorieuse. « On a assassiné les porte-parole », résume sobrement un participant qui veut rester anonyme. Ces quatre emplois, répartis en fonction des tendances, ne seront plus, désormais, payés qu'à mi-temps. L'un d'entre eux, le voyanétiste Denis Baupin, a eu beau se battre avec âpreté, « le CNIR a esti-

mé que le secrétaire national, Jean-Luc Bennaïmias, faisant lui aussi office de porte-parole, quatre mi-temps suffisaient amplement », commente la députée européenne Marie-Anne Isler-Béguin. Comme en compensation, et au terme de laborieux débats, le CNIR a décidé la création de quatre postes de délégués pour l'environnement, les institutions, l'économie et l'international.

MANQUE DE TEMPS

La veille, à la fin d'une journée de convention sur les municipales qui a laissé transparaître une préparation encore incertaine sur le terrain, les différents camps s'étaient réunis pour discuter du congrès. Les amis de la ministre de l'environnement, qui savent qu'un congrès de rassemblement facilitera les municipales, préchent pour une large majorité avec Guy Hascoët et Marie-Christine Blandin. Les jeux seront faits le 29 octobre, lors du vote des assemblées régionales, en vue du congrès.

En deux jours, les Verts n'ont donc pas trouvé le temps d'affiner leur position sur le conflit israélo-palestinien, comme le souhaitaient certains d'entre eux, pour condamner moins fermement Israël. Maigre consolation, ils se sont mis d'accord sur les versements dus par les cadres au parti. Ainsi, la députée d'Eure-et-Loir Marie-Hélène Aubert, brutalement interpellée à Larnas sur cette question, a-t-elle fait une proposition, acceptée, de rattrapage. « C'est déprimant, dans un aussi petit parti, la tendance qu'il y a à couper les têtes dès que les choses fonctionnent à peu près bien », commente-t-elle.

Béatrice Gurrey

Euro, boulot, dodo.



Mady Tran

Correspondance...
Portraits exclusifs des Européens.
Mercredi 18 h 00.

www.lacinqieme.fr

en savoir ou pas.

Jean-Pierre Chevènement juge sa démarche confortée par son bon score à Belfort

Seule l'abstention empêche l'élection de l'ancien ministre dès le premier tour

Jean-Pierre Chevènement a obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, dimanche 15 octobre, au premier tour de l'élection législative

partielle organisée dans la 2^e circonscription du Territoire de Belfort après la démission de sa suppléante. L'ancien ministre devra cependant

se soumettre à un second tour, faute d'avoir recueilli les voix de 25 % des électeurs inscrits, comme l'exige le code électoral.

BESANÇON

de notre correspondant

Evidemment, Jean-Pierre Chevènement aurait préféré être réélu dès le premier tour député de la deuxième circonscription du Territoire de Belfort, qu'il tente de reconquérir après la démission de sa suppléante, Gilberte Marin-Moskowitz. S'il ne l'a pas été, malgré les 50,98 % de voix qui se sont portées sur son nom, « ce n'est pas la faute des électeurs », explique-t-il à ses amis, dimanche 15 octobre au soir. « C'est à cause du code électoral, qui exige que le candidat arrivé en tête ait réuni 25 % des inscrits. » Or l'ancien ministre de l'intérieur n'en a rassemblé que 19,20 %.

M. Chevènement n'a pas seulement amélioré de 10,5 points son score de juin 1997 ; il a aussi distancé son concurrent, Michel Zumkeller (DL). « Le mouvement d'adhésion est incontestable, se félicite le président du Mouvement des citoyens. Ce scrutin manifeste un effet ancien de "crystallisation", pour reprendre le mot de Stendhal, par rapport à mes thèmes de campagne. » En clair, l'ancien ministre pense que sa position

sur la question corse a rencontré un large écho, « puisque si tel n'était pas le cas, [sa] progression n'aurait pas été si forte ». Il croit même que certains, « qui soutiennent la droite, habituellement, ne se sont pas mobilisés » contre lui pour cette raison. Il estime également que son discours contre la casse de l'emploi chez Alstom a « touché juste ».

« ÉCRASEMENT DE L'OPPOSITION »

Arrive Raymond Forni, le président de l'Assemblée nationale. « Merci de ton soutien, Raymond ! », s'exclame M. Chevènement. Les dirigeants socialistes auraient préféré défendre leurs propres couleurs, mais leurs militants n'ont pas boudé l'ancien ministre. « Ils ont bien joué le jeu, comme nous l'avons joué nous-mêmes en appelant à voter pour Jean-Pierre », souligne M. Forni. « Je me réjouis de son score et de l'écrasement de l'opposition, même si je ressens une forte inquiétude du côté du FN et du MNR, qui ont enlevé presque autant de voix que la droite républicaine », ajoute-t-il.

En recul de 3,77 points par rapport au Front national en 1997, Marie-

Thérèse Munnier-Drouhin (FN) et Yvan Lajeanne (MNR, mégrétiste) ont en effet engrangé 16,66 % des voix à eux deux. Comme M. Chevènement, M. Zumkeller impute ce résultat aux incidents survenus dans le quartier populaire des Résidences, où plusieurs voitures ont été incendiées. « On a une semaine pour convaincre », juge le candidat DL, « déçu » de son score.

Autre « déçu », Jean-Jacques Mettetal, qui espérait, pour les Verts, dépasser les 10 % obtenus par Daniel Cohn-Bendit aux élections européennes. Le candidat écologiste a juste confirmé son score de 1997. Cela n'est pas de bon augure pour les municipales de 2001 : le parti de Dominique Voynet, qui présentera une liste à Belfort face à l'ancien ministre, n'a obtenu que 6,17 % dans la ville. « Le départ de Jean-Pierre Chevènement a généré une certaine confusion dans la majorité "plurielle", constate-t-il. Comme les Verts ne veulent pas ajouter de la confusion à la confusion, nous appelons à voter pour le dernier candidat de la majorité "plurielle" encore en lice au second tour. » C'est ce que souhaitait M. Chevènement.

« Au fait, vous connaissez la dernière de Forni ? rigole ce dernier. Il veut absolument me faire siéger au côté de Noël Mamère... »

Jean-Pierre Tenoux

Circonscription de Belfort-Ouest (premier tour).

I., 45 461 ; V., 18 102 ; A., 60,18 % ; E., 17 123.

Ball. : Jean-Pierre Chevènement, MDC, adj. m. de Belfort, 8 729 (50,98 %) ; Michel Zumkeller, DL, 2 880 (16,82 %).

Elim. : Marie-Thérèse Munnier-Drouhin, FN, 1 636 (9,55 %) ; Yvan Lajeanne, MNR, 1 218 (7,11 %) ; Jean-Jacques Mettetal, Verts, 1 213 (7,08 %) ; Gérard Belot, LO, 907 (5,30 %) ; Daniel Couqueberg, PCF, 540 (3,15 %).

[25 mai 1997 : I., 44 791 ; V., 32 129 ; A., 28,27 % ; E., 30 485 ; Jean-Pierre Chevènement, MDC, m., a. min., 12 339 (40,48 %) ; Michel Algrin, FN, c. r., c. m., 6 228 (20,43 %) ; Jacques Bichet, UDF-PR, c. g., a. d., 6 043 (19,82 %) ; Jean-Jacques Mettetal, Verts, 2 143 (7,03 %) ; Daniel Couqueberg, PCF, 1 503 (4,93 %) ; Gérard Belot, LO, 1 291 (4,23 %) ; Christine Roussel, LDI-MPF, 938 (3,08 %).]

Un second tour serré attend la gauche à Fécamp, en Seine-Maritime

Le candidat de droite est arrivé en tête

ROUEN

de notre correspondant

Le maire socialiste de Fécamp, Patrick Jeanne, est en ballottage très légèrement favorable pour le second tour de scrutin organisé dans la neuvième circonscription de Seine-Maritime afin de pourvoir le siège laissé vacant par la démission de Frédérique Bredin (PS). S'il est devancé d'un peu plus de deux points par le candidat unique de la droite, Daniel Fidelin (DL), conseiller général du canton de Montivilliers, M. Jeanne devrait pouvoir compter sur les voix qui se sont portées sur les candidats des Verts, Michel Meynier, et du Parti communiste, Jean-Claude Blondel. Ni l'un ni l'autre n'ont souffert d'une bipolarisation renforcée par le caractère partiel du scrutin. Le candidat communiste obtient un score équivalent à celui de mai 1997. Les Verts améliorent leur résultat de 4,59 points. Ainsi, le total des voix de la gauche « plurielle » dépasse juste la barre des 50 %, ce qui n'avait pas été le cas lors du précédent renouvellement, malgré un recul de deux points de M. Jeanne par rapport au résultat d'alors de M^{me} Bredin.

REVERS DE L'EXTRÊME DROITE

Pour sa part, M. Fidelin progresse de dix points, mais il ne franchit pas la barre des 40 % malgré l'appui du président du conseil général de Seine-Maritime, le sénateur Charles Revet (DL), lui-même ancien député de la circonscription.

Aussi la droite ne dispose-t-elle pas de réserve de voix, alors que l'extrême droite subit un net revers par rapport à 1997. Le candidat mégrétiste, Guy Bourlé, est marginalisé avec 2,51 % des voix, et le lepéniste, Jean-François Touzé, obtient 6,71 %. Au total, l'extrême droite recule de trois points.

M. Fidelin ne pourra renverser la tendance qu'avec une forte mobilisation à droite, l'issue du scrutin se situant sans doute dans le canton de Montivilliers, banlieue nord du Havre, où l'abstention a été la plus forte (67,34 %). Mais, ici, le réservoir des voix est plutôt à gauche, notamment à Montivilliers, commune socialiste où l'on a très peu voté.

Ce premier tour confirme la très forte partition de la circonscription entre le nord, où M. Jeanne réalise plus de 55 % dans le canton de Fécamp, loin devant M. Fidelin qui n'obtient que 26,4 %, et le sud, où le candidat de la droite obtient ses meilleurs résultats, en particulier dans le fief de M. Revet, le canton de Criquetot-l'Ésneval.

Etienne Banzet

SEINE-MARITIME

Circonscription de Fécamp-Montivilliers (premier tour).

I., 78 672 ; V., 30 384 ; A., 61,38 % ; E., 28 927.

Ball. : Daniel Fidelin, DL, c.g., m. de Manneville, 11 337 (39,19 %) ; Patrick Jeanne, PS, m. de Fécamp, 10 654 (36,83 %).

Elim. : Michel Meynier, Verts, 2 172 (7,51 %) ; Jean-Claude Blondel, PCF, 2 098 (7,25 %) ; Jean-François Touzé, FN, 1 940 (6,71 %) ; Guy Bourlé, MNR, 726 (2,51 %).

[25 mai 1997 : I., 75 690 ; V., 54 444 ; A., 28,07 % ; E., 52 152 ; Frédérique Bredin, PS, adj. m., 20 167 (38,67 %) ; Daniel Fidelin, UDF-PR, c.g., m., 15 412 (29,55 %) ; Guy Bourlé, FN, c.m., 6 396 (12,26 %) ; Raymond Lecacheur, PCF, adj. m., 3 656 (7,01 %) ; Gilbert Cloarec, Verts, 1 522 (2,92 %) ; Claude Courbot, LDI-CNIP, 1 519 (2,91 %) ; Robert Berthet, GE, 1 156 (2,22 %) ; Manuel Hérédia, LO diss., 680 (1,30 %) ; Marc Hédrich, 4J, 678 (1,30 %) ; Anabella Prévost, MEI, 620 (1,19 %) ; Alain Baumann, PNR, 345 (0,66 %) ; Lucien Sorreda, div., 1 (0,00 %).]

Imaginez votre entreprise avec les logiciels Génération 2000

Imaginez maintenant que vous ne les ayez pas

M. Fabius définit sa « politique économique de l'emploi »

DANS UNE TRIBUNE au quotidien *Libération* du 16 octobre, Laurent Fabius baptise « politique économique de l'emploi » la politique qu'il entend mener comme ministre de l'économie et des finances. Celle-ci doit permettre, selon lui, une croissance sans inflation, la « stabilité », et continuer à créer des emplois. M. Fabius préconise « une politique sérieuse des finances publiques » qui « implique une évolution maîtrisée de nos dépenses, corrélée d'une baisse durable des impôts ». Cet engagement suppose que « la Banque centrale européenne, tout en luttant contre l'inflation comme c'est son rôle, puisse contenir l'évolution des taux d'intérêt », précise-t-il. La France connaît des problèmes d'offre, insiste le ministre : « La croissance est désormais limitée par notre faculté de mobiliser toutes les ressources productives », affirme-t-il.

Corse : Unita veut

« occuper le terrain »

LA COALITION nationaliste Unita, réunie dimanche 15 octobre à Corte en présence de Jean-Guy Talamoni, chef de file des élus nationalistes de l'Assemblée de Corse, a renouvelé son soutien au « processus » de Maignon (*Le Monde* daté 15-16 octobre), tout en exigeant du gouvernement qu'il remédie à quatre « lacunes » : « La "décorisation" des emplois, la spéculation immobilière, la minorisation de la langue corse et le sort dévolu aux prisonniers politiques. » Les membres d'Unita ont également insisté sur le renforcement de leur union : « Certains mouvements vont être amenés à fusionner et, à long terme, ces fusions pourraient conduire à former un parti unique », a expliqué Daniel Rossi, de Corsica Viva.

Une élection cantonale partielle

VAL-DE-MARNE

Canton de Vincennes-Est (premier tour).

I., 13 215 ; V., 3 817 ; A., 71,12 % ; E., 3 743.

Ball. : Jean-Michel Seux, DL, adj. m. de Vincennes, 1 661 (44,38 %) ; Maryvonne Pinçon, UDF diss., c. m. de Vincennes, 716 (19,13 %).

Elim. : Pierre Meslé, PS, c. m. de Vincennes, 560 (14,96 %) ; François Saunier, Verts, 319 (8,52 %) ; Jean-Claude Denolle, FN, c. m. de Vincennes, 217 (5,80 %) ; Francine Perrot, PCF, 180 (4,81 %) ; Dominique Verhès, MNR, 90 (2,40 %).

[Cette élection marque un recul de la gauche, qui, divisée, sera absente du second tour. Le socialiste Pierre Meslé recule de près de 10 points par rapport à mars 1998, et la communiste Francine Perrot de près de 3 points. Les Verts, absents il y a deux ans, sont à 1,5 point des 10 % qu'ils espéraient atteindre. L'extrême droite est également en recul puisque FN et MNR ne totalisent que 8,20 % contre 11,87 % au FN en 1998. Jean-Michel Seux (DL), candidat unique de la droite parlementaire, aurait pu viser une élection dès le premier tour s'il n'en avait été empêché par la candidature dissidente de l'UDF Maryvonne Pinçon. Les deux candidats de droite devraient se retrouver face à face au second tour. Cette élection fait suite au décès de Pierre Souweine (DL).

15 mars 1998 : I., 14 048 ; V., 8 017 ; A., 42,93 % ; E., 7 815 ; Pierre Souweine, UDF-DL, adj. m., 3 224 (41,25 %) ; Pierre Meslé, PS, c. m., 1 887 (24,15 %) ; Guy Quinson, div. d., c. m., 1 179 (15,09 %) ; Thomas Le Bauzeac, FN, 928 (11,87 %) ; Francine Perrot, PCF, 597 (7,64 %).]

RIGHT SOLUTIONS, RIGHT ON TIME.

LES BONNES SOLUTIONS AU BON MOMENT. AVEC LA NOUVELLE GÉNÉRATION DE LOGICIELS WINDOWS 2000 ET OFFICE 2000. DONNEZ

À VOS COLLABORATEURS DES OUTILS ADÉQUATS QUI PERMETTRONT À VOTRE ENTREPRISE DE NE PAS RATER LE TRAIN DE LA NOUVELLE ÉCONOMIE.

VENEZ LES DÉCOUVRIR CHEZ VOTRE REVENDEUR OU CONNECTEZ-VOUS SUR WWW.MICROSOFT.COM/FRANCE/GENERATION

Microsoft

JUSTICE Votée par le Parlement le 15 juin, la loi destinée au renforcement de la présomption d'innocence entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2001, remodelant en pro-

fondeur des aspects de la procédure pénale. ● **LE MANQUE DE MOYENS** liés à sa mise en œuvre est dénoncé par les associations de magistrats redoutant, notamment,

l'engorgement des tribunaux. L'USM, syndicat majoritaire, souhaite le report de l'application du texte. ● **LA MISE EN EXAMEN**, selon la nouvelle loi, ne se fondera que

sur des « indices graves ou concordants », et ce « à peine de nullité ». Cela pourrait ouvrir la possibilité d'un appel de la mise en examen. ● **LES CONDAMNÉS** en cour d'as-

sises pourront interjeter appel devant des cours d'assises d'appel. ● **L'APPLICATION DES PEINES** incombera à des tribunaux spécialisés, siégeant dans les prisons.

L'application de la loi sur la présomption d'innocence inquiète les magistrats

La réforme d'Elisabeth Guigou, qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2001, pourrait être contrariée par l'insuffisance des moyens dégagés. La révision de la procédure pénale et des conditions de mise en détention modifiera profondément les habitudes du monde judiciaire

LE COMPTE À REBOURS a commencé. Le 1^{er} janvier 2001, le monde judiciaire devra être prêt à mettre en œuvre la loi du 15 juin sur la présomption d'innocence, l'une des plus importantes réformes de la procédure pénale des vingt dernières années. Présence de l'avocat dès la première heure de garde à vue, réforme de la mise en examen, instauration d'un juge des libertés et de la détention, appel des décisions des cours d'assises, judiciarisation de l'application des peines : la réforme, qui bouleverse toutes les phases du procès pénal, pourrait encore accroître l'encombrement des juridictions.

Les semaines passant, l'inquiétude grandit au sein des palais de justice, où les avocats, les magistrats et les greffiers sont de plus en plus nombreux à dénoncer une loi « inapplicable » faute de moyens supplémentaires.

L'un des points faibles de la réforme réside, en effet, dans le manque de moyens pour l'appliquer. D'origine gouvernementale, la loi sur la présomption d'innocence a été fortement enrichie par les députés et les sénateurs, qui ont profité des nombreuses lectures parlementaires pour y ajouter des réformes majeures.

Ainsi, à la création des juges des libertés et de la détention, proposée par la chancellerie, les parlementaires ont ajouté l'appel des arrêts de cour d'assises et la réforme de l'application des peines. Or si le projet gouvernemental

avait prévu la création du nouveau juge de la détention, en budgétisant des postes dès 1999, elle n'avait pas anticipé le nombre de magistrats et de greffiers supplémentaires qui serait nécessaire à l'application des autres réformes. De sorte que les réformes de la cour d'assises et de l'application des peines entreront en vigueur avec des moyens inchangés.

Dans les juridictions, où l'on prend peu à peu conscience de la surcharge de travail qui s'annonce, la grogne a commencé à monter. L'Association des magistrats du parquet a exprimé, le 6 octobre, sa « très vive inquiétude devant l'impossibilité pour les parquets d'appliquer la loi renforçant la présomption d'innocence ».

Des libérations anticipées probables

La loi sur présomption d'innocence impose des délais restrictifs en matière de durée de détention provisoire qui pourraient entraîner de sérieux bouleversements dans le fonctionnement de la justice. Ainsi, un accusé détenu pourra, à partir de juin 2001, être libéré si il s'est écoulé plus de deux ans entre la décision de le renvoyer devant les assises et l'ouverture du procès. Cette règle pourrait conduire à la libération de certains accusés, notamment dans le ressort de la cour d'appel de Paris où les délais d'audience des procès sont parfois supérieurs à deux ans.

Enfin, plusieurs personnes incarcérées dans le cadre d'enquêtes sur des infractions terroristes pourraient également être libérées. La réforme prévoit que la durée des détentions provisoires avant un renvoi devant une juridiction ne peut excéder quatre ans en matière criminelle et deux ans en matière correctionnelle. Le cas le plus épineux est celui de Christa Fröhlich-Padula, militante d'extrême-gauche allemande, incarcérée dans le cadre de l'attentat de la rue Marbeuf, et qui attend son procès depuis son extradition, le 21 novembre 1996 (*Le Monde* du 23 septembre).

L'Union syndicale autonome justice (USAJ), qui représente 30 % des greffiers, a « mis en garde » M^{me} Guigou en précisant que « des mouvements de fond dans les tribunaux » étaient à prévoir. Le secrétaire général de l'USAJ, Patrick Lebrun, explique que « toute la loi sur la présomption d'innocence exige la présence de greffiers dans de très nombreuses procédures ». « Compte tenu du retard pris dans les années précédentes, précise-t-il, il nous faudrait 1 500 postes en plus ».

Les prévisions budgétaires en sont loin. Certes, la chancellerie a créé 422 emplois de magistrats et 400 postes de greffiers en trois ans, mais cet effort a été consacré à résorber le stock des affaires en

cours. Pour le budget 2001, le ministère de la justice prévoit 307 nouveaux postes de magistrats et 218 de greffiers.

Ce nombre est jugé nettement insuffisant par le président de l'Union syndicale des magistrats (USM, modérée), Valéry Turcey, qui rappelle que ces « postes seront vacants pendant trois ans, le temps de former les magistrats ». Estimant que la justice n'a pas les moyens d'appliquer la loi, M. Turcey souhaite le report partiel de son application. « Nous ne réclamons pas l'abrogation de la loi, car elle a été votée et nous devons l'appliquer, dit-il. Mais il faut faire des choix et reporter les dispositions les plus coûteuses en personnel pour éviter le chaos. »

L'inquiétude des professionnels ne se cantonne pas au manque de moyens. Avocats et magistrats réalisent également que certains aspects de la réforme vont profondément bouleverser leurs habitudes. Or la date d'entrée en vigueur du texte – le 1^{er} janvier 2001 – n'offre qu'un délai très court pour s'accoutumer aux nouveaux aspects de la procédure.

Si certains commencent à s'organiser, d'autres avouent sans pudeur ne pas avoir le temps d'y réfléchir. Un groupe de suivi a été constitué à la chancellerie pour recenser les difficultés. Voici la revue de détail d'une réforme qui pourrait engendrer une belle pagaille.

● **Garde à vue** : la nouvelle loi prévoit d'instaurer la présence de l'avocat dès la première heure de garde à vue – et non plus à la 20^e. Le barreau de Paris, qui tient déjà une permanence pour assurer les 4 000 visites annuelles en garde à vue d'avocats commis d'office, prévoit de multiplier par six ses interventions, jusqu'à 36 000 visites. « L'objectif, c'est d'arriver dans les locaux de garde à vue avant l'interrogatoire de la police, précise M^{me} Mathilde Jouanneau. Il faut informer le plus vite possible la personne de ses droits, et notamment de son droit au silence, qui a été inscrit dans la loi. »

Les autres barreaux ont plus de difficultés à s'organiser. « Il faut parfois créer de toutes pièces des

permanences qui n'existaient pas auparavant, explique M^{me} Bénichou, président de la Conférence des bâtonniers. Dans les petits barreaux, comme à Gap ou dans le Lot, la quarantaine d'avocats aura des difficultés à faire face. Nous demandons donc le recensement et le regroupement des locaux de garde à vue. » Enfin, la loi inquiète les membres du parquet, qui devront être avisés « immédiatement » de tout placement en garde à vue. Les parquets craignent un surcroît de travail, notamment la nuit.

● **Procédure pénale** : la loi bouleverse en profondeur la procédure d'enquête en matière judiciaire. La mise en examen n'est possible « à peine de nullité » qu'en cas « d'indices graves ou concordants ». Auparavant, la personne pourra être entendue sous le statut de « témoin » puis de « témoin assisté ».

Cette réforme suscite déjà des interrogations, certains juristes estimant qu'elle ouvre la voie à un appel de la mise en examen. D'autres dénoncent un « formalisme beaucoup trop lourd », du texte, comme Etienne Apaire, vice-président de l'Association française des magistrats instructeurs. « Cette loi n'est pas en adéquation avec l'état de notre délinquance, estime-t-il. Elle va permettre aux personnes visées par une instruction d'utiliser une série d'armes destinées à ralentir les investigations. Nous pensons que nous allons au-devant de graves difficultés. »

● **Juge des libertés et de la détention** : la loi retire le pouvoir de placement en détention provisoire au juge d'instruction pour le confier à un « juge des libertés et de la détention ». D'inspiration gouvernementale, cette partie de la réforme a été budgétisée dès 1999 : 110 nouveaux magistrats sont déjà en poste, qui devraient assumer cette charge au 1^{er} janvier.

Les tribunaux importants, comme Paris, Lyon et Marseille, se doteront d'un ou de plusieurs juges des libertés tandis que les plus petits devraient mutualiser leurs magistrats : les tribunaux d'Albi et de Castres (Tarn), par

exemple, devraient organiser des permanences tournantes.

Par ailleurs, l'Observatoire international des prisons a indiqué son intention de mettre en place au 1^{er} janvier 2001 des outils de mesure de la détention provisoire dans les grands tribunaux. Il s'agit de vérifier pendant les six premiers mois d'application de la loi si le nombre de personnes placées en détention provisoire diminue réellement.

● **Appel des décisions des cours d'assises** : cette réforme capitale pose d'abord des problèmes d'organisation matérielle aux juridictions. Certaines salles de cours d'assises ne sont conçues pour accueillir que neuf jurés et non douze comme il sera nécessaire en appel. D'autres salles servent à la fois aux procès correctionnels et aux procès d'assises, comme à Troyes (Aube) ou Charleville-Mézières (Ardennes) : si ces tribunaux sont désignés comme juridictions d'appel en assises, le contentieux correctionnel risque de prendre du retard.

Enfin, la plupart des cours d'assises sont déjà surchargées et peuvent difficilement accueillir de nouvelles affaires en appel. La chancellerie recense ces difficultés et envisage de louer des salles supplémentaires, voire de faire construire de nouvelles cours d'assises.

Autre grande inconnue : sur quels critères seront désignées les cours d'assises d'appel ? Le groupe de suivi de la loi préconise que l'appel soit examiné le plus souvent possible dans la même région que lors de la première audience, afin d'éviter de trop grands déplacements aux victimes, témoins et experts.

Mais cette règle ne pourra être systématique, notamment pour les affaires à forte résonance médiatique ou émotionnelle, qui nécessiteront d'être lointainement dépaysées. Le dernier mot en reviendra à la chambre criminelle de la Cour de cassation, qui sera chargée de désigner, au cas par cas, les juridictions d'appel.

Cécile Prieur

Des tribunaux d'application des peines siégeront à l'intérieur des prisons

OÙ INSTALLER les nouvelles juridictions d'exécution des peines, celles qui décideront des aménagements de peines pour les détenus ? Dans les palais de justice, comme l'exigerait la logique, ou dans les établissements pénitentiaires, comme l'impose le pragmatisme ?

Le débat, à fortes résonances symboliques, a récemment agité les milieux judiciaires. Après de longues discussions, les partisans de la présence de ces juridictions dans les prisons ont fini par l'emporter : aux arguments symboliques, ils opposaient des raisons pratiques, en arguant de l'impossibilité matérielle d'assumer des transferts supplémentaires de détenus vers les tribunaux.

« Judiciarisation de l'application des peines » : sous ce néologisme se cache une des innovations majeures de la loi sur la présomption d'innocence. Alors que, aujourd'hui, les mesures d'aménagement (libération conditionnelle, semi-liberté, fractionnement de peine...) sont décidées administrativement par le juge d'application des peines (JAP) sans possibilité de recours, la réforme va conférer un caractère juridictionnel à ces décisions, qui seront susceptibles d'appel.

Dès 2001, les détenus, assistés de leur avocat, pourront faire valoir leurs arguments devant le JAP, qui entendra également l'avis du parquet et de l'administration pénitentiaire. Le magistrat rendra ensuite

une décision motivée qui pourra être contestée par le détenu devant la cour d'appel.

La réforme acquise, restait à déterminer le lieu des audiences. Le respect du symbole imposait qu'elles se tiennent au sein des tribunaux, ne serait-ce que pour asseoir réellement leur caractère judiciaire. C'est en tout cas la position qu'a défendue, le 15 septembre, l'ensemble des juges d'application des peines de la cour d'appel d'Aix-en-Provence. Soutenus par quinze ordres des avocats, dont ceux de Bobigny, Bordeaux, Marseille, Lille, Nantes ou Strasbourg, ces magistrats estiment que la présence des audiences dans les tribunaux est une « nécessité impérieuse pour le respect des garanties d'un procès équitable et pour l'exercice plein et entier des droits de la défense ».

« UN LIEU DE JUSTICE »

Ces professionnels du droit font en effet valoir que la parole d'un avocat est plus libre dans une instance judiciaire que pénitentiaire. Surtout, ils arguent que le détenu est un justiciable comme les autres et que sa présence s'impose dans les palais de justice au moment où il faut décider de son avenir en prison. « C'est une question de principe, on ne peut soutenir de véritables audiences que dans les palais de justice, estime ainsi Anne Crener-Vaudano, présidente du Syndicat de la magistrature (SM, gauche). On peut essayer des solu-

tions de transition, mais il faut qu'à terme la justice se tienne hors les murs des prisons. »

Pourtant, la chancellerie semble bien décidée à installer ces audiences dans les établissements pénitentiaires. « Le détenu n'est pas présumé innocent mais condamné, explique-t-on place Vendôme. Il n'y a donc pas de contre-indication à le juger en prison, qui reste de toute façon un lieu de justice. »

Le ministère de la justice, qui explique que cette réforme « participera de l'introduction du droit en prison », ne cache toutefois pas que des arguments matériels ont fortement pesé dans son choix. Organiser des audiences d'application des peines dans les palais de justice suppose en effet d'augmenter le nombre de transferts pris en charge par la police et la gendarmerie, aujourd'hui 30 000 par an.

Quand on sait que chaque transfert occupe un véhicule et quatre personnes, que 1 000 gendarmes y sont tous les jours occupés et que cette mission n'est guère populaire auprès des ministères de l'intérieur et de la défense, la chancellerie y a réfléchi à deux fois.

Il faut ajouter à cela l'argument de la sécurité des palais de justice avec le risque d'évasion inhérent à tout transfert et la décision s'imposait d'elle-même. Il faudra donc encore attendre pour que les détenus soient jugés comme des citoyens ordinaires.

C. Pr.

www.siemens.fr/umts

Canal moins.

Le média pas du tout.

Avant.

L'UMTS selon Siemens.

Faire bouger la France

Pour un opérateur, la disponibilité de sites radio immédiatement opérationnels contribue indéniablement au succès du déploiement de son réseau. Cette recherche de sites, Siemens l'a préparée dès janvier 2000. Le fruit de cette anticipation ? 500 sites aujourd'hui et plus de 1000 d'ici juin 2001. Après avoir ouvert à Lannion son centre de développement, la SRIT en 1998, Siemens poursuit

sa politique de création d'emplois et prévoit d'ouvrir à Lannion un nouveau centre de développement. L'UMTS, la mise en place de plusieurs services de nouvelle génération, est une priorité d'expertise en France, avec notamment un centre de développement et d'intégration de services à Lannion. Siemens relève quotidiennement les défis de la France. Le vôtre, le nôtre.

Mobile business

Les services

Information et Communication



La deuxième vie des cours d'assises

AU 1^{er} JANVIER 2001, le procès d'assises tel que l'ont connu, depuis deux siècles, deux générations d'accusés, d'avocats et de magistrats aura vécu. Au couperet des verdicts succédera, pour celui que la justice reconnaît criminel, un temps inédit : la possibilité, si le jugement ou la peine ne lui conviennent pas, de faire appel et d'être rejugé.

Instaurée conformément aux dispositions de la Convention européenne des droits de l'homme par la loi du 15 juin renforçant la protection de la présomption d'innocence, cette possibilité d'interjeter appel d'une condamnation criminelle (comme c'est le cas pour les délits jugés par les tribunaux correctionnels) constitue une révolution juridique.

Jusqu'à présent, il ne restait au condamné qu'à espérer une faute de procédure – plutôt rare dans les faits – pour voir son procès cassé. En pratique, elle n'en constituera pas moins, pour le monde judiciaire, une révolution culturelle, aux contours imprévisibles.

Concrètement, si les premiers condamnés de l'année 2001 bénéficieront automatiquement de la nouvelle loi, tout condamné par arrêt prononcé postérieurement au 15 juin 2000 – c'est-à-dire à partir du vendredi 16 juin 2000 – sait d'ores et déjà qu'il pourra lui aussi faire appel de sa condamnation, pour peu que son avocat ait régulièrement formé un pourvoi devant la Cour de cassation.

En effet, le législateur a souhaité que tout recours en instance devant la haute juridiction au 1^{er} janvier 2001 soit susceptible d'être converti en appel à cette date. Or, souhaitant respecter l'esprit de la loi, les hauts magistrats de la chambre criminelle ont décidé ces derniers mois de ne pas examiner les pourvois en attente pour que chacun puisse bénéficier des nouvelles dispositions. Les avocats auront donc dix jours, et dix jours seulement, à partir du 1^{er} janvier, pour confirmer la volonté de leur client d'être effectivement rejugé.

Déjà, lors de procès récents, certains acteurs judiciaires ont évoqué ce que sera la deuxième vie des cours d'assises. L'avocat général Eric Enqueté, dans son réquisitoire prononcé à Caen contre l'abbé Bissey, s'est inquiété par exemple de ce qu'une peine trop lourde infligée au prélat inciterait celui-ci à faire appel, ce qui impliquerait, à ses yeux, pour les victimes et leur famille « de revivre [des] moments abominables ». Ainsi, des avocats, conseils de parties civiles, commencent à sensibiliser celles-ci à l'éventualité d'une remise en cause de la décision qu'elles ont attendue.

Plus généralement, nul ne sait encore quels visages auront désormais les assises, tant en premier ressort qu'en appel. Habituellement, lors des appels correctionnels, les témoins ne sont pas réentendus. Aux assises, ils le seront obligatoirement, le principe de l'oralité des débats l'imposant, ainsi que la présence d'un jury renouvelé. Si la place des victimes dans le procès criminel a été réaffirmée – les jurés devront désormais prêter serment de ne trahir « ni les intérêts de l'accusé, ni ceux de la société qui l'accuse, ni ceux des victimes » –, on se demande par exemple ce que deviendra en appel, lors d'une deuxième audience, l'effet aujourd'hui proprement cathartique induit par le procès unique, où l'émotion brute succède à des motifs ou des années d'attente et touche souvent, à pro-

portion, la sensibilité des jurés.

Mais c'est dans la possibilité d'appel elle-même que réside bien sûr le plus grand nombre d'inconnues. Si la loi prévoit qu'il ne sera pas possible de remettre en cause un acquittement prononcé en premier ressort, elle dispose également que « la cour d'assises statuait en appel ne [pourra], sur le seul appel de l'accusé, aggraver le sort de ce dernier ».

En théorie, donc, tout accusé aura intérêt à interjeter appel de sa condamnation. Mais en théorie seulement, car l'accusation aura elle aussi, en ce cas, la liberté de se joindre à l'appel du condamné, ce qui aura alors pour effet de déplafonner l'échelle des peines lors de la deuxième audience. Si tel était le cas, seule resterait au condamné, pour ne pas risquer l'aggravation, la possibilité de se désister avant son procès.

Tout dépendra donc de l'application que les avocats généraux feront de la nouvelle loi et de la cohérence qu'ils entendront donner à leurs propres réquisitions. On comprendrait mal, a priori, qu'ils fassent appel de condamnations qui auraient été conformes à leur demande.

Pour la défense, ce sont autant d'avantages et d'inconvénients qu'il faudra soupeser. La composition elle-même des deux futures cours d'assises (premier ressort et appel) ne manquera pas de faire réfléchir. Outre les trois magistrats professionnels, la cour d'assises d'appel comprendra douze jurés, et non plus neuf comme en premier ressort, ce qui aura pour effet de réduire le poids des magistrats du quart au cinquième des voix durant les délibérations. Aussi la cour d'assises d'appel, d'essence plus populaire, pourrait-elle apparaître plus sévère, notamment dans les affaires de mœurs – qui occupent majoritairement le rôle des cours d'assises.

LE BEL ARTICLE 353

Enfin, le législateur a souhaité que soit rappelé dans le serment des jurés que « le doute profite à l'accusé ». Prononcé à l'avenant du début du procès, loin du verdict, ce rappel au bon sens aurait sans doute été plus percutant s'il avait été arrimé au bel article 353 du Code de procédure pénale reproduit, selon la loi, « dans le lieu le plus apparent de la chambre des délibérations ». Traditionnellement lu par le président juste avant que la cour d'assises ne se retire pour délibérer, cet article rappelle aux juges que la loi « ne [leur] demande pas compte des moyens par lesquels ils se sont convaincus » et « ne leur fait que cette seule question : avez-vous une intime conviction ? ».

Or sur ce doute, qui sous-tend parfois si intensément les débats dans les affaires criminelles, on peut craindre qu'il se trouve plus d'un accusateur public, comme on a déjà pu l'entendre récemment, pour être tenté d'inverser l'esprit de la loi et rassurer en premier ressort les jurés au cas où ils condamneraient : les accusés pourront faire appel...

Désormais, ceux qui comparaitront libres n'auront pas à se constituer prisonniers la veille de leur procès. Ils verront peut-être disparaître le poids de la présomption de culpabilité que vaut habituellement la détention provisoire. Quant aux autres... Il n'est pas sûr que le doute, en premier ressort, profite toujours aux accusés.

Jean-Michel Dumay

Le gouvernement renforce la sécurité transfusionnelle contre l'avis des experts

Le coût des dépistages supplémentaires soulève des questions éthiques

En annonçant, vendredi 13 octobre, une série de mesures destinées à « renforcer la sécurité transfusionnelle », le gouvernement a choisi de ne

pas suivre les avis des experts scientifiques. Dans plusieurs rapports, ceux-ci estimaient que les bénéfices de ce nouveau dépistage, basé sur

la recherche de fragments du patrimoine génétique des virus du sida et de l'hépatite C, ne justifiaient pas son coût très élevé.

LE GOUVERNEMENT a annoncé, vendredi 13 octobre, des mesures pour « renforcer la sécurité transfusionnelle », qui pourraient provoquer une polémique avec les milieux scientifiques. Le dispositif adopté par les pouvoirs publics va, en effet, à l'encontre de tous ceux – médecins, virologistes, économistes de la santé – qui, ces dernières années, ont été conduits à travailler sur ce sujet. Plus de quinze ans après les profonds dysfonc-

neur de sang, de la présence de fragments du patrimoine génétique des virus du sida et de l'hépatite C. Cette forme de dépistage – dénommée dépistage génomique viral (DGV) – est aujourd'hui possible grâce aux développements des techniques de virologie moléculaire accomplis ces dernières années. Par rapport aux différents procédés actuellement mis en œuvre, ce dépistage permet de réduire la durée de la

santé afin de préciser la pertinence d'une telle méthode et son impact sur l'organisation des plateaux de qualification biologique des dons de sang. »

Au vu de cette évaluation et compte tenu du fait que la mise en place du DGV « ne posait pas de difficulté technique » et qu'elle « n'entraînait aucune conséquence négative sur la disponibilité des produits sanguins », les autorités sanitaires ont décidé que ce dépistage serait opérationnel « dans le courant du premier semestre 2001 ».

Pour le gouvernement l'introduction de cette technique « satisfait à l'objectif prioritaire de l'amélioration continue de la transfusion sanguine. » Elle vient aussi compléter le dispositif de sécurité transfusionnelle « qui repose sur la sélection des donneurs, les tests de dépistage des maladies transmissibles réalisés sur les dons ainsi que sur les procédés de préparation et les traitements d'élimination ou d'inactivation virale qu'il est possible d'appliquer sur les produits. »

Après du secrétariat d'Etat à la santé on confie toutefois avoir longtemps hésité avant de prendre une telle décision contraire à tous les avis des experts officiellement saisis de cette question. Daté du 4 décembre 1998, un premier rapport avait, sur ce thème, été demandé à un groupe de quarante spécialistes présidé par le professeur Françoise Brun-Vézinet (hôpital Bichat-Claude-Bernard, Paris). Les auteurs expliquaient, en substance, qu'une telle mesure n'était nullement justifiée, son coût économique dépassant de très loin le bénéfice médical qui pouvait en être attendu.

Un deuxième rapport, consacré au seul DGV de l'agent pathogène responsable de l'hépatite C, avait par la suite été demandé à un groupe de vingt-cinq experts présidé par le professeur Christine Rouzioux (hôpital Necker-Enfants Malades, Paris). Daté de juillet 2000, ce document très détaillé confirmait les conclusions du premier et mettait les autorités gouvernementales en garde contre les risques inhérents à une telle mesure dont la rentabilité était, selon eux, très discutable compte tenu de l'efficacité de l'ensemble du dispositif actuel de sécurité transfu-

sionnelle. En pratique, ils estimaient que le coût d'un décès par hépatite C évité grâce à cette mesure pouvait être estimé entre 3,3 et 52,5 milliards de francs, la prévention d'une infection post-transfusionnelle pouvant, quant à elle, être estimée entre 12,5 et 200 millions de francs.

Les experts font valoir qu'en toute hypothèse l'introduction du DGV pour les agents pathogènes du sida et de l'hépatite C ne parviendrait à prévenir que moins de trois cas annuels d'infections post-transfusionnelles. « Nous attirons l'attention sur le fait que la mobilisation des ressources que nécessite-

Le ministère confie avoir longtemps hésité avant de prendre cette décision

rait l'implantation du DGV pour l'hépatite C (entre 100 et 200 millions de francs) pourrait être utilisée beaucoup plus efficacement, peut-on lire dans le rapport du groupe présidé par le professeur Rouzioux. Ces ressources pourraient, par exemple, être utilisées à des fins de prévention et de prise en charge des personnes atteintes par le virus de l'hépatite C puisque 50 % d'entre elles ignorent encore leur statut sérologique – soit environ 200 000 personnes – et sont, par conséquent, privées de l'accès aux traitements actuellement disponibles. »

Ces mêmes experts expliquaient aussi aux autorités gouvernementales que la mise en place d'une mesure dont le rapport coût-bénéfice était à ce point élevé « hypothéquait les décisions à venir dans le domaine de la transfusion sanguine et de la santé publique ». « En effet, expliquaient-ils, ce type de décision est susceptible, non seulement d'imposer l'adoption de toute nouvelle mesure aussi peu efficace quant au rapport coût-bénéfice mais aussi d'interdire la possibilité de revenir sur une mesure dont le rapport serait du même ordre. »

Jean-Yves Nau

360 millions de francs pour une année de vie gagnée

Dans une analyse économique sur le principe de garantie de sécurité en transfusion sanguine, Jean-Paul Moatti (unité 379 de l'Inserm) évalue à 360 millions de francs le prix d'une année de vie potentiellement gagnée à partir de l'introduction du DGV pour l'hépatite C. « Ce chiffre considérable (...) est à rapprocher des ratios de 50 000 francs par année de vie potentiellement gagnée qui sont aujourd'hui considérés comme un plafond maximal en matière de sécurité routière ou qui correspondent aux avancées les plus récentes de l'hor-monothérapie et de la chimiothérapie pour le cancer du sein chez les femmes préménopausées », écrit M. Moatti (*Transfus Clin Biol 2000; tome 7*). L'occupation de ces paramètres économiques entrerait en contradiction avec les éthiques collectives respectueuses de la dignité de chaque individu et le souci de transparence des débats démocratiques.

tionnements à l'origine des affaires du sang contaminé et cinq ans après l'émergence du principe de précaution dans le champ de la décision politique, cette mesure éclaire les nouvelles et lourdes questions éthiques qui peuvent naître de la quête du risque zéro en matière biologique et médicale.

La décision annoncée par le ministère de l'emploi et de la solidarité ainsi que par le secrétariat d'Etat à la santé consiste à organiser le dépistage, chez chaque don-

période durant laquelle la présence des virus responsables du sida et de l'hépatite C n'est pas détectée.

« La plupart des pays industrialisés s'engagent dans cette voie, d'ores et déjà obligatoire pour la qualification du plasma, utilisé pour fabriquer des médicaments, précise-t-on auprès du gouvernement. Une évaluation vient d'être menée par l'Etablissement français du sang et par l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de

La bourse contestée d'un étudiant du GUD

BENOÎT FLEURY, responsable du mouvement Groupe Union Défense (GUD) à Paris, étudiant à l'université d'Assas (Paris-II), bénéficiera-t-il d'une allocation de recherche pour mener à bien sa thèse ? La question se pose depuis que les organisations étudiantes, l'Union des étudiants juifs de France (UEJF), l'Unef-ID et l'association Asterix (engagée contre le racisme et la xénophobie) ont rendu publique la décision de l'école doctorale de Paris-II d'attribuer une bourse au représentant de ce mouvement étudiant d'extrême droite.

Le ministère de la recherche s'interroge sur le maintien d'une aide publique, d'un montant d'environ 6500 francs par mois, à un étudiant habitué des tribunaux de police, des chambres correctionnelles et de la section disciplinaire de Paris-II. Au cours des quatre dernières années, Benoît Fleury a éclopé de plusieurs mois d'exclusion de son université pour diverses agressions, injures racistes et organisation de manifestations antisémites sur le campus, de plusieurs amendes infligées par le tribunal de police et d'une condamnation à trois mois de prison avec sursis prononcée par le tribunal correctionnel de Paris en 1998. Il comparaitra de nouveau le 16 janvier 2001 pour incitation à la haine raciale, suite à une plainte de l'UEJF.

RESPECT DES PROCÉDURES

Cette dernière ne comprend pas qu'« un étudiant exclu plusieurs fois par sa propre université, puisse bénéficier d'argent public pour poursuivre ses études ». Avec elle, beaucoup se demandent si les condamnations successives ne sont pas susceptibles de remettre en cause la participation de cet étudiant « au service public de recherche » ; les services du ministère de la recherche étudient cette éventualité. Ils pourraient toutefois buter sur les textes actuels qui prévoient que les seuls critères retenus pour l'obtention d'une allocation de recherche sont de nature universitaires.

En attendant, à Paris-II, on invoque le respect des procédures. Les 3000 allocations de recherche,

réparties chaque année par le ministère entre les universités, sont attribuées directement par les écoles doctorales. « Lorsque nous lui avons accordé l'allocation de recherche, il y a une quinzaine de jours, nous n'avions connaissance que des notes qu'il avait obtenues à son DEA, et elles étaient bonnes, défend André Castaldo, le directeur de l'école doctorale d'histoire, de sociologie, de philosophie du droit et du droit processuel, dont dépend Benoît Fleury. « Aucun membre du jury ne connaissait cet étudiant, assure-t-il. Maintenant que la décision est prise, qu'il a proposé un sujet de thèse et qu'il a un directeur de thèse, il paraît difficile de revenir dessus ».

En revanche, la proposition de la section d'histoire du droit de confier des travaux dirigés à Benoît Fleury, n'a aucune chance de se concrétiser. Le président de l'université, Bernard Teyssié, est formel : « cet étudiant n'a et n'aura aucune charge d'enseignement ; c'est une hypothèse qui n'est jamais remontée jusqu'à moi et que je n'ai jamais envisagée ». « C'est un premier motif de satisfaction », reconnaît l'association Asterix.

Certains enseignants de Paris-II regrettent que « cette affaire » ternisse de nouveau l'image de Paris-II, une « université à l'ambiance bon enfant ». Si le GUD n'a effectivement plus de local sur le campus depuis 1995 et ne dispose plus de panneaux d'affichage depuis l'an dernier, « cela n'empêche par ses sympathisants de se réunir régulièrement dans le hall pour faire des coups de force », assure l'UEJF. « Il n'y a aucune résurgence de cet état d'esprit à Assas », rétorque Bernard Teyssié. Benoît Fleury, pour sa part, affirmait dans un entretien à *L'Echo des Savanes* en mars 1999 : « le noyau dur s'est reconstitué à Assas. En 1995 on a failli disparaître, mais aujourd'hui, notre idéologie est en pleine ascension. Le GUD ne meurt jamais ». Un temps proches du Mouvement national de Bruno Mégret, les membres du GUD continuent de fréquenter les deux mouvements de jeunesse issus de la scission du Front national.

Stéphanie Le Bars

22091

ING DIRECT
LÀ OÙ VOTRE ARGENT EST HEUREUX

Le parc naturel des monts d'Ardèche naît dans la tourmente

La polémique sur l'élection, le 29 juin, de M. Valla, président du syndicat mixte chargé de la gestion du futur parc, est relancée. Un document atteste que le représentant du CPNT, fervent défenseur de la chasse aux pigeons ramiers, et deux élus d'extrême droite auraient bien fait alliance en sa faveur

LYON

de notre correspondante

L'affaire est tombée comme une bogue de châtaigne sur la tête des Ardéchois : alors que le parc naturel régional (PNR) des monts de l'Ardèche, en préparation depuis huit ans, n'attend plus que la signature du premier ministre pour être officialisé, le soupçon pèse sur les conditions dans lesquelles a été élu le président du syndicat mixte chargé de gérer ce territoire. Michel Valla, conseiller général (DL) et maire de Saint-Pierre-Verdoux, est accusé, en effet, d'avoir bénéficié des voix du Front national pour gagner son siège.

Cette élection, contestée par la gauche, a déclenché une crise politique dans le département et rappelle un autre épisode qui avait secoué la région Rhône-Alpes en 1998 : l'élection de Charles Millon, alors à l'UDF, à la présidence du conseil régional avec les voix de l'extrême droite. Au cœur du dossier, on retrouve le même personnage-clé : Alain Roure, l'unique élu régional de Chasse, pêche, nature et tradition (CPNT), qui avait donné à M. Millon la voix qui lui manquait pour battre le candidat socialiste à la présidence du conseil régional, Jean-Jack Queyranne.

Les faits remontent au 29 juin, à Privas, lors de la réunion constitutive du PNR de l'Ardèche. Au menu : l'élection du président et du bureau, désignés par les neuf conseillers régionaux de l'Ardèche, dont un lepeniste et un mégrétiste, les conseillers généraux, les représentants des cent trente-deux communes adhérentes et six « villes-portes » et les représentants des chambres consulaires. En lice, deux candidats : M. Valla, président du comité d'étude, et son vice-président, Bernard Bonin,



vice-président du conseil général (app. PS) et maire de Valgorge.

Pendant les huit années préparatoires, les deux hommes n'avaient fait qu'un pour concevoir et mettre en œuvre ce projet. Ils avaient même évoqué, avant de l'abandonner, l'idée d'une présidence alternative. Mais, le soir du scrutin, la belle entente s'est subitement brisée. Trois voix, en faveur de M. Valla, séparaient les deux candidats. L'histoire aurait pu en rester là mais, dès le dépouillement, des participants se sont levés pour expliquer que les deux conseillers régionaux d'extrême droite avaient voté pour le président.

Avant l'ouverture du scrutin, le conseiller régional Pierre Jouvencel (PS) avait bien demandé aux deux candidats de se positionner clairement à l'égard des deux conseillers régionaux du FN et du MNR. M. Bonin avait déclaré qu'il

refuserait « les voix de l'extrême droite » ; M. Valla était resté plus évasif, estimant que « la politique politicienne ne doit pas être en première ligne dans cette démarche », avant d'espérer une majorité suffisante pour que l'élection se fasse dans la clarté.

Les protagonistes en appellent désormais aux présidents du conseil général et du conseil régional

Sa courte victoire ne l'a pas fait changer d'avis. Estimant que le vote à bulletin secret ne permettrait

pas d'établir les allégations de la gauche, M. Valla s'est dit victime d'une « conspiration » destinée à déstabiliser sa candidature pour la mairie de Privas, en mars 2001. « Je suis un inconditionnel de l'aide humanitaire en Afrique », ne cesse-t-il de déclarer pour écarter les soupçons.

Une lettre trouvée par M. Bonin au comité d'études semble conforter les accusations de la gauche. Elle est signée par le représentant des chasseurs, M. Roure, et elle a été adressée à M. Valla trois jours avant le scrutin. « Comme convenu, j'ai obtenu le pouvoir de Nardonne [conseiller régional proche de M. Millon] et j'ai réussi à convaincre mes deux collègues [MNR et FN] à venir voter. Je t'assure donc 32 voix de la région », écrit M. Roure. M. Valla nie l'existence de ce document, qu'il juge « fabriqué de toutes pièces », et dénonce le « tumulte de la meute », le « glissement des maîtres-chiens », la « curée » et l'« hallali d'un gibier fictif ». Le nouvel élu estime que la situation est « désormais claire » et que « le syndicat mixte fonctionne normalement ».

Pourtant, loin de s'éteindre, le feu qui couve depuis l'été s'est propagé à tout le département et les protagonistes en appellent désormais à Michel Teston, le président (PS) du conseil général, et à Anne-Marie Comparini, la présidente (UDF) du conseil régional. Les socialistes pressent M. Teston de retirer à M. Valla sa délégation. « Ce n'est pas la bonne méthode, plaide le président du conseil général, je suis favorable à une solution consensuelle et républicaine qui consisterait dans la démission volontaire de l'actuel président et son remplacement par une personnalité neutre. » Une solution acceptée

par M. Bonin et qui permettrait d'attendre le prochain renouvellement du bureau, après les élections municipales et cantonales. La présidente du conseil régional, quant à elle, a délégué son vice-président aux politiques territoriales, Dominique Chambon, élu ardéchois UDF, pour servir de médiateur. Mais, pour l'heure, M. Valla campe sur ses positions.

Pour l'Ardèche, l'enjeu du parc est capital. Il s'agit de dynamiser ce territoire, considéré comme très fragile. Sur le plan écologique,

col est partiellement inclus dans le périmètre. Depuis des années, M. Roure guerroye contre les écologistes, qui ont obtenu la fermeture de la chasse à partir du dernier jour de février. En décembre 1999, il a été condamné à six mois de prison avec sursis et à 15 000 francs d'amende par le tribunal correctionnel de Privas pour outrage et provocation à la rébellion, après s'être opposé à des gardes-chasses. Quelques mois plus tard, en août 1999, les chasseurs ont emporté une victoire dé-

Les PNR en débat aux Journées de Gérardmer

« Entreprises et qualité des territoires : des bénéfices partagés » est le thème des Journées nationales des parcs naturels régionaux (PNR) qui, du 19 au 21 octobre, réuniront quelque quatre cents élus, techniciens et partenaires économiques à Gérardmer (Vosges), dans le Parc naturel régional des ballons des Vosges. Ces journées, préparées lors d'un premier séminaire, en juin, dans le PNR de la Brenne (Indre), permettront de faire le point sur les démarches engagées dans les trente-huit parcs existants : intégration de l'environnement dans les stratégies d'entreprise, développement du tourisme durable, attribution de la marque « parc », valorisation et transmission des savoir-faire artisanaux, création d'activités, harmonisation avec la politique des « pays ».

La séance plénière devrait se dérouler à Munster (Haut-Rhin) en présence de la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement, Dominique Voynet.

même si les PNR ne sont pas des sanctuaires comme les parcs nationaux, ils permettent la protection du patrimoine naturel.

Et c'est là où la bataille engagée par M. Roure prend tout son sens. Le représentant des chasseurs, qui s'est opposé depuis le début à la création du PNR, est un fervent défenseur de la chasse aux pigeons ramiers, notamment au col d'Escrinet, au nord d'Aubenas, où passent chaque année, à partir de février, ces oiseaux protégés ; le

cise en rachetant un versant du col de l'Escrinet et un hôtel, qu'ils souhaitent transformer pour abriter le siège de leur fédération.

Les défenseurs du parc, pour leur part, comptent sur ce nouvel aménagement pour favoriser une reprise du dialogue avec les chasseurs. Et ils craignent d'autant plus que la polémique ne serve les desseins de ceux qui veulent « tuer le parc ».

Sophie Landrin

Huit ans de gestation pour un espoir de renouveau

AUBENAS

de notre correspondante

En région Rhône-Alpes, le département de l'Ardèche demeurerait le seul à ne pas posséder de parc naturel régional. Bientôt, la lacune devrait être comblée et l'acte de naissance pourrait, symboliquement, coïncider avec la fête de la châtaigne.

Ce sont les producteurs de ce fruit qui, dans les années 92-93, ont lancé le projet d'un parc en Ardèche. Au départ cantonnées aux zones plantées de châtaigniers, les frontières du futur parc se sont modifiées jusqu'à inclure progressivement des zones de pentes et de sucres (pitons volcaniques, tel le mont Gerbier-de-Jonc), des terrasses et des plateaux de landes mais aussi des cours d'eau dans des vallées encaissées.

Dans sa version définitive, entérinée en 1999, le parc ardéchois comprend désormais 180 000 hectares, soit 53 000 habitants, 132 communes, 17 cantons et six « villes-portes » qui délimitent le PNR du nord-est au sud-est. Un vaste territoire – le tiers du département – composé d'espaces diversifiés sur les plans écologique et climatique. L'influence méditerranéenne au sud favorise, en effet, le développement des oliviers et des arbres fruitiers, pins et chênes verts alors que, dans le nord, ce sont les forêts de hêtres et de châtaigniers qui prédominent. Avec une caractéristique socio-économique commune, la fragilité liée à la désertification.

MOBILISER DES CRÉDITS

Pour la plupart des responsables, le label PNR incarne donc l'espoir d'un renouveau. Car les parcs constituent non seulement un outil de mobilisation des crédits permettant, notamment, d'avoir accès aux fonds européens ou aux dispositifs du contrat de plan Etat-région, mais, en essayant de définir un programme global de développement, ils privilégient la cohérence de démarches plutôt que les actions ponctuelles. Par ailleurs, la forte mobilisation des acteurs impliqués dans le projet devrait offrir de nouvelles perspectives au parc des monts d'Ardèche, autant en matière agricole ou touristique

qu'économique. Le but est, dans le respect de l'environnement, de stimuler l'économie locale, la vie sociale, et de déployer une large politique d'information et d'accueil du public. Sur place, dix-huit opérations pilotes ont déjà été mises en route avec la création d'un espace forestier pédagogique sur un volcan, la valorisation touristique de l'histoire huguenote, l'étude et la promotion de la filière myrtilles, la commercialisation d'une boisson lactée à la châtaigne...

Avant d'en arriver là, la bataille fut longue puisque l'élaboration d'une charte, soumise ensuite à l'approbation des cent trente-deux communes concernées, a pris huit années, mobilisé une équipe de sept salariés et nécessité pas moins de cent trente réunions. Une dizaine de communes ont cependant voté contre le projet. Sept sont si-

tuées près du Cheylard, au nord, leur « résistance » étant sans doute due à un certain scepticisme à l'égard d'un projet dont la coloration touristique les concerne, a priori, peu.

La « marque » du parc, renouvelable tous les dix ans, est gérée par un syndicat mixte composé d'élus locaux qui décideront de l'attribution du label à des produits, activités ou hébergements. Quant aux missions de conseils, d'assistance aux porteurs de projet et de communication, elles sont assurées par un budget de fonctionnement garanti à 60 % par la région Rhône-Alpes, 20 % par le département de l'Ardèche, 12 % par les communes, 4 % par les « villes-portes » et 4 % par les chambres consulaires.

Carole Dumas

DÉPÊCHES

■ **CHASSE** : environ 600 militants écologistes ont manifesté, dimanche 15 octobre, dans la réserve naturelle du Platier d'Oye-Plage près de Calais (Pas-de-Calais), pour protester contre la présence de chasseurs sur ce territoire. Le président de l'association Chasse maritime du Calais a reconnu que sept huttes de chasseurs situées à cet endroit étaient effectivement illégales. Il propose aux écologistes que la réserve de protection soit étendue de 20 hectares à l'ouest en échange du droit de chasse sur les 10 hectares abritant ces sept huttes.

■ **58 % des Français sont favorables à l'arrêt de la chasse le dimanche après-midi**, indique un sondage BVA réalisé pour le compte de l'Association pour la protection des animaux sauvages (Aspas), les 29 et 30 septembre, auprès d'un échantillon de 950 personnes. L'Aspas affirme que sa pétition sur l'interdiction a recueilli 140 000 signatures. La nouvelle loi chasse, entrée en vigueur le 26 juillet, interdit la chasse le mercredi.

■ **TUNNEL DU MONT-BLANC** : entre 150 et 200 personnes, essentiellement des pompiers de Haute-Savoie, ont manifesté, samedi 14, à l'entrée du tunnel du Mont-Blanc à Chamonix, pour protester contre la « relance des travaux au mépris des règles de sécurité ». Les pompiers ont observé une minute de silence à la mémoire de leur collègue, décédé en service dans l'incendie du tunnel, qui a fait 39 morts, le 24 mars 1999. Une vingtaine d'associations écologistes ont présenté vendredi soir à Chamonix un « plan d'action » visant à empêcher le retour des camions dans le tunnel du Mont-Blanc, qui doit être rouvert à la circulation au printemps 2001.

■ **AUVERGNE** : l'ouverture du parc européen du volcanisme, Vulcania, prévue pour juin 2001, sera reportée de neuf mois, suite à l'effondrement spectaculaire d'une dalle de béton survenue en août, vient d'annoncer le président (UDF) de la région Auvergne, Valéry Giscard d'Estaing. L'architecte de Vulcania, Hans Hollein, avait fait part, début octobre, de son souhait de disposer, à la suite de cet incident, d'un délai supplémentaire d'au moins six mois. Vulcania est actuellement en construction à Saint-Ours-les-Roches, à une quinzaine de kilomètres de Clermont-Ferrand, à la lisière du Parc naturel des volcans d'Auvergne.

tenter
l'impossible
c'est déjà s'en
rapprocher.

On dit que ce qui monte doit forcément retomber un jour. Nous, nous pensons le contraire. Nous pensons que c'est en remettant en question les

idées reçues que nous faisons le plus de découvertes. Par exemple : une simple pile à combustible capable de fournir l'énergie nécessaire à l'appareillage électrique d'une BMW série 7 pendant deux semaines sans interruption, des ascenseurs qui utilisent Internet pour rappeler aux ingénieurs qu'il est temps de penser à leur maintenance, un métal d'une résistance extraordinaire et léger comme l'air. Toutes ces idées pouvaient sembler bien saugrenues avant que nous en fassions des produits concrets. Mais c'est précisément quand quelque chose semble impossible que nous pensons qu'y arriver en vaut la peine.

United Technologies
NEXT THINGS FIRST.
*En avant le futur.

www.fr.utc.com Paris SE:utx

Quand Alger rêve de cinéma

ALGER revit. C'est la première sensation qu'on éprouve en marchant dans les rues de la ville. Artères noires de monde, terrasses prises d'assaut sur fond de mer turquoise, concerts de klaxons, filles en cheveux des avenues haussmanniennes : il y a dans l'air comme une frénésie de sortir, de parler, de se retrouver ensemble, d'oublier le temps, si proche, où la terreur régnait au quotidien jusqu'au cœur de la capitale. Mais tout n'est pas si simple. De même que la ville porte en elle ce mélange très singulier d'Orient et d'Occident, de même qu'on y passe si vite de l'ombre à la lumière, le rêve de paix civile y cohabite en permanence avec la réminiscence du cauchemar fratricide. Sous l'appétit de vivre de cette foule débinaire affleure une tension perceptible, qui s'enracine dans la douleur et le non-dit. L'art et la culture jouent dans ce contexte un rôle non négligeable, et plus particulièrement les manifestations à caractère public, à travers lesquelles s'éprouve, sinon la recherche d'une communauté, du moins le sentiment de la collectivité. Au premier rang d'entre elles, le cinéma, autour duquel se focalisent aujourd'hui quelques espérances.

Faisant les cent pas sur le seuil de sa « boutique », située entre un magasin de chaussures et un laboratoire d'analyses médicales dans une des rues les plus passantes de la capitale, Boudjmaa Karèche incarne par excellence la résistance et l'espoir de ce pays. Prince de l'ombre et de la lumière, grand oiseau nyctalope, cet homme d'une soixantaine d'années, à la silhouette longiligne et à la vue déclinante, est le directeur de la cinémathèque d'Alger, fondée peu après l'indépendance. Cœur et âme de cette institution depuis 1978, cet ancien étudiant en droit, reconverti dans la cinéphilie, s'est fait un point d'honneur de ne jamais fermer la salle, alors même que les cinémas alentour explosaient et que la cinémathèque elle-même était l'objet d'un attentat – une bombe de faible puissance y avait été déposée dans l'entrée –, heureusement sans gravité. Par cinéphilie politique davantage que par politique cinéphilie, Karèche s'est bien gardé à l'époque de divulguer l'événement. Il aime en revanche rappeler que la cinémathèque a dû sa relative tranquillité à la vigilance des jeunes du quartier, qui n'ont jamais manqué de l'avertir d'un éventuel danger.

Il faut avoir entendu Boudjmaa Karèche introduire une séance et s'adresser au public attentif en mêlant l'exhortation à la pédagogie, pour mesurer tout le mérite de cet homme, et sa foi inébranlable dans les vertus démocratiques du cinéma. Subventionnée par l'Etat pour son budget de fonctionnement, l'institution, qui détient quinze mille copies parmi lesquelles de nombreux trésors issus des cinématographies africaines, n'a plus les moyens aujourd'hui de restaurer aucun film, et encore moins d'en acquérir. Qu'à cela ne tienne ! Karèche, vieux loup des mers filmiques, se tient contre vents et marées à la proue d'un réseau de treize salles réparties sur l'ensemble du territoire, et veut croire à la reprise du cinéma algérien, dont il fait depuis quelques années sa ligne de programmation privilégiée – plus encore : sa raison d'être et de continuer à la tête de cette maison. Plein de flamme et de générosité, admiré sans réserve de ses collaborateurs, il cite Gramsci : « L'ancien n'est pas complètement mort, le nouveau n'est pas encore né », pour ajouter aussitôt, des éclairs dans les yeux, « la lutte va être terrible ».

On veut le croire, tant la situation du cinéma paraît sombre, sur le plan de la production nationale comme sur celui de l'infrastructure cinématographique dans son ensemble. Quelques chiffres parlent mieux que de longs discours : sur quelque 400 salles de cinéma en 1986, il n'en reste aujourd'hui qu'une dizaine, le nombre des entrées ayant chuté de 40 millions



Directeur de la cinémathèque d'Alger depuis 1978, Boudjmaa Karèche est le cœur et l'âme de cette institution.

Trois films tournés en cinq ans, une dizaine de salles, moribondes, au lieu de quatre cents en 1986 : le cinéma en Algérie n'est plus que l'ombre de lui-même. Depuis peu, pourtant, l'espoir renaît, encore fragile

à 50 000 spectateurs. A quelques exceptions près – *Machaho* (1996) de Belkacem Hadjadj, *La Colline oubliée* (1996) d' Abderrahmane Bourguemouh, *L'Arche du désert* (1997) de Mohamed Chouikh –, on ne produit ni ne tourne plus de films en Algérie depuis cinq ans. On serait tenté d'attribuer cette spectaculaire désaffection à la terreur islamiste. En réalité, le processus est plus ancien et tient au progressif démantèlement de l'infrastructure cinématographique mis en œuvre depuis 1986. Jusqu'alors, le cinéma algérien, né militant dans les limbes du FLN, était entièrement nationalisé, et subordonné d'un bout à l'autre de la chaîne aux commandes et aux mots d'ordre d'une nomenklatura qui considérait les cinéastes comme des fonctionnaires.

LA conversion à l'économie de marché, loin d'inverser ce processus, l'a en réalité parachevé en donnant délibérément le cinéma en pâture aux marchands. L'Etat, peut-être parce que la puissance de l'image comme instrument de pensée et de liberté continue de lui faire peur, semble s'être désintéressé de la situation. Dans un paysage où les quelque cent salles encore existantes ont été transformées en lieu de diffusion vidéo et où 80 % des foyers possèdent la parabole, l'industrie du septième art fait désormais figure de vestige historique en Algérie : « A quoi bon des salles de cinéma, quand n'importe qui peut se procurer, un mois après sa sortie en France ou aux Etats-Unis, une cassette piratée du film ? », s'interroge Mourad Ouadahi, journaliste à l'hebdomadaire *La Semaine d'Algérie*. En l'absence de formation et d'horizon, la jeune génération préfère s'exiler, à l'exemple de Nadir Mokneche, talentueux auteur du *Harem de Madame Hosmane*, produit et récemment distribué en France.

Réunis autour d'une goûteuse côte d'agneau grillée dans un petit troquet avoisinant la cinémathèque, aucun des cinéastes présents

au repas organisé par Boudjmaa Karèche ne dira le contraire. Yahia Debroub, Ghouti Bendedouche et Mohamed Chouikh ont tous trois largement dépassé la cinquantaine. Le premier ne tourne plus depuis 1996. Le deuxième fait partie des rares élus qui préparent actuellement un tournage – le film, qui voudrait retrouver l'esprit de la comédie à l'italienne, s'appelle *La Voisine*, et son auteur s'inquiète pour la postproduction, actuellement irréalisable en Algérie faute de laboratoire. Le dernier, grâce à des coproductions françaises, est le plus actif des trois ; il a même créé un festival de cinéma à Timimoun, en plein désert saharien. Son propos n'en est que plus inquiétant : « La situation des cinéastes algériens est littéra-

de le mettre à disposition des cinéastes. C'est enfin l'absence d'interlocuteur et de volonté politique au niveau du ministère de la culture, dont les commissions d'étude à répétition sont régulièrement enterrées.

Mouloud Mimoun, journaliste à France 3 depuis 1977 (Mosaïque, Opération télé-cité...), installé depuis onze ans en France, redécouvre aujourd'hui la capitale algérienne et replace la situation du cinéma dans son contexte sociopolitique : « On assiste à une clochardisation de l'économie algérienne. Rentrez chez un ruraliste, il ne vend plus de cigarettes : il les sous-traite à un camelot qui, 20 mètres plus loin, les vend trois fois plus cher. Le problème est le même au cinéma. On a confié les salles à

« On a confié les salles à des épiciers qui les transforment dans le meilleur des cas en salles vidéo, quand ils n'y vendent pas des merguez »

Mouloud Mimoun

lement kafkaïenne, dit-il, tout en évoquant le scénario de son prochain film, qui ne l'est pas moins. C'est l'histoire absurde d'un émigré clandestin en partance pour la France et débarqué sans le savoir sur la côte algérienne... »

Cette histoire est aussi celle des cinéastes algériens quotidiennement confrontés à une liste impressionnante d'absurdités, qui les empêchent tout bonnement d'exercer leur art. Ce sont les caisses vides du fonds de soutien au cinéma, qui, en l'absence de salles et donc d'entrées, ont généré une remontée de recettes de 90 000 francs pour l'année 1999, soit une somme qui ne permet même pas de produire un court métrage en 2000. C'est, depuis la dissolution des organismes officiels du cinéma voilà trois ans, la mise sous séquestre du matériel technique par l'Etat, qui refuse

des épiciers qui les transforment dans le meilleur des cas en salles vidéo, quand il n'y vendent pas des merguez. La cause de tout cela est la désertion des cadres et l'absence d'échelons intermédiaires dans l'administration. Tout le monde attend le chef. Quand bien même celui-ci aurait une volonté politique, il n'y a plus personne pour l'exécuter. »

Le désir de faire des films, de tourner dans le pays et de se confronter à sa réalité, n'en demeure pas moins, et les choses semblent doucement bouger. Six projets de longs métrages sont actuellement en attente de matériel, deux autres sont d'ores et déjà financés grâce à des coproductions françaises. Le premier consacrera le passage à la réalisation de la monteuse Yamina Chouikh, le second verra le grand retour de Merzak Allouache dans son pays, après sept ans d'absence.

Les deux films, dont le tournage est imminent, se confrontent directement, à travers le destin d'une jeune femme, aux événements qui ont ensanglanté le pays. Chouikh voudrait montrer que « le climat de haine de soi et de l'autre dans lequel baigne ce pays n'est pas que politique, mais aussi culturel et social ». Son film, elle l'a jeté sur le papier dans la rage et l'impuissance où la confinait la situation de folie meurtrière de ces dernières années : « Tout le monde ici a perdu un proche, un ami, un parent, tombé sous le coup des attentats islamistes. Et voilà qu'aujourd'hui, au nom de la "concorde civile" grâce à laquelle le FIS a déposé les armes, on doit apprendre à vivre avec leurs assassins, que tout le monde connaît, puisque les jeunes islamistes fréquentaient les mêmes écoles et venaient des mêmes quartiers populaires que leurs victimes. » Allouache, qui a vécu ce drame depuis la France, souhaite quant à lui renouer avec « l'ambiance artisanale de [ses] premiers films en racontant, sous la forme d'une fiction à chaud, une histoire d'amour au cœur de la violence, à la veille de l'an 2000 ».

MAIS comment douter que les forces vives du cinéma algérien ne puissent un jour renaître de leurs cendres, lorsqu'on l'entend préciser, à propos des difficultés à monter financièrement ce projet : « Tourner en Algérie, plutôt qu'en Tunisie ou au Maroc comme on en a pris l'habitude, était un point d'honneur pour moi. » Encore faudrait-il que le cinéma dans son ensemble reprenne un semblant de vie dans le pays. Certains y travaillent, à l'instar de Bachir Derrais, l'un des trois distributeurs en activité en Algérie. Ce petit homme bouillonnant, natif de la banlieue algéroise et fils d'un manoeuvre chez Renault, vit à cent à l'heure et multiplie les initiatives entre l'Algérie et la France. Producteur en herbe (il s'est occupé du montage financier du film de Merzak Allouache) et réalisateur en puissance, il a créé sa société, CMS (Cinéma Médias Spectacles), en 1998 et est le seul distributeur algérien à sortir des films français. *A la place du cœur*, de Robert Guédiguian ; *La Vie rêvée des anges*, d'Eric Zonca ; *Astérix*, de Claude Zidi ; *Délits flagrants*, de Raymond Depardon, lui doivent leur carrière en Algérie, avec, il est vrai, *Titanic*, de James Cameron, « pour équilibrer »...

Quelques sponsors privés semblent également disposés à investir dans le secteur culturel. L'un d'eux, Kamel Ait Adjedjou, travaille en association avec Alexandre Arcady à l'édification d'un mini-multiplexe dans la banlieue d'Alger. A cet effet, l'architecte Maurice Benzaquen vient de présenter un projet (quatre salles, de 200 places à 550 places, avec salles de conférences, restaurants, boutiques...) pour les besoins duquel l'argent et le terrain sont disponibles. Il ne manque que le feu vert des autorités. La ville d'Alger prend elle aussi des initiatives qui vont dans le bon sens : six salles de cinéma viennent d'y être rénovées, parmi lesquelles, rue Didouche-Mourade, le célèbre Algeria, l'une des plus somptueuses de la capitale.

Enfin, le public est là, frémissant, avec un désir palpable de retrouver la sensation du divertissement et de l'échange. Le Festival de films français, qui s'est tenu à Alger du 15 au 21 septembre (*Le Monde* du 19 septembre) a attiré chaque soir quelque trois à six mille personnes au cours d'électriques retrouvailles entre le public algérois et le grand écran.

Comme le rappelle Bachir Derrais, « sur 30 millions d'Algériens, 20 millions ont moins de trente ans : ce pays a l'avenir devant lui ». Sans doute y a-t-il encore trop de plaies à panser, trop de problèmes politiques et sociaux à résoudre pour envisager, dans l'immédiat, l'hypothèse d'une movida algérienne. Si elle advenait un jour, tout laisse à penser que l'explosion espagnole, en comparaison, paraîtrait bien pâle.

Jacques Mandelbaum

De l'espoir d'Oslo au blocage de Camp David

Suite de la première page

Le second consistait à régler les problèmes en avançant des plus simples aux plus ardues, afin d'instaurer progressivement un climat de confiance. Enfin la « période transitoire » amenant au « statut final » ne devait « pas excéder cinq ans ».

Élément clef de cette confiance, les délais, dès le départ, ne sont pas tenus. Le premier retrait de Tshal de Gaza et Jéricho intervient cinq mois après la date prévue. Au-delà des bouleversements qui présideront aux accords intérimaires successifs – massacre des musulmans au caveau des Patriarches d'Hébron par le colon Barouk Goldstein (25 février 1994), vagues d'attentats du Hamas (avril 1994, février-mars 1996), assassinat d'Ytzhak Rabin (4 novembre 1995), accession de Benyamin Nétanyahou (29 mai 1996) puis d'Ehoud Barak (17 mai 1999) au pouvoir – ceux-ci viendront toujours plus tardivement que prévu, et seront bien plus restrictifs que n'espéraient les Palestiniens.

A la source de ces lenteurs : l'incapacité palestinienne à fournir aux Israéliens les garanties sécuritaires, toujours plus grandes, qu'ils exigent ; et la conviction israélienne croissante qu'il faut en « lâcher » le moins possible avant d'aborder les questions de fond. Cinq accords – Le Caire (4 mai 1994), « Oslo 2 » (28 septembre 1995), Hébron (15 janvier 1997), Wye River (23 octobre 1998), Charm el-Cheikh (5 septembre 1999) – seront donc douloureusement négociés ou renégociés.

A l'ouverture de la conférence de Camp David, le 11 juillet 2000, où en est-on, sur le terrain et sur le plan politique ? Observateur à l'ONU sous le nom de « Palestine », l'Autorité palestinienne est de facto internationalement reconnue. Son Etat est en gestation, avec un gouvernement, un parlement, des polices. (En exigeant d'Arafat toujours plus de sécurité, les Israéliens ont aussi favorisé la constitution de formations palestiniennes armées, totalisant 50 000 hommes.) Israël a libéré plusieurs milliers de Palestiniens emprisonnés – mais pas tous ceux exigés par ses interlocuteurs. L'Autorité a obtenu un aéroport à Gaza et une route reliant les deux parties de son « entité ».

CHÔMAGE ENDÉMIQUE

Mais, en sept ans, M. Arafat n'a acquis un contrôle réel que sur 70 % de Gaza (360 km²), 13,1 % de la Cisjordanie (5 673 km²) et rien à Jérusalem-Est, soit, au total, le contrôle de 20 % des territoires conquis par les Israéliens en juin 1967 (constituant eux-mêmes 22 % de la Palestine mandataire). La Cisjordanie est divisée en une multitude de « confettis » soumis à trois statuts différents : A (contrôle palestinien), B (où la sécurité reste aux mains israéliennes) et C (contrôle israélien). L'accord de Charm (non appliqué) prévoit que la zone A représentera 17,2 % du territoire, la zone B 23,8 % et la zone C 59 %. En revanche, hors Jérusalem, l'Autorité palestinienne exerce un pouvoir direct ou partiel sur 70 % de sa population.

La colonisation des territoires, elle, s'est poursuivie sous les gouvernements Rabin, Nétanyahou et Barak. Selon l'ONG israélienne B'Tselem, 78 500 colons s'y sont installés depuis Oslo, et les autorités israéliennes y ont construit 11 190 nouveaux logements. Le nombre de colonies (regroupant 200 000 personnes) est passé de 122, en 1993, à 141, en 2000. Dans les territoires et à Jérusalem-Est, 895 maisons palestiniennes ont été détruites par l'armée (depuis 1988, 13 000 Palestiniens se sont retrouvés sans toit après une « démolition administrative ») ; 35 000 hectares ont été unilatéralement confisqués. Enfin, d'Oslo à Camp David, les Palestiniens ont subi, selon leur ministère du travail, 331 jours de « bouclage » (324 selon le gouvernement israélien), qui s'ajoutent au chômage endémique et aux humiliations quotidiennes. Le bilan des victimes de sept ans de « paix » s'établit à 385 civils et 23 policiers palestiniens tués par les forces de l'ordre ou des colons israéliens ; 171 civils israéliens tués dans des attentats palestiniens et 92 soldats et policiers dans des affrontements.

Dernier élément, essentiel, à la veille de Camp David : Ehoud Barak et Yasser Arafat sont affaiblis. Le premier n'a plus de gouvernement majoritaire après la défection de six ministres. Et l'image de l'Autorité palestinienne, corrompue et brutale, est en baisse. Une part croissante des Palestiniens juge le bilan bien maigre en sept ans, face au maintien, pour l'essentiel, de l'occupation israélienne.

Que se passe-t-il à Camp David ? Depuis l'échec du sommet, aucun participant américain ou israélien n'a fourni le moindre compte-rendu public. On ne dispose que d'un seul témoignage direct : celui d'Akram Haniyyé, membre de la délégation palestinienne, publié par le quotidien *Al Ayyam* (29 juillet-10 août, à paraître dans la *Revue d'études palestiniennes*). Que dit cette version des faits ?

1. Arafat, jugeant ce sommet très mal préparé, ne souhaitait pas s'y rendre. Des négociations secrètes venaient d'échouer à Stockholm et il avait prévenu M^{me} Albright : « Nous avons des lignes rouges que nous ne transgresserons pas. » Les émissaires américains n'ont pas tenu compte de ces mises en garde. Par « incapacité à comprendre les spécificités de la réalité palestinienne », Américains et Israéliens ont fait le pronostic que « l'isolement, combiné à une formidable pression », ferait plier Yasser Arafat. « Il faut conclure sinon le gouvernement Barak va tomber », répétaient les Américains. « Clinton agita la carotte d'une aide considérable », alors qu'en cas de rupture, les Palestiniens seraient « isolés ».

2. Les Américains n'ont pas joué un rôle de médiateur. « La délégation eut en permanence le

sentiment de se trouver face à une délégation conjointe israélo-américaine. » « Washington réclame (...) le même "degré de concessions" aux deux bords », alors qu'ils « ne sont pas à égalité, qu'il y a une victime et un occupant. » Les négociateurs palestiniens considèrent par exemple inacceptable qu'on présente comme une grande concession de leur « restituer » des territoires qu'ils jugent leur appartenir en droit.

3. C'est sur la question des réfugiés que « l'échec [fut] le plus complet ». M. Barak « refusa absolument » de reconnaître « une quelconque responsabilité israélienne » dans leur tragédie.

4. Concernant les frontières, Israël proposa d'annexer « 10 % à 13,5 % » de la Cisjordanie, les Américains abaissant la part à 9 %. Ces « demandes avaient été gonflées pour être ultérieurement présentées comme de généreuses concessions ». Manière d'admettre que l'Autorité palestinienne aurait pu récupérer plus encore de territoire. Mais Israël préservait l'essentiel du Grand Jérusalem, trois grands blocs de colonies et le gros des ressources hydrauliques.

5. Toutes les formules avancées sur Jérusalem visaient à maintenir la souveraineté israélienne sur la vieille ville et la majorité des villages alentour. « Subitement, rapporte toujours Akram Haniyyé, ces laïcs se mirent à "parler fondamentaliste", l'accès à l'esplanade des Mosquées sous souveraineté israélienne se trouva au centre des revendications. » Israéliens et Américains, « en jouant la prééminence du religieux sur le politique, préparaient les explosions à venir », assure-t-il. Pour mémoire, ce texte est publié sept semaines avant la « provocation » d'Ariel Sharon au mont du Temple.

Les Palestiniens rejetèrent toutes les propositions américaines de simple « tutelle palestinienne » sur le Haram al-Sharif ou d'une capitale qui n'inclue pas la ville arabe.

6. Tout au long, Yasser Arafat resta inflexible :

d'abord le droit, les résolutions onusiennes 194, 242 et 338, impliquant le retrait des territoires conquis en 1967, et le droit au retour des réfugiés. Conclusion implicite d'Akram Haniyyé : la « fin du conflit » exigée par Ehoud Barak n'interviendra qu'après l'acceptation par Israël de deux des principes d'Oslo, les « droits politiques » et la « paix juste ».

ACQUÉRIR L'ESSENTIEL

Cette version des faits est évidemment destinée à l'opinion publique palestinienne (le quotidien *Al Ayyam* est très proche de l'Autorité). Elle occulte diverses autres propositions qui furent bel et bien discutées (comme l'octroi de territoires aux Palestiniens dans le Néguev en contrepartie des annexions israéliennes) et le fait que l'Autorité n'envisage pas un réel retour massif des réfugiés. Mais elle est, au fond, sans doute pas loin de la réalité, et d'ailleurs désormais confirmée par les diplomates israéliens qui ne disent plus, comme ils l'ont longtemps fait, qu'à Camp David les deux parties étaient « au bord » d'un accord. Ministre israélien des affaires étrangères, Shlomo Ben Ami a répété à plusieurs personnes, depuis, qu'Américains et Israéliens n'ont cessé d'avancer des « propositions créatives » – celles recensées dans le témoignage palestinien et d'autres – et se sont heurtés au refus d'en débattre sans accord préalable sur les « principes ».

Ce texte, prémonitoire sur le risque explosif d'installer le religieux au cœur du conflit, montre surtout que, dès Camp David, les Palestiniens sont convaincus que leurs relations avec Israël entrent dans une ère nouvelle. (« Ce sommet n'a été qu'un cycle préparatoire pour de véritables négociations ». Son échec doit « inciter les Israéliens à abandonner leurs illusions sur la partie palestinienne [est] prête à accepter n'importe quoi pourvu qu'elle soit soumise à la pression ». L'objectif palestinien semble être désormais d'acquiescer, par la révolte et/ou la négociation, l'essentiel de ce qu'ils n'ont pas obtenu à Camp David. Le risque qu'ils prennent est énorme. Mais quel est l'objectif politique des Israéliens, s'ils souhaitent encore, comme à Oslo, se déprendre du piège historique de l'occupation ?

Sylvain Cypel

Bestiaire par André François



Le singe. Son style c'est son cul.

Ce vagabond lubrique montre le faux du vrai, s'irrite de fantaisies, s'alourdit de sagesse pour aussitôt sauter de branche en branche.

Vincent Pachès

RECTIFICATIFS

SUN MICROSYSTEMS

Sun Microsystems n'a pas été absorbé par America Online (AOL), contrairement à ce que nous indiquions dans notre article « Microsoft remporte une manche et gagne du temps dans son procès antitrust » (*Le Monde* du 28 septembre). Cette société nous apporte les précisions suivantes sur la nature de ses liens avec AOL : « Sun Microsystems Inc., constructeur leader de produits et services en réseau, et America Online Inc., fournisseur numéro un mondial de services en ligne, ont annoncé, le 24 novembre 1998, une alliance stratégique pour accélérer la croissance du commerce électronique, utiliser la technologie Java de Sun, utile au développement d'outils Internet, et aider les utilisateurs d'Internet à accéder à AOL de n'importe où et à n'importe quel moment. »

» En mars 1999, les deux sociétés apportaient des précisions sur la stratégie commerciale, marketing, service et support de leur rapprochement stratégique, désigné sous l'appellation Sun Netscape Alliance, devenue iPlanet E-Commerce Solutions. L'objectif de cette alliance aujourd'hui est toujours de fournir aux clients des solutions de commerce électronique complètes et faciles à mettre en œuvre au sein de la *Netéconomie*. »

AUTOROUTES

Le graphique illustrant nos articles sur les projets d'autoroutes (*Le Monde* du 12 octobre) comportait des erreurs : l'A 75 est déjà en service au-delà de Clermont-Ferrand, tout comme l'A 20 entre Vierzon et Limoges ; en revanche, la jonction entre l'A 83 et l'A 10, entre Fontenay-le-Comte (Vendée) et Niort (Deux-Sèvres), n'est pas encore opérationnelle.

Le Monde

21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD – 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Téléx : 202 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Changement d'adresse et suspension : 0-803-022-021 (0,99 F la minute).
Internet : <http://www.lemonde.fr>

ÉDITORIAL

L'hommage à Kim Dae-jung

L'ATTRIBUTION du prix Nobel de la paix au chef de l'Etat sud-coréen, Kim Dae-jung, surnommé le « Mandela de l'Asie », pour une vie de combat contre la dictature qui faillit à trois reprises lui coûter la vie et qu'il paya d'années d'emprisonnement, de résidence surveillée et d'exil, ne peut que convaincre. La reconnaissance internationale de la force morale de l'une des grandes figures de la dissidence en Asie est un encouragement pour ceux qui continuent à lutter pour la démocratie dans cette partie du monde. Son soutien à la lutte pour les droits de l'homme en Birmanie et au Timor-Oriental a été souligné dans la citation du comité Nobel. Et, en dépit des critiques que lui adressent ses adversaires politiques ou des réserves de ses anciens compagnons de lutte, qui voudraient que l'homme d'Etat mette davantage en pratique les engagements du dissident, son élection à la présidence, en 1997, a marqué l'entrée définitive de la Corée du Sud parmi les démocraties.

Cette distinction, attribuée pour la première fois à un Coréen, est aussi un « coup de chapeau » à une nation, fière d'une histoire et d'une culture plusieurs fois millénaires, et qui, au cours du siècle écoulé, eut sa part de malheur : à peine libérée du joug japonais en 1945, elle devient otage de la guerre froide qui l'entraîne dans un combat fratricide et la fige en deux Etats dressés l'un contre l'autre. La détermination de Kim Dae-jung à surmonter un demi-siècle d'hostilités avec sa politique de main

tendue en direction du « frère ennemi » a été décisive dans le choix du comité Nobel. Kim Dae-jung était « nobélisable » depuis une quinzaine d'années. Le sommet en juin de l'ancien dirigeant du Nord, Kim Jong-il, qui a marqué le début du rapprochement entre les deux pays, a été le « coup de pouce » qui lui manquait. La distinction qui vient de lui être décernée se veut une expression de soutien au processus de réconciliation qu'il a entrepris avec ténacité.

Comme pour Willy Brandt, récompensé seul, en 1971, pour son « Ostpolitik », le comité Nobel n'a fait que mentionner l'autre partie : l'autocratique dirigeant de la Corée du Nord, considéré il n'y a pas si longtemps à Washington comme un « Etat terroriste », pouvait difficilement faire figure d'alter ego. Mais pour que le Nobel 2000 attribué à Kim Dae-jung ne couronne pas seulement une initiative de paix – certes déjà un pas considérable –, mais une véritable réconciliation se traduisant par une réduction de la tension militaire dans la péninsule et l'ouverture d'un régime dont la population a son lot de souffrances, la balle est dans le camp de Kim Jong-il.

Kim Dae-jung voit sa politique vis-à-vis du Nord critiquée par l'opposition au Sud, qui demande des concessions de la part de Pyongyang. Il se trouve, certes, renforcé par la caution du Nobel, mais cette distinction lui crée des obligations de réussite dont la Corée du Nord est parfaitement consciente et dont on peut gager qu'elle tirera partie pour lui tenir la dragée haute.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergerous, directeur général adjoint
Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Thomas Ferracci, Pierre Georges, Jean-Yves Lhomet
Directeur artistique : Dominique Royonnet
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment
Rédacteurs en chef : Alain Frachon (Éditoriaux et analyses) ; Laurent Greilsamer (Suppléments et cahiers spéciaux) ; Michel Kajman (Débats) ; Eric Fottorino (Enquêtes) ; Éric Le Boucher (International) ; Patrick Jureau (France) ; Anne Chemin (Société) ; Claire Blandin (Entreprises) ; Jacques Buob (Aujourd'hui) ; Josyane Savigneau (Culture) ; Christian Massol (Secrétariat de rédaction)
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Médiateur : Robert Solé
Directeur exécutif : Eric Pialoux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet ; partenariats audiovisuels : Bertrand Le Gendre
Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Michel Noblecourt, vice-président
Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982), André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)
Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Durée de la société : cinquante ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 166 859 €. Actionnaires : Société civile Les Rédacteurs du Monde, Fonds commun de placement des personnels du Monde, Association Hubert-Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du Monde, Le Monde Entreprises, Le Monde Europe, Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Le Monde Prévoyance, Claude-Bernard Participations.

IL Y A 50 ANS, DANS *Le Monde*

En souvenir de Ginette Neveu

ON APPRIT avec stupeur, il y aura un an le 28 de ce mois, l'accident d'aviation qui coûtait la vie à la grande violoniste Ginette Neveu. La Société des concerts a tenu à célébrer ce douloureux anniversaire en dédiant à sa mémoire, dès son premier concert de la saison, une admirable exécution du *Requiem* de Verdi, donnée avec le concours de la chorale Notre-Dame de Dublin, de Lucia Kelston, Miriam Pirazzani, Petre Munteanu et Mario Petri, de la Scala, sous la direction de Jean Martinon.

Cette messe des morts porte bien la marque du génie dramatique de Verdi. L'âme chantante du compositeur s'est exprimée dans son *Requiem* comme dans le dernier acte d'*Otello*, comme dans la scène de l'ordination de la *Forza del destino*, et son chant est assez pur pour porter témoignage de sa sincérité. Nous savions déjà les

hautes qualités de Jean Martinon. Il vient, au pupitre de la Société des concerts, de se classer parmi les meilleurs chefs de son temps.

L'œuvre, longue et difficile, exige de celui qui tient sous sa baguette plus de deux cents exécutants un effort de tous les instants, et prolongé pendant une heure et demie. Jean Martinon n'a pas eu la moindre défaillance au cours du *Requiem* ; son autorité n'a pas faibli un instant. Il a été le chef qui commande et qui sait faire comprendre ses moindres intentions. Point de gestes inutiles, mais ceux qu'il faut pour imposer nuances et mouvements, et c'est ainsi que Jean Martinon, qui, à chacun des concerts par lui dirigés, avait gagné ses galons, a conquis dimanche ses étoiles.

René Dumesnil
(17 octobre 1950.)

Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS

Adresse Internet : <http://www.lemonde.fr>

Télématique : 3615 code LEMONDE
Documentation sur Minitel : 3617 code LMDOC (5,57 F/mn)
ou 08-36-29-04-56 (9,21 F/mn)

Le Monde sur CD-ROM : 01-44-88-46-60
Index du Monde : 01-42-17-29-33. Le Monde sur microfilms : 03-88-71-42-30

Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78

Charte des droits fondamentaux de l'Union

● PRÉAMBULE

Les peuples de l'Europe, en établissant entre eux une union sans cesse plus étroite, ont décidé de partager un avenir pacifique fondé sur des valeurs communes. (...) Il est nécessaire, en les rendant plus visibles dans une Charte, de renforcer la protection des droits fondamentaux, à la lumière de l'évolution de la société, du progrès social et des développements scientifiques et technologiques. (...) L'Union reconnaît les droits, les libertés et les principes énoncés ci-après.

● CHAPITRE I : DIGNITÉ

Article 1 : dignité humaine

La dignité humaine est inviolable. Elle doit être respectée et protégée.

Article 2 : droit à la vie

1. Toute personne a droit à la vie.
2. Nul ne peut être condamné à la peine de mort, ni exécuté.

Article 3 : droit à l'intégrité de la personne

1. Toute personne a droit à son intégrité physique et mentale.
2. Dans le cadre de la médecine et de la biologie, doivent notamment être respectés :
 - le consentement libre et éclairé de la personne concernée, selon les modalités définies par la loi ;
 - l'interdiction des pratiques eugéniques, notamment celles qui ont pour but la sélection des personnes ;
 - l'interdiction de faire du corps humain et de ses parties, en tant que tels, une source de profit ;
 - l'interdiction du clonage reproductif des êtres humains.

Article 4 : interdiction de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants

Nul ne peut être soumis à la torture ni à des peines ou traitements inhumains ou dégradants.

Article 5 : interdiction de l'esclavage et du travail forcé

1. Nul ne peut être tenu en esclavage ni en servitude.
2. Nul ne peut être astreint à accomplir un travail forcé ou obligatoire.
3. La traite des êtres humains est interdite.

● CHAPITRE II : LIBERTÉS

Article 6 : droit à la liberté et à la sûreté

Toute personne a droit à la liberté et à la sûreté.

Article 7 : respect de la vie privée et familiale

Toute personne a droit à son respect de sa vie privée et familiale, de son domicile et de ses communications.

Article 8 : protection des données à caractère personnel

1. Toute personne a droit à la protection des données à caractère personnel la concernant.
2. Ces données doivent être traitées loyalement, à des fins déterminées et sur la base du consentement de la personne concernée ou en vertu d'un autre fondement légitime prévu par la loi. Toute personne a le droit d'accéder aux données collectées la concernant et d'en obtenir la rectification.
3. Le respect de ces règles est soumis au contrôle d'une autorité indépendante.

Article 9 : droit de se marier et droit de fonder une famille

Le droit de se marier et le droit de fonder une famille sont garantis selon les lois nationales qui en régissent l'exercice.

Article 10 : liberté de pensée, de conscience et de religion

1. Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion. (...)
2. Le droit à l'objection de conscience est reconnu selon les lois nationales qui en régissent l'exercice.

Article 11 : liberté d'expression et d'information

1. Toute personne a droit à la liberté d'expression. Ce droit comprend la liberté d'opinion et la liberté de recevoir ou de communiquer des informations ou des idées sans qu'il puisse y avoir ingérence d'autorités publiques et sans considération de frontières.
2. La liberté des médias et leur pluralisme sont respectés.

Article 12 : liberté de réunion et d'association

1. Toute personne a droit à la liberté de réunion pacifique et à la liberté d'association à tous les niveaux, notamment dans les domaines politique, syndical et civique. (...)
2. Les partis politiques au niveau de l'Union contribuent à l'expression de la volonté politique des citoyens de l'Union.

Article 13 : liberté des arts et des sciences

Les arts et la recherche scientifique sont libres. La liberté académique est respectée.

Article 14 : droit à l'éducation

1. Toute personne a droit à l'éducation, ainsi qu'à l'accès à la formation professionnelle et continue.
2. Ce droit comporte la faculté de suivre gratuitement l'enseignement obligatoire.
3. La liberté de créer des établissements d'enseignement dans le respect des principes démocratiques, ainsi que le droit des parents d'assurer l'éducation et l'enseignement de leurs enfants conformément à leurs convictions religieuses, philosophiques et pédagogiques, sont respectés selon les lois nationales qui en régissent l'exercice.

Article 15 : liberté professionnelle et droit de travailler

1. Toute personne a le droit de travailler et d'exercer une profession librement choisie ou acceptée.
2. Tout citoyen ou toute citoyenne de l'Union a la liberté de chercher un emploi, de travailler, de s'établir ou de fournir des services dans tout Etat membre.
3. Les ressortissants des pays tiers, qui sont autorisés à travailler sur le territoire des Etats membres, ont droit à des conditions de travail équivalentes à celles dont bénéficient les citoyens de l'Union.

Article 16 : liberté d'entreprise

La liberté d'entreprise est reconnue conformément au droit communautaire et aux législations et pratiques nationales.

Article 17 : droit de propriété

1. Toute personne a le droit de jouir de la propriété des biens qu'elle a acquis légalement, de les utiliser, d'en disposer et de les léguer. (...)
2. La propriété intellectuelle est protégée.

Article 18 : droit d'asile

Le droit d'asile est garanti dans le respect des règles de la convention de Genève du 28 juillet 1951 et du protocole du 31 janvier 1967 relatifs au statut des réfugiés et conformément au traité instituant la Communauté européenne.

Article 19 : protection en cas d'éloignement, d'expulsion et d'extradition

1. Les expulsions collectives sont interdites.
2. Nul ne peut être éloigné, expulsé ou extradé vers un Etat où il existe un risque sérieux qu'il soit soumis à la peine de mort, à la torture ou à d'autres peines ou traitements inhumains ou dégradants.

La Charte, dont le projet a été approuvé, samedi 14 octobre, à Biarritz lors du sommet informel des Quinze, sera officiellement proclamée au sommet de Nice (7-9 décembre).

Ce texte politique constitue le socle de référence des valeurs communes sur lesquelles les membres de l'Union européenne entendent se fonder pour développer leur intégration, et que devront accepter les futurs adhérents. Cette charte pourrait être ultérieurement intégrée dans les traités ou dans une future constitution européenne

● CHAPITRE III : ÉGALITÉ

Article 20 : égalité en droit

Toutes les personnes sont égales en droit.

Article 21 : non-discrimination

1. Est interdite toute discrimination fondée notamment sur le sexe, la race, la couleur, les origines ethniques ou sociales, les caractéristiques génétiques, la langue, la religion ou les convictions, les opinions politiques ou toute autre opinion, l'appartenance à une minorité nationale, la fortune, la naissance, un handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle.
2. Dans le domaine d'application du traité instituant la Communauté européenne et du traité sur l'Union européenne, et sans préjudice des dispositions particulières desdits traités, toute discrimination fondée sur la nationalité est interdite.

Article 22 : diversité culturelle, religieuse et linguistique

L'Union respecte la diversité culturelle, religieuse et linguistique.

Article 23 : égalité entre hommes et femmes

L'égalité entre les hommes et les femmes doit être assurée dans tous les domaines. (...) Ce principe n'empêche pas des mesures prévoyant des avantages spécifiques en faveur du sexe sous-représenté.

Article 24 : droits de l'enfant

1. Les enfants ont droit à la protection et aux soins nécessaires à leur bien-être. Ils peuvent exprimer leur opinion librement. Celle-ci est prise en considération pour les sujets qui les concernent, en fonction de leur âge et de leur maturité. (...)
3. Tout enfant a le droit d'entretenir régulièrement des relations personnelles et des contacts directs avec ses deux parents, sauf si cela est contraire à son intérêt.

Article 25 : droits des personnes âgées

L'Union reconnaît et respecte le droit des personnes âgées à mener une vie digne et indépendante et à participer à la vie sociale et culturelle.

Article 26 : intégration des personnes handicapées

L'Union reconnaît et respecte le droit des personnes handicapées à bénéficier de mesures visant à assurer leur autonomie, leur intégration sociale et professionnelle et leur participation à la vie de la communauté.

● CHAPITRE IV : SOLIDARITÉ

Article 27 : droit à l'information et à la consultation des travailleurs au sein de l'entreprise

Les travailleurs ou leurs représentants doivent se voir garantir, aux niveaux appropriés, une information et une consultation en temps utile, dans les cas et conditions prévus par le droit communautaire et les législations et pratiques nationales.

Article 28 : droit de négociation et d'actions collectives

Les travailleurs et les employeurs, ou leurs organisations respectives, ont, conformément au droit communautaire et aux législations et pratiques nationales, le droit de négocier et de conclure des conventions collectives aux niveaux appropriés et de recourir, en cas de conflits d'intérêts, à des actions collectives pour la défense de leurs intérêts, y compris la grève.

Article 29 : droit d'accès aux services de placement

Toute personne a le droit d'accéder à un service gratuit de placement.

Article 30 : protection en cas de licenciement injustifié

Tout travailleur a droit à une protection contre tout licenciement injustifié, conformément au droit communautaire et aux législations et pratiques nationales.

Article 31 : conditions de travail justes et équitables

1. Tout travailleur a droit à des conditions de travail qui respectent sa santé, sa sécurité et sa dignité.
2. Tout travailleur a droit à une limitation de la durée maximale du travail et à des périodes de repos journalier et hebdomadaire, ainsi qu'à une période annuelle de congés payés.

Article 32 : interdiction du travail des enfants et protection des jeunes au travail

Le travail des enfants est interdit. L'âge minimal d'admission au travail ne peut être inférieur à l'âge auquel cesse la période de scolarité obligatoire, sans préjudice des règles plus favorables aux jeunes et sauf dérogations limitées. Les jeunes admis au travail doivent bénéficier de conditions de travail adaptées à leur âge et être protégés contre l'exploitation économique. (...)

Article 33 : vie familiale et vie professionnelle

1. La protection de la famille est assurée sur le plan juridique, économique et social.
2. Afin de pouvoir concilier vie familiale et vie professionnelle, toute personne a le droit d'être protégée contre tout licenciement pour un motif lié à la maternité, ainsi que le droit à un congé de maternité payé et à un congé parental à la suite de la naissance ou de l'adoption d'un enfant.

Article 34 : sécurité sociale et aide sociale

1. L'Union reconnaît et respecte le droit d'accès aux prestations de sécurité sociale et aux services sociaux assurant une protection dans des cas tels que la maternité, la maladie, les accidents du travail, la dépendance ou la vieillesse, ainsi qu'en cas de perte d'emploi, selon les modalités établies par le droit communautaire et les législations et pratiques nationales.
2. Toute personne qui réside et se déplace légalement à l'intérieur de l'Union a droit aux prestations de sécurité sociale et aux avantages sociaux. (...)
3. Afin de lutter contre l'exclusion sociale et la pauvreté, l'Union reconnaît et respecte le droit à une aide sociale et à une aide au logement. (...)

Article 35 : protection de la santé

Toute personne a le droit d'accéder à la prévention en matière de santé et de bénéficier de soins médicaux dans les conditions établies par les législations et pratiques nationales. (...)

Article 36 : accès aux services d'intérêt économique général

L'Union reconnaît et respecte l'accès aux services d'intérêt économique général tel qu'il est prévu par les législations et pratiques nationales, conformément au traité instituant la Communauté européenne, afin de promouvoir la cohésion sociale et territoriale de l'Union.

Article 37 : protection de l'environnement

Un niveau élevé de protection de l'environnement et l'amélioration de sa qualité doivent être intégrés dans les politiques de l'Union et assurés conformément au principe du développement durable.

Article 38 : protection des consommateurs

Un niveau élevé de protection des consommateurs est assuré dans les politiques de l'Union.

● CHAPITRE V : CITOYENNETÉ

Article 39 : droit de vote et d'éligibilité aux élections au Parlement européen

1. Tout citoyen ou toute citoyenne de l'Union a le droit de vote et d'éligibilité aux élections au Parlement européen dans l'Etat membre où il ou elle réside. (...)

2. Les membres du Parlement européen sont élus au suffrage universel direct, libre et secret.

Article 40 : droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales

Tout citoyen ou toute citoyenne de l'Union a le droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales dans l'Etat membre où il ou elle réside. (...)

Article 41 : droit à une bonne administration

1. Toute personne a le droit de voir ses affaires traitées impartialement, équitablement et dans un délai raisonnable par les institutions et organes de l'Union.
2. Ce droit comporte notamment :
 - le droit de toute personne d'être entendue avant qu'une mesure individuelle qui l'affecterait défavorablement ne soit prise en son contre ;
 - le droit d'accès de toute personne au dossier qui la concerne, dans le respect des intérêts légitimes de la confidentialité et du secret professionnel et des affaires ;
 - l'obligation pour l'administration de motiver ses décisions.

3. Toute personne a droit à la réparation par la Communauté des dommages causés par les institutions ou par leurs agents. (...)

4. Toute personne peut s'adresser aux institutions de l'Union dans une des langues des traités et doit recevoir une réponse dans la même langue.

Article 42 : droit d'accès aux documents

Tout citoyen ou toute citoyenne de l'Union ou toute personne physique ou morale résidant ou ayant son siège statutaire dans un Etat membre a un droit d'accès aux documents du Parlement européen, du Conseil et de la Commission.

Article 43 : médiateur

Tout citoyen (...) ou toute personne physique ou morale (...) a le droit de saisir le médiateur de l'Union de cas de mauvaise administration dans l'action des institutions ou organes communautaires, à l'exclusion de la Cour de justice et du Tribunal de première instance, dans l'exercice de leurs fonctions juridictionnelles.

Article 44 : droit de pétition

Tout citoyen (...) ou toute personne physique ou morale (...) a le droit de pétition devant le Parlement européen.

Article 45 : liberté de circulation et de séjour

1. Tout citoyen ou toute citoyenne de l'Union a le droit de circuler et de séjourner librement sur le territoire des Etats membres.
2. La liberté de circulation et de séjour peut être accordée, conformément au traité instituant la Communauté européenne, aux ressortissants de pays tiers résidant légalement sur le territoire d'un Etat membre.

Article 46 : protection diplomatique et consulaire

Tout citoyen de l'Union bénéficie, sur le territoire d'un pays tiers où son Etat n'est pas représenté, de la protection des autorités diplomatiques et consulaires de tout Etat membre dans les mêmes conditions que les nationaux de cet Etat.

● CHAPITRE VI : JUSTICE

Article 47 : droit à un recours effectif et à accéder à un tribunal impartial

Toute personne, dont les droits et libertés garantis par le droit de l'Union ont été violés, a droit à un recours effectif devant un tribunal. (...) Toute personne a droit à ce que sa cause soit entendue équitablement, publiquement et dans un délai raisonnable par un tribunal indépendant et impartial. Toute personne a la possibilité de se faire conseiller, défendre et représenter. (...)

Article 48 : présomption d'innocence et droits de la défense

1. Tout accusé est présumé innocent jusqu'à ce que sa culpabilité ait été légalement établie.
2. Le respect des droits de la défense est garanti à tout accusé.

Article 49 : principes de légalité et de proportionnalité des délits et des peines

1. Nul ne peut être condamné pour une action ou une omission qui, au moment où elle a été commise, ne constituait pas une infraction d'après le droit national ou le droit international. De même, il n'est infligé aucune peine plus forte que celle qui était applicable au moment où l'infraction a été commise. Si, postérieurement à cette infraction, la loi prévoit une peine plus légère, celle-ci doit être appliquée.
2. Le présent article ne porte pas atteinte au jugement et à la punition d'une personne coupable d'une action ou d'une omission qui, au moment où elle a été commise, était criminelle d'après les principes généraux reconnus par l'ensemble des nations.

Article 50 : droit à ne pas être jugé ou puni pénalement deux fois pour une même infraction

Nul ne peut être poursuivi ou puni pénalement en raison d'une infraction pour laquelle il a déjà été acquitté ou condamné dans l'Union par un jugement pénal définitif conformément à la loi.

● CHAPITRE VII : DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Article 51 : champ d'application

1. Les dispositions de la présente Charte s'adressent aux institutions et organes de l'Union dans le respect du principe de subsidiarité, ainsi qu'aux Etats membres uniquement lorsqu'ils mettent en œuvre le droit de l'Union. (...)
2. La présente Charte ne crée aucune compétence ni aucune tâche nouvelles pour la Communauté et pour l'Union, et ne modifie pas les compétences et tâches définies par les traités.

Article 52 : portée des droits garantis

1. Toute limitation de l'exercice des droits et libertés reconnus par la présente Charte doit être prévue par la loi et respecter le contenu essentiel des dits droits et libertés. Des limitations ne peuvent être apportées que si elles sont nécessaires et répondent effectivement à des objectifs d'intérêt général. (...)
2. Les droits reconnus par la présente Charte, qui trouvent leur fondement dans les traités communautaires ou dans le traité sur l'Union européenne, s'exercent dans les conditions et limites définies par ceux-ci.
3. Dans la mesure où la présente Charte contient des droits correspondant à des droits garantis par la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, leur sens et leur portée sont les mêmes que ceux que leur confère ladite convention. Cette disposition ne fait pas obstacle à ce que le droit de l'Union accorde une protection plus étendue.

Article 53 : niveau de protection

Aucune disposition de la présente Charte ne doit être interprétée comme limitant ou portant atteinte aux droits de l'homme et libertés fondamentales reconnus par le droit de l'Union, le droit international et les conventions internationales auxquelles sont parties l'Union, la Communauté ou tous les Etats membres, (...) ainsi que par les constitutions des Etats membres.

Article 54 : interdiction de l'abus de droit

Aucune des dispositions de la présente Charte ne doit être interprétée comme impliquant un droit quelconque de se livrer à une activité visant à la destruction des droits ou libertés reconnus dans la présente Charte. (...)

Michel Sotton, ingénieur chimiste

Les vêtements de demain seront des matériaux interactifs

Les textiles des années à venir répondront aux attentes renouvelées du consommateur. Celui-ci, plus conscient de l'intimité unissant son corps aux fibres qui l'habillent, plébiscitera des valeurs nouvelles d'hygiène, de sécurité, de santé et de confort

Dans le cadre de l'Université de tous les savoirs, organisée par la Mission 2000, Michel Sotton, directeur général de l'Institut textile de France, a prononcé une conférence, le 6 octobre, à l'occasion d'un cycle consacré aux « matériaux en tous genres », sur le thème « Quels textiles pour nos vêtements de demain ». Nous publions de larges extraits de cette communication.

Quels textiles pour nos vêtements de demain ? De nombreuses prévisions avaient été faites sur les vêtements de l'an 2000 et beaucoup, en forçant le trait, nous voyaient équipés comme des extraterrestres et des cosmonautes... Pensez-vous qu'aujourd'hui, au terme du second millénaire, nous soyons habillés de manière révolutionnaire par rapport à ce que nos parents, grands-parents ou arrière-grands-parents ont pu connaître ou même imaginer ? Certes le style, les matières ont changé, les fonctionnalités se sont faites plus précises, mais si progressivement que le changement n'apparaît pas si radical !

En 1850, Gérard de Nerval décrit ainsi, dans son *Voyage en Orient*, son étonnement ravi à la vue d'un colon anglais : « Imaginez un monsieur monté sur un âne avec ses longues jambes qui traînent par terre, son chapeau rond est garni d'un épais revêtement de coton blanc piqué. C'est une invention contre l'ardeur des rayons du soleil qui se transforme, dit-on, dans cette coiffure, moitié matelas, moitié feutre. Le gentilhomme a sur les yeux deux espèces de coques de noix en treillis d'acier bleu pour briser la réverbération lumineuse du sol et des murailles. Il porte par-dessus tout cela un voile de femme vert contre la poussière. Son paletot de caoutchouc est recouvert encore d'un surtout de toile claire pour le garantir de la peste et du contact fortuit des passants... »

A cette échelle temporelle relativement courte, vous mesurez que nos textiles et vêtements fonctionnels ont de vrais ancêtres. Nos vêtements contemporains ont gagné par rapport à cette époque une extraordinaire technicité, une extrême légèreté, une fluidité et des fonctionnalités certaines dans les domaines de la protection, de l'hygiène et de la santé. Il ne fait aucun doute que, dans les vingt ou trente années à venir, nous connaîtrons des changements accélérés, encore plus radicaux, dans notre façon de nous vêtir.

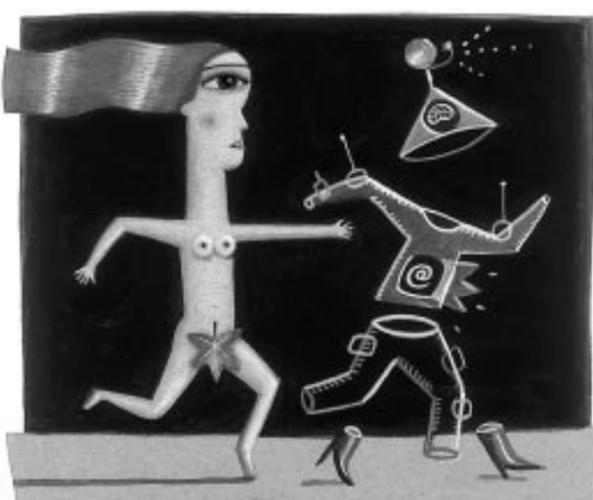
L'industrie textile a toujours su tirer parti des progrès technologiques des industries connexes (mécanique, chimie...) pour accroître sa compétitivité et proposer des produits innovants. Une première vague d'innovations a pris naissance au XIX^e siècle, à l'ère industrielle,

au cours de laquelle l'industrie textile a profité de la mécanisation, de la machine à vapeur, de l'électricité, pour propulser une vague de produits innovants dont la valeur ajoutée se mesurait à l'aune de la préciosité des fibres, de leur valeur patrimoniale et bien sûr du savoir-faire des hommes de la filière.

La seconde vague correspond à l'ère de la chimie, et nous a apporté des textiles dont la valeur s'apprécie en fonction des performances puis au baromètre des fonctionnalités naissantes. Elle a porté d'abord les premières fibres chimiques, substituées des fibres naturelles ; ensuite les fibres à propriétés améliorées ; plus près de nous les microfibres, qui ont élargi les effets sensoriels au-delà des confins de la soie, les élasthanes ; et enfin les matériaux exceptionnels de résistances et de performances (fibres Aramide, Carbone, Céramique). Cette alliance avec la chimie a également permis de pousser sur le marché les premiers concepts de produits fonctionnels.

Une troisième vague commence aujourd'hui. Elle couvrira l'ère du savoir. Elle portera des produits à fort contenu de connaissance et offrira au marché de réels textiles-services. Certes, le savoir et le patrimoine technologique acquis précédemment seront valorisés. Mais l'industrie textile devra une nouvelle fois démontrer sa capacité à évoluer avec des industries et de nouveaux partenaires, porteurs de progrès, comme la cosmétique, la santé, les télécommunications, l'informatique, tout en intégrant les nouvelles technologies (technologies du numérique, biotechnologie, nanotechnologie, etc.).

Sans aucun doute, cette nouvelle vague mettra le consommateur et l'information au cœur des produits. Le consommateur, de plus en plus informé, averti, sera capable de définir, pour ses vêtements, son propre cahier des charges. Tout d'abord, il sait que ses vêtements sont élaborés avec des matériaux exceptionnels que sont les fibres. Ensuite, il découvre progressivement que son premier environnement sensoriel, tout au long de son existence, est



DESSIN ERIC GIRIAT

textile : son corps est dans une intimité de contact quasipermanente avec des fibres textiles.

Les textiles devraient cesser de nous apparaître comme des matériaux « inertes » pour acquérir une activité, puis une interactivité avec notre corps et, enfin, une certaine forme d'intelligence de manière à réagir à notre environnement. Parmi les nouveaux concepts, je citerai les cosmotextiles, qui permettent de délivrer de manière douce et régulière, tout au long de la journée, les actifs amincissants, veinotoniques, hydratants, dépilatoires, anti-odeurs, vitaminés, etc. ; les texticaments ou textiles anti-bactériens, sur lesquels sont greffés des molécules aux effets anti-bactériens (type ammonium quaternaire, trichlosan) ou anti-acariens, antifongiques, anti-insectes... ; les textiles barrières, tels que les textiles anti-UV, mis au point pour protéger les participants aux Jeux olympiques de Sydney contre les UV particulièrement intenses dans cette région du monde ; les textiles éclairants...

J'insisterais ici sur les textiles biosensoriels. Ceux-ci vont connaître un développement important car ils

permettent de jouer et d'interagir avec les sens de la vie. Dans une société de bien-être, l'univers sensoriel guide plus fortement le comportement des individus et les textiles vont constituer de plus en plus des vecteurs, des relais amplificateurs ou atténuateurs, des stimuli et sensations. Les textiles de confort sont, de ce point de vue, un domaine de prédilection pour les matériaux textiles innovants.

Les échanges thermiques, qui s'installent entre notre corps et l'environnement afin de conserver le maintien de l'homéothermie (température interne autour de 37° C), sont particulièrement complexes : production de chaleur métabolique transformée en puissance mécanique (mouvements...) et en puissance thermique, transfert de chaleur du noyau interne de notre corps vers la surface cutanée, transfert de chaleur entre le corps et le milieu ambiant par échanges respiratoires et échanges au niveau de la peau. C'est ce dernier aspect qui concerne particulièrement les textiles.

A cet égard, les recherches de modèles de simulation numérique progressent. Le rôle essentiel des vêtements est de modifier (favorablement) les échanges thermohygrométriques (chaleur et eau) entre la surface cutanée et le milieu environnant en créant un microclimat sous-vestimentaire.

Il apparaît entre la peau et le vêtement une couche d'air dont l'épaisseur varie selon la posture (assise, debout), selon le vêtement lui-même (type de confection, porosité du tissu...), et selon l'activité de l'individu. Ces mouvements provoquent évidemment une convection forcée (effets de pompage, effets soufflet...), qui modifie les transferts thermiques, lesquels se compliquent si on rencontre plusieurs couches superposées de textile. Les échanges de chaleur entre la surface extérieure du vêtement et l'ambiance s'effectuent par convection, rayonnement et évaporation. Dans la couche de matière textile, les transferts de chaleur s'effectuent par conduction et

les transferts de masse par diffusion pour la phase vapeur et migration pour la phase liquide.

A la surface de la peau, les échanges ont lieu par convection perméodynamique : le textile, poreux, permet le passage d'air dès que l'individu bouge ou si la vitesse d'air en surface est importante ; par convection pariétodynamique : dans la couche d'air sous-vestimentaire lorsque l'air entre par effets de pompage ou effet de soufflet ; par rayonnement entre la peau et le milieu environnant selon l'opacité du textile ; par rayonnement directement avec le textile.

Ce modèle phénoménologique permet déjà de mieux concevoir les textiles et les vêtements afin de satisfaire les fonctionnalités d'échange et de transfert. Il reste néanmoins difficile à faire tourner car il nécessite la connaissance de beaucoup de caractéristiques sur le vêtement que porte l'individu, éléments qui ne sont pas pour l'instant disponibles. C'est pourquoi se développent également de nombreux modèles de simulation analogique, qui permettent de tester les textiles sur des modèles Peau (*Skin model*, afin de mesurer de façon standard leur résistance thermique ou leur résistance évaporative), et sur des mannequins thermiques et torsers transpirants, afin de tester des vêtements en situation.

Cette approche permet d'avancer significativement dans la compréhension de la composante objective de la sensation confort ; la composante affective est plus subjective, et relève de l'analyse sensorielle et des tests consommateurs. Aujourd'hui, nous savons objectivement situer les performances relatives des textiles imper-respirants (membranes ou enductions microporeuses, membranes compactes à affinité chimique en polyuréthane ou polyester hydrophile). Certains textiles et vêtements extrêmement performants sont mis au point pour des conditions extrêmes (exploits sportifs), qui se déclineraient progressivement pour les vêtements de ville.

Beaucoup de pistes sont engagées pour améliorer l'efficacité des textiles, et notamment la thermorégulation et la régulation de la transpiration. Malgré les progrès réels que connaissent tous ces matériaux textiles de confort, il est probable que les vêtements de confort idéal intégreront, avec le développement des micro-capteurs et micro-machines, de nouveaux accessoires tels que des micro-ventilateurs, pour assister localement les effets de convection inter-couche, des micro-chauffages pour assister la protection thermique, etc.

Aussi bien pour des aspects ludiques que pour certains aspects sécuritaires, nous verrons se développer des matériaux textiles qui intégreront des substances colorantes dont la couleur évoluera en fonction de divers stimuli : on connaît déjà l'utilisation en textile de colo-

rants thermochromiques, qui changent de couleur avec la température. On peut attendre des percées avec des colorants photochromes, piezochromes, tribochromes, biochromes...

Certains effets colorés changeants peuvent être développés dans une approche biomimétique, c'est-à-dire en comprenant et reproduisant la nature. A cet égard, la nature nous offre des modèles de coloration dont le mode d'obtention et les effets d'iridescence n'ont rien à voir avec l'état de l'art aujourd'hui dans l'industrie textile. Ailes de papillons et plumes d'oiseaux servent de modèles pour de nouvelles tentatives de coloration physique des fibres. Ce ne sont plus exclusivement des pigments, qui donnent la couleur, mais aussi des phénomènes de diffraction de la lumière par les réseaux et multicouches nanométriques – ou nanoparticules –, qui constituent la structure des écailles des ailes de papillon ou celles des plumes d'oiseaux. Nous voyons apparaître les premières fibres colorées selon de tels principes physiques.

Michel Sotton

Le programme des conférences

Octobre. Le 16, Emile Pefferkorn, « La pollution des sols ». **Le 17, Jean-Claude Serrero**, « Le bruit ». **Le 18, Guy Ourisson**, « Chimie polluante, chimie non polluante et chimie de dépollution ». **Le 19, Pierre Lascoumes**, « Les ambiguïtés des politiques de développement durable ». **Le 20, François Ewald**, « La société du risque ». **Le 21, Jean-Claude Laprie**, « Risques liés à l'informatisation : dépendance ou confiance ? ». **Le 22, Gilles Martin**, « Risque, responsabilité et précaution ». **Le 23, Alain Ehrenberg**, « L'individu contemporain : entre risque et qualité de vie ». **Le 24, Eric J. Hobsbawm**, « L'histoire depuis 1945 ». **Le 25, Andreï Gratchev**, « La Russie face au monde après l'effondrement de l'URSS ». **Le 26, Mohammed Tozy**, « Etat islamique et religions islamiques ». **Le 27, Jean-Luc Domenach**, « La Chine et le monde contemporain : l'avenir du communisme ». **Le 28, Emma Rothschild**, « La mondialisation en perspective historique : l'Amérique hyperpuissance ». **Le 29, Sanjay Subrahmanyam**, « Inde ouverte, Inde fermée ? ». **Le 30, Anne Cheng**, « Confucianisme, post-modernisme et valeurs asiatiques ». **Le 31, Pierre Kipré**, « L'Afrique et ses avenirs ».

Les conférences sont données au Conservatoire national des arts et métiers, 292, rue Saint-Martin, 75003 Paris, à 18 h 30 en semaine, à 11 heures les samedis et dimanches.



D. L.

MICHEL SOTTON

■ Né le 4 décembre 1939 à Thizy (Rhône), ingénieur-chimiste ICPI-Lyon, docteur ès sciences physiques, Michel Sotton est directeur général et directeur de la recherche à l'Institut textile de France, où il a fait la plus grande partie de sa carrière. Il est expert dans le domaine de la recherche, de l'innovation, de la métrologie et de la qualité dans le management des produits (génie des matériaux textiles intelligents, génie des matériaux textiles de l'extrême), des ressources technologiques (génie des procédés de l'ennoblissement textile, des procédés de transformation des fibres) et de la connaissance (intelligence économique, traitement de l'information). Michel Sotton est l'auteur d'une centaine de publications et conférences.

Hubert Védrine, ministre des affaires étrangères, au « Grand Jury RTL-«Le Monde»-LCI »

Proche-Orient : « Les dirigeants n'ont pas d'autre possibilité que de reprendre la discussion »

« *« Nous sommes traumatisés », a dit Jacques Chirac, à Biarritz, après dix jours d'affrontements dans les territoires palestiniens et en Israël. Croyez-vous possible de bloquer l'engrenage de la violence ?*

– Si le président de la République a pu dire que nous sommes traumatisés, c'est parce que, depuis quelques semaines, il se passait quelque chose de tout à fait neuf au Proche-Orient. Depuis la rencontre de Camp David, à la mi-août, les Palestiniens et les Israéliens avaient accepté d'envisager des compromis, des changements de position beaucoup plus considérables que tout ce qu'ils avaient accepté auparavant. Il y avait un espoir véritable qui était en train de se concrétiser, malgré les difficultés extraordinaires et que chacun a à l'esprit concernant la question de Jérusalem, sans oublier les autres, les réfugiés, etc.

» Et il y a eu cette opération menée par M. Sharon, pour des raisons délibérées, au moment le plus délicat, le plus sensible, où il fallait

évidemment que chaque camp s'abstienne de tout geste capable de remettre en marche les engrenages que l'on connaît et qui sont là en permanence. Ils se sont laissés prendre dans une sorte d'engrenage dans lequel les rancœurs, légitimes ou infondées, l'emportent sur tout. Et on se retrouve dans cette situation volcanique qui est la situation naturelle du Proche-Orient tant qu'on n'aura pas fait la paix.

– **Qu'attendez-vous de la rencontre de Charm el-Cheikh ?**

– Des mesures, acceptées de part et d'autre, pour stopper la violence, restaurer le calme. Chacun n'est pas tout à fait dans la même situation ; il y a un Etat constitué de tous les moyens d'un côté, une sorte d'Etat en gestation de l'autre ; mais enfin, chacun doit faire sa part du travail. Il y a une revendication palestinienne à laquelle les Israéliens, d'une façon ou d'une autre, devront accepter de répondre, qui est de trouver un mécanisme qui permette de faire la lumière et d'établir précisément quelle était la nature de cet enchaînement

et de cet engrenage. L'autre élément qu'on peut attendre de ce sommet, c'est de reprendre la négociation sur le fond. Je crois que c'est indissociable et que la tension au Proche-Orient est d'autant plus grande et d'autant plus prête à réexploser qu'il n'y a pas de mécanisme de discussion sur le fond ou de vision d'avenir.

– **Pourquoi la présidence française de l'Union européenne n'est-elle pas présente à Charm el-Cheikh ?**

– Je suis toujours un peu attristé quand cette question un peu protocolaire, un peu de « photo », en quelque sorte, ressort à propos de l'Europe. A quoi est-ce qu'on s'intéresse ici ? On s'intéresse à la paix au Proche-Orient. Que l'Europe ait de grandes ambitions, c'est très bien, je suis le premier à le ressentir intensément et je m'y emploie constamment. Que l'Europe ait le projet d'élaborer, petit à petit, une vraie politique étrangère commune, qui finira par peser dans le monde, de telle façon qu'un jour viendra où plus rien ne pourra se régler

sans elle, c'est un objectif qui nous est commun et auquel nous travaillons.

» Mais nous sommes dans la réalité historique d'aujourd'hui, qui découle de la réalité historique de plusieurs décennies. Nos ambitions sont connues. Nous avons, ces derniers temps, réussi à acquiescer sur le fond du sujet, dans la discussion avec les Israéliens, les Palestiniens et les Américains, ce qui n'était jamais arrivé avant, une place par la force de nos propositions sur Jérusalem, par exemple, et sur d'autres choses. Quelles que soient les puissances qui font la paix, ce qui est important, ce n'est pas le lieu où cela se fait, ce n'est pas qui est sur la photo, mais qui fournit les idées-clés qui permettront, au bout du compte, à ces deux peuples, de s'articuler.

» Quant à la politique étrangère commune de l'Europe, laissez-lui le temps de se constituer, de se fortifier ! Vous savez très bien que les Quinze ont des approches assez différentes sur la question du Proche-Orient et que, quand on fait la syn-

thèse des positions européennes, on arrive à quelque chose qui est beaucoup moins fort que ce que dit la France. Il suffit de le voir dans les déclarations et dans les communiqués. Le fait que les protagonistes aient accepté qu'à la demande de la présidence française M. Solana, haut représentant pour la politique étrangère et de sécurité commune – qui vient de faire une tournée dans la région, à ma demande, ces derniers jours –, soit présent, c'est un énorme progrès par rapport à leur attitude d'avant. Cela montre que l'Europe est mieux accueillie, mieux perçue ; je suis convaincu que cela aura des suites.

– **Le processus de Camp David peut-il reprendre ou bien, comme le dit Ehoud Barak, est-il arrivé « en fin de course » ?**

– Je crois que ce sont des paroles de circonstance, qui découlent de la tension et de la difficulté des décisions qu'ils ont à prendre. Il y a un certain courage de la part de M. Barak et peut-être plus encore de M. Arafat – compte tenu même

des menaces qu'il entend dans son propre camp – à aller à cette réunion. Mais ont-ils un autre choix que de reprendre la discussion ? Ils ne peuvent pas changer les données. Il y aura toujours deux peuples pour cette terre.

» Même si le traumatisme est immense, même si la rancœur, la douleur et la peur, surtout, se sont réveillées, les dirigeants n'ont pas d'autre possibilité que de reprendre la discussion. Même au pire de la tension, je pense qu'ils n'ont pas d'autre solution et qu'ils devraient pouvoir reparler vite des sujets de fond. C'est vraiment là qu'est le courage politique. Sinon, ils ne seraient pas dans ce processus de paix qui dure depuis huit ans, qui avance, qui s'arrête, balayé par des moments de folie et de passion, et qui reprend quand même. Parce que, encore une fois, il y a pas d'autre chemin. »

Propos recueillis par Patrick Jarreau, Olivier Mazerolle et Pierre-Luc Séguillon

INNOVATION Selon l'enquête réalisée par *Le Monde*, le budget global des trente entreprises françaises ayant investi le plus fortement en recherche et développe-

ment (R&D) a augmenté de 10 % en 1999, pour atteindre 127 milliards de francs. ● **CETTE PROGRESSION** est légèrement inférieure à celle observée en 1998, année du redressement

après une période de crise. ● **CETTE INTENSIFICATION** compense, en partie, la baisse des crédits publics de recherche. Selon les statistiques établies par le ministère de la re-

cherche, la dépense intérieure de R&D, c'est-à-dire l'ensemble des fonds alloués à la recherche dans l'Hexagone, n'a cessé de baisser, en proportion du produit intérieur brut

(PIB), depuis 1995. ● **INTERNATIONALISATION** et externalisation de la recherche, grandes tendances déjà observées dans notre précédente enquête, se confirment cette année.

Les grandes entreprises françaises intensifient leurs efforts de recherche

Selon une enquête réalisée par « Le Monde », les trente premiers groupes ont augmenté en moyenne leur budget de 10 % en 1999. A ces investissements s'ajoutent des prises de participation dans les start-up. Cette progression compense, en partie, la baisse continue des crédits publics

PORTÉS par une conjoncture économique favorable, les grands groupes français ont globalement augmenté leurs dépenses en recherche et développement (R&D) en 1999. Selon l'enquête réalisée par *Le Monde*, le budget global des trente entreprises françaises ayant investi le plus fortement en R&D a augmenté de 10 % en 1999 pour atteindre 127 milliards de francs. Cette progression est légèrement inférieure à celle observée en 1998, année du redressement après la période de crise, pendant laquelle la recherche avait été mise à la portion congrue.

La nouvelle est doublement salubre. D'une part, la recherche étant elle-même très généralement considérée comme essentielle à la croissance des firmes, l'augmentation des moyens mis à son service permet d'envisager la poursuite d'un cercle vertueux pour les entreprises françaises. D'autre part, au plan national, cette intensification compense, en partie, la baisse des crédits publics de recherche.

Selon les statistiques établies par le ministère de la recherche, la dépense intérieure de recherche et développement (l'ensemble des fonds alloués à la recherche dans l'Hexagone) n'a cessé de baisser en proportion du produit intérieur brut (PIB) depuis 1995. « *Le financement des entreprises a pris le relais [de l'administration]* », peut-on lire dans la note d'information de septembre du ministère. Cette baisse des financements publics a eu une incidence directe sur les entreprises, dont les subventions, contrats, etc., ont été réduits (de 8 % en 1998). Les budgets de R&D des entreprises ont augmenté malgré cette perte de ressources.

EFFETS DIVERGENTS

Cette progression resterait, cependant, faible, comparée à celle d'autres pays européens, et de l'Allemagne en particulier, selon une enquête publiée par le *Financial Times* du 15 septembre. La première firme française, Alcatel, citée dans ce palmarès mondial n'apparaît qu'en trentième position. Il est vrai qu'Aventis, issue de la fusion de Rhône-Poulenc Rorer avec Hoechst, désormais en tête de notre classement, a été omis dans celui de *FT*. Si tel n'avait pas été le cas, le premier groupe fran-

Les trente premiers groupes ont augmenté leurs dépenses de 10 %

CLASSEMENT DES ENTREPRISES FRANÇAISES EN FONCTION DU BUDGET RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT 1999

GROUPES	BUDGET R et D (en milliards de francs)		CROISSANCE R et D 99/98	PART DE LA R et D DANS LE CA 1999	EFFECTIFS R et D 1999	NOMBRE DE BREVETS DÉPOSÉS 1999
	1999	2000(e)				
AVENTIS	19,94	nc	+ 6 %	15 %	7 900	nc
ALCATEL	13,78	nc	+ 17 %	9 %	26 000	850
RENAULT	11,73	nc	+ 15 %	5 %	10 000	357
EADS ¹	11,56	12,50	+ 5 %	14 %	9 355	74
THOMSON CSF ²	10,50	11,81	+ 17 %	23 %	15 000	250
PSA	9,84	10,82	+ 15 %	4 %	13 100	232
ST MICROELECTRONICS	6,23	7,40	+ 21 %	19 %	5 000	751
FRANCE TÉLÉCOM	5,00	nc	0 %	3 %	4 500	nc
SNECMA	4,23	4,20	+ 15 %	13 %	5 000	53
TOTALFINAELF ³	4,11	4,27	- 7 %	1 %	5 550	400
VALEO	3,43	3,87	+ 38 %	7 %	5 100	473
ALSTOM	3,33	3,81	- 2 %	3 %	5 000	90
EDF	3,30	3,14	- 1 %	2 %	2 560	14
SCHNEIDER	2,70	2,70	+ 4 %	5 %	3 600	125
L'ORÉAL	2,13	nc	+ 13 %	3 %	2 350	391
THOMSON MULTIMÉDIA	1,90	nc	+ 2 %	4 %	2 400	355
SAINT-GOBAIN	1,77	1,87	+ 8 %	1 %	2 900	70
SUEZ-LYONNAISE DES EAUX	1,70	1,60	+ 42 %	1 %	1 100	34
BULL	1,26	1,16	- 14 %	5 %	2 100	95
FRAMATOME	1,08	nc	+ 29 %	4 %	1 600	154
USINOR	0,96	0,93	+ 5 %	1 %	1 450	64
AIR LIQUIDE	0,94	0,96	+ 8 %	2 %	570	235
PIERRE FABRE SA	0,90	nc	- 4 %	12 %	1 020	31
VIVENDI	0,83	1,71	+ 26 %	0 %	760	180
DANONE	0,80	0,84	+ 1 %	1 %	820	13
LEGRAND	0,72	nc	+ 7 %	5 %	1 300	315
PECHINEY	0,51	0,52	- 15 %	1 %	655	48
BOUYGUES	0,45	nc	- 13 %	0 %	384	33
GAZ DE FRANCE	0,42	0,47	- 11 %	1 %	775	10
SEMA	0,28	0,29	- 7 %	2 %	480	nc

1. Pour 1998, les chiffres pris en compte sont ceux de l'ex-Aérospatiale; pour 1999 et 2000 le périmètre est celui d'Aérospatiale - Matra.
Le ratio de progression a été calculé en tenant compte du budget R et D de Matra Hautes Technologies en 1998, soit 2,6 Mds de francs.
2. Le budget R et D 2000 intègre Flacal, acheté en juin 2000.
3. Pour avoir des données homogènes avec celles indiquées pour 1999 et 2000, ce chiffre n'inclut pas la recherche menée chez Sanofi.

nc : non communiqué e : estimations

çais figurerait environ en vingtième position mondiale. Les opérations de fusions-acquisitions, nombreuses en 1999, ont eu des effets divergents d'un groupe à l'autre. Pour certains, comme TotalFinaElf, les synergies (mais peut-être aussi les coûts globaux de restructuration du

groupe) ont eu un impact négatif sur le budget R&D de l'entreprise fusionnée, qui a baissé de 7 %. En revanche, Aventis voit son budget R&D progresser de 6 %.

Les grands groupes français restent très prudents dans leurs prévisions chiffrées pour l'année 2000, alors qu'ils annoncent des

résultats records pour le premier semestre. Qualitativement, les grandes tendances observées lors de notre précédente enquête (*Le Monde* du 3 novembre 1999), l'externalisation de la recherche, d'une part, et son internationalisation, d'autre part, se sont confirmées cette année et ne sont guère

remises en cause pour les prochaines années.

Pour limiter les risques, mais aussi mieux profiter des compétences où qu'elles soient, les services de recherche des grandes entreprises sont de plus en plus nombreux à négocier des partenariats et à financer des laboratoires publics auxquels ils confient les aspects les plus fondamentaux de leurs travaux de recherche. Cet apport (de l'ordre de 7 % du budget des laboratoires publics) ne représente qu'une goutte d'eau dans l'ensemble du budget public de recherche, mais il est significatif d'une inversion de tendance : les firmes - libéralisme oblige - ne considèrent plus le public comme un pourvoyeur de subventions, mais plutôt comme un pourvoyeur de talents.

VEILLE TECHNOLOGIQUE

Ainsi TotalFinaElf qui, « *il y a dix ans, recevait des sommes non négligeables du Fonds de soutien des hydrocarbures, met désormais plus d'argent dans le public qu'il n'en reçoit* », précise Claude Jablon, directeur scientifique du groupe. On en est encore très loin à la Snecma, maître d'œuvre du programme moteur des fusées Ariane et champion de l'externalisation. Le quart de son budget R&D est externalisé, soit auprès de firmes européennes, soit auprès de laboratoires publics français. Mais le montant des contrats de recherche que la Snecma accorde à ces derniers est très largement inférieur aux financements publics dont elle bénéficie, en provenance du ministère de la défense ou de l'Agence spatiale européenne.

Autre forme d'externalisation, les prises de participation dans de petites entreprises innovantes ou la création d'incubateurs se sont multipliés cette année. Certes, ces investissements ne sont pas comptabilisés dans les budgets R&D, mais ils en partagent souvent les mêmes objectifs dans la mesure où ils servent plus à faire de la veille technologique que des plus-values financières.

A l'instar de Vivendi et de son fonds Viventes, ou de Pinault-Printemps-Redoute (*Le Monde* du 11 février 1999), Alcatel a créé son Venture Fund fin 1999, et a investi 10 milliards de dollars dans des start-up, Schneider a créé Schnei-

der Electric Ventures en avril 2000, Valeo, le Valeo Entrepreneur Fund, etc. « *Le GIE Dyade, créé par Bull en partenariat avec l'Institut national de recherche en informatique et automatique (Inria), pour aider au développement d'entreprises innovantes, a aussi permis à Bull de se réserver l'usage de certaines technologies* », explique Gérard Roucairol, directeur de la R&D du groupe. Et Thomson

Electronique et biotechnologies riment avec intensité

Les firmes affichant les plus forts taux d'intensité, c'est-à-dire les ratios budget recherche et développement (R&D) sur chiffre d'affaires les plus élevés, sont - on s'en serait douté - les entreprises de hautes technologies. La palme revient à Thomson-CSF, qui déclare investir 23 % de son chiffre d'affaires en R&D, suivi de ST Microelectronics (19 %), Aventis (15 %), EADS (14 %), Snecma (13 %) et Pierre Fabre (12 %). Avec 4 %, Thomson Multimédia fait relativement pâle figure.

En revanche, cette firme arrive en septième position en ce qui concerne les dépôts de brevets. Les firmes françaises ont, pour la plupart, adopté une stratégie beaucoup plus active en matière de dépôts de brevets. Ainsi, Alcatel, premier déposant en 1999, affiche 850 dépôts. Vivendi recueille déjà les fruits de la politique de « *protection de l'innovation* » mise en place dans le groupe : il affiche 180 dépôts, contre 82 l'année précédente.

Multimédia compte utiliser une partie des ressources dues à sa récente opération de marché pour investir encore davantage dans des jeunes entreprises. Dans le secteur des biotechnologies, cette stratégie se généralise : l'une des plus importantes opérations a été conduite par Aventis qui a investi 450 millions de dollars en juin dans Millenium, une jeune société de biopharmacologie américaine.

Annie Kahn

Les plus gros budgets mondiaux

1. Ford (Etats-Unis) : 7,1.
2. General Motors (Etats-Unis) : 6,8.
3. DaimlerChrysler (Allemagne) : 5,750.
4. Siemens (Allemagne) : 5,049.
5. IBM (Etats-Unis) : 5,039.
6. Matsushita Electric (Japon) : 4,884.
7. Hitachi (Japon) : 4,853.

8. Toyota Motors (Japon) : 4,761.
9. Lucent Technologies (Etats-Unis) : 4,510.
10. Ericsson (Suède) : 3,877. (Chiffres 1999 en milliards de dollars) Source : ministère britannique du commerce et de l'industrie.

Le mutisme des groupes de services

Alors que le secteur est devenu prédominant dans l'économie, l'innovation y reste sous-évaluée

« **NE NOUS** concerne pas. » « *Non pertinent.* » Les réponses des grands groupes de services que *Le Monde* a, pour la première fois cette année, interrogés sur leurs investissements en recherche et développement (R & D) ont toutes témoigné d'une grande incompréhension. La recherche continue d'être une notion attachée au monde industriel, à une époque où, pourtant, le poids des services devient prédominant dans l'économie française (70 % du PIB et des emplois).

L'innovation dans les entreprises est donc fortement sous-évaluée. D'une part, elle ne prend pas en compte les investissements consentis par les grands groupes de distribution, les institutions financières, les sociétés de services et de conseil, les compagnies aériennes, etc. D'autre part, elle n'intègre que très partiellement les budgets innovation investis par les groupes industriels eux-mêmes pour développer leurs propres activités de services. Ces derniers, qui ne cessent pourtant de souligner le poids de plus en plus important pris par les services dans leur chiffre d'affaires, ne consolident que partiellement, et parfois même pas du tout, ces données dans leur budget R & D.

« *On ne chiffre pas l'innovation*

dans les services, reconnaît Claude Jablon, directeur scientifique de TotalFinaElf. *C'est une notion très difficile à définir, on n'a jamais fait l'effort de le faire. La notion de R & D est liée à un service doté d'un budget, d'effectifs déterminés; la définition a un aspect gestionnaire. Dans les services, l'investissement est beaucoup plus dilué.* » Gérard Roucairol, directeur R & D de Bull, n'inclut pas non plus les services dans son budget, bien que, comme il le reconnaît, « *on ne vend plus un ordinateur tout seul, mais une solution, comme l'automatisation d'une usine.* » Mais « *la classification R & D ne permet pas d'inclure les services* », affirme-t-il.

Certains néanmoins s'y risquent, comme Vivendi : « *On valorisait mal la R & D* », reconnaît Agnès Audier, directrice de la stratégie et du développement. Désormais, « *on essaie de mieux prendre en compte l'innovation dans les services, et pas seulement ce qui existe dans les labos avec des chercheurs en blouse blanche.* » A la différence de ses principaux concurrents, la Sema, société de services en informatique, affiche un budget de recherche. Mais encore n'est-il lié qu'à son activité de développeurs de progiciels, qui ne représente que 11 % de son chiffre d'affaires.

A cette ignorance des cher-

cheurs pour les services répond aussi une certaine distance des seconds vis-à-vis des premiers. Selon une enquête menée par quatre équipes d'économistes, dont Farid Dah Djellal et Faïz Gallouj, de l'université Lille-I, « *80 % des firmes innovantes considèrent que le département R & D constitue une modalité pas ou peu importante d'organisation de l'innovation.* » Voilà qui tranche avec les discours sur les « *organisations en réseau* », censées désormais rendre la recherche plus efficace dans les entreprises !

COMITÉ DE PILOTAGE

Pour Faïz Gallouj, le mal vient en grande partie de définitions et d'indicateurs beaucoup trop restrictifs et mal adaptés à la nouvelle donne économique. « *Le manuel de Frascati, produit par l'OCDE, pour définir les investissements R & D internationaux a été produit à une époque où l'industrie dominait.* » Les responsables d'entreprises ne sont pas non plus irréprochables : « *Les dernières éditions du manuel permettent d'inclure la recherche dans les sciences humaines et sociales. Malheureusement, cet élargissement ne s'est pas traduit dans les faits; les entreprises n'ont pas le réflexe d'intégrer la recherche économique; elles font*

preuve d'une grande inertie. »

A l'instar de ce chercheur, on peut s'étonner que les diplômés de très grandes écoles qui composent les équipes chargées de réfléchir à la mise au point de nouveaux produits financiers ne soient pas considérés comme des chercheurs, au même titre que ceux qui créent des ordinateurs. Il en est de même pour une nouvelle formule hôtelière ou un nouveau type d'hypermarché. « *Les avocats d'affaires qui mettent en place des expertises en droit de l'environnement ou les cabinets qui se sont créés autour de la réduction du temps de travail font aussi de l'innovation* », estime cet économiste.

Le ministère de la recherche s'en est ému. Il vient de confier à Faïz Gallouj une recherche pour redéfinir la notion de R & D qui soit mieux adaptée aux entreprises de services. Ce travail servira de base à une enquête plus approfondie. Un comité de pilotage Insee se penche aussi sur la question, avec l'objectif de faire que les entreprises qui produisent des biens matériels se sentent autant concernées que les autres. Les travaux seront utilisés dans le cadre d'une étude communautaire.

A. K.

CALVITIE

Le choix de la compétence.



Première clinique en France par le nombre d'interventions esthétiques, la Clinique du Rond-Point des Champs-Élysées dispose d'un service spécialisé utilisant toutes les techniques modernes permettant la repousse naturelle de vos cheveux.

Compétence et prix calculés au plus juste sont notre recette pour votre bien-être.

Conseil gratuit et documentation au

01 53 77 26 00

Clinique d'esthétique du Rond-Point des Champs-Élysées

61, avenue Franklin D. Roosevelt 75008 PARIS - www.crpce.com



En rachetant Texaco, Chevron constitue le quatrième groupe pétrolier mondial

Une première tentative de rapprochement avait échoué en 1999

Les numéros deux et trois de l'industrie pétrolière américaine, Chevron et Texaco, sont parvenus, dimanche 15 octobre, à un accord sur une fusion.

La transaction, qui se fera par échange de titres, représentera un montant évalué à 45,4 milliards de dollars (348 milliards de francs) en intégrant

la reprise des dettes de Texaco par Chevron. Le nouveau groupe relègue TotalFinaElf au cinquième rang des pétroliers mondiaux.

APRÈS un premier échec en juin 1999, les numéros deux et trois de l'industrie pétrolière américaine, Chevron et Texaco, sont finalement parvenus, dimanche 15 octobre, à un accord sur une fusion. Les conseils d'administration des deux compagnies ont approuvé les modalités du rachat par Chevron de Texaco pour un montant évalué à 45,4 milliards de dollars en intégrant les dettes, soit près de 348 milliards de francs. La transaction se fera par échange de titres.

Le mariage du cinquième et du septième pétrolier mondial permettra au nouvel ensemble Chevron Texaco de se hisser à la quatrième place du palmarès mondial, un rang occupé jusqu'alors par le français TotalFinaElf.

Les modalités exactes de la transaction devaient être présentées lundi dans la journée. Chevron devrait échanger 0,77 de ses actions pour un titre Texaco, ce qui valorise ce dernier à 64,87 dollars. En juin 1999, lors de la première tentative de rachat, Chevron envisageait de proposer 70 dollars par action alors que Texaco en demandait 80 dollars.

Le nouvel ensemble, dont le siège sera à San Francisco, chez Chevron, réalisera 67 milliards de dollars de chiffre d'affaires et emploiera près de 55 000 personnes dans le monde. Dans l'exploration-production, il sera bien implanté en Afrique occidentale, au Kazakhstan et en Amérique latine. En raffinage-distribution, Chevron et Texaco gèrent ensemble Caltex, une marque créée en 1936, et présente, notamment, en Asie.

Le patron de Chevron, Dave O'Reilly, devrait prendre la tête du nouveau groupe et celui de Texaco, Peter Bijur, la vice-présidence. Le futur ensemble devrait économiser 1,2 milliard de dollars par an et envisagerait de supprimer 4 000 emplois, soit 7 % de ses effectifs.

Ce rapprochement s'inscrit dans la recomposition de l'industrie pétrolière amorcée en août 1998. Le coup d'envoi a été donné par le britannique BP, qui a successivement absorbé les américains Amoco et Arco. L'exemple fut suivi par l'américain Exxon, qui racheta son compatriote Mobil. Le français Total jeta son dévolu non seulement sur le belge Petrofina mais aussi sur son rival Elf. Enfin, l'espagnol Repsol a mis la main sur l'argentin YPF.

Durant cette période, Chevron avait entrepris des négociations avec Texaco. Mais elles achopèrent en raison des exigences du patron de Chevron, Kenneth Derr, en terme de prix mais aussi de répartition des pouvoirs. « La proposition est inacceptable sur le plan de la complexité, de la faisabilité, du

risque et du prix », affirmait alors le conseil de Texaco (*Le Monde* du 4 juin 1999). Le départ à la retraite de Kenneth Derr et son remplacement par Dave O'Reilly ont permis de mener les négociations à leur terme.

SOURCILLEUSE FTC

Le mariage sera observé minutieusement par la Federal Trade Commission (FTC), l'autorité de la concurrence aux Etats-Unis. Selon la presse anglo-saxonne, les deux pétroliers seront sans doute obligés de vendre quelques milliers de stations services. La FTC pourrait imposer de céder les intérêts de Texaco dans des sociétés mixtes aux Etats-Unis avec l'anglo-néerlandais Shell. Texaco possède 44 % du distributeur Equilon Enterprises, fort de 10 000 stations services, principalement dans l'ouest des Etats-Unis - les 56 % restants appartenant à Shell. Texaco pourrait également vendre les 31 % qu'il détient dans le distributeur Motiva Enterprises (14 000 stations), aux abords du Golfe du Mexique et sur la côte est des Etats-Unis. Les deux

autres actionnaires sont le groupe Saudi Refining (30 %) et, encore, Shell (39 %).

La FTC est très sourcilleuse devant les concentrations pétrolières. Avant de donner son accord le 30 novembre 1999 à la fusion entre Exxon et Mobil, elle avait imposé la cession d'une raffinerie et de 2 431 stations-services, soit 15 % du réseau global. Et les négociations avec BP pour le rachat d'Arco ont été très dures.

Dans un premier temps, en février 2000, les autorités de la concurrence avaient bloqué cette opération, par trois voix contre deux, estimant que « la proposition de fusion viole les lois antitrust ». Le rapprochement aurait permis au groupe de contrôler 70 % de la production pétrolière d'Alaska.

La compagnie britannique a alors décidé de céder les actifs d'Arco, en Alaska, à Philips Petroleum pour 7 milliards de dollars. Elle s'est engagée à vendre une partie de ses installations de transport et de stockage à Cushing dans l'Oklahoma. Fort de ces concessions, BP a obtenu à la mi-avril l'accord de la commission fédérale du commerce.

Le groupe Chevron-Texaco devra, avant de faire ses propositions, prendre en compte l'évolution de l'environnement et des mentalités. La flambée des cours du baril et la répercussion sur les prix à la pompe poussent les autorités à considérer avec méfiance toute nouvelle concentration qui limiterait la concurrence.

Dominique Gallois

Le Mondial de l'automobile a redonné le moral aux constructeurs

Plus de 1,4 million de visiteurs au Salon parisien

ALORS QUE L'AUTOMNE s'annonçait morose pour les constructeurs automobiles, le Mondial leur aura donné du baume au cœur. Le Salon, qui a fermé ses portes dimanche 15 octobre, a accueilli plus de 1,4 million de visiteurs, battant ainsi le record de 1,25 million réalisé en 1998. C'est désormais l'événement de ce type le plus fréquenté, devant son homologue de Tokyo. Ni l'effritement des ventes en France depuis trois mois ni la hausse des prix du carburant ne sont donc venus perturber le rendez-vous. Les professionnels avaient d'ailleurs mis toutes les chances de leur côté, puisque le Mondial était ouvert cinq jours de plus que lors de la précédente édition.

« Le climat de confiance perdue, les gens veulent toujours de l'automobile », assure-t-on chez Fiat. Si tous les constructeurs parlent d'« optimisme » et de « passion pour l'automobile non démentie », l'aspect commercial du Salon reste difficile à quantifier. Il est toujours possible de passer une commande sur les stands, mais les volumes d'achats restent symboliques par rapport au nombre de visiteurs. Aussi toute une typologie est échafaudée par les constructeurs pour concrétiser leur volume d'affaires. Certains parlent de « contacts utiles », qui consistent juste à prendre l'adresse du client, d'autres s'expriment en termes d'« affaire chaude », qui, statistiquement, débouchera sur une vente une fois sur trois. Dans tous les cas, la plupart des constructeurs affirment avoir amélioré leurs scores de 1998.

Quelque 130 000 adresses ont ainsi été collectées, selon les résultats obtenus auprès de 60 % des constructeurs, comparé à 100 000 en 1998, a indiqué Thierry Hesse, le commissaire général du Salon. Au total, plus de 40 000 essais ont été effectués.

La nouvelle Laguna représente la moitié des 20 000 contacts liés par Renault, alors que cette voiture ne sera commercialisée qu'au début de 2001. Le nouveau Scénic 4x4 et la Clio ont compté parmi les modèles les plus demandés. Chez Citroën, on dit avoir reçu un « accueil très positif sur la C5 », la nouvelle berline haut de gamme de la marque, qui se targue de 15 000 contacts, « en majorité sur la nouvelle Xsara et sur le monospace Picasso ». Ces résultats rendent optimiste la marque aux chevrons pour la fin de l'année. L'objectif de 1,1 million de véhicules vendus devrait être raisonnablement dépassé.

LE CHÉQUIER DE L'ÉMIR

Peugeot évalue sa prestation au Mondial à 15 000 contacts, qui pour 1 000 d'entre eux ont débouché sur des commandes fermes, « en majorité sur la 206 coupé-cabriolet ». Chez Opel, qui présentait notamment la nouvelle version de la petite Corsa, « les prises d'adresses sont en hausse de 40 % comparé au Mondial de 1998, ce qui représente environ 20 000 contacts », souligne Alain Grout, directeur des ventes d'Opel, qui ajoute que les « options d'achat » ont augmenté de 20 % à un peu plus de 1 500. Fiat parle de son côté de 12 000 « affaires chaudes », principalement sur la Punto, redevenue la première voiture importée en France devant la Golf de Volkswagen. Chez Alfa Romeo, tous les yeux étaient tournés vers la 147, qui totalise 90 % des contacts de la marque. Parmi les autres nouveautés, à noter également la nouvelle Mini, présentée par BMW, qui a remporté un vif succès.

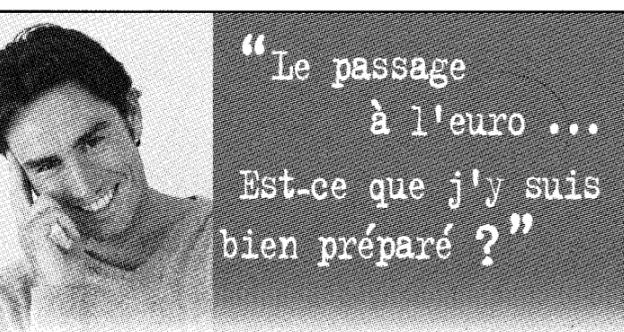
Chez les marques de prestige, même si les barrières qui entouraient les stands tenaient à bonne distance les spectateurs des précieux bolides, c'est sans doute là que les plus belles affaires ont été réalisées. Comme cet émir qui a sorti son chèque pour commander quatre Porsche Carrera GT pour la bagatelle de 10 millions de francs au total. Le constructeur allemand peut estimer avoir fait plutôt un « bon salon » avec 60 commandes sur ce modèle. Ferrari réalise aussi un bon score, avec plus d'une quinzaine de voitures vendues. Mais la 550 Barchetta qui trônait au milieu du stand du constructeur italien n'était pas à vendre : les 500 exemplaires de cette série limitée étaient déjà tous réservés avant l'ouverture du Salon.

S. L.

Stéphane Lauer

Les AGF lancent une banque sur Internet

LES AGF, filiale de l'assureur allemand Allianz, lancent à partir de lundi 16 octobre une banque à distance, Banque AGF, accessible par Internet, le téléphone et les agents généraux. « L'objectif de Banque AGF est d'atteindre quelque 550 000 clients à l'horizon 2003, avec un point d'équilibre en 2002 », expliquait récemment Philippe Toussaint, président de Banque AGF. Ce qui représente 10 % des clients actuels des AGF, au nombre d'environ 5 millions. Banque AGF vise 100 000 clients en six mois. Elle propose une « offre complète », avec différents produits dont un compte sur livret rémunéré à 5 % brut. Le taux imposé aux découverts est en outre de 9,90 %, soit cinq points de moins en moyenne que les autres grands établissements, explique M. Toussaint.

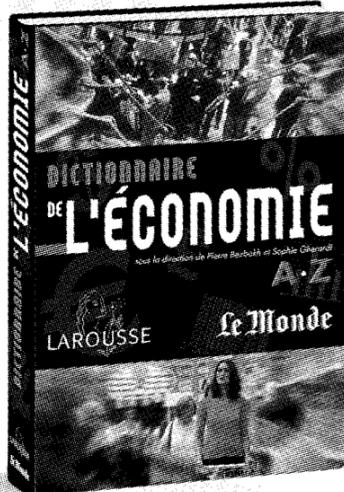


L'emploi, la Bourse, les impôts, l'euro, les start-up, les stock-options...
Comment s'y retrouver ? Comment comprendre ?
Vite, clairement.

DICTIONNAIRE DE L'ÉCONOMIE :
• 640 pages
• 320 illustrations
• 800 articles

195 F
29, 68 €

Un véritable portail d'entrée dans l'économie d'aujourd'hui !



LAROUSSE

Le Monde

Les aéroports de Paris aux petits soins pour votre véhicule

CONFRONTÉ au stress de rater son avion, qui n'a pas rêvé d'abandonner sa voiture devant le terminal de départ ? Sans arriver à cette extrémité, se rendre à l'aéroport se révèle parfois périlleux : obtenir un taxi à certaines heures relève de l'exploit, tandis qu'à l'arrivée, une inévitable file d'attente vous accueillera. Reste la solution du parking, elle aussi aléatoire en terme de places disponibles et de sécurité : deux voitures sont volées tous les jours à Roissy et à Orly.

Pour remédier à ces tracasseries de gens pressés et fortunés (les autres prennent tout bonnement les transports en commun qui restent le moyen le plus sûr de ne pas rater son avion), un service de voiturier d'aéroport est disponible depuis lundi 16 octobre sur Orly-Ouest.

La société Carwing se propose de garer votre voiture dans un parking gardé, de la laver, de réaliser son entretien courant ou certaines réparations et de faire le plein d'essence pendant la durée de votre absence. Il vous en coûtera par exemple 295 francs pour 24 heures de stationnement et 160 francs pour un lavage. A comparer avec 110 francs pour un parking classique ou 400 francs pour un aller-retour en taxi Paris-Orly.

Ce type de services existe déjà à Londres ou à Hambourg, mais Paris restait en retrait. Une première initiative de ce type avait vu le jour en 1998 (*Le Monde* du 30 avril 1998), mais la société Carfly, montée par un ancien pilote d'hélicoptère, a déposé son bilan il y a neuf mois. Convaincu que le concept avait de l'avenir,

Aéroports de Paris (ADP) a décidé de lancer un appel d'offres en début d'année. « Nous voulons créer une logique d'aéroport facile en étant plus à l'écoute de nos clients », explique François Gauthier, chef du département service au client d'ADP. Carwing disposera d'une concession lui assurant l'exclusivité du service sur les aéroports de Paris.

Orly-Sud devrait être équipé dans les semaines qui viennent et Roissy d'ici au début de 2001.

« SÉDUIRE 1 % »

Le marché potentiel est important : sur les 25 millions de passagers qui utilisent les aéroports de Paris chaque année, 20 % se rendent à l'aéroport en voiture. « Nous estimons pouvoir séduire 1 % de cette clientèle dès 2001 et 3 % en 2003 », affirme Laurent Petitgenet, directeur de Carwing. Certaines grandes entreprises comme BNP-Paribas se disent déjà intéressées pour utiliser les services de la société de voituriers. Un partenariat avec Air France est également en discussion. Les clients de la compagnie aérienne pourraient ainsi bénéficier de tarifs préférentiels.

Enfin, concernant les réparations, Carwing a noué un contrat avec le garage Renault d'Orly. Sachant qu'en moyenne, un véhicule reste 2 jours et demi au parking dans un aéroport, la PME table sur une prestation moyenne de 410 francs et sur une vitesse de croisière de 60 voitures par jour.

La CGT condamnée pour entrave à la liberté de travail

DANS quelles conditions un permanent syndical extérieur à l'entreprise peut-il être tenu pour responsable d'une grève ? Cette question, essentielle, mais délicate, sera prochainement portée devant la Cour de cassation.

L'affaire oppose l'union départementale CGT de la Sarthe et une petite entreprise : Les Ambulances mancelles. Treize des trente-sept salariés de l'entreprise se mettent en grève le 14 décembre 1998. Suite à une décision de justice, ils quittent le 30 décembre les bureaux qu'ils occupent, mais ils mettent en place une ambulance devant le portail d'entrée, obstruant l'accès aux garages. Le conflit ne prendra fin que le 29 janvier, à l'issue d'une nouvelle ordonnance de référé.

En novembre 1999, un jugement du tribunal de grande instance du Mans condamne lourdement la

CGT : « Par sa seule présence active au sein de ce piquet de grève, en sa qualité de secrétaire de l'UD-CGT, M. Piron a incontestablement apporté une participation active au mouvement du groupe de grévistes qui empêchait tout accès du personnel non gréviste à l'entreprise, s'associant ainsi à une action dont il ne pouvait ignorer le caractère illégal », écrivent les juges, qui concluent que « la responsabilité de l'UD-CGT, personne morale, se trouve donc engagée ».

Estimant la perte du chiffre d'affaires à 600 000 francs, le tribunal condamne la CGT à verser à l'entreprise 24/37^{es} de cette somme, c'est-à-dire le chiffre d'affaires qu'auraient dû générer les 24 non-grévistes s'ils avaient pu travailler. La CGT est donc condamnée à verser 390 000 francs.

LE DROIT DE GRÈVE ATTAQUÉ

Le 9 octobre 2000, la cour d'appel d'Angers a réduit cette somme à 100 000 francs. Mais, sur le fond, elle estime également que M. Piron « a joué un rôle actif » dans les agissements illicites, alors que la

CGT estime que « ne se trouve pas démontrée l'existence d'actes illicites de la part de salariés grévistes auxquels M. Piron aurait participé délibérément ». La CGT a décidé de se pourvoir en cassation.

Dans un tract du 11 octobre, la Fédération nationale des syndicats de transports CGT estime que « le secrétaire général de l'union départementale ne représentait pas l'organisation mais est considéré comme l'instigateur des troubles. C'est donc bien le droit de grève et l'action collective qui sont attaqués. C'est la reconnaissance de la CGT comme organisation syndicale représentative qui est mise en cause ».

L'arrêt que rendra - dans de nombreux mois, malheureusement - la Cour de cassation ne manquera pas d'intéresser. Dans l'ouvrage *Droit du travail, droit vivant* (Editions Liaisons, septembre 2000), le professeur Jean-Emmanuel Ray note qu'à plusieurs reprises, la Cour de cassation a précisé que les structures syndicales n'étaient pas des structures militaires. Un délégué gréviste ou un salarié exerce individuellement

son droit de grève. Mais « si les grévistes ne sont pas les préposés du syndicat », M. Ray note que « comme toute personne morale, le syndicat répondra en revanche de plein droit des fautes de ses organes (exemple : secrétaire général) ou de ses préposés (exemple : les permanents salariés du syndicat) ».

C'est ainsi qu'en 1982, la Cour de cassation (affaire Trailor) a condamné les syndicats « ayant effectivement participé à des agissements constitutifs d'infractions pénales ou à des fautes ne pouvant se rattacher à l'exercice normal du droit de grève », rappelle M. Ray. De même, le syndicat CGT EDF de Corse a récemment été condamné pour avoir été « constamment l'instigateur et l'organisateur du mouvement dont il avait assuré la maîtrise et la poursuite en incitant par des directives l'accomplissement d'actes fautifs par les agents ».

L'affaire du Mans permettra à la Cour de préciser sa jurisprudence sur ce sujet politiquement sensible, tant au civil qu'au pénal.

Frédéric Lemaître

Les deux principaux quotidiens new-yorkais se livrent une bataille des prix

Le journal de Rupert Murdoch, le « New York Post », baisse son tarif et voit sa diffusion augmenter, tandis que le titre de Mort Zuckermann, le « Daily News », offre un gratuit tous les soirs dans les gares. La guerre est ouverte entre les deux milliardaires

NEW YORK
correspondance

Un gros paquet de journaux sous le bras, une dame vêtue d'une longue robe rouge et d'une perruque grise bouclée arrange les voyageurs pressés de la gare new-yorkaise de Grand Central. « Prenez l'Express, c'est gratuit », lance-t-elle. Depuis le 12 septembre, cette scène se répète tous les soirs à Grand Central, Penn Station et quelque 75 autres points de passage obligés des salariés new-yorkais, qui prennent un train, un métro ou un bus pour rentrer chez eux.

Effet de bonté du *Daily News*? La direction du quotidien du matin a décidé d'offrir à ses chers lecteurs, tous les jours, du lundi au vendredi, une gâterie du soir : 90 000 exemplaires du *Daily News Express*. Cette feuille de chou d'une quarantaine de pages, dont la moitié d'informations chaudes, est bouclée le jour-même, en fin de matinée, par une équipe de vingt journalistes, placée sous la direction de Brian Moss. Ce vétéran du *Daily News* s'occupait auparavant de sa version dominicale. Le très jeune quotidien du soir compte déjà deux scoops à son actif : les détails du traitement du

cancer du maire de New York, et l'arrestation d'un voleur dans un taxi, pris sur le fait par la caméra intérieure de la voiture. Les articles courts de l'« Express », dit-on au *Daily News*, rencontrent un grand succès auprès des lecteurs et des annonceurs. Pour preuve, les espaces publicitaires sont déjà pré-venus jusqu'à la fin de l'année.

« COMBAT À MORT »

Le *New York Post*, l'autre grand tabloïd new-yorkais, est à l'évidence la cible de cette initiative du *Daily News*. Le *Post*, l'un des fleurons du magnat australo-américain Rupert Murdoch, se vend plus souvent l'après-midi, à la sortie des bureaux. L'Express pourrait bien lui tailler quelques croupières dans le domaine publicitaire et lui voler des lecteurs. Rupert Murdoch, conscient du danger, n'a pas lésiné : le 5 septembre, le lendemain de Labor Day, le « jour du travail », il a coupé le prix de son quotidien par deux. « Avec 25 cents, promettait "une", vous vous offrez le meilleur journal en ville. »

Tous les observateurs des médias savourent la bataille des deux groupes de presse. « C'est un

combat à mort », assure David Carr, le spécialiste de la presse écrite du site Internet inside.com. « Rupert Murdoch est prêt à abandonner un demi-million de dollars en deux mois pour arriver à ses fins. Il en a les moyens et ne lâchera pas le morceau. » Tous les experts sont persuadés qu'un seul quotidien populaire est viable à Manhattan, ce que les propriétaires des deux journaux n'avouent pas publiquement. Les deux titres perdent de l'argent. D'autant plus que le marché publicitaire des tabloïds se révèle relativement limité. De plus, la fabrication des journaux new-yorkais est extrêmement chère, explique Peter Kreisky, consultant de Mercer Management, parce que « les employés de ces médias sont souvent syndi-

qués ». Le duel entre les deux journaux n'obéit pas seulement à des impératifs économiques : c'est une affaire de prestige.

« Le combat est féroce, parce que le vainqueur sera le maître de Manhattan », s'enflamme David Carr, prompt à souligner la querelle d'egos entre les deux milliardaires propriétaires des tabloïds. D'un côté, Rupert Murdoch, l'éditeur du *New York Post*, est également le tout-puissant PDG de News Corp, un empire mondial de 22,44 milliards de dollars de chiffre d'affaires. De l'autre, Mortimer Zuckerman est un homme d'affaires québécois qui a bâti sa fortune dans l'immobilier. Le *Daily News* apparaît comme sa coûteuse danseuse. Au cours des années 80, cet

entrepreneur s'est pris de passion pour les médias. Il a acheté successivement l'*Atlantic Monthly*, le magazine *US News and World Report* et le *Daily News*. Rupert Murdoch, numéro 16 au hit parade des 400 hommes les plus riches établi par le magazine *Forbes*, a une longueur d'avance sur Mortimer Zuckerman, seulement numéro 236, avec une cagnotte de 1,2 milliard de dollars.

Il n'empêche. La cassette est suffisante pour financer pendant plusieurs mois l'aventure de l'Express. Après tout, notent les observateurs du petit monde de la presse, l'expérience du gratuit s'est révélée être un succès avec le britannique Metro, présent dans seize villes dans le monde. En Amérique du Nord, des gratuits marchent bien à Philadelphie, Toronto et dans la baie de San Francisco. L'Express pourrait lui aussi combler un vide auprès des voyageurs, souvent coincés dans leur train pendant une petite heure.

Les derniers souvenirs de journaux du soir new-yorkais payants laissent, quant à eux, à désirer : faute de lecteurs, le *New York Post* a fermé son édition de l'après-midi en 1988. Le *Daily News Tonight* s'est

éteint plus tôt, en 1981, un an après sa création.

L'arme choisie par Mort Zuckerman peut se révéler risquée. D'autant plus que les prix cassés de Rupert Murdoch ont déjà fait leurs preuves. Le magnat australo-américain a déjà utilisé cette formule dans ses journaux britanniques, notamment au *Sun* et au *Times*. Il en est ressorti avec des parts de marché renforcées et une influence politique grandie. D'ores et déjà, clame-t-on dans le camp du *Post*, la diffusion s'est accrue de 50 000 exemplaires par jour.

La bataille promet d'être rude. Elle pourrait encore se compliquer avec le retour, encore à peine esquissé, d'un troisième tabloïd, *Newsday*. Ce dernier, imprimé à Long Island, a déserté New York, il y a cinq ans, pour se retrancher dans le quartier adjacent du Queens. Les journalistes ont très envie d'en découder avec leurs concurrents du centre de New York. La direction de *Newsday* leur a promis de renforcer l'équipe de reporters. Plus on est de fous, plus on rit.

Caroline Talbot

La polémique s'amplifie autour des droits musicaux sur Internet

LES RAPPORTS entre l'industrie du disque et Internet se tendent et se compliquent aux Etats-Unis. Ainsi, les artistes et les éditeurs indépendants, regroupés sous la bannière de l'association Future of Music Coalition – qui rassemble 1 500 artistes et maisons de disques indépendants –, ont mis en garde vendredi 13 octobre les instances américaines contre les dangers que représente l'attribution de la gestion des droits issus de la diffusion sur Internet à la Recording Industry Association of America (RIAA). Cette dernière représente essentiellement les majors de l'industrie du disque (Universal Music, BMG, EMI, Warner et Sony Music) et compte mettre en place un nouvel organisme baptisé Soundexchange, qui sera chargé de répartir ces droits. Jenny Toomey, directrice de Future of Music Coalition, estime que « la RIAA ne représente pas l'ensemble de l'industrie musicale, elle est fondée sur la défense des intérêts des cinq maisons de disques les plus importantes ».

Cette polémique intervient alors que Napster, le site de téléchargement de musique gratuite contre lequel luttent les industriels du disque, apparaît comme l'un des plus populaires. Napster est arrivé en tête des sites de divertissement les plus consultés aux Etats-Unis au cours de la semaine du 1^{er} au 8 octobre, selon l'institut Nielsen-NetRatings. Trois millions de visiteurs ont surfé sur la plate-forme qui distribue gratuitement le logiciel de recherche et d'échange de musique au format MP3. En ce qui concerne la diffusion

du logiciel lui-même, Napster a été utilisé par 6,7 millions d'internautes en août, contre 1,1 million en février, selon l'institut d'audience Media Metrix. Selon leurs propres critères, les créateurs du logiciel estiment à 32 millions le nombre de leurs utilisateurs.

Cette affluence record risque de peser dans la bataille qui oppose depuis plusieurs mois la RIAA à Napster. Menacé d'interdiction, l'avenir de Napster est suspendu à l'arrêt de la cour d'appel de San Francisco. Cette juridiction n'ayant pas tranché sur le fond, le 26 juillet, la demande des industriels du disque, Napster peut poursuivre ses activités en attendant, dans les jours qui viennent, l'arrêt sur le fond (*Le Monde* du 3 octobre).

Par ailleurs, cinq sociétés de droits d'auteurs, membres de la CISAC (Confédération des sociétés d'auteurs et compositeurs) – la SACEM (France), la BUMA (Pays-Bas), la GEMA (Allemagne), PRS (Grande-Bretagne) et BMI (Etats-Unis) –, ont conclu des accords bilatéraux de licence Internet. En vigueur jusqu'à décembre 2001, ces accords autorisent l'attribution mutuelle de licences pour l'utilisation de musique en ligne. Ce qui couvre la diffusion sur le Web, la musique en ligne à la demande, la musique des films et vidéos, etc. Un mécanisme de répartition des droits de licence aux auteurs, compositeurs et éditeurs de musique est prévu à l'échelle internationale.

Frédéric Roy

La FTC demande des concessions pour la fusion AOL-Time Warner

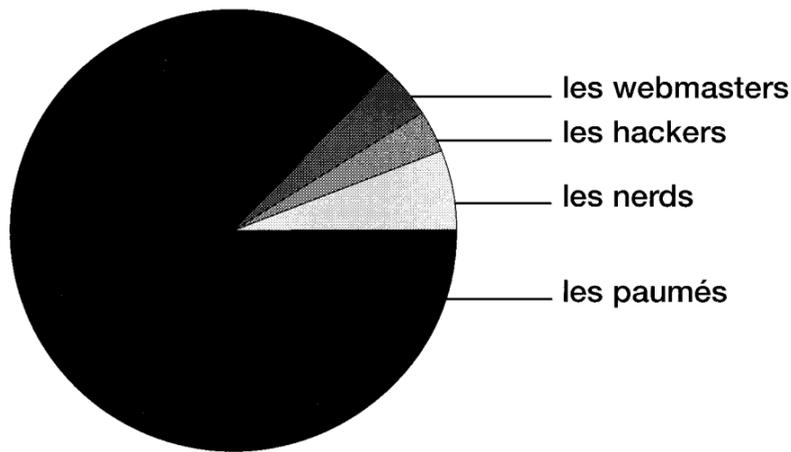
LE GOUVERNEMENT AMÉRICAIN se préparerait à bloquer la fusion entre America Online (AOL) et Time Warner si un accord sur l'accès à Internet n'est pas trouvé d'ici deux semaines, rapporte le *Washington Post* dans son édition du samedi 14 octobre. Selon le quotidien, aucune solution n'a été élaborée pour garantir l'accès au réseau câblé à haut débit de la nouvelle entité à ses concurrents. La Commission fédérale du commerce (FTC) doit décider le 27 octobre si elle autorise la fusion. Les deux parties camperaient sur leurs positions. AOL et Time Warner pourraient demander un report de cette date butoir. Un porte-parole d'AOL a déclaré au *Washington Post* que la fusion devrait être entérinée cet automne, mais, de son côté, la FTC s'est refusée à tout commentaire.

La fusion du premier fournisseur mondial d'accès à Internet et du géant des médias a reçu l'approbation de la Commission européenne le 11 octobre, AOL s'étant engagé à rompre tout lien structurel avec l'allemand Bertelsmann. Cette concession élimine le risque de position dominante sur les marchés émergents de la distribution de musique en ligne et des logiciels de lecture de musique. – (Reuters.)

DÉPÊCHE

■ **PRODUCTION** : la société française VM Group, spécialisée dans les programmes scientifiques, comme « E = M⁶ », a annoncé, le 13 octobre, l'acquisition de 50 % de la maison de production américaine Partisan Pictures, qui travaille les chaînes National Geographic, Discovery Channel et PBS.

La grande famille du web :



« Recherchez plus, il y a toujours pour ça »

Sur www.webhelp.fr, effectuez vos recherches sur le Net avec l'aide de professionnels, nos "web wizards". Dialoguez avec eux en temps réel pour trouver rapidement les meilleures réponses sur le Net.

VALEURS EUROPÉENNES

Les valeurs technologiques ont profité, vendredi 13 octobre, du rebond de l'indice Nasdaq des valeurs de croissance américaines, qui s'est amorcé dans l'après-midi. Philips a gagné 6,44 %, à 44,15 euros, Siemens 6,88 %, à 148,99 euros, et sa filiale de semi-conducteurs Infineon à 8,8 %, à 51,95 euros. L'éditeur de progiciels SAP a enregistré un bond de 9,06 %, à 246,25 euros. Les opérateurs de télécoms ont également connu un retour en grâce auprès des investisseurs. Deutsche Telekom s'est apprécié de 4,71 %, à 37,59 euros, et British Telecom a affiché un gain de 4,64 %, à 722 pence.

quel elle allait accuser une perte au troisième trimestre a fait reculer de 3,9 % son action, à 48 euros. Le titre a perdu en séance jusqu'à 15,92 %.

La première société européenne de courtage en ligne Comdirect a abandonné 4,85 %, à 30 euros, après avoir inscrit un plus bas historique à 29 euros, à l'annonce d'un nombre d'abonnés moins important que prévu au troisième trimestre.

Zurich Allied a progressé de 3,02 %, à plus de 820 francs suisses. Dès lundi, l'action de l'assureur va voir sa pondération augmenter de 4 % à 6,5 % au sein de l'indice SMI de la Bourse suisse, à la suite de la fusion définitive entre l'action de Zurich Allied cotée à Zurich et celle traitée à Londres.

16/10 10h11

AUTOMOBILE

Code pays	Cours en euros	% Var. 13/10
AUTOLIV SDR	SE	24,03 + 0,74
BASF AG	BE*	40,15 - 0,86
BMW	DE*	37,20 - 1,33
CONTINENTAL AG	DE*	17,40 - 0,14
DAIMLERCHRYSLER	DE*	53,50 + 0,38
FIAT	IT*	26,01 - 1,10
FIAT PRIV.	IT*	16,58 + 0,48
MICHELIN	FR*	30,93 + 0,10
PEUGEOT	FR*	208,20 - 0,24
PIRELLI SPA	IT*	3,36 - 1,18
DR INC PORSCHE	DE*	395,0 + 2,86
RENAULT	FR*	48,73 - 0,96
VALEO	FR*	45,74 + 0,64
VOLKSWAGEN	DE*	55,80 + 0,36
DJ E STOXX AUTO P		226,17 - 0,53

BANQUES

ABBEY NATIONAL	GB	14,96 + 2,45
ABN AMRO HOLDING	NL*	24,10 + 1,09
ALL & LEICS	GB	9,49 + 2,39
ALLIED IRISH BA	GB	20,19 - 0,25
ALPHA BANK	GR	41,10 + 3,30
P INTO MAYOR R	PT*	26
BANK AUSTRIA AG	AT*	59,30 + 1,45
BANK OF IRELAND	GB	13,80 - 0,25
BANK OF PIREAUS	GR	18,18 + 2,83
BK OF SCOTLAND	GB	10,22 + 1,69
BANKINTER R	ES*	43,20 + 2,83
BARCLAYS PLC	GB	30,61 + 1,47
BAYR.HYPO-UVER	DE*	60,20 - 0,17
BCA AG.MANTOVAN	IT*	9,50 + 1,06
BCA FIDEURAM	IT*	16,96 + 2,17
BCA INTESA	IT*	4,57 - 0,44
BCA LOMBARDA	IT*	9,98 + 1,01
MONTE PASCHI SI	IT*	4,47 - 0,22
BCA P.BERG.-CV	IT*	19,81 - 0,95
BCA P.MILANO	IT*	6,70
B.P.VERONA E S.	IT*	12,90 + 0,39
BCA ROMA	IT*	1,20 - 0,83
BVBA R	ES*	15,90 + 1,53
ESPIRITO SANTO	PT*	17,70
BCO POPULAR ESP	ES*	34,14 - 0,90
BCP R	PT*	5,83
BIPOP CARIRE	IT*	8,88 + 0,45
BNL	IT*	3,80 + 0,26
BNP PARIBAS	FR*	92,50 + 1,43
BSCH R	ES*	11,45 + 0,70
CHRISTIANIA BK	NO	5,93
COMIT	IT*	6,46 + 0,31
COMM.BANK OF GR	GR	52,14 + 4,24
COMMERZBANK	DE*	31,10 - 1,27
CREDIT LYONNAIS	FR*	40,50 + 1,02
DANSKE BANK	DK	162,50 + 1,51
DNB HOLDING -A-	NO	4,72
DEUTSCHE BANK N	DE*	88,30 + 2,08
DEXIA	BE*	168 - 0,53
DRESDNER BANK N	DE*	44,30 - 0,89
EFG EUROBK ERGA	GR	30,79 + 1,65
ERSTE BANK	AT*	45,88 + 1,50
FOERENINGSSB A	SE	15,47 + 0,76
HALIFAX GROUP	GB	8,90 + 1,56
HSBC HLDG	GB	16,09 + 1,07
IKB	DE*	16,25 + 1,56
KBC BANCASURAN	BE*	48,63 + 0,58
LOYDYS TSB	GB	10,57 - 0,80
NAT BANK GREECE	GR	43,01 + 0,27
NATEXIS BQ POP.	FR*	90,80 + 1
NORDIC BALTIC H	SE	7,91 + 0,75
NORDIC BALTIC H	DK	9,07 + 0,75
ROLO BANCA 1473	IT*	19,82 - 1,15
ROYAL BK SCOTL	GB	23,16 + 1,04
S-E-BANKEN -A-	SE	12,66 + 1,41
SAN PAOLO IMI	IT*	17,16 + 1,30
STANDARD CHARTE	GB	15,83 + 0,65
STV GENERAL-A-	FR*	57,05 + 2,42
SW HANDBK -A-	SE	17,58
SWEDISH MATCH	SE	3,69 + 1,61
UBS N	CH	148,84 + 2,87
UNICREDITO ITAL	IT*	5,62 + 1,26
UNIDANMARK -A-	DK	85,95
DJ E STOXX BANK P		328,95 + 0,61

PRODUITS DE BASE

ACERIALIA	ES*	9,04 + 0,44
ACERINOX R	ES*	32,45 + 1,25
ALUMINIUM GREEK	GR	44,78 + 2,74
ANGLO AMERICAN	GB	59,83 - 0,26
ASSIDOMAEN AB	SE	17,58 + 0,33
BEKAERT	BE*	47 + 1,08
BILLITON	GB	4,23 + 1,64
BOEHLER-UDDEHOL	AT*	34,62 + 1,47
BUNZL PLC	GB	6,37 - 0,53
CORUS GROUP	GB	0,89 + 1,96
ELVAL	GR	3,98 + 5,06
ISPAT INTERNATI	NL*	5,35 + 3,88
JOHNSON MATTHEY	GB	16,45 - 0,21
MAYR-MELNHOF KA	AT*	40,93 + 4,15
METSAE-SERLA -B	FI*	6,70 + 3,08
HOLMEN -B-	SE	26,96
OUTOKUMPU	FI*	7,70 + 1,99
PECHINEY-A-	FR*	40,53 + 0,65
RAUTARUUKKI K	FI*	3,64 + 1,11
RIO TINTO	GB	16,79 + 2,07
SIDENOR	GR	4,24
SILVER & BARYTE	GR	32,44 + 2,80
SMURFIT JEFFERS	GB	2,03 + 2,59
STORA ENSO -A-	FI*	9,30 + 3,33
STORA ENSO -R-	FI*	9,09 + 2,13
SVENSKA CELLULO	SE	21,22 + 0,84
THYSSENKRUPP	DE*	14,10 - 1,40
UNION MINIERE	BE*	39,25 + 1,19
UPM-KYMMENE COR	FI*	28,30 + 0,71
USINOR	FR*	10,26 + 1,68
VIOHALCO	GR	12,67 + 3,61
VOEST-ALPINE ST	AT*	25,43 + 1,64
J D WETHERSPOON	GB	5,33 + 1,95
DJ E STOXX BASI P		146,71 + 0,32

CHIMIE

AIR LIQUIDE	FR*	132,90 - 0,67
AKZO NOBEL NV	NL*	50,35 - 0,89
BASF AG	DE*	40,15 - 0,86
BAYER AG	DE*	44,55 - 0,22
BOC GROUP PLC	GB	14,40 - 0,71
CELANESE N	DE*	20 + 0,50
CIBA SPEC CHEM	CH	63,91 + 0,84
CLARIANT N	CH	325,55 + 0,51
DEGUSSA-HUELS	DE*	30,20 - 1,31
DSM	NL*	31,60 - 0,41

EMS-CHEM HOLD A CH 4738,83 + 0,07
ICI GB 6,42 + 0,80
KEMIRA FI* 5,80 + 0,87
LAPORE GB 8,44 + 0,61
LONZA GRP N CH 564,15 + 1,55
NORSK HYDRO NO 49,27
RHODIA FR* 12,70 + 2,42
SOLVAY BE* 67,80
TESSENDERLO CHE BE* 36,01 - 0,44
DJ E STOXX CHEM P 347,96 - 0,74

CONGLOMÉRATS

D'ETEREN SA	BE*	249 + 0,20
AZEL	FR*	68
GBO	BE*	260 + 0,78
GEVAERT	BE*	46 - 0,48
INCHCAPE	GB	4,65
MYTILINEOS	GR	13,55 + 3,37
UNAXIS HLDG N	CH	303,98 + 1,78
ORKLA	NO	20,38
SONAE SGPS	PT*	1,54
TOMKINS	GB	2,76 + 0,62
DJ E STOXX CONG P		329,98

TÉLÉCOMMUNICATIONS

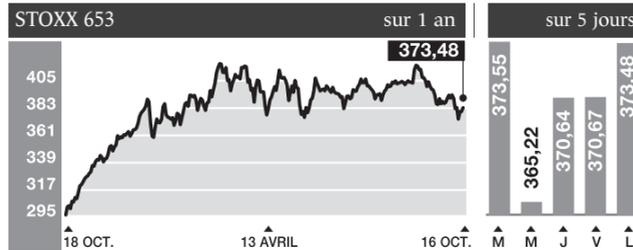
ATLANTIC TELECO	GB	3,68 + 4,35
EIRCOM	IR*	2,75
BRITISH TELECOM	GB	12,51 + 1,66
CABLE & WIRELES	GB	15,08 - 0,56
DEUTSCHE TELEKO	DE*	37,80 + 1,48
E.BISCOM	IT*	146 + 2,64
EIRCOM	IE	2,75
ELISA COMMUNICA	IE	31 + 5,08
ENERGIS	GB	7,55 + 4,98
EQUANT NV	DE*	35,70
EUROPOLITAN HLD	SE	10,37 + 2,91
FRANCE TELECOM	FR*	103,70 + 2,67
HELLENIC TELE (GR	20,47 + 1,46
HELS.TELEPH E	FI*	102,60
KINGSTON COM	GB	5,71 + 5,35
KONINKLIJKE KPN	NL*	22,05 + 2,46
LIBERTEL NV	NL*	13,40 + 3,47
MANNESMANN N	DE*	151
MOBILCOM	DE*	60 + 0,50
PANAFON HELLENI	GR	9,78 + 0,76
PORTUGAL TELECO	PT*	10,70
SONERA	FI*	24,40 + 2,95
SWISSCOM N	CH	262,16 + 2,73
TELE DANMARK -B	DK	63,79 + 2,59
TELECEL	PT*	12,20
TELECOM ITALIA	IT*	12 - 0,08
TELECOM ITALIA	IT*	6,05
TELIA	SE	6,86 + 1,74
T.M.I	IT*	8,96 + 0,45
TISCALI	IT*	34,10 + 3,33
VERDATEL TELECO	NL*	18,90 + 5
VODAFONE GROUP	GB	4,50 + 2,33
DJ E STOXX TCOM P		792,22 + 2,18

CONSTRUCTION

ACCIONA	ES*	38,29 + 1,81
ACS	ES*	24,80 - 0,80
AGGREGATE IND	GB	1,02 + 1,69
AKTOR SA	GR	8,75 + 2,41
UPONOR -A-	FI*	18,50
AUMAR	ES*	18,06 - 3,68
ACESA R	ES*	9,02 - 0,88
BLUE CIRCLE IND	GB	6,90
BOUYGUES	FR*	47,30 + 1,07
BPB	GB	3,73 - 0,45
BRISA AUTO-ESTR	PT*	9,30
BUZZI UNICEM	IT*	8,90 + 1,71
CARADON	GB	3,07
CRH PLC	GB	28,97 + 2,72
CIMPOR R	PT*	25,50
COLAS	FR*	49,05 + 0,10
GRUPO DRAGADOS	ES*	9,38 + 0,97
FCC	ES*	19,72 + 0,10
GROUPE GTM	FR*	138 + 4,47
GRUPO FERROVIAL	ES*	14,46 + 2,19
HANSON PLC	GB	5,49 + 1,58
HEIDELBERGER ZE	DE*	54,60
HELLTECHNODDR	GR	17,93 + 3,49
HERACLES GENL R	GR	15,97 - 0,37
HOCHTIEF ESSEN	DE*	23,48 + 4,36
HOLDERBANK FINA	CH	1149,53 + 1,70
IMERYS	FR*	110 + 4,17
ITALCEMENTI	FR*	8,95 + 0,90
LAFARGE	FR*	77,25 + 1,91
MICHANIKI REG.	GR	6,48 + 7,84
PILKINGTON PLC	GB	1,38 + 6,58
RMC GROUP PLC	GB	9,71
SAINT GOBAIN	FR*	143,40 + 0,99
SKANSKA-B-	SE	40,80 + 1,31
TAYLOR WOODROW	GB	2,56
TECHNIP	FR*	150 + 0,94
TITAN CEMENT RE	GR	40,80 + 1,84
WIENERB BAUSTOF	AT*	22,71 - 0,70
WILLIAMS	GB	5,40 + 2,92
DJ E STOXX CNST P		204,79 + 1,24

CONSOMMATION CYCLIQUE

ACCOR	FR*	42,50 + 0,71
ADIDAS-SALOMON	DE*	59,70
AGFA-GEVAERT	BE*	27 + 3,85
AIR FRANCE	FR*	19 + 0,85
AIRTOURS PLC	GB	3,61 + 1,92
ALITALIA	IT*	1,96 + 0,51
AUSTRIAN AIRLIN	AT*	11,85 + 0,42
AUTOGRIILL	IT*	13,29 + 0,08
BANG & OLUFSEN	DK	57,75 + 1,18
BENETTON GROUP	IT*	2,15 - 0,46
BRITISH AIRWAYS	GB	4,72 + 2,21
BULGARI	IT*	13,28 + 0,61
CHRISTIAN DIOR	FR*	58 + 0,69
CLUB MED	FR*	99,45 + 4,68
DT.LUFTHANS N	DE*	20,90 + 0,48
ELECTROLUX -B-	SE	13,72 + 2,18
EM.T.V & MERCHAN	DE*	43,20 - 0,46
EMI GROUP	GB	8,44 + 1,02
EURO DISNEY	FR*	0,53 - 1,85
GRANADA COMPASS	GB	10,38 + 0,83
HERMES INTL	FR*	154 + 2,60
HPI	IT*	1,34
KLM	NL*	19,25
HILTON GROUP	GB	3,22
LVMH	FR*	80 - 1,84
MEDIÓN	DE*	105 + 5
MOLUNEX	FR*	3,94 + 2,34
PERSIMMON PLC	GB	3,32
ROY.PHILIPS ELE	NL*	45,90 + 3,96
PROUSSAG AG	DE*	34 + 0,29
RANK GROUP	GB	2,88



RYANAIR HLDGS	IE	8,85 + 0,11
SAIRGROUP N	CH	161,45 + 0,10
SAS DANMARK A/S	DK	9,13 + 2,26
SEB	FR*	60 + 1,52
SODEXHO ALLIANC	FR*	180 + 1,12
TELE PIZZA	ES*	4,86 + 4,97
THE SWATCH GRP	CH	1567,66 + 1,85
THE SWATCH GRP	CH	321,90 + 1,04
THOMSON MULTIME	PA	50,80 + 3,53
WWW.UK UNITS	IR*	1,34 - 1,47
WILSON BOWDEN	GB	9,80
WM-DATA -B-	SE	5,20 + 2,78
WOLFRAD AG	AT*	26,04 - 0,53
DJ E STOXX CYC GO P		172,53 + 2,25

PHARMACIE

ACTELION N	CH	499,10 + 1,76
ALTANA AG	DE*	120 + 0,84
ASTRAZENECA	GB	59,65 - 1,60
AVENTIS	FR*	81 - 0,43
BB BIOTECH	CH	1214,57 + 2,23
CAMBRIDGE ANTIB	GB	
CELLTECH GROUP	GB	22,29 + 1
ELAN CORP	IE	36,04
ESSILOR INTL	FR*	276,90 + 2,56
FRESENIUS MED C	DE*	92,50 - 3,44
GAMBRO -A-	SE	9,55 + 1,24
GLAXO WELLCOME	GB	33,88 - 0,05
NOVARTIS N	CH	1801,29 - 0,18
NOVO NORDISK B	DK	243,75 - 0,55
NYCOMED AMERSHA	GB	10,63 + 0,32
ORION B	FI*	20,75 + 2,22
QIAGEN NV	NL*	45,90 + 3,61
ROCHE HOLDING	CH	11813,90 + 0,56
ROCHE HOLDING G	CH	10619,23 + 0,31
SANOFI SYNTHELA	FR*	60 - 1,23
SCHERING AG	DE*	67,90 - 0,44
SHIRE PHARMA GR	GB	22,10 + 1,33
SERONO -B-	CH	1182,05 + 0,91
SMITH & NEPHEW	GB	4,72
SMITHKLINE BEEC	GB	15,22 - 0,11
SSL INTL	GB	13,07 + 0,92
SULZER FRAT.SA1	CH	726,09 + 0,37
UCB	BE*	41 + 0,49
WILLIAM DEMANT	DK	56,41 + 5
ZELTIA	ES*	23,23 + 5,64
DJ E STOXX HEAL		547,19 + 0,04

BIENS D'ÉQUIPEMENT

ABB N	CH	112,66 + 1,95
ADECCO N	CH	678,97 + 2,61
AEROPORTI DI RO	IT*	9,09 + 0,11
AGGREGO	GB	6,12 - 0,28
ALSTOM	FR*	25,20 + 1,82
ALTRAN TECHNO	FR*	226,90 + 3,14
ALUISUSSE GRP N	CH	630,52 + 0,11
ASSA ABLOY-B	SE	20,28
ASSOC BR PORTS	GB	5,45
ATLAS COPCO -A-	SE	19,58 + 0,30
ATLAS COPCO -B-	SE	19,34 + 1,54
ATTICA ENTR SA	GR	8,54 + 3,94
BAA	GB	9,63 + 1,

VALEURS FRANCE

Le cours de Bourse de Wanadoo bondissait de 7,69 %, à 14 euros, dans les premières transactions, lundi 16 octobre. La société se serait en négociations avancées pour la reprise du site de vente aux enchères en ligne iBazar, selon le Wall Street Journal.

Le titre Intercall était suspendu en Bourse lundi. La société a annoncé qu'elle recherchait une solution pour assurer sa pérennité, à la suite d'un désaccord avec son partenaire dans les téléphones mobiles concernant les modalités de règlement de ses commandes.

Le cours de Vivendi, à 87 euros, gagnait 2,47 % lundi matin. L'Union européenne a donné son feu vert sous conditions à la fusion de Vivendi avec Seagram et Canal+ (Le Monde daté dimanche 15-lundi 16 octobre). Vivendi a notamment devoir vendre avant deux ans sa participation dans BSKyB, donner à ses concurrents dans le domaine de la télévision à péage l'accès aux films d'Universal et proposer pendant cinq ans aux portails concurrents l'accès à Universal Online Music.

Carrefour, dont l'action progressait de 1,24 %, à 81,5 euros, lundi matin, va vendre 18 magasins à la société Atac (groupe Auchan). Cette opération intervient dans le cadre des cessions réclamées par les autorités françaises de la concurrence pour donner leur feu vert au rapprochement de Promodès et de Carrefour.

PREMIER MARCHÉ

LUNDI 16 OCTOBRE Cours à 9 h 57
Dernier jour de négociation des OSRD : 25 octobre

Table with 5 columns: France, Cours en euros, Cours en francs, % Var. veille, % Var. 31/12 (1). Lists various market indicators and their values.

Main table of stock prices for French companies, including Alcatel, Alstom, Altran Techn, Atos Ca, Arbel, Avertis, Axa, AZEO(Ex.ET), BIC, BAIL INVESTI, BAZAR HOT.V., BIS, BNPPARIBAS, BOLLORE, BOLLORE INV., BONGRAIN, BOUYGUES, BOUYGUES OFF., BULL, BUSINESS OB., B T P (LA CI), BURELLE (LY), CANAL+, CAP GEMINI, CARBONE-LORR, CARREFOUR, CASINO GUICH, CASINO GUICH, CASTORAMA DU, CEA INDUSTRI, CEGID (LY), CGIP, CHARGEURS, CHRISTIAN DA, CHRISTIAN DI, CIC-ACTIONS, CEMENTS FRAN, CLARINS, CLUB MEDITER, CNP ASSURANC, COFACE, COFLEXIP, COLAS, CONTIN.ENTRE, CPR, CRED.FON.FRA, CFF.RECYCLIN, CREDIT LYONN, CS COM.ET SY, DAMART, DANONE, DASSAULT-AVI, DASSAULT SYS, DE DIETRICH, DEVEAUX(LY), DEV.R.N-P.CA, DMC (DOLLFUS), DYNACTIION, EFFAGE, ELIOR, ELEC.MADAGAS, ELF AQUITAIN, ENTENIAL(Ex), ERAMET, ERIDANIA BEG, ESSILOR INTL, ESSO, EULER.

Table of international stock prices, including Remy Coindre, Renault, Rexel, Rhodia, Rochette (LA), Royal Canin, Rougier, Rue Imperial, Sade (NY), Sagem Sa, Sagem Adp, Saint-Gobain, Salvapar (NY), Sanofi Synth, Schneider El, Scor, S.E.B., Seita, Selectibail, Sidel, Silic Ca, Simco, Skis Rossign, Societe Gene, Sodexho Alli, Sogepar (Fi), Sommer Allib, Sopha, Sopra, Spir Communi, Sr Telepar, Studioanal, Sucr.Pitham, Suez Lyon.De, Taittinger, Tfi, Technip, Thomson-Csf, Thomson Mult., Total Fin A., Transiciel, Ubi Soft Ent, Unibal, Unilog, Valeo, Vallourec, Van Banque, Vicat, Vinci, Vvendi, Vvendi Envi, Wanadoo, Worms (Ex.S), Zodiac.

Table of international stock prices (continued), including Adecco, American Exp., Amvescap Exp., Anglogold Lt., A.T.T., Barrick Gold., Colgate Pal., Crown Cork O., De Beers, Diago Plc., Dow Chemical., Du Pont Nemo., Echo Bay Min., Electrolux., Elf Gable Sa., Ericsson, Ford Motor, General Elec., General Moto., Gold Fields., Harmony Gold., Hitachi, Hsbc Holding., I.B.M., I.T.O. Yokado., I.T.T. Indus., Kingfisher P., Matsushita., Mc Donald's., Merck And Co., Mitsubishi C., Nests Sa, Norsk Hydro., Pfizer Inc., Philip Morris., Procter Gamb., Rho Tinto Pl., Schlumberger., Segma Enterpr., Sema Group, Shell Transp., Sny Corp., T.D.K., Toshih., United Techno., Zambita Coppe.

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.
SYMBOLS
■ coupon détaché; ● droit détaché; □ contrat d'animation; ○ = offert; d = demandé; ↓ = offre réduite; ↓ = demande réduite; ♦ = cours précédent; † Valeur pouvant bénéficier du service de règlement différé.
DERNIÈRE COLONNE PREMIER MARCHÉ (1):
Lundi daté mardi : % variation 31/12; Mardi daté mercredi : montant du coupon en euros; Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon; Jeudi daté vendredi : compensation; Vendredi daté samedi : nominal.

NOUVEAU MARCHÉ

VENDREDI 13 OCTOBRE
Une sélection. Cours relevés à 18 h 10

Table of new market stock prices, including A Novo, Abel Soft, Abel Guillem, Access Comm., Adl Partner, Aldeita, Algolier, Alpha Mos, Alphamedia, Altamir & C., Altamir B9, Altis, Artprice Com., Astra, Aufeminin.Co., Automa Tech., Avenir Telec., Bac Majestic, Barbara Bui, Bci Navigati, Belvedere, Bourse Direc., Brime Techn., Brime Techno., Business Int., Bvpr Act.Div., Bvpr Act.Nv., Cac Systems., Cast, Cerep, Chemunex, Cion Et Sys., Cmt Medical.

Table of new market stock prices (continued), including Coala, Coheris Atix, Coil, Consodata, Consors Fran., Cross System, Cryo, Cryptonetworks, Cyber Pres.P, Cyberseek, Cybersearch, Cyrano, D Interactiv., Dalet, Datatronic, Desks B5 98, Devoteam, Diosos, Dms, Duran B5 00, Duran Duboi, Durand Alliz, Effic, Egid, Emmeje C1/1, Esi Group, Esker, Euro.Cargo S, Eurofins Sci., Europrostat, Fi System, Fi System B5, Fimatex, Floreane Med., Gameloft Com., Gaudriot, Genexis, Genesys, Genesys B500, Genset, Gl Trade, Guillemot, Guillemot B, Gyanvar Acti., Hf Company, Hi Media, High Co.

Table of new market stock prices (continued), including Highwave Opt., Himalaya, Hologram Ind., Hubwoom, Ib Group.Com, Ibp, Ilog, Imecom Group, Imeo Vista, Infosources B., Infosources C., Infotel, Integra Act., Intercall, Ipsos, Ipsos B500, Ili, Joliez-Regol, Kalisto-Regol, Kalisto Ente, Kazibao, Keyrus Progi, Lexic Group, Lexibook, Linedataser, Medcost, Medidop, Micropole, Mondial Pech., Multimania, Netzs, Neteqem, Netvalue, Neuronex, Nicon, Nitoc, Olic, Optima Direc., Optims, Oxis Intl, Perfect Tech., Phone Sys.Ne, Picogiga, Prologue Sof.

SECOND MARCHÉ

LUNDI 16 OCTOBRE
Une sélection. Cours relevés à 9 h 57

Table of second market stock prices, including Ab Groupe, Actelec Reg., Algeco, Altedia, Altea (Svn), April Sa., Arkopharma, Assystem, Aubay, Beneteau Cay, Boiron (Ly), Bonduelle, Bouque Tarneau, Bricorama, Bricoches Paso, Buffalo Grill, C.A. Oise C., C.A. Paris C., C.A. Paris Cal., Cad-Cie Des., Cegedim, Cie Fin.St.H., Cnim Caf., Coltec-Cofl., Dane-Fem Me., Entrellec Cb., Etam Develop., Europeenne C., Expand Sa., Finacor, Finatis(Ex.L), Finifno, Fleury Micho., Focal (Group).

Une sélection. Cours relevés à 9 h 57

Table of second market stock prices (continued), including Generale Loc., Geodis, Gfi Industri., Go Sport, Grand Marnie, Groupe Bourb., Groupe Crit., Groupe J.C.D., Hermes Intl., Hysparlo (Ly), I.C.C., Im(Int.Metu.), Inter.Parfum., Jet Multimед., L.D.C., Laurent-Perr., Lectra Syst., Louis Dreyfus, Lvl Medical, M6-Metr.Tv A., Manitou, Manutan Inte., Marionnaud P., Pardeexpos., Pcas, Pietter Forest., Pierre Vacan., Pinguely Hau., Pochet, Radiall, Rallye (Ly), Rodriguez Gr., Sabate Sa., Seche Enviro., Sinor.Asset, Siparex Croi., Soleri, Solving, Stf-Tfe, Steria Group., Sylea, Syllis, Synergie (Ex.), Team Partner., Trigano, Union Fin.Fr., Vilmor.Claus., Virbac.

SICAV et FCP

Une sélection. Cours de clôture le 13 octobre

Table of SICAV and FCP prices, including Agipi, Agipi Ambition (Axa), Agipi Actions (Axa), BNP Paribas, BNP Moné Court Terme, BNP Moné Placement C., BNP Moné Placement D., BNP Moné Trésorerie, BNP Oblig. Ct., BNP Oblig. Lt., BNP Oblig. Mt C., BNP Oblig. Mt D., BNP Oblig. Spreads, BNP Oblig. Trésor, Fonds communs de placements, Banque Populaire Asset Management, CDC Asset Management, Multi-Promoteurs, Nord Sud Dévelop., Nord Sud Dévelop. D., Caisse d'Épargne, Écur. 1,2,3., Écur. Act. Fut.D, Écur. Actions Europ., Écur. Capitalisation C., Écur. Dynamique+ D.Pea., Écur. Énergie D.Pea., Écur. Expansion C., Écur. Expansion Plus C., Écur. Investis. D.Pea., Éc. Monét.C10 30/11/98.

Table of SICAV and FCP prices (continued), including Éc. Monét.D10 30/11/98, Écur. Oblig. Internat., Écur. Trimestriel D., Éparcourt-Sicav D., Géoptim C., Horizon C., Prévoyance Écur. D., Fonds communs de placements, Écuréuil Équilibre C., Écuréuil Prudence C., Écuréuil Vitalité C., Crédit Agricole, Indocam, Atout Croissance, Atout Foncier, Atout France Asie D., Atout France Europe, Atout France Monde, Atout Futur C., Atout Futur D., Atout Sélection, Coexis, Dieze, Eurodyn, Indicia Euroland, Indicia France, Indocam Amériq., Indocam Asie, Indocam Multi Oblig., Indocam Orient C., Indocam Orient D., Indocam Japon, Indocam Str. 5-7 C., Indocam Str. 5-7 D., Oblifutur C., Oblifutur D., Revenu-Vert, Univers Actions, Uniers-Obligations, Fonds communs de placements, Atout Valeur, Indocam Val. Restr., Master Actions, Master Obligations, Optalis Dynamiq., Optalis Dynamiq. D., Optalis Équilib. D., Optalis Expansion C., Optalis Expansion D., Optalis Sérénité D., Pacte Sol. Logem., Pacte Sol.Tiers Monde, Univar C., Univar D., Cic Franc., Cic Finunion, Cic Oblig Long Terme.

Table of SICAV and FCP prices (continued), including Cicamonde, Converticic, Eparciv, Eurocic Leaders, Europe Régions, Francis Pierre, Mnsuelcic, Oblicic Mondial, Rentavic, Union Amériq., Crédit Lyonnais, Asset Management, Euroco Solidarité, Lion 2000 C/3 11/06/99, Lion 2000 D/3 11/06/99, Sicav 5000, Slivafrance, Slivarente, Slivinter, Trilion, Fonds communs de placements, Actilion Dynamique C., Actilion Dynamique D., Actilion PEA Dynamique, Actilion Équilibre C., Actilion Équilibre D., Actilion Prudence C., Actilion Prudence D., Interlion, Lion Action Euro, Lion PEA Euro, Cmu Euro PEA, Cmu Europe Technol., Cmu France Actions, Cmu Mid. Act. France, Cmu Monde Actions, Cmu Oblig. Long Terme, Cmu Option Dynam., Cmu Option Équil., Cmu Oblig. Court Terme, Cmu Oblig. Moyen Terme, Cmu Oblig. Quatre, Fonds communs de placements, Cmu Option Modération, LCFE de Rothschild, Amérie 2000, Asie 2000, Nouvelle Europe, Saint-Honoré Capital C., Saint-Honoré Capital D, St-Honoré Convertibles, St-Honoré France, St-Honoré Pacifique, St-Honoré Tech. Media., St-Honoré Vie Santé, St-Honoré World Lead.

Table of SICAV and FCP prices (continued), including Legal & General, Stratégie Ind. Europe, Fonds communs de placements, Stratégie Cac., Stratégie Indice Usa., La Poste, Addilis C., Amplitude Amériq. C., Amplitude Amériq. D., Amplitude Europe C., Amplitude Europe D., Amplitude Monde C., Amplitude Monde D., Amplitude Pacifique C., Amplitude Pacifique D., Élancliel France D.Pea., Élancliel Euro D.Pea., Émergence E.Post.D.Pea., Géobillys C., Géobillys D., Intensys C., Intensys D., Kaleis Dynamisme C., Kaleis Dynamisme D., Kaleis Dynamisme Fr C., Kaleis Équilibre C., Kaleis Équilibre D., Kaleis Sérénité C., Kaleis Sérénité D., Kaleis Tonus C., Latitute C., Latitute D., Oblitus D., Plénitude D.Pea., Poste Gestion C., Poste Gestion D., Poste Première Si., Poste Première 1 An., Poste Première 2-3, Primiel Europe., Thésora C., Thésora D., Trésorys C., Stoltice D., Fonds communs de placements, Poste Europe C., Poste Europe D., Poste Première 8 Ans C., Poste Première 8 Ans D., Sg Asset Management, Cadence 1 D., Cadence 2 D., Cadence 3 D., Convertis C., Interoblig C.

LÉGENDE
★ Hors frais. ★★ A titre indicatif. * Part div. par 10 au 5/99.

SPORTS Les championnats du monde de cyclisme sur route se sont achevés dimanche 15 octobre à Plouay (Morbihan) sur la victoire du Letton Romans Vainsteins dans

l'épreuve en ligne. Pour apporter le premier titre mondial à son pays, il s'est imposé au sprint devant le Polonais Zbigniew Spruch et l'Espagnol Oscar Freire, champion sortant.

● **LE PREMIER** Français, Jean-Cyril Robin, a terminé dix-huitième. Laurent Jalabert, affaibli par les suites d'une gastro-entérite, a abandonné à deux tours de l'arrivée.

● **CES CHAMPIONNATS** organisés en Bretagne ont connu un succès populaire, malgré les caprices du ciel : entre 100 000 et 150 000 spectateurs se sont rendus dimanche à

Plouay, ville de 5 000 habitants. ● **DANIEL BAAL**, président de la Fédération française de cyclisme, tire le bilan d'une saison morose pour le cyclisme hexagonal.

Au Mondial de Plouay, Romans Vainsteins a su attendre son heure

Le public, qui s'est déplacé en masse pour garnir les bords des routes du circuit breton, a vu pour la première fois un coureur letton remporter le titre de champion du monde sur route

PLOUAY (Morbihan)
de notre envoyé spécial

Le cyclisme est un sport populaire et la Bretagne sa terre de prédilection. A une semaine de l'ouverture du procès Festina, qui s'ouvre lundi 23 octobre à Lille, les championnats du monde, disputés du 10 au 15 octobre à Plouay (Morbihan), viennent d'en fournir une démonstration spectaculaire. Ni les bourrasques qui secouent depuis plus de deux ans la « petite reine », ni les averses tombées en abondance, notamment lors de l'épreuve féminine, remportée samedi 14 octobre par la Biélorusse Zinaïda Stahurskaïa, n'ont douché l'enthousiasme de la foule.

Il était à peine 8 heures dimanche matin que déjà des grappes compactes de supporters se massaient sur les bas-côtés des quatorze kilomètres du parcours, que le peloton professionnel devait boucler à dix-neuf reprises. A 15 heures, un peu moins de deux heures avant l'arrivée victorieuse du Letton Romans Vainsteins, Yves Dassonville, sous-préfet du Morbihan, indiquait que 100 000 personnes avaient payé les 70 francs de droit d'accès au circuit tracé autour du village breton, et les gendarmes estimaient à 150 000 le nombre total de spectateurs.

« C'est vraiment un chiffre considérable », s'est réjoui Daniel Baal, président de la fédération française de

Séverine Desbouys n'était plus « inapte » à la pratique du vélo

La Biélorusse Zinaïda Stahurskaïa a décroché, samedi 14 octobre, en solitaire le maillot arc-en-ciel au terme de la course en ligne femmes. Première française, Elisabeth Chevanne-Brunel, qui a lancé les hostilités avant d'être rejointe puis lâchée par Zinaïda Stahurskaïa, a pris la 9^e place. Cathy Marsal a fini 19^e et Séverine Desbouys 20^e. Cette dernière avait été sélectionnée en dépit d'un arrêt de travail de quinze jours fin août début septembre. Une inaptitude temporaire à la pratique du vélo consécutive aux résultats du suivi médical : elle affichait un hémato-crite (taux de globules rouges) supérieur à 48 %, au lieu des 47 % tolérés, et le rapport médical évoquait des soupçons de « stimulation » sanguine. « En vertu du règlement on ne pouvait aller au-delà, a fait remarquer un officiel français, ne pas la sélectionner aurait suscité des questions et conduit à briser le secret médical ». En août, l'Auvergnate (26 ans) a brillé sur la Grande Boucle féminine : 4^e du classement général et maillot de la montagne.

cyclisme (FFC). Les événements sportifs qui peuvent prétendre à cela ne sont pas légion. Dans la région, la dernière liesse comparable remontait à septembre 1996, lors de la venue de Jean Paul II. Avec « seulement » 80 000 fidèles rassemblés dans la localité voisine de Sainte-Anne-d'Auray (Morbihan), le pape n'avait pas fait mieux.

A l'heure des bilans, cette réussite consolait un peu les Français. Ainsi, le coureur de la Française des Jeux Stéphane Heulot, 26^e à l'arrivée et deuxième Français derrière Jean-Cyril Robin, classé 18^e, affirmait une fois la ligne franchie : « Je n'oublierai jamais cette journée. Elle comptera dans ma vie de coureur. » La déception qui régnait dimanche soir au sein du camp tricolore n'en demeurerait pas moindre. « J'éprouve un sentiment mitigé », commentait Charly Bérard, le sélectionneur tricolore, à l'issue de l'épreuve. Nous avons échoué mais nous n'avons pas démerité. »

« JE N'AVAIS PLUS DE JAMBES »

Effectivement, durant toute cette journée, Christophe Moreau, Walter Beneteau, Laurent Brochard et Patrice Halgand ont tour à tour entrepris des offensives en vue de préparer un éventuel succès pour le leader tricolore, Laurent Jalabert. Lequel fut pourtant contraint d'abandonner à deux tours de la fin, après avoir été retardé par la chute d'un concurrent italien. « Je n'avais plus de jambes », devait-il avouer, le visage marqué par la fatigue.

Au final c'est donc Romans Vainsteins qui s'est octroyé le maillot arc-en-ciel, après avoir coiffé au sprint le Polonais Zbigniew Spruch et l'Espagnol Oscar Freire, champion du monde en 1999. Entouré d'une



L'Europe de l'est au premier plan : dimanche 15 octobre à Plouay (Morbihan), le Letton Romans Vainsteins (à droite) s'est emparé du titre mondial en devançant au sprint le Polonais Zbigniew Spruch.

équipe réduite à seulement trois coureurs, le Letton est resté à l'abri du peloton tout au long des 269 kilomètres de course, dénués de difficultés majeures. « Un seul équipier m'a aidé, a-t-il expliqué. J'ai calqué ma course sur les Espagnols, les Italiens

et les Français. Lorsque, dans les cinq derniers tours, j'ai vu que les attaques n'aboutissaient à rien, j'ai compris que cela se terminerait au sprint. Alors à deux tours de la fin j'ai tout misé là-dessus. »

Romans Vainsteins appartient à la

formation italienne Vini Calderola, qu'il lâchera dès la fin de la saison pour rejoindre la nouvelle équipe belgo-néerlandaise Domo-Farm Frites, dirigée par Patrick Lefevre, l'ancien directeur sportif de Mapei. Professionnel depuis deux ans, Ro-

mans Vainsteins a passé six années à écumier les kermesses belges avant de s'installer en Italie. « C'est en Belgique que j'ai appris mon métier », dit-il.

Agé de 27 ans, il a quitté sa Lettonie natale en 1990. Spécialiste des classiques, il s'est révélé en gagnant Paris-Bruxelles en septembre 1999. « De nos jours, ceux qui gagnent des courses sont suspectés de se doper », déclarait-il au soir de cette première victoire, visiblement contrarié par la réputation sulfureuse de Vini Calderola, laquelle compte comme leader le numéro un mondial Francesco Casagrande, suspendu d'octobre 1998 à juin 1999 pour dopage à la nandrolone.

Quoi qu'il en soit, cette victoire – la première du genre pour un coureur originaire d'Europe de l'Est – a parachevé la domination exercée sur ces championnats par des cyclistes venus de l'ex-Union soviétique. Sur les dix titres attribués à l'occasion de cette 67^e TH édition des championnats du monde, les représentants des républiques de l'ex-URSS en ont décroché cinq.

Outre la Biélorusse et le Letton dans les courses en ligne élite, l'Ukrainien Serhiy Honchar a obtenu la médaille d'or dans le contre-la-montre individuel vendredi, tandis que le Russe Evgueni Petrov s'est octroyé le doublé contre-la-montre et course en ligne chez les jeunes de moins de 23 ans. Côté Français, la récolte s'élève à deux médailles : une en or chez les juniors dames avec Juliette Vandekerckhove dans le contre-la-montre et l'autre en argent lors du contre-la-montre élite dames, avec l'insatiable Jeannie Longo.

Yves Bordenave

Un public de passionnés soulagés de leurs illusions

PLOUAY (Morbihan)
de notre envoyé spécial

Un virage à gauche à la sortie du bourg, et la chaussée s'élève. Elle mène au sommet de la côte du Lézet, première des deux principales difficultés du circuit de Plouay. Dimanche 15 octobre, tout au long de cette ascension de 1,3 kilomètre de long – et comme sur quasiment l'ensemble du parcours –, c'est une haie ininterrompue de spectateurs qui a pris place de part et d'autre de la route. Sur un rang d'abord. Puis, au fur et à mesure que l'on progresse dans l'ascension, sur deux rangs, puis sur trois et, pour finir, en véritables grappes, installées sur les talus entourant le sommet.

Là, les drapeaux, les cornes, les chants, les encouragements à chaque passage des coureurs pourraient laisser croire que l'on se trouve dans l'enceinte d'un stade de football. Ici, on est venu de toute la Bretagne. De nombreuses autres régions de France – limitrophes ou pas –, de Belgique et d'Italie également,

ainsi qu'en témoignent les multiples drapeaux déployés jusqu'au-dessus des têtes des coureurs.

« Ce sont des week-ends fatigants, il faudrait pas faire ça toutes les semaines. » Michel est installé non loin du sommet de la côte depuis 9 heures du matin. Il est arrivé à Plouay dès vendredi, pour assister au contre-la-montre masculin. Il était parti « à 4 heures du matin » de Colombes (Hauts-de-Seine), « avec sept copains » du club cyclotouriste dont il est le président. « C'est la passion qui dicte ça », souligne à ses côtés Christophe. « Depuis le temps qu'il n'y avait pas eu de championnat du monde en France », poursuit Michel.

Passer l'après-midi de vendredi à être alternativement chauffé par le soleil et douché par les averses, supporter la pluie toute la journée de samedi en regardant les courses en ligne des juniors et des dames, patauger dans la boue dimanche : le week-end aura été tout sauf une aimable partie champêtre. Mais il n'est pas ques-

tion de se plaindre. « Hier soir, on s'était dit : s'il pleut encore, on reste devant la télé. Mais on était venu, alors... », lance Michel. « Si l'on est venu, c'est pour vivre ça sur place, approcher les coureurs. Et puis il y a tout ce monde, cette ambiance internationale, ça se passe dans la fraternité, il n'y a pas de franchouillardise », ajoute Christophe.

« ON NE SAIT PLUS OÙ ON EN EST »

Bien sûr, pour peu qu'on les entraîne sur le terrain des problèmes de dopage, ces passionnés veulent bien admettre ne pas se faire d'illusions sur le moteur des performances du peloton. Sur-tout, ils expliquent avoir le sentiment d'être un peu « baladés » par les discours relatifs à la lutte contre ces pratiques. « On ne sait plus où on en est, dit Michel. On nous annonce des choses et derrière il n'y a rien, comme avec la recherche de l'EPO, où l'on nous dit qu'on va jeter les échantillons congelés sur le Tour de France. »

« Il y a trop de contradictions entre ce que l'on nous dit et ce que l'on constate », renchérit

Christophe, qui pointe « ces coureurs qui disent "J'ai fait des erreurs, c'est du passé", et dont les moyennes restent les mêmes, voire supérieures à ce qu'elles étaient », ou encore « tout ce qu'on pu révéler Chiotto ou Bassons sans qu'il y ait de suites, sinon que ce soient eux les victimes ».

« On nous prend vraiment pour des imbéciles », assure, à côté d'eux, Raynald. Ce qui ne l'empêche pas de déclarer rester « un amoureux du vélo ». « J'arrive encore à m'enthousiasmer, parce que je fais du vélo », assure lui aussi Christophe, qui se déclare « persuadé que, pour la majorité du public, c'est : "Laissez-les faire le spectacle" ». « On en finit d'ailleurs par se demander s'il y a vraiment un danger pour eux », constate Michel. Dimanche soir, tout ce petit monde devait reprendre la route de la région parisienne. Et puis, dimanche prochain, enfourcher à nouveau un vélo, toujours objet de passion. A défaut d'illusions.

P. L. C.

Daniel Baal, président de la Fédération française de cyclisme

« On a un faux label de propreté »

PLOUAY,
de notre envoyé spécial

La saison cycliste sur route s'achève. Quel bilan en tirez-vous, notamment pour ce qui concerne le cyclisme français ?

– Le bilan n'est pas bon. Aucune victoire dans une épreuve majeure, pas de classique, pas d'étapes dans les grands Tours, sauf deux sur le Tour de France, pas de courses par étapes de deuxième niveau, six Français dans les cent meilleurs de l'année : cela ne correspond pas au niveau qui est normalement celui du cyclisme français. Et puis deux équipes professionnelles sur dix (Saint-Quentin-Oktos et Besson Chaussures) vont disparaître.

Quelles explications voyez-vous à ce « mauvais » bilan ?

– Si l'on en connaissait les raisons... Il y a un certain nombre d'éléments. Par exemple, le système de formation des jeunes en vue de l'accès au haut niveau a été détourné de ses ambitions premières. Les clubs de division nationale devaient y contribuer. A quel-



DANIEL BAAL

ques exceptions près, on en trouve en fait des petits groupes sportifs axés sur la chasse aux résultats, quitte à embaucher d'anciens professionnels. L'amateur est soumis à davantage d'activité et notamment à des courses par étapes plus usantes. Et puis trop de coureurs au statut amateur gagnent de l'argent grâce au vélo. Donner de l'argent c'est souvent la préoccupation du dirigeant de base. Tout cela, on le paie derrière.

– Des coureurs ont laissé entendre qu'un décalage persistait avec l'étranger dans le domaine

« médical ». Y voyez-vous une explication à cette absence de résultats ?

– Cela peut avoir eu des conséquences. Je ne sais pas les mesurer. Et je sais aussi que dans certaines équipes étrangères les conditions sont aussi rigoureuses. Ce n'est pas le cas de toutes.

Y a-t-il eu des progrès en matière de prévention et de lutte contre le dopage ?

– L'année a marqué un certain alignement au niveau international dans le suivi médical, au moins sur le plan du principe. Cela ne permet pas de dire que l'on a réglé le problème de la lutte contre le dopage. Le suivi médical n'est qu'un élément de prévention et de dissuasion.

– N'a-t-on pas fait miroiter trop de choses avec ce suivi médical ?

– On attendait que certaines décisions d'inaptitude puissent être prises plus facilement. On se rend compte que ce n'est pas si simple pour le médecin. Il faut créer un contexte législatif et réglementaire qui permettrait à une commission

médicale indépendante de prononcer des décisions allant au-delà de la simple déclaration d'inaptitude temporaire. Il n'y pas d'autre alternative qu'un suivi médical redéfini si l'on veut essayer de sortir du problème de manque de fiabilité des contrôles. Car lorsque l'on dit d'un contrôleur qu'il est négatif, ce n'est que par rapport aux substances que l'on sait retrouver. On a un faux label de propreté.

– Ce discours est-il entendu et qui doit engager la réflexion ?

– Ce n'est pas du tout entendu. Pour une raison simple : tout le monde se réfugie derrière le secret médical. Il ne s'agit pas de remettre en cause un élément de la protection individuelle. Il faudrait entrer dans une démarche comme celle qui existe en médecine du travail, notamment pour les métiers à risques où le médecin peut imposer une inaptitude. C'est au pouvoir sportif de mettre cela sur la table. Mais il n'en est pas là. A défaut, on peut l'attendre de l'Agence mondiale antidopage ou du pouvoir politique.

– L'annonce par l'Union cycliste internationale (UCI) de la possible destruction, après le 15 novembre, des échantillons urinaires congelés durant le Tour de France, si la méthode de détection de l'EPO du laboratoire de Châtenay-Malabry n'est pas validée d'ici là, ne relève-t-elle pas d'une grande farce ?

– Vu de l'extérieur, il est clair que c'est n'importe quoi. Mais ce n'est pas simple. On a voulu trop bien faire, tant côté ministère français que côté instances du cyclisme, et on se retrouve dans une situation difficile à gérer. La destruction n'est pas une bonne formule. Mais analyser, si la méthode n'est pas validée, non plus. Je me console en me disant que cela a eu un effet dissuasif sur le Tour de France. Tout en limitant mon propos à l'EPO. J'espère que cette farce ne se répétera plus et que la méthode française sera rapidement validée.

Propos recueillis par Philippe Le Cœur

Le palmarès

MESSIEURS

- **Course Elite** : Romans Vainsteins (Let)
- **Contre-la-montre Elite** : Serhiy Honchar (Ukr)
- **Course espoirs** : Evgueni Petrov (Rus)
- **Contre-la-montre espoirs** : Evgueni Petrov (Rus)
- **Course juniors** : Jeremy Yates (NZL)
- **Contre-la-montre juniors** : Peter Mazur (Pol)

DAMES

- **Course Elite** : Zinaïda Stahurskaïa (Blr)
- **Contre-la-montre Elite** : Mari Holden (USA)
- **Course juniors** : Nicole Cooke (GBR)
- **Contre-la-montre juniors** : Juliette Vandekerckhove (Fra)

Chaque jeudi

avec **Le Monde**
DATÉ VENDREDI

LE MONDE
DES LIVRES

La « machine à gagner » toulousaine est enrayée

Le Stade toulousain a subi sa deuxième défaite consécutive en Coupe d'Europe. Le club qui, il y a peu encore, dominait le rugby français et européen, est devenu « une équipe comme les autres », doit reconnaître son entraîneur

Avec une seule victoire – celle de Pau devant Pontypridd – à leur actif, les clubs français n'ont pas vécu un week-end très brillant en Coupe d'Europe. Défait à Cardiff (26-17), samedi 14 octobre, le Stade toulousain illustre

les difficultés des clubs français sur le plan continental. Les six formations engagées, la Section paloise, le Biarritz olympique, le Castres olympique, le Stade français, le Stade toulousain et l'US Colomiers, comptent deux

fois plus de défaites que de victoires depuis le début de la compétition. Pour le capitaine de l'équipe de France, Fabien Pelous, ces échecs s'expliquent en partie par le manque d'organisation : « Nous essayons de jouer sur

l'improvisation, mais quand ça ne marche pas, nous n'avons pas trop de recours. Les joueurs britanniques, eux, ont un jeu très précis. Et force est de constater que l'organisation paie plus que la créativité »

CARDIFF

de notre envoyé spécial

Des pom pom girls court vêtues de robes dorées, un gros nounours qui arpentent la ligne pour haranguer les supporteurs et une chope argentée pour l'homme du match. Ce doit être cela, la « magie » dont parlent avec enthousiasme les promoteurs britanniques de la Coupe d'Europe de rugby. Ce doit être cela, l'enthousiasme des débuts, qui fait déjà défaut aux six clubs français engagés dans la sixième édition de la compétition continentale. Après les deux premiers matchs de poule, la Section paloise, le Biarritz olympique, le Castres olympique, le Stade français, le Stade toulousain et l'US Colomiers ont enregistré deux fois plus de défaites (huit) que de victoires (quatre, dont deux face à de modestes clubs italiens).

Le bilan est peu flatteur. Pour Castres et le Stade toulousain, il est franchement embarrassant : avec deux défaites, leurs chances d'accéder aux quarts de finale apparaissent bien minces, puisqu'il ne reste plus que quatre rencontres de poule. Un tel échec serait une première pour Toulouse, seule équipe en Europe à avoir atteint cinq fois les phases finales en autant de participations. « Nous voilà le dos au mur, reconnaissait Christian Califano, le capitaine toulousain, après le sévère revers encaissé à Cardiff (26-17), samedi 14 octobre. Mais rien

n'est fini, il peut y avoir des surprises. On compte sur la chance. »

La chance, la « réussite » en termes sportifs, le Stade toulousain n'en a jamais manqué dans un passé récent. Le réalisme était devenu la marque de fabrique des Rouges et Noirs, dominateurs dans leur pré carré français, où ils ont remporté cinq des sept derniers titres de champions, mais aussi sur le continent, où ils ont fait preuve d'une belle régularité depuis leur premier titre de champions d'Europe, en 1996.

UN RETOURNEMENT SOUDAIN

Pendant ces années, une longue cohorte de victoires, arrachées in extremis ou avec une grande maestria, a alimenté la légende de « la machine à gagner » bâtie par l'en-

traîneur toulousain, Guy Novès. Las, depuis quelques mois, depuis une défaite toute bête face aux Irlandais de l'Ulster (32-25), le 6 mai, en demi-finale de la Coupe d'Europe 1999-2000, la belle mécanique semble enrayée. « Quelque chose s'est cassé ce jour-là, explique Didier Lacroix, le flanker toulousain. Il y a eu un coup d'arrêt net, une rupture. Il nous manque ce petit déclic, cet enthousiasme et cette réussite qui faisaient de nous l'équipe qui gagne. Il nous manque cette petite étincelle qui nous faisait passer devant aux moments importants. »

Depuis cette demi-finale européenne bâclée par excès de confiance (Le Monde du 9 mai), les déconvenues s'enchaînent, comme autrefois les triomphes : le

8 juillet, les Toulousains ont laissé échapper un succès à leur portée face au Stade français, en demi-finale du championnat de France. La saison 2000-2001 a débuté sur une série aussi inquiétante qu'habituelle : une seule victoire (contre Auch) en quatre matches, championnat et Coupe d'Europe confondus. « Avant, le Stade toulousain étonnait par sa constance dans le succès, aujourd'hui, il surprend par cette succession de défaites », regrette Guy Novès. « Pourquoi on perd ? », s'interroge le manager. Je veux trouver des explications. » Il brandit pêle-mêle la reprise tardive de la saison, « les conditions difficiles », une équipe « en train de se rebâtir », un adversaire « fringant », des « lacunes dans le jeu », et des blessés – Emile

N'Tamack et Alain Penaud manquant à Cardiff.

Pour commenter le net revers subi à domicile face aux Saracens de Thomas Castaignède (22-32), samedi 7 octobre, Guy Novès et ses joueurs avaient invoqué un retard de préparation physique sur les Anglais. En revoyant les images du match, ils ont changé d'avis. « C'est une accumulation de fautes individuelles qui fait qu'on passe à la trappe », explique David Gérard, le nouveau deuxième-ligne toulousain. « Si retard il y a, c'est dans notre aptitude à passer la vitesse supérieure pour la compétition de haut niveau, ajoute Didier Lacroix. Nous manquons de réglages. »

NEIL JENKINS IMPÉRIAL

A Cardiff, dans le « petit Arms Park » adossé au Millennium Stadium, cette absence de cohésion offensive était criante face à des Gallois bien organisés et efficaces, à l'image de l'ouvreur international Neil Jenkins, auteur d'un grand chelem personnel en première mi-temps : trois pénalités, un essai, une transformation et un drop. Du début à la fin du match, les Toulousains ont dominé dans la conquête du ballon. Mais jusqu'aux dernières minutes – deux essais de Jérôme Cazalbou et de Michel Marfaing –, ces possessions sont restées improductives. Christian Califano ne comprend pas : « On gagne des ballons en mêlée et en touche, mais à la fin, on ne gagne pas. C'est dur à expliquer. » Guy Novès, lui, a une petite idée. Malgré des années de succès, le Stade toulousain est simplement redevenu « une équipe comme les autres ».

Propos recueillis par
Eric Collier

E. C.

TROIS QUESTIONS À...

FABIEN PELOUS

1 Vous qui revenez de blessure, quel sens donnez-vous à cette nouvelle défaite du Stade toulousain ?

Sur le plan personnel, cette rentrée s'est bien passée. J'étais bien dans le rythme du match, même si une mi-temps m'aurait suffi. Sur le plan collectif, par contre, ce n'est pas satisfaisant. Nous rencontrons un problème récurrent depuis la fin de la saison dernière : nous avons perdu la confiance qui nous habitait et nous ne savons plus concrétiser les occasions que nous nous créons. Nous ne sommes pas à notre meilleur niveau. Avant le premier match de Coupe d'Europe, face aux Saracens, nous n'avions aucune certitude sur notre jeu.

Nous n'étions pas prêts pour cette échéance, sur les plans tactiques et techniques. Notre qualification pour les quarts de finale est très compromise. Cela nous laissera peut-être du temps pour travailler sur nos lacunes.

2 L'ensemble des clubs français éprouvent beaucoup de difficultés depuis le début des coupes d'Europe. Qu'en pense le capitaine de l'équipe de France ?

Avant, les clubs français étaient devant, dominateurs dans les coupes d'Europe. Ce n'est plus vrai. Est-ce les autres qui nous ont rattrapés ou nous qui avons stagné ? Je ne sais pas. La constante, c'est que nous sommes moins bien organisés : on doit faire deux fois plus d'efforts pour deux fois moins de résultats. En France, nous avons toujours travaillé sur le fait d'être

créateurs. Nous essayons de jouer sur l'improvisation, mais quand ça ne marche pas, nous n'avons pas trop de recours. Les joueurs britanniques, eux, ont un jeu très précis. Et force est de constater que l'organisation paie plus que la créativité aujourd'hui. Tout le monde se rend compte que nous faisons plus de fautes que les autres.

3 Cette réforme générale des clubs français vous inquiète-t-elle à quelques semaines des rencontres face à l'Australie et à la Nouvelle-Zélande ?

Non. Il ne faut pas faire d'amalgame entre les résultats des clubs et le niveau de l'équipe de France. Il n'y a pas lieu de tirer la sonnette d'alarme.

Manière de voir

Le bimestriel édité par

LE MONDE
diplomatique



Les leviers de la puissance

Contrôler les esprits, par **Ignacio Ramonet**. ■ Nouvelle économie, Dow Jones : jusqu'ici tout va bien..., par **Ibrahim Warde**. ■ Les salariés veulent le temps de vivre, par **Mark Hunter**. ■ Ecole chère, école inégalitaire, par **Françoise Burgess**. ■ Les riches entre philanthropie et repentance, par **Ibrahim Warde**. ■ L'emprisonnement des classes dangereuses, par **Loïc Wacquant**. ■ Autopsie d'un été brûlant à Chicago, par **Eric Klinenberg**. ■ Election présidentielle : des jeux sans enjeux, par **Serge Halimi**. ■ Fièvre référendaire en Californie, par **Yves Eudes**. ■ Une gauche en convalescence, par **Barbara Epstein**. ■ Journalistes en accusation, par **Serge Halimi**. ■ L'Ouest menacé par le béton, par **Danièle Stewart**. ■ Diplomatie américaine, un domaine réservé, par **Eric Alterman**. ■ Washington veut pouvoir vaincre sur tous les fronts, par **Michael Klare**. ■ Quand les Etats-Unis sont un « Etat voyou » par **Noam Chomsky**. ■ Echelon : le plaidoyer des espions, par **Philippe Rivière**. ■ Les Balkans sous l'emprise de l'OTAN, par **Paul-Marie de La Gorce**. ■ Guerres saintes, par **Alain Gresh**. ■ De Paris à Tel Aviv : faiseurs d'élections made in USA, par **Serge Halimi**. ■ La nouvelle vulgate planétaire, par **Pierre Bourdieu** et **Loïc Wacquant**. ■ L'impérialisme de la vertu, par **Yves Dezalay** et **Bryant Gurch**. ■ Irrésistibles « business schools », par **Ibrahim Warde**. ■ Le système « McDo », par **Rick Fantasia**. ■ La langue-dollar, par **Bernard Cassen**. ■ « Titanic » et la lutte des classes, par **Thomas Frank**.

Glossaire, bibliographie, sites Internet, etc.

EN VENTE CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX - 45 F - 6,86 €

Week-end noir pour les clubs français

CINQ DES SIX CLUBS français engagés dans cette deuxième journée de la Coupe d'Europe de rugby se sont inclinés lors des rencontres des 13, 14 et 15 octobre. Biarritz avait donné le ton en chutant lourdement chez les Irlandais du Leinster (35-9), vendredi. Le lendemain, seule la Section paloise a sauvé l'honneur des clubs français en battant de justesse les Gallois de Pontypridd (12-9) grâce à la botte de David Aucagne (quatre pénalités).

Colomiers a chuté à domicile face aux Gallois de Llanelli (6-19), tout comme Castres, défait par les Irlandais du Munster (29-32) après avoir mené 20-6 : « Nous faisons trop de fautes et nous tombons alors dans leur jeu, a expliqué le troisième-ligne castrais Arnaud Costes. En fin de match, ils avaient tous les ballons et donc pratiquaient le jeu qui leur convient et les rend redoutables. » « La qualification est compromise mais il reste quatre rencontres à jouer et nous les aborderons sans complexes », a estimé

pour sa part l'entraîneur du club français, Alain Gaillard.

Le Stade français n'a pu venir à bout des Gallois de Swansea, pourtant réduits à 14 pendant la moitié du match après l'expulsion de Colin Charvis. Cette défaite (18-16) est la première de la saison pour les Parisiens, qui restent néanmoins bien placés pour la qualification : « On voulait un test, on l'a eu, a expliqué Franck Comba dans L'Equipe. Depuis le début de la saison, c'est la première fois qu'on croise un adversaire qui résiste 80 minutes durant et on a pas su résoudre ce problème. » « Peut-être qu'on aurait dû moins joué, a estimé Fabrice Landreau. Après tout, on a bien été champions de France sans jouer. Enfin, ça va nous remettre les idées en place. »

Dans le Bouclier européen, une compétition habituellement dominée par les clubs français, la situation n'est guère plus réjouissante, en particulier pour Bègles-Bordeaux, battu par les Italiens de Trévise (26-19).

CHAMPIONNAT DU MONDE D'ECHECS

KASPAROV contre KRAMNIK

Suivez les 16 matchs

en direct sur

www.lemonde.fr

100 Seat neuves disponibles en permanence

SEAT

AUTOGIR, le nouveau concessionnaire SEAT de l'Ouest Parisien

41, bd Gouvion St Cyr, Paris 17^e, Tél : 01 56 68 83 00

Cinq médaillés d'or italiens à Sydney sont soupçonnés de dopage

UNE AFFAIRE sans précédent secoue le mouvement sportif italien. Dans son édition du samedi 14 octobre, le quotidien *Il Corriere della sera* a révélé que cinq médaillés d'or italiens des derniers Jeux olympiques avaient affiché, lors de contrôles médicaux effectués avant leur départ pour Sydney, des valeurs d'hormones de croissance anormalement élevées. Le journal a dévoilé le nom de ces sportifs : il s'agit du nageur Massimiliano Rosolino, de la kayakiste Josefa Idem Guerrini, du spécialiste de l'aviron Agostino Abbagnale, de l'escrimeuse Giovanna Trillini et de la cycliste Antonella Bellutti. Ils font partie des 61 athlètes italiens dont le taux de GH (hormone de croissance) a été mesuré comme étant de trente à soixante fois supérieur à la normale.

Entre mars et août, le Comité national olympique italien (CONI) avait contrôlé 538 athlètes dans le cadre d'une campagne antidopage intitulée « Je ne joue pas avec ma santé ». Alors qu'aucune méthode de détection des hormones de croissance n'a encore été validée par les instances sportives internationales, les tests effectués par le CONI auraient permis de mettre en évidence la présence de ces substances dopantes, dont la réputation va grandissant depuis quelques années dans le milieu du sport de haut niveau.

Les résultats de l'enquête, connus dès le 8 septembre et remis par la commission scientifique du CONI à sa direction ainsi qu'aux fédérations sportives concernées et au ministre de la santé, Umberto Veronesi, avaient été gardés secrets. Des indiscretions avaient toutefois commencé à filtrer alors que les Jeux de Sydney battaient leur plein. Informé, le procureur italien, Raffaele Guariniello, qui enquête depuis 1998 sur le dossier du dopage dans le sport italien, et notamment dans le football, décidait d'ouvrir une enquête judiciaire et faisait saisir les dossiers des 61 sportifs aux résultats irréguliers.

LE CONI DIVISÉ

Les révélations du *Corriere della sera* ne se limitent pas aux cinq médaillés olympiques et à autant de disciplines. D'après le quotidien, les membres des équipes de natation synchronisée et de volleyball féminin présentaient des taux de GH supérieurs à la valeur normale, fixée à 0,2 nanogramme par millilitre de sang, ce qui accrédi-terait la thèse d'un dopage organisé. Le journal, par ailleurs, livre les résultats tels qu'ils les a découverts dans le rapport du CONI : avec un taux de 34 nanogrammes par millilitre, Josefa Idem Guerrini, sacrée à Sydney dans l'épreuve de kayak monoplace sur 500 m, serait en quelque sorte la recordwoman de la spécialité.

Alors que s'est ouvert à Forlì le procès pour « fraude sportive » du cycliste Marco Pantani (soupçonné d'avoir absorbé des substances interdites lors de Milan-Turin en 1995), la publication de ces données a provoqué un grand émoi au sein de la communauté sportive italienne. Fortement embarrassé, le CONI n'a pu éviter de mettre au jour des dissensions internes. Un communiqué émanant du palais du Foro Italico, où l'instance a son siège, a qualifié d'« irresponsable » la divulgation de ce rapport dont les résultats doivent encore être soumis « à vérification et à une étude ultérieure dans le cadre d'une recherche scientifique ».

Dans un entretien donné à *L'Equipe* lundi 16 octobre, Sandro Donati, un des deux auteurs du rapport du CONI, insiste sur la gravité des résultats : « A ce niveau, de telles valeurs sont l'alerte de maladies très rares comme le gigantisme ou l'acromégalie (hypertrophie des extrémités et de la tête), dont on ne trouve que trois cas sur un million dans la population normale. Eh bien, nous, sur 538 athlètes testés, nous en avons 61 au-delà du maximum ! Soit 12 % d'athlètes extrêmement malades ! »

Frédéric Potet (avec AFP)

Kramnik maintient son avance sur Kasparov au championnat du monde d'échecs

Les deux parties du week-end ont fini en nulles, en dépit des bourdes du champion sortant samedi

Après les cinq premières parties du championnat du monde d'échecs qui se dispute à Londres, le jeune Russe Vladimir Kramnik mène 3 points à

2 face au tenant du titre, son compatriote Garry Kasparov. Celui-ci a une nouvelle fois gaffé au cours de la quatrième

d'abandonner après avoir perdu une pièce, il s'est battu comme un lion et a décroché une nulle miraculeuse en près de sept heures de jeu.

4^e PARTIE
Blancs : Vladimir Kramnik
Noirs : Garry Kasparov
Gambit dame accepté

1	d4	d5	38	Rf3	Ch4+
2	c4	dx4	39	Re2	Th1
3	Cf3	e6	40	Cb5	Fxg5
4	e3	c5	41	Cc7	Re7
5	Fxc4	a6	42	Cxe8	Cxf5
6	0-0	Cf6	43	Fxb6	Rd7
7	dx5	Dxd1	44	a4	Th3
8	Txd1	Fxc5	45	Cc5+	Rc6
9	Cbd2	Cbd7	46	a5	Te3+
10	Fe2	b6	47	Rd1	Te7
11	Cb3	Fe7	48	Tc8+	Rb5
12	Cfd4	Fb7	49	Ce4	Txe4
13	f3	0-0	50	Tc5+	Ra6
14	e4	Tfc8	51	Cc7+	Rb7
15	Fe3	Rf8	52	Txf5	Fe3
16	Cd2	Ce5	53	Fxe3	Txe3
17	C4b3	Tc6	54	Txf7	Te5
18	Tac1	Tac8	55	a6+	Rb6
19	Txc6	Txc6	56	Txg7	Ta5
20	g4	h6	57	Rd2	Ta1
21	h4	Fc8	58	Rc2	Th1
22	g5	hxg5	59	Rb2	Th8
23	hxg5	Cfd7	60	Rb3	Tc8
24	f4	Cg6	61	a7	Rxa7
25	Cf3	Tc2	62	Rb4	Rb6
26	Fxa6	Fxa6	63	Cd5+	Ra6
27	Txd7	Txb2	64	Tg6+	Rb7
28	Ta7	Fb5	65	Rb5	Tc1
29	f5	exf5	66	Tg2	Rc8
30	exf5	Te2	67	Tg7	Rd8
31	Cfd4	Te1+	68	Cf6	Tc7
32	Rf2	Tf1+	69	Td5	Tf7
33	Rg2	Ch4+	70	Cd5	Rd7
34	Rh3	Th1+	71	Tg6	Tf1
35	Rg4	Fe8	72	Rc5	Tc1+
36	Ff2	Cg2	73	Rd4	Td1+
37	Ta8	Tf1	74	Re5	Nulle

MÊME SI, sur le plan purement échiquéen, la quatrième partie du championnat du monde opposant le tenant du titre Garry Kasparov à Vladimir Kramnik ne restera pas dans les annales en raison des erreurs qu'elle renferme, il est certain que cette rencontre, disputée samedi

14 octobre, fut une des plus dramatiques de ces dix dernières années. Pourtant, tout était parti pour une nulle de père de famille. Avec les Noirs, Garry Kasparov n'osait ressortir sa chère défense Grunfeld, qui n'avait pas pansé ses plaies de la deuxième partie, et lui préférait un gambit dame accepté, variante qu'il joue peu et contre laquelle Kramnik ne pouvait s'être spécialement préparé.

La partie se dirigeait donc vers un fade partage de points. Mais ce serait mal connaître Garry Kasparov que de croire que, mené au score, il accepterait de laisser son adversaire en paix. Le champion du monde est un risque-tout, ce qui pourrait causer sa perte contre un Kramnik difficile à déstabiliser, à attirer vers les sables mouvants.

Le principal enjeu du match n'est pas - ou plus - de savoir si, au niveau des échecs purs, Kramnik a rejoint son aîné : il a clairement montré que oui. Le bras de fer, désormais, est avant tout psychologique. Le challenger a remporté la première manche en surprenant par deux fois le champion. Celui-ci a soif de revanche et s'avoue tacitement prêt à tout, y compris à se battre comme un chiffonnier pour

revenir au score. Donc, la quatrième partie s'endormait, suggérant que Kramnik, malgré l'avantage des Blancs, se contentait de gérer son capital et n'avait pas d'intentions belliqueuses, lorsque Kasparov joua 25. Tc2. Presque une provocation. Comme s'il invitait Kramnik à le châtier. Et le jeune joueur de Tuapse releva le gant. Tombait-il dans le piège ? La partie s'anima.

Au 38^e coup, Kasparov jouait trop vite et gaffait une nouvelle fois. Kramnik allait gagner une pièce nette et la partie. On le voyait déjà avec deux points d'avance. Personne ne pouvait imaginer que le treizième champion du monde continuerait de jouer. Et pourtant, les commentateurs se trompaient. Il s'accrochait, semblant dire à son ancien protégé : « On te dit fin technicien. Prouve-le. Si tu veux le point, viens le chercher... »

UNE HALLUCINATION DE FATIGUE

Et Kramnik perdait du temps à trouver la solution. Aux alentours du 50^e coup, on commençait à comprendre le but de Kasparov : tomber dans une finale roi + tour contre roi + tour + cavalier, finale qui, malgré le déficit d'une pièce, se termine généralement par la nulle. En crise de temps, Kramnik lâchait le gain au 59^e coup, permettant à Kasparov d'obtenir ce qu'il cherchait. Après la partie, lorsqu'on lui demanda pourquoi il n'avait pas joué 59. Tg8, avec la variante 59... Th7 60. Tb8+ Ra7 61. Tb7mat, Kramnik expliqua qu'il l'avait vue mais que, victime d'une hallucination comme cela arrive parfois au bout de près de sept heures de jeu, il pensait que le roi noir disposait encore d'une case de



Moto : suspense entier pour le titre mondial en 250 cc

LE JAPONAIS Daijiro Katoh sur Honda s'est imposé dans le Grand Prix moto du Pacifique, en catégorie 250 cc, dimanche 15 octobre, à Motegi (Japon) devant son compatriote Shinya Nakano. Quatrième de l'épreuve, Olivier Jaque a ainsi vu fondre son avance en tête du championnat du monde. Nakano n'est plus qu'à deux points du Français, son coéquipier chez Yamaha. Le titre se jouera donc lors du dernier grand prix de la saison, le 29 octobre à Phillip Island (Australie). Dans la catégorie 500 cc, l'Américain Kenny Roberts (Suzuki), déjà sacré champion du monde depuis le 8 octobre au Brésil, a remporté la course avec une large avance, dimanche, devançant les Italiens Valentino Rossi (Honda) et Max Biaggi (Yamaha). Vainqueur en 125 cc, l'Italien Roberto Locatelli (Aprilia) est devenu champion du monde de la catégorie. L'Espagnol Emilio Alzamora (Honda), champion du monde 1999, a terminé deuxième. Le grand perdant de la journée est le Japonais Youichi Ui (Derbi), qui a chuté devant son public alors qu'il était toujours en course pour le titre.

DÉPÊCHES

■ **BASKET-BALL : Cholet a pris la tête du championnat de France**, dimanche 15 octobre, à l'issue de la première journée. Les Choletais ont battu Montpellier 104-65. La jeune équipe de Pau-Orthez, vingt-deux ans de moyenne d'âge, renouvelée aux deux tiers pendant l'été, a fait bonne impression en s'imposant face à Besançon (85-72). En revanche, Villeurbanne, finaliste du championnat 1999 (face à Limoges, rétrogradé en pro B), a peiné face à Antibes (78-69). Avec deux de ses trois vice-champions olympiques, Jim Bilba et Laurent Sciarra, l'Asvel a dû s'employer dans le dernier quart-temps pour combler l'avance des hommes de Jacques Monclar. Pour son premier match de championnat à la tête de l'équipe du Mans, Vincent Collet a réussi ses débuts, sa formation disposant du Paris Basket Racing (89-80).

■ **KARATÉ : la France a largement dominé les championnats du monde** en repartant de Munich avec seize médailles dont six d'or. Samedi 14 octobre, notamment, en kumité (combat individuel), toutes catégories, Christophe Pinna avait remporté son premier titre mondial en solo en dominant en finale l'Italien Davide Benetello. Dans la catégorie moins de 60 kilos, Cecil Boulesnane s'était imposé face à l'Italien Francesco Ortu.

■ **SPORTS ÉQUESTRES : Jean-Maurice Bonneau a été nommé entraîneur national de saut d'obstacles** en remplacement de Marcel Rozier, dimanche 15 octobre. Agé de quarante et un ans, Jean-Maurice Bonneau, ancien président de l'Association des cavaliers de saut d'obstacles français, avait été choisi, à une forte majorité, par les cavaliers français de cette association, réunis samedi 7 octobre lors des championnats de France à Fontainebleau. L'équipe de France d'équitation, et notamment celle de saut d'obstacles, dirigée par Marcel Rozier, est revenue sans médaille des Jeux olympiques de Sydney.

■ **TENNIS : Julie Halard-Decugis s'est imposée en finale du tournoi de Tokyo**, dimanche 15 octobre, en battant l'Américaine Amy Frazier (5-7, 7-5, 6-4). La Française, dont c'était la quatrième finale disputée en deux semaines dans la capitale japonaise, a également remporté le titre en double avec l'Américaine Corina Morariu. A Zurich, la Suisse Martina Hingis a remporté sa première victoire chez elle. Battue deux fois en finale de ce tournoi par le passé, la numéro un mondiale a dominé l'Américaine Lindsay Davenport (6-4, 4-6, 7-5). A Vienne, le Britannique Tim Henman a mis fin à une série de sept finales perdues en dominant l'Allemand Tommy Haas (6-4, 6-4, 6-4).

Bordeaux et Nantes s'enrichissent en voyageant, le PSG s'installe en tête du championnat

DU NEUF et du beau à l'ouest : après un début de saison calamiteux (cinq matches sans victoire), Bordeaux pointe à la cinquième place du classement général au terme de la onzième journée du championnat de France de football de première division. L'entraîneur Elie Baup, qui était contesté par une partie de ses dirigeants, ne va pas tarder à redevenir ce « héros » à casquette fêté en mai 1999 après l'obtention du titre. Les Girondins ont, en effet, confirmé leur renouveau, dimanche 15 octobre, en l'emportant (2-0) sur le terrain de l'AJ Auxerre grâce à des buts de Sylvain Legwinski (23^e minute) et de Kuami Agboh contre son camp (77^e). « Si nous avons gagné à Nantes, Marseille, Auxerre et si nous avons obtenu le nul à Monaco, ce n'est pas un hasard », a déclaré Elie Baup. Maintenant, il serait temps de reproduire les mêmes performances à domicile. »



Comme la plupart des équipes, Bordeaux se distingue surtout à l'extérieur en développant sa science de la contre-attaque à partir d'un épais bloc défensif. A ce jeu, le FC Nantes, qui a déjà éprouvé à plusieurs reprises la recette, s'est joué du RC Strasbourg, laminé (0-5) devant un public alsacien estomaqué par tant d'impuissance. En moins d'une demi-heure, en première mi-temps, les Nantais ont marqué à quatre reprises, dont deux fois par Marama Vahirua. « Ce n'était pas une démonstration, je n'emploie jamais ce genre de mots, on essaie de faire pour le mieux », a déclaré froidement l'entraîneur des Canaris, Raynald Denoueix, dont la rumeur annonçait la mise à l'écart en cas d'impair en Alsace.

Claude Le Roy a échappé au couperet malgré cette nouvelle débandade des Strasbourgeois, qui ont encaissé vingt buts en six matches à domicile. « Il n'est pas dans ma culture de démissionner », affirme le technicien, qui garde le soutien de son ami et président, Patrick Proisy.

Le championnat de France de football de D1

11 ^e JOURNÉE		CLASSEMENT								
		Points	V	N	D	Diff.	Critères	Séries		
Paris SG-Marseille	2-0	1	21	11	6	3	2	+9	▲	GNGNG
Bastia-Monaco	0-2	2	19	11	6	1	4	+3	▼	GPNGP
Sedan-St-Etienne	2-1	3	18	11	5	3	3	+4	▲	PGGNG
Metz-Troyes	2-2	4	18	11	5	3	3	+2	▲	PNNCG
Strasbourg-Nantes	0-5	5	16	11	4	4	3	+4	▲	PGGNG
Rennes-Lens	1-0	6	16	11	4	4	3	+4	▼	PNGNN
Lille-Guingamp	1-1	7	16	11	4	4	3	+2	▼	GPGNN
Auxerre-Bordeaux	0-2	8	16	11	4	4	3	0	▼	PNPNP
Lyon-Toulouse	remis	9	15	11	4	3	4	+3	▲	GPPGP
		10	15	11	4	3	4	+1	▲	NPPNG
		11	15	11	4	3	4	0	▼	GGGNN
		12	15	11	4	3	4	-1	▼	GGPPN
		13	14	10	3	5	2	+2	▼	NGGPN
		14	14	11	4	2	5	-2	▼	PPGNP
		15	13	11	4	1	6	-3	▼	NPPGP
		16	10	11	2	4	5	-5	=	PNPPP
		17	10	11	3	1	7	-17	=	PGGNP
		18	6	10	1	3	6	-6	=	PGPPP

LES ATTAQUES 1 Paris SG 23 buts • 2 Monaco et Nantes 18 buts
LES DÉFENSES 1 Lille et Lyon 9 buts • 3 Rennes 10 buts
LES BUTEURS 1 Née (Bastia) et Robert (PSG) 7 buts • 3 Anelka (PSG) et Djukic (Troyes) 6 buts

12^e JOURNÉE : Samedi 21 octobre : Toulouse-Paris SG ; Bordeaux-Lyon ; Nantes-Rennes ; Lens-Sedan ; Guingamp-Strasbourg ; St-Etienne-Metz ; Monaco-Auxerre ; Troyes-Bastia. Dimanche 22 octobre : Marseille-Lille.

Dans la série des entraîneurs en sursis, la mission de Paul Le Guen a été provisoirement prolongée à la faveur du succès de ses Rennais aux dépens du RC Lens (1-0). Claude Puel, qui était lui aussi contesté voilà quelques semaines, est redevenu l'homme fort de l'AS Monaco, qui occupe la troisième place à la suite de sa victoire (2-0) à Bastia. Le Paris SG, qui a dominé Marseille (2-0), a profité du revers des Corses pour s'installer en tête du championnat dès vendredi 13 octobre. Pendant la rencontre, un supporter marseillais a été blessé à la tête par un morceau de siège. Il souffre d'une fracture du crâne avec déplacement de l'os et d'une paralysie partielle de la jambe droite. L'OM a annoncé que « ce geste ne resterait pas impuni ». Le PSG a porté plainte.

Elie Barth

LOTO
■ **Résultats des tirages n° 81** effectués samedi 14 octobre. **Premier tirage** : 11, 17, 18, 20, 27, 29, numéro complémentaire le 9. Rapports pour 6 numéros : 2 173 200 F (331 302 €) ; pour 5 numéros et le complémentaire : 42 325 F (6 452 €) ; 5 numéros : 6 945 F (1 059 €) ; 4 numéros et le complémentaire : 302 F (46 €) ; 4 numéros : 151 F (23 €) ; 3 numéros et le complémentaire : 28 F (4,27 €) ; 3 numéros : 14 F (2,13 €). **Second tirage** : 5, 13, 30, 36, 40, 42, numéro complémentaire le 49. Pas de gagnant pour 6 numéros. Rapports pour 5 numéros et le complémentaire : 48 335 F (7 369 €) ; 5 numéros : 6 790 F (1 035 €) ; 4 numéros et le complémentaire : 278 F (42,4 €) ; 4 numéros : 139 F (21,2 €) ; 3 numéros et le complémentaire : 28 F (4,27 €) ; 3 numéros : 14 F (2,13 €).



Les cadres ne s'y trompent pas, la vie des entreprises bat plus fort sur le site de l'Apec. Outre les 11 000 offres et les opérations de recrutement, plus de 450 entreprises y présentent leurs métiers, leurs besoins en compétences, leurs politiques ressources humaines. L'occasion pour vous de saisir de nouvelles opportunités.



Temps plus calme

MARDI. Une nette poussée anti-cyclonique va protéger le pays pendant trente-six heures des intempéries. Pour ce mardi, les pluies vont s'évacuer vers l'est en s'atténuant. Les brouillards vont affecter l'Ouest et le Centre.

Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie. - Les brouillards bien présents dans le val de Loire ne se dissipent parfois qu'en fin de matinée. Ensuite, de belles éclaircies se développent. Le vent de sud se renforce sur le Finistère. Il fait de 13 à 15 degrés.

Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. - Quelques averses peuvent affecter la frontière belge en matinée. Ailleurs, ce sont les brouillards qui marquent la matinée. Dans l'après-midi, un temps calme, par moments ensoleillé, s'impose. Il fait de 12 à 14 degrés.

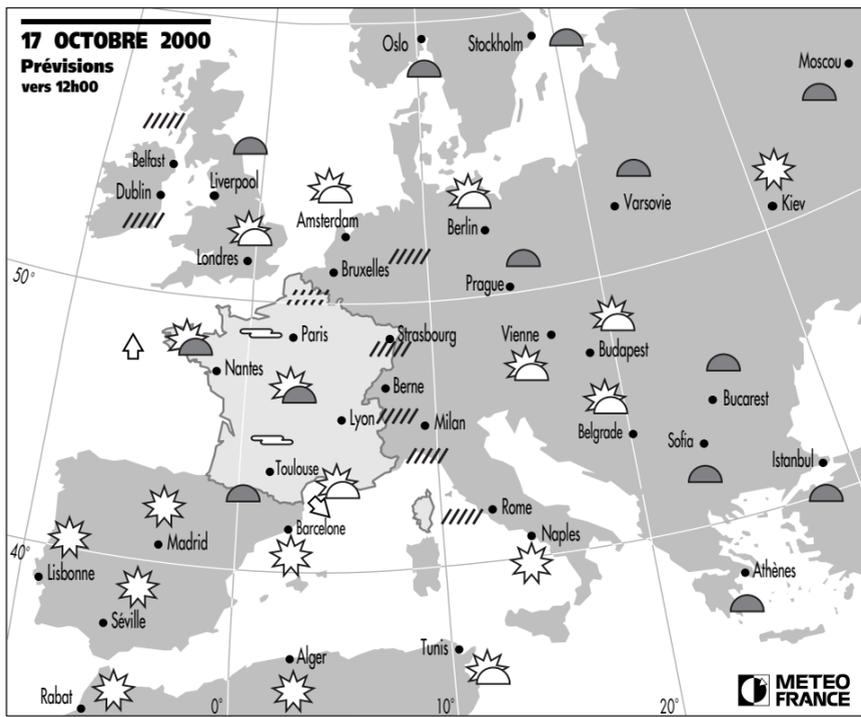
Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. - Grisaille et petites pluies concernent une grande partie de la région à l'aube, puis se limitent peu

à peu à l'Alsace et à la Franche-Comté. Un temps plus sec revient par l'ouest. Il fait de 11 à 13 degrés.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. - Beaucoup de brouillards matinaux des Landes au Poitou, alors qu'il pleut encore un peu des Pyrénées au Quercy. En journée, le temps s'améliore et des éclaircies se dessinent. Il fait de 15 à 18 degrés.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. - Les pluies vont en s'affaiblissant. Elles concernent encore Auvergne et Rhône-Alpes en matinée, pour se limiter aux Alpes l'après-midi, avec des chutes de neige qui deviennent insignifiantes au-dessus de 1 700 mètres. Il fait de 13 à 15 degrés.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. - Le temps s'améliore. Quelques averses touchent encore la Provence et la Corse en matinée, puis se limitent à l'île de Beauté. Les éclaircies reviennent alors sur le continent. Il fait de 17 à 20 degrés.



- Ensoleillé
- Peu nuageux
- Brèves éclaircies
- Couvert
- Brume brouillard
- Averses
- Pluie
- Orages
- Neige
- Vent fort

http://www.ebookers.com/fr

New York
2240 FRF*

Miami
2540 FRF*

ebokers.fr
Vous êtes déjà là-bas

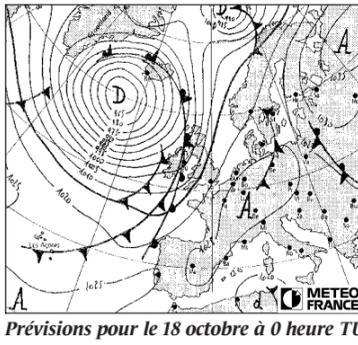
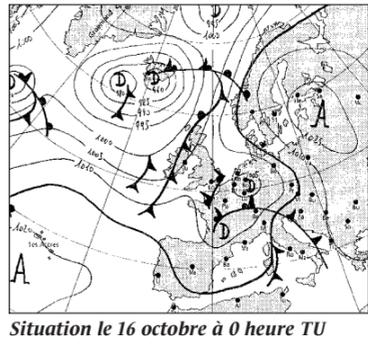
© 2000 ebookers.com plc. Licence L06477001
*TTC sans réserve de disponibilité.

PRÉVISIONS POUR LE 17 OCTOBRE 2000
Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

FRANCE métropole		FRANCE outre-mer	
AJACCIO	13/20 P	NANCY	8/13 P
BIARRITZ	11/17 C	NANTES	7/15 C
BORDEAUX	10/16 C	NICE	13/19 P
BOURGES	8/13 C	PARIS	8/13 C
BREST	9/15 N	PAU	8/14 C
CAEN	10/13 C	PERPIGNAN	13/19 N
CHERBOURG	8/13 N	RENNES	6/14 C
CLERMONT-F.	9/13 C	ST-ETIENNE	8/14 C
DIJON	9/13 C	STRASBOURG	8/14 P
GRENOBLE	9/15 P	TOULOUSE	8/14 C
LILLE	8/12 P	TOURS	7/13 C
LIMOGES	9/12 C	FRANCE outre-mer	
LYON	9/14 C	CAYENNE	23/33 S
MARSEILLE	12/19 N	FORT-DE-FR.	24/30 S
		NOUMEA	20/26 S

PAPEETE	23/29 S	KIEV	5/13 S	VENISE	14/16 P	LE CAIRE	20/29 S
POINTE-A-PIT.	23/31 S	LISBONNE	16/21 S	VIENNE	13/18 S	NAIROBI	17/29 S
ST-DENIS-RE.	19/24 S	LIVERPOOL	7/14 C	AMÉRIQUES		PRETORIA	16/31 S
		LONDRES	5/14 S	BRASILIA	20/32 S	RABAT	15/22 S
		LUXEMBOURG	7/9 S	BUENOS AIR.	12/22 S	TUNIS	16/24 S
		MADRID	8/20 S	CARACAS	24/27 P		
		MILAN	14/17 P	CHICAGO	6/18 S	ASIE-Océanie	
		MOSCOU	4/8 C	LIMA	15/20 S	BANGKOK	24/31 C
		MUNICH	9/13 C	LOS ANGELES	15/22 S	BEYROUTH	22/27 S
		NAPLES	14/21 S	MEXICO	13/17 P	BOMBAY	23/34 S
		OSLO	8/13 C	MONTREAL	4/14 C	DJAKARTA	29/32 C
		PALMA DE M.	9/17 S	NEW YORK	16/18 C	DUBAI	25/34 S
		PRAGUE	11/22 S	SAN FRANCISCO	10/17 S	HANOI	20/27 S
		ROME	14/21 P	SANTIAGO/CHI	8/24 S	HONGKONG	23/29 S
		SEVILLE	10/14 S	TORONTO	9/16 C	JERUSALEM	19/29 S
		SOFIA	7/17 C	WASHINGTON	15/23 C	NEW DEHLI	20/32 S
		ST-PETERSB.	6/10 S	AFRIQUE		PEKIN	10/21 S
		STOCKHOLM	10/16 C	ALGER	14/24 S	SEOUL	12/18 S
		TENERIFE	17/21 S	DAKAR	24/30 C	SINGAPOUR	25/28 P
		VARSOVIE	9/16 C	KINSHASA	22/29 S	SYDNEY	13/18 C
						TOKYO	17/20 C

5/13 S	16/21 S	7/14 C	5/14 S	7/9 S	8/20 S	14/17 P	4/8 C	9/13 C	14/21 S	8/13 C	9/17 S	11/22 S	14/21 P	10/14 S	5/13 P	6/10 S	10/16 C	17/21 S	9/16 C
--------	---------	--------	--------	-------	--------	---------	-------	--------	---------	--------	--------	---------	---------	---------	--------	--------	---------	---------	--------



ASTRONOMIE

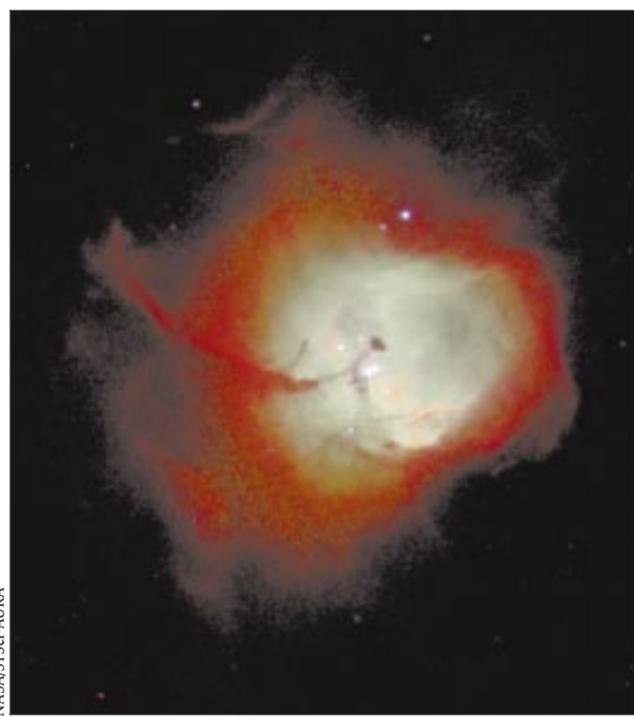
La « pouponnière » du Petit Nuage de Magellan

TUÉ lors de combats aux Philippines, Fernao de Magalhaes, plus connu en France sous le nom de Magellan, ne revint jamais de son voyage de circumnavigation. Dans les recueils d'histoire et la mémoire collective, il demeure néanmoins comme l'auteur du premier tour du monde, relaté par un des survivants de cette véritable odyssee, l'Italien Antonio Pigafetta. Magellan a laissé son patronyme au détroit par lequel il contourna par le sud le continent américain, mais aussi à deux objets spectaculaires du ciel austral que sont le Grand et le Petit Nuage de Magellan. Le premier flotte dans la constellation de la Dorade et le

second dans celle du Toucan. Situées respectivement à 170 000 et à 200 000 années-lumière de nous, ces curiosités sont en fait deux petites galaxies irrégulières satellites de la nôtre, qui contiennent beaucoup de matière interstellaire. D'où leur intérêt pour les astronomes car, avec tout ce matériau, la formation d'étoiles y est active et l'on trouve fréquemment ces « pouponnières » où naissent les soleils. Deuxième atout militant en faveur des Nuages de Magellan, les éléments lourds y sont beaucoup moins abondants que dans la Voie lactée, ce qui réduit la présence des poussières interstellaires et facilite l'observation. Par ailleurs, leur pauvreté en métaux fait ressembler ces galaxies à celles, très éloignées, qui se sont formées au début de l'Univers. L'étude de la formation des étoiles dans les Nuages de Magellan permettrait donc de remonter dans le passé lointain.

et extrêmement lumineuses. « Contrairement aux étoiles comme la nôtre, qui vivent paisiblement environ dix milliards d'années, les étoiles massives se forment et évoluent très rapidement, explique Mohammad Heydari-Malayeri, astronome à l'Observatoire de Paris. Elles transforment leur masse en énergie sur un rythme effréné et l'éjectent aussi violemment. Par conséquent, leur durée de vie est de quelques millions d'années, ce qui est très court à l'échelle astronomique ! En outre, les étoiles massives restent cachées pendant une fraction importante de leur vie à l'intérieur d'un "cocon" opaque de matière et de poussières, et, lorsqu'elles en sortent, elles sont déjà assez évoluées. Par conséquent, afin de bien comprendre la formation des étoiles massives, il faut les capter tout de suite après leur naissance. »

était impossible, jusqu'à présent, d'en apercevoir le moindre détail, d'où le surnom de « pâtés » - au sens de taches d'encre - que leur découvreur leur a attribué. L'astronome français d'origine iranienne ne s'est pas découragé pour autant et a demandé la permission d'utiliser ce merveilleux outil qu'est le télescope spatial Hubble afin de percer le secret des « pâtés ». Trois sessions d'observation lui furent accordées, et la photo ci-contre a été prise lors de la première. La nébuleuse N81 s'ouvre à nos yeux : « L'image montre la présence de dizaines d'étoiles très jeunes et une région de formation d'étoiles très turbulente. Les deux étoiles les plus brillantes sont 300 000 fois plus lumineuses que notre Soleil... C'est une occasion unique d'observer en détail les phénomènes violents qui caractérisent ces régions : vents stellaires très violents, ondes de choc, etc. Cette photographie montre en fait qu'un amas d'étoiles massives jeunes est en train de détruire son cocon natal et que ce genre d'étoiles se forment en groupes et non pas de manière isolée. »



La nébuleuse N81 vue par le télescope spatial Hubble : « L'image montre la présence de dizaines d'étoiles très jeunes et une région de formation d'étoiles très turbulente. Les deux étoiles les plus brillantes sont trois cent mille fois plus lumineuses que notre Soleil », explique Mohammad Heydari-Malayeri, astronome à l'Observatoire de Paris.

SOLEIL ET LUNE DE LA SEMAINE
vendredi 20 octobre 2000 (à Paris)

8 h 20	Lever	Coucher	18 h 50
23 h 41	Lever	Coucher	15 h 47

(le 19/10)

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 00 - 248

Retrouvez nos grilles sur www.lemonde.fr

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
I											
II											
III											
IV											
V											
VI											
VII											
VIII											
IX											
X											

ficient de traînée. - 8. Membres de la famille. Pour suivre ses comptes sans aller à la banque. - 9. Règle. Kit en pièces détachées. Patrie d'Abraham. - 10. Point rouge dans l'étang. Comédiens ou militaires. - 11. Pour préparer les breuvages de 17 heures. - 12. Besoins impérieux.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 00 - 247

HORIZONTALEMENT

I. Imperfection. - II. Nerveux. Râ. - III. Trie. Simulas. - IV. Even-tes. Coué. - V. Ré. Tréteaux. - VI. Nitre. Ange. - VII. Aliéna. Feule. - VIII. ULM. Eloï. Rot. - IX. Te. Eteule. Té. - X. Esse. Stentor.

VERTICALEMENT

1. Internaute. - 2. Merveilles. - 3. Prie. Tim (mit). - 4. Eventre. Ee. - 5. Ré. Trenet. - 6. Fusée. Ales. - 7. Exista. Out. - 8. Enfile. - 9. Trucage. En. - 10. Loueur. - 11. Oraux. Loto. - 12. Nase. Fêter.

AFFAIRE DE LOGIQUE

PROBLÈME N° 193

1... 2... 3... Partez !

Deux fractions se simplifient à la manière du cancre : $\frac{484}{847}$ et $\frac{654}{545}$

Championnat international des jeux mathématiques

Le 15^e Championnat international des jeux mathématiques est ouvert à tous, des élèves de cours moyen aux « professionnels » des mathématiques. Il se dispute en quatre étapes dont la première a lieu par correspondance. Les bulletins d'inscription sont à demander avant le 15 décembre à la Fédération française des jeux mathématiques (FFJM), 1, avenue Foch, 94700 Maisons-Alfort. Il est aussi possible de s'inscrire sur le site Internet www.cjim.org

Elisabeth Busser et Gilles Cohen
© POLE 2000

Solution dans Le Monde du 24 octobre.

Solution du problème n° 192 paru dans Le Monde du 10 octobre.

HORIZONTALEMENT

I. Rentre-dedans sur la table. - II. Donne de la hauteur. - III. Très joli coup. Evite bien des longueurs. - IV. Air du Maghreb, c'est aussi un air brisé. Largué dans les airs. Interjection. - V. Supports intérieurs. - VI. Structure d'entreprise. Vieilles habitudes. Horus serait donc son fils et son neveu. - VII. Finit parfois à nos pieds. Aux bouts du frisson. Voyelles. - VIII. Relié au continent depuis 1988. A l'identité. Terrain de jeux. - IX. Absorbé. - X. Qui a beaucoup trop absorbé. Petit noir.

VERTICALEMENT

1. Pour eux, les spectacles ne manquent pas d'intérêts. - 2. Première capitale du Japon. Blonde un peu amère. - 3. Sur le côté d'un dé. Devenu DL. - 4. Un début de richesse pour la boulangère. Sur une autre face du dé. - 5. Macaque devenu facteur. Doubé en tête. - 6. Plus facile à mettre qu'à prendre. Un petit morceau de la banquise. - 7. Grecque qui tend vers le zéro. Coef-

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437. ISSN 0395-2037

Imprimerie du Monde
12, rue M. Gunsbourg
94852 Ivry cedex

Le Monde PUBLICITE

Président-directeur général : Dominique Aidun
Directeur général : Stéphane Corre
21bis, rue Claude-Bernard - BP 218
75226 PARIS CEDEX 05
Tél : 01.42.17.39.00 - Fax : 01.42.17.39.26

PRINTED IN FRANCE

Chaque mardi avec

Le Monde
DATÉ MERCREDI

retrouvez

LE MONDE INTERACTIF

MUSIQUE Le chanteur ivoirien Alpha Blondy se produira mercredi 18 octobre au Palais omnisports de Paris-Bercy, première date de sa tournée française, quatre jours avant

l'élection présidentielle dans son pays. Celui qui fut le premier à imposer le reggae africain sur la scène internationale se dit aujourd'hui effrayé par le repli nationaliste ivoi-

rien et accuse la junte militaire au pouvoir d'entretenir un climat de xénophobie. ● LE MESSAGE protestataire d'Alpha Blondy est repris par la jeune génération, notamment par l'irrève-

rencieux Tiken Jah Fakoly ou le chanteur Meiway, qui réside en France. ● LA MUSIQUE ZOUGLOU, née dans les quartiers populaires, a accompagné le renversement du président

ivoirien Henri Konan Bédié, en devenant le mode d'expression privilégié de la jeunesse. Avec elle s'est développée le mapouka, une danse de femmes traditionnelle de plus en plus lascive.

Les chanteurs de Côte d'Ivoire entonnent le grand air de la liberté

Alpha Blondy, Tiken Jah Fakoly, Meiway..., autant d'artistes qui ont décidé de faire de leur musique une arme de lutte politique à quelques jours d'une élection présidentielle où se joue l'avenir de leur pays

CALME ET POSÉ, d'une courtoisie extrême, ponctuel, Alpha Blondy a changé. Il n'est plus cet imprévisible, capable de tout – oublier un rendez-vous, annuler sans prévenir un concert, fût-il d'importance, comme celui qu'il va donner le 18 octobre au Palais omnisports de Bercy, à Paris, quatre jours avant la date prévue de l'élection présidentielle en Côte d'Ivoire. Ceux qui travaillent aujourd'hui avec lui apprécient sa métamorphose. « Dans l'opération que nous avons montée, il a été formidable, toujours disponible », soutient Robert Menard, fondateur de l'association Reporters sans frontières, au profit de laquelle le chanteur ivoirien a enregistré *Journalistes en danger* (Démocrature). La chanson, incluse dans l'album *Elohim*, est un hommage au Burkinabé Norbert Zongo, directeur du journal *L'Indépendant*. Ce journaliste fut torturé à mort par la garde présidentielle le 13 décembre 1998, alors qu'il enquêtait sur la disparition mystérieuse du chauffeur du frère du chef de l'Etat, Blaise Compaoré. « Personne n'a encore été condamné. Donc, pour nous, rien n'est plus efficace qu'une chanson d'Alpha Blondy pour dire aux frères Compaoré : on n'oubliera pas. »

L'impact médiatique a été inespéré « au Burkina Faso et dans toute l'Afrique de l'Ouest. Cela a été colossal, notamment grâce à la diffusion du titre par Radio France Internationale, très écoutée dans ces régions ». Pourquoi avoir choisi Alpha Blondy ? « Parce que lors-



LOUIS VINCENT

Alpha Blondy : « Je ne peux pas me taire et laisser la Côte d'Ivoire s'embraser. »

que je l'ai vu en concert à Ouagadougou, j'ai été bluffé par le personnage sur scène et par le délire qu'il y avait dans le stade. J'ai alors mesuré l'immense popularité qu'il avait à Ouaga. » Dix-sept années après *Brigadier Sabari* (1983), son premier succès, dans lequel il dénonçait les violences policières, Alpha Blondy, le premier à imposer le reggae africain sur la scène internationale, reste une référence pour la jeunesse d'Afrique. « C'est un grand artiste, quelqu'un que l'on respecte », déclare Ibrahim, dit « Base », d'origine sénégalaise. Il est membre du groupe de rap français La Brigade qui a repris *Brigadier Sabari* dans son album *Le Testament*, sorti en 1999.

Alpha Blondy déclare vouloir dédier le concert de Bercy à l'article 12 de la Constitution ivoirienne qui stipule, rappelait-il à l'Agence France-Presse le 12 octobre, qu'« aucun Ivoirien ne peut être contraint à l'exil. Toute personne persécutée en raison de ses convictions politiques, religieuses, philosophiques ou de son appartenance ethnique peut bénéficier du droit d'asile sur le territoire de la République de Côte d'Ivoire... ». La Côte d'Ivoire, terre d'asile où 35 % à 40 % des habitants sont d'origine étrangère, c'est fini, s'inquiète le chanteur. Il accuse la junte militaire au pouvoir d'entretenir un climat de xénophobie, déjà encouragé par le thème de l'« ivoirité » développé par Henri Konan Bédié, le président déchu en décembre 1999.

« La Côte d'Ivoire aux Ivoiriens » est devenu un thème fédérateur à la télévision nationale. Ce repli nationaliste fait peur à

Alpha Blondy. « Il y a péril en la demeure », insiste le chanteur, encore choqué par l'intervention des militaires à son domicile dans la nuit du 17 au 18 septembre, quelques heures après l'attaque contre la résidence du général Gueï, le chef de la junte militaire au pouvoir. « Pourquoi sont-ils venus chez moi ? Est-ce parce que je m'appelle Koné Seydou, que j'ai un nom à consonance nordique donc suspect... » Alassane Ouattara, principal opposant au régime,

dont la candidature a été invalidée, est lui-même un ressortissant du Nord.

A Bercy, il faut s'attendre à quelques déclarations du chanteur sur le chaos politique du pays : « Je ne peux pas me taire et laisser la Côte d'Ivoire s'embraser. » Depuis *Brigadier Sabari*, le titre qui fera naître « le mythe Alpha Blondy, porte-parole des déshérités, des marginaux, de la jeunesse rebelle », note Frank Tenaille dans *Le Swing du camé-*

Du refrain au slogan

La scène musicale ivoirienne s'inspire largement de la vie politique, dont chaque soubresaut induit une nouvelle chanson, la sortie d'une nouvelle cassette, voire la création d'un nouveau groupe. Reggae ou zouglou, elle passe au crible les problèmes quotidiens de la jeunesse, des affaires de cœur aux drames du chômage. Elle s'attaque aux dérives du pouvoir, au tribalisme, à l'exclusion, en utilisant largement l'art de la métaphore et l'humour.

Dans cette verve intarissable, les politiciens puisent parfois leur slogan. Ainsi, le candidat de l'ancien parti au pouvoir, Emile Constant Bombet, avait fait d'un refrain zouglou bien connu, « Ce qui est dit est dit », son slogan de campagne. La candidature de M. Bombet a été invalidée par la Cour suprême, mais le slogan a survécu, récupéré par le général Gueï, qui lui a ajouté un « Ce qui est écrit est écrit », justifiant l'application stricte de la Constitution qui a entraîné l'invalidation de quatorze des dix-neuf candidatures déposées pour la présidentielle du 22 octobre.

ABIDJAN

de notre correspondante

« Un matin du 24 est arrivé Gueï Noël au lieu de Papa Noël avec un joli cadeau, plein de cadeaux » : quelques semaines à peine après le coup d'Etat de décembre 1999, quand de jeunes soldats ont renversé le président Henri Konan Bédié et porté au pouvoir le général Gueï, une nouvelle cassette de musique zouglou apparaissait dans les kiosques d'Abidjan. Cet hommage aux putschistes chanté par El Mutino lançait pour quelques mois la mode du kaki. Dans les nombreux clips diffusés par la télévision nationale, le treillis était devenu l'uniforme du chanteur de zouglou.

Avant le coup d'Etat déjà, les chansons zouglou collaient à l'actualité. Ce genre musical, né dans les quartiers populaires, s'est développé avec le multipartisme au début des années 90. Musique d'ambiance accompagnant les fêtes scolaires et universitaires, il est devenu le mode d'expression des exclus et des contestataires, chanté dans un français de la rue typiquement ivoirien. Les Salopards ont été, avant la chute du président Bédié, un des groupes phares de ce mouvement, prenant la défense des syndicalistes étudiants dont à « cinq heures du matin, commandos fait petit déjeuner » ou fustigeant les hommes politiques qui « promettent monts et merveilles et après quand ils sont élus, disparaissent ».

Après le putsch, Soum Bill, le chanteur des Salopards, a publié un album solo, *Zambakro*, du nom d'un célèbre camp d'entraînement militaire du centre du pays. Il y critique vertement le jusqu'au-boutisme du chef de l'Etat déchu : « C'est quel président, depuis on te parle, tu ne comprends rien... Ton peuple a faim et toi tu lui tiens des discours guerriers voilà pourquoi, ils t'ont fait lolololololol, voilà pourquoi ils t'ont fait lalalalalalal », bruit imitant les tirs de kalachnikov qui ont résonné dans Abidjan les 23 et 24 décembre 1999. Mais, alors que les militaires sont encore des héros, Soum Bill dénonce déjà les exactions des hommes en uniforme, notamment celles du PC Crise, une unité qui terrorisait les populations : « Maman, ça fait vraiment pitié... Quand ils arrivent ils ne te disent même pas bonjour, c'est avec craque de fusil, ils vont te frapper. Faut pas que PC Crise devienne PC crime. »

« FÊTE DES MUTINS »

Pendant quelques mois, les musiciens contestataires ont bénéficié de l'euphorie qui a suivi le coup d'Etat. La télévision, naguère sous censure officielle, s'est tout à coup ouverte à tous. Au lieu des musiques militaires généralement diffusées aux lendemains des putschs, les radios ont laissé la part belle au reggae et au zouglou. Alpha Blondy, Serge Kassy, Tiken Jah Fakoly passaient en boucle entre deux

léon, ouvrage consacré aux musiciens et chanteurs africains ayant marqué l'époque ces cinquante dernières années, Alpha Blondy fait de l'éveil des consciences sa mission. Comme le faisait le Nigérien Fela ou, au Cameroun, Lapiro de Mbanga. « Nous les chanteurs, nous sommes des marchands de bonheur, des marchands d'espoir. » D'où cette pugnacité parfois naïve avec laquelle il pointe du doigt dans ses chansons les injustices qui parasitent le rêve, ses attaques contre les politiciens corrompus, l'arbitraire, la violence (« Je suis pacifiste jusqu'à la moelle »). La star de Côte d'Ivoire a fait du reggae protestataire son identité.

Produire du sens, c'est également la ligne de Tiken Jah Fakoly, le plus prometteur des chanteurs engagés dans la voie musicale ouverte par Alpha Blondy (empruntée aussi par Serge Kassy, Ismaël Isaac, Tangara Speed Ghôda, Larry Check ou Zoanet Comes, installé en France). Ses chansons expriment les exaspérations, les frustrations des laissés-pour-compte. Elles ont fait mouche immédiatement parmi les jeunes en Côte d'Ivoire – certains s'étaient détournés d'Alpha Blondy quand il a fait allégeance un temps à Henri Konan Bédié, le successeur de feu Houphouët-Boigny. « Les textes du reggae doivent dire ce que les gens des ghettos ont envie de dire », affirme Tiken Jah Fakoly. Après *Mangercratie*, en 1997 (« Allez dire aux hommes politiques qu'ils enlèvent nos noms dans leur business : on a tous compris »), il sort l'album *Cours d'histoire*, dont le titre *Nationalité* est une réponse claire au concept d'« ivoirité ».

Cet été, en Côte d'Ivoire, avec *Le Caméléon*, sa nouvelle cassette, l'irrévéréncieux chanteur pousse l'audace un peu plus loin. Inversant l'idée d'Alpha Blondy qui, en 1987, rendait hommage à Houphouët-Boigny qu'il soutenait en reproduisant l'enregistrement de l'un de ses discours sur son album *Révolution* (*Jah Houphouët parle*), Tiken Jah Fakoly incruste des mots très explicites sur des phrases prononcées par le général Gueï : « Comme tu l'avais promis/Retourne au village/Balaie la maison/Garde ton

honneur/Le peuple te regarde. » Une manière de rappeler au chef de la junte, candidat à l'élection, sa promesse de rendre le pouvoir aux civils à la fin du mois d'octobre. Cette liberté de parole a évidemment un prix : la censure, voire les intimidations. « Une semaine après sa sortie, le 28 août, 50 000 cassettes étaient vendues, raconte le chanteur, bien que l'on n'ait pas voulu que je montre ma vilaine tête à la télévision et que les revendeurs craignaient les militaires. C'est une cassette que l'on n'entend pas dans la rue, ni dans les maquis [restaurants populaires]. »

« Nous les chanteurs, nous sommes des marchands de bonheur, des marchands d'espoir » : Alpha Blondy fait de l'éveil des consciences sa mission

En Côte d'Ivoire, mais aussi en France, où l'Aamcif (Association des artistes et musiciens de Côte d'Ivoire en France) devait organiser un « Gala de l'unité » à Paris le 14 octobre, les artistes ivoiriens prennent très clairement position sur la situation politique dans leur pays. Résidant ici depuis une quinzaine d'années, le chanteur Meiway, dont la musique trépidante, aux synthés tapageuses, est fortement influencée par le soukous congolais, se réjouit de cet engagement unanime. « Je n'ai jamais vu autant d'albums sortir de la Côte d'Ivoire critiquant les abus sociaux et politiques qui blessent notre pays. » La musique est l'arme du futur, disait Fela. Chez les artistes ivoiriens, on y croit.

Patrick Labesse

Sur la base aérienne de Port-Bouët, la caserne des Tueuses

communiqués de la junte. Une grande « Fête des mutins » a même été organisée au stade Houphouët-Boigny, réunissant la jeunesse autour des groupes les plus populaires du moment. Mais les bénéficiaires de cette ouverture ont été les groupes de mapouka, jusque-là occultés par la télévision au nom de la morale.

LE DÉVERGONDAGE DU MAPOUKA

A l'origine, ce rythme traditionnel est une danse de femmes assez technique qui consiste à remuer une fesse après l'autre sans bouger le reste du corps. En se popularisant, le mapouka s'est dévergondé, les postures se sont faites de plus en plus lascives et les danseuses de moins en moins habillées. Les Tueuses du Mapouka ont été les stars de la « Fête des mutins » et sont depuis les égéries des jeunes soldats. Et pour cause : leur manager, John Chahin, est un sous-officier, ancien responsable de l'Orchestre de l'armée de l'air. Les Tueuses vivent avec leur coach sur la base aérienne de Port-Bouët, au sud de la capitale. Récemment, elles se sont données en spectacle dans le village de l'adjudant-chef Boka Yapi, chef de la garde rapprochée du général Gueï et membre de la junte. Un autre supporter du mapouka appartient au Comité national de salut public : l'enseigne de vaisseau Honoré Zohin, ancien manager d'un des groupes les plus connus, Nigui Saff. En mai, il est

devenu ministre, d'abord chargé de la construction et du logement, puis des sports – fonctions incompatibles avec ses activités dans le show-business...

Rapidement, cependant, le vent de liberté des premiers mois de transition a cédé la place à la censure dans les médias d'Etat. « Il n'y a plus de censure directe comme sous Bédié quand, par note officielle, tel ou tel artiste était interdit d'antenne. Maintenant, c'est plus pernicieux. On est invité à la télé à condition de ne jamais chanter les morceaux qui fâchent », explique Serge Kassy, chanteur de reggae et « parrain » de la turbulente Fédération étudiante et scolaire de Côte d'Ivoire. Il fait partie des déçus du coup d'Etat – il avait dédié une chanson au général Gueï avant qu'il ne prenne le pouvoir : « Parce que je refuse le discours nationaliste, parce que je ne comprends pas que l'on se taise alors qu'il y a des arrestations arbitraires, des disparitions, des morts, on me range dans le camp de Ouattara [l'ancien premier ministre, écarté également de la course à la présidence et bête noire du régime]. » « Je ne suis pas ouattariste, j'ai toujours été aux côtés des démocrates, des forces du changement, alors désormais je reste discret », ajoute Serge Kassy, avant de rejoindre Alpha Blondy pour son concert parisien, si les circonstances le lui permettent.

Fabienne Pompey

du 20 au 23 octobre 2000 de 12 h. à 21 h.

Weekend de 10 h. à 21 h.

Carrusel du Louvre
99 rue de Rivoli
Paris 1^{er}

ART PARIS

foire d'art contemporain
75 galeries 400 artistes

www.artparis.fr

DALLOYAU
Nart
francesco smalto
ffl
Paris 89fm

Gilles Jacob redessine le Festival de Cannes

Le président s'explique sur l'avenir de cette « institution » dont il vient de changer l'équipe dirigeante

GILLES JACOB savoure en connaissance le chaud-froid d'une reconversion réussie de l'équipe dirigeante du Festival international du film de Cannes autour de sa présidence (*Le Monde* du 5 octobre) et de l'agressivité des médias américains contre la manifestation qu'il pilote depuis près d'un quart de siècle. La situation permet à ce diplomate hors pair de jouer sur plusieurs tableaux : expliquer le choix de Véronique Cayla, nommée directrice générale, et de Thierry Fremaux, délégué artistique ; contrer l'offensive des porte-parole de l'industrie hollywoodienne ; être le héraut de l'ensemble des festivals du monde tout en soulignant l'équilibre du « sien » en comparaison des tourments qu'affrontent ses concurrents. Il se propose de présenter ce qu'il appelle un « audit culturel ».

Le choix des nouveaux collaborateurs s'inscrit dans une configuration voulue par lui, mais due aussi au départ, le 1^{er} juillet 2001, du secrétaire général du Festival, François Erlenbach. A l'ancienne troïka (Pierre Viot, président ; Gilles Jacob, délégué général ; François Erlenbach, secrétaire général) succède un « trio », la métaphore musicale visant à souligner que ses membres auront vocation à jouer de concert.

Voué à assumer les tâches du président (relations avec le conseil d'administration, les pouvoirs publics et les sponsors), Gilles Jacob contredit ceux qui prétendent qu'il n'abandonnera jamais la sélection officielle : « Il me sera désormais impossible de voir les quelque 200 films qui nous sont soumis chaque année. La sélection est le travail de Thierry Fremaux, même si je serai évidemment à ses côtés s'il souhaite un conseil. Et je ne me priverai pas de me glisser de temps en temps

à une projection, pour le plaisir. »

En attendant, le président Jacob s'emploie à ferrailer contre les « journaux corporatifs anglo-saxons » qui ont pris pour cible les festivals, et d'abord le premier d'entre eux. Pointant erreurs, abus de langage et malveillances, il s'étonne que la presse américaine lui ait reproché de n'avoir pas sélectionné davantage de films hollywoodiens quand, lors de leur sortie, elle les critique comme particulièrement médiocres. Insistant sur la mauvaise volonté des studios à présenter à Cannes les films que celui-ci réclame, il reconnaît que le choix a été récemment moins attractif : « Alors que la création cinématographique se porte bien dans de nombreuses régions du monde, y compris certaines peu prévisibles, le cinéma d'auteur américain a subi récemment une baisse de forme. »

DES LIEUX DE RÉSISTANCE

Gilles Jacob dessine un paysage où « les festivals apparaissent comme des lieux de résistance à l'uniformisation esthétique », « au règne du marketing ». Il insiste sur les missions essentielles de Cannes : « La défense d'une certaine idée du cinéma et la découverte des auteurs d'aujourd'hui, en ne laissant tomber aucune école, aucune approche ». Depuis son arrivée au poste de délégué général, en 1978, il se félicite d'avoir aussi mis en place « au-delà des sélections et des palmiers », la Caméra d'or et désormais la Cinéfondation, publié des livres, produits des films et un CD-Rom, organisé des hommages, des leçons de cinéma, des expositions, des concerts, des spectacles, accueilli des personnalités dont le secrétaire général de l'ONU, le président de la République et le premier ministre.

Tout à son bilan culturel, il en



SYLVIE BISCIONI

De gauche à droite : Gilles Jacob, Véronique Cayla, directrice générale, et Thierry Fremaux, délégué artistique.

oublierait que Cannes est aussi devenu, Jacob regnans, l'un des principaux marchés du film au monde. Il revendique en revanche « l'expertise dans la programmation » qui permet de donner à chaque film le maximum de chances grâce à la manière dont il est présenté. Cette année, *Yi Yi* ou *Harry...* en ont été bénéficiaires, tandis qu'on observait « une bien meilleure disponibilité des festivaliers à des films "difficiles" qui n'auraient pas reçu naguère un aussi bon accueil ».

Il insiste également sur les évolutions technologiques, qui vont obliger les festivals, comme tous les autres secteurs du cinéma, « à muter ». Et constate que, « symptôme de la fin d'une époque », nombre de festivals connaissent des changements de direction moins paisibles que celui de Cannes : après l'arrivée en 1999 d'un nouveau directeur à Venise suite au départ anticipé de son prédécesseur, le patron de Berlin a été sèchement remercié début 2000 ; celui de Locarno a démissionné cet été ; celui de Saint-Sébastien quitte également ses fonctions.

Sur fond de mutations techniques, économiques mais aussi culturelles, Gilles Jacob dénonce deux dérives inquiétantes. D'abord, la prolifération incontrôlée du terme « festival » : « Quand on appelle

ainsi deux jours de rencontres avec des chefs opérateurs organisés par une revue au Forum des Halles, ou une semaine commerciale mise en place par des exportateurs, le mot ne signifie plus rien. » Il suggère que la Fédération internationale des producteurs de films, qui labellise les manifestations dans le monde entier, prenne ses responsabilités. Surtout, il s'inquiète des dérives « nationalistes » de nombreuses manifestations, y compris les plus prestigieuses. « Mettre au programme d'un festival des films locaux, soit pour calmer les esprits échauffés, soit pour montrer que le cinéma national est bien vivace, relève de la démagogie et risque de remettre en question l'idée même de festival international. »

Manière de répondre aux professionnels italiens qui s'étaient plaints en mai de l'absence en sélection officielle de films de leur pays – ce qui arrive chaque année à des dizaines d'autres cinématographies. C'est aussi une façon de prévenir d'éventuelles pressions françaises. Plaidant pour une manifestation qui, malgré son ampleur, « a besoin de légèreté », son président tient à défendre « l'émotion collective dans un lieu magique » dévolu à « la reconnaissance des œuvres marquantes ».

Jean-Michel Frodon

Mary L. Stallings, divine inconnue au Village Vanguard

NEW YORK

de notre envoyé spécial

New York en coup de vent, 1^{er} octobre 2000 : été indien, cumulus joufflus, écureuils très liants. Mary Stallings est au Vanguard. Mary qui ? Personne ne sait plus. Dans l'Encyclopédie de Leonard Feather, elle ne fait qu'entrer et sortir, au tome II des *Sixties* (page 246). Personne ne mesure plus l'effet discret qu'elle produisit naguère dans les chorales ou sur la West Coast du jazz. Gravant un disque en 1961 avec Carl Tjader. Tournant en 1964, dans le Nevada, avec Billy Eckstine...

La méthode est imparable. Ne volez pas le *Village Voice*, il est gratuit. Prenez l'air d'un homme qui en savait trop. Murmurez *in petto* : « *Tiens ! Tommy Flanagan est en ville...* » ; lancez le nom de Lou Donaldson au douanier. Ne parlez que des bassistes. Organisez votre soirée. Priorité au Village Vanguard pour au moins trois raisons, plus indéfendables les unes que les autres : la fidélité, la légende et le hasard. On sait que ce n'est plus le Vanguard

et que ça l'est encore. On sait qu'avec sa catégorie, la rareté des temps, les équations à quarante-deux inconnues, c'est toujours du presque sûr, le pilier bien au centre, les consos ruineuses, le Nippon élégant et le fantôme de Max Gordon surfant en charentaises dans son caveau. C'est pour cela qu'on y descend, escalier à pic, piste de descente à skis, pour faire le point du jazz. Au programme, mystère Mary Stallings.

C'est là. Eric Reed en trio l'accompagne. Propos du prospectus : Eric Reed ramène Mary Stallings à la scène. Lui, on le connaît : le meilleur pianiste de sa génération, à la ville plutôt fringant. Qu'a-t-il à faire d'une revenante ? Intro très club, un Blue Monk enlevé, opérette, banal et entraînant au début, puis pas mal. Franchement pas mal.

Reed présente alors un autre postadolescent de la musique afro-américaine, Ran Blake, saxophoniste ténor. D'abord banal, bluesy, et, peu à peu, pas mal. Carrément pas mal. On se dit qu'on a sauvé la soirée. Ce sera ni plus ni

moins une soirée club au Vanguard. Faites durer le gin-tonic, il est hors de prix.

Elle entre, elle, Mary L. Stallings. Le temps se bloque. Visage d'une beauté de nuit. Tenue toute plissée, gris, noir, bleu de guesde, par Issey Miyake. Elle chante. C'est comme une apparition. Diction extraordinaire. Les chanteurs et chanteuses de jazz ont donné à la langue, parfois impossible, de ce pays ses lettres de noblesse. Mise en place de géomètre et de danseuse. Carmen MacRae... Dinah, Anita, Sarah... Elle a tout des très grandes. Plus un charme singulier. Dans les rangs, la ferveur est du type Gréco, Barbara, Freddy Garcia, La Paquita. C'est une voix à tomber. On se lève. Le pilier n'existe plus. Elle enregistre pour Maxjazz. Sortie du disque en avril. Tourneurs et derviches d'Europe, rendez-vous dès le printemps : il faut à M^{me} Mary Lorraine Stallings un club, un petit théâtre, des élégances, beaucoup de distinction, un auditoire trié sur le volet. Et Eric Reed au piano.

Francis Marmande

L'Opéra de Bordeaux obtient le label d'Opéra national

L'établissement va bénéficier d'une aide de l'Etat supplémentaire de 8 millions de francs sur cinq ans

LE 4 OCTOBRE, à la sortie d'un rendez-vous avec la ministre de la culture et de la communication, Catherine Tasca, le député et maire de Bordeaux, Alain Juppé, a annoncé que l'Opéra de Bordeaux, avait obtenu le label d'« Opéra national », une distinction jusqu'alors accordée seulement à deux autres établissements lyriques régionaux, l'Opéra de Lyon et l'Opéra du Rhin. Catherine Trautmann, alors ministre de la culture et de la communication, avait accordé ce label au premier en mars 1996, puis au second en novembre 1997.

Cet engagement quinquennal renouvelable s'établit en liaison avec les collectivités locales, sous forme bipartite – ville et région dans le cas de Bordeaux – ou tripartite – ville, département et région pour Lyon et Strasbourg, où l'Opéra national du Rhin chapeaute aussi les activités lyriques de Mulhouse et Colmar.

Face à des difficultés budgétaires récurrentes, ayant notamment contraint son directeur, Thierry

Fouquet, dont le mandat expire en 2002, à produire moins de spectacles et davantage de versions de concert (cette saison, sur huit productions, trois seront données sans mise en scène), la Ville de Bordeaux, principal bailleur de fonds de l'établissement, souhaitait que l'Etat s'engage davantage. Depuis trois ans, Thierry Fouquet en avait préparé la demande mais le dossier était resté gelé, comme celui de Nancy, également demandeur.

LE DIRECTEUR SOULAGÉ

A première vue, le label d'Opéra national n'apporte pas une plus-value financière déterminante puisque l'Etat n'augmente son aide à Bordeaux (qui s'élève aujourd'hui à 16,5 millions de francs) que de 8 millions de francs sur cinq ans, ce qui équivaut à moins de 2 millions de francs par saison. « Si l'on rapporte cette aide à notre budget total, qui est de 144 millions de francs, précise Thierry Fouquet, ces 8 millions ne pèsent pas lourd. Mais, affectés au seul budget artistique, qui est de 44 millions, cela fait

une différence notable. » Toutefois, l'aide fournie par l'Etat à Bordeaux n'est en rien comparable à celle que reçoivent Lyon et Strasbourg : « L'Opéra de Lyon reçoit 40 millions et l'Opéra du Rhin 29 millions. Mais, quand la Ville de Strasbourg donne 80 millions à son Opéra, l'Opéra de Bordeaux reçoit 95 millions de la part de sa municipalité. »

Il faut tempérer cette précision de Thierry Fouquet par le fait que l'Orchestre de Strasbourg, qui joue dans la fosse de l'Opéra du Rhin, a son propre budget, sa propre saison artistique et son propre directeur musical et reçoit donc une subvention propre de la Ville, tandis que l'Orchestre de l'Opéra de Lyon est rattaché budgétairement et artistiquement au théâtre qui l'accueille. Les situations administratives différentes des opéras de régions rendent toutes les comparaisons budgétaires difficiles.

Le cahier des charges bordelais est en cours de préparation. « Il implique, rappelle Thierry Fouquet, des obligations en matière de

nombre de spectacles, de création, d'équipement. A cet égard, il faut que l'établissement ait un chœur, un orchestre, un ballet, un atelier de décors et de costumes, ce qui était déjà notre cas. »

Pour l'heure, le directeur semble soulagé : « Nous allons pouvoir envisager de manière plus sereine ces prochaines années. Comme le plan est quinquennal, nous savons enfin où nous allons pour les saisons suivantes. Songez qu'il m'est arrivé, en octobre, de ne pas connaître le montant de la subvention de la région pour la saison en cours, et ce à plus ou moins 10 %... Si la région avait décidé de réduire de 10 % sa contribution, comme elle l'a fait pour d'autres instances culturelles en Aquitaine, cela aurait signifié une réduction de 650 000 francs ! Il reste encore à accorder les périodes de quinquennat avec la durée des mandats directoriaux, qui sont de trois ans. Dès lors, le travail sera grandement facilité. »

Renaud Machart

Le Monde des DEBATS

Au sommaire du numéro d'octobre

Plaidoyer pour la politique... malgré tout

Pascal Perrineau, François Léotard / Michel Rocard / Alain Finkielkraut, Anne-Marie Idrac, Patrick Braouezec, Jean-Pierre Delalande, Marie-Hélène Aubert, Jean-François Mattei



Tibet : la longue marche de la normalisation

Claude B. Levenson

Les pays de l'Est dans le carcan européen

Ivaylo Znepolski

La ville existe-t-elle encore ?

Thierry Paquot, Jacques Lévy, Saskia Sassen, Bernardo Secchi, Bernard Franco

Mensuel.

En vente 25 F chez votre marchand de journaux

Je m'abonne au *Monde des Débats* :

M. M^{me} M^{lle}
Nom : Prénom :
Adresse :
Ville : Code postal :
Tél. : Fax :
 1 an (11 numéros) pour 209 F, au lieu de 275 F (prix au numéro).
Je bénéficie d'une réduction exceptionnelle de 22 %.
Étranger : 269 F TTC (40,90 euros).

Je joins mon règlement par chèque bancaire ou postal à l'ordre de : *Le Monde des Débats*
Service Abonnements
70, rue Compans 75019 Paris. Tél. 01 44 84 85 00

Date d'expiration :
 Je règle par carte bancaire n° :
 Je souhaite recevoir une facture acquittée. Date et signature :

Une enquête policière sous le signe de Tchekhov

Frédéric Bélier-Garcia, pour sa première grande mise en scène, s'empare à Aubervilliers de « Biographie : un jeu », comédie bourgeoise moderne du dramaturge suisse Max Frisch

BIOGRAPHIE : UN JEU, de Max Frisch. Mise en scène : Frédéric Bélier-Garcia. Avec François Berléand, Emmanuelle Devos, Eric Elmosnino, David Migot, Ninon Bretcher. Théâtre de la Commune, 2, rue Edouard-Poisson, Aubervilliers. M^e Aubervilliers-Quatre-Chemins. Tél. : 01-48-33-93-93. Du mardi au samedi, à 20 h 30 ; dimanche à 16 heures. De 50 F (7,62 €) à 130 F (19,82 €). Durée : 1 h 40. Jusqu'au 29 octobre.

En 1983, Roger Blin présentait à l'Odéon *Triptyque*, de Max Frisch. Ce fut son ultime mise en scène et la dernière présentation d'une œuvre du dramaturge suisse dans un grand théâtre français. Depuis, l'auteur de *Monsieur Bonhomme* et *les incendiaires*, *Andorra*, *Don Juan* ou *l'amour de la géométrie* a été « oublié », parce qu'il était associé au théâtre démonstratif en vogue dans la foulée brechtienne des années 60. Le revoilà – première bonne nouvelle – avec une de ses œuvres les moins connues, *Biographie : un jeu*, présentée par Frédéric Bélier-Garcia, dont c'est la première grande mise en scène – deuxième bonne nouvelle.

La pièce est placée sous l'aile protectrice de Tchekhov. Verchinine, dans *Les Trois Sœurs* : « Je me dis souvent : si l'on pouvait recommencer sa vie, une bonne fois, consciemment ? Si cette vie que nous avons n'était, pour ainsi dire, qu'un brouillon, et l'autre, une copie propre ? Je pense

que chacun de nous tenterait alors de ne pas se répéter... » Vieille histoire, que Max Frisch restructure en architecte. Il prend un homme d'une cinquantaine d'années, Kürmann (François Berléand), à un point crucial de son existence : le soir où il rencontre celle qui deviendra sa seconde épouse, Antoinette (Emmanuelle Devos). Ce soir-là, Kürmann fête sa nomination de professeur d'étologie à l'université. A 2 heures du matin, quand les derniers invités sont partis, il trouve une jeune femme assise dans un fauteuil. Il ne la connaît pas, elle n'a visiblement pas l'intention de s'en aller. Kürmann ne tient plus debout, il doit se lever tôt le lendemain. Comment mettre l'intruse à la porte ?

FAIRE AVEC, AUTREMENT

Max Frisch impose une règle intangible à Kürmann, qu'il met en scène sept ans après la soirée et à l'issue d'un mariage catastrophique : tout peut changer à condition que seul le comportement change. Le monde reste ce qu'il est, et il n'est pas question de réécrire le passé antérieur à la rencontre. Il s'agit donc de faire avec, autrement. Un homme extérieur à l'histoire joue l'arbitre (l'excellent Eric Elmosnino). Il demande à Kürmann et à Antoinette de reprendre la scène initiale, en veillant à ce qu'aucune tricherie, sentimentale ou logique, ne vienne fausser le(s) déroulement(s) possible(s).

Biographie : un jeu est une machine de guerre construite comme une enquête policière, maniaque jus-

qu'à l'obsession. Max Frisch enserme Kürmann dans un réseau d'hypothèses, de questions et de choix qui est à la fois fascinant dans sa logique et pesant dans son déroulement. Rien n'est négligé, tout est commenté. Il serait sûrement pénible d'entendre aujourd'hui *Biographie : un jeu* (écrite en 1967 et publiée aux éditions Gallimard en 1970) dans son intégralité. En 1971 déjà, Max Frisch déclarait : « Ce qui est sûr, c'est que le théâtre démonstratif n'est plus de mise. Le public en a tiré toutes les leçons possibles, et les metteurs en scène ne savent pas encore le "relire" ».

Il fallait sans doute attendre trente ans pour que la « relecture » soit possible. Frédéric Bélier-Garcia (né en 1965) taille pour ne garder que l'essence de la pièce : le vertige d'une biographie. Le « Si c'était à refaire » prend la forme d'une remarquable comédie bourgeoise moderne : un miroir du désarroi. Exit la politique, si importante pour Max Frisch et pour ses personnages. Avec François Berléand et Emmanuelle Devos, nous sommes ici et maintenant – dans le vide. La désinvolture apparente dont ils témoignent au moment de leur rencontre vire à l'élégance désespérée quand vient l'heure du bilan : qu'auraient-ils changé de leur vie, sinon des détails ? Accompagnés par le regard aigu de Frédéric Bélier-Garcia, les deux comédiens finissent par ressembler à des personnages de Tchekhov. Ils sont parfaits.

Brigitte Salino

Le jeu de l'amour et de la science

FESTIVAL D'AUTOMNE À PARIS. L'IDÉALISTE MAGIQUE. Création de Pietro Babina par le Teatrino Clandestino. Avec Pietro Babina, Manuel Marcuccio et Fiorenza Memi. Théâtre de la Cité internationale, 21, boulevard Jourdan, Paris-14^e. RER Cité-Universitaire. Tél. : 01-43-13-50-50. Lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi à 20 h 30 ; dimanche à 17 h 30. 80 F (12,2 €) et 110 F (16,77 €). Durée : 50 minutes. Jusqu'au 22 octobre.

Une centaine de personnes sont invitées à une conférence. On leur distribue des jumelles à l'entrée de la salle. Elles s'assoient face à une cage qui emprunte aux cirques anciens et aux cabinets de curiosités. A l'intérieur, un homme en frac joue de l'harmonium. Son crâne chauve brille à la lumière de candélabres qui laisse entrevoir d'étranges instruments électrostatiques. Sur le manteau d'Arlequin doré qui orne bravement la cage, une inscription brille, en italien : « Che cos'è la verità ? » « Qu'est-ce que la vérité ? »

« La vérité est une erreur complète comme la santé est une complète maladie », dira le conférencier-joueur d'harmonium. Un drôle d'homme. Un peu fou, obsédé par l'idée de la révolution scientifique et de ses conséquences sur l'avenir de l'humanité. Des illuminés de son genre, il y en eut beaucoup au début du XX^e siècle. Ils réunissaient de petites compagnies nocturnes dans les salons de Londres, de Vienne ou de Rome, et ils discutaient sans fin, en reprenant à leur compte le langage et les expériences des inventeurs. Au besoin, ils faisaient tourner les tables, parce que, pour eux, la science s'alliait au spirituel. Sans le

savoir, ils mettaient en scène leur théâtre intime.

C'est ce théâtre-là que Pietro Babina propose, un siècle plus tard, avec son *Idéaliste magique*. Italien invité pour la première fois en France, Pietro Babina a fondé le Teatrino Clandestino (Petit Théâtre clandestin) en 1990, à Bologne. Il aime les expériences et déplore la perte du mystère qui a contaminé la notion de recherche. Réfléchissant à la chose, il a imaginé, avec ses associés Fiorenza Memi et Manuel Marcuccio, de reconstituer un cheminement scientifique. Ils ont choisi le domaine de l'électrostatique, parce que, dit Pietro Babina, « c'était le lieu que nous cherchions : là où la science, la magie et l'illusion se fondaient l'une dans l'autre, où les capacités fantastiques des électrons nous frappaient sans que nous puissions les comprendre ».

UN GRAIN DE FOLIE HUMAINE

En cinquante minutes, *L'Idéaliste magique* parcourt donc l'histoire de la domestication de l'électricité, que Pietro Babina raconte (en français) avec le sérieux enthousiaste de circonstance. Pendant ce temps, ses acolytes se livrent à diverses expériences, tout en recherchant les moments où ils pourront s'étreindre. Témoins de ce double jeu de l'amour et de la science, les spectateurs se laissent aller à un voyeurisme tranquille. Puisqu'il ne sert à rien d'essayer de comprendre, autant s'amuser. Les jumelles fouillent l'obscurité, elles n'y découvrent évidemment rien que le mystère de la nature allié à un léger grain de folie humaine. Une manière d'éloge du vide, en somme. C'est plaisant, et un peu frustrant.

B. Sa.

NOUVEAUX FILMS

LE MONDE À L'ENVERS

Il y a là des comédiens estimables – Denis Lavant et Laurence Cote – et une idée de scénario qui n'est pas a priori absurde : au XVII^e siècle, une jeune fille se travestit pour fuir son village breton. Elle s'engage comme matelot, son fiancé part à sa recherche... Pourtant, rien ne marche : la reconstitution historique, raisonnablement dotée, vole en éclats sur de petits

détails, comme cette cahute paysanne dotée de vitres de verre ; les dialogues accumulent les platitudes, défaisant les meilleures intentions des acteurs ; le scénario flirte avec l'onirisme, mais finit par s'en servir comme une excuse pour ses approximations ; la mise en scène est un collage d'idées usées, comme ce très pénible périple pédestre de Denis Lavant, passant par les neiges éternelles sur la route de Bretagne en Provence. A son arrivée, à la fin du film, on n'a toujours pas deviné la raison d'être de ce *Monde à l'envers*.

Thomas Sotinel
Film français de Rolando Colla. Avec Laurence Cote, Denis Lavant, Yann Collette, Roschdy Zem. (1 h 40.)

AU NOM D'ANNA

L'œcuménisme peut parfois provoquer des drames. *Au nom d'Anna* en est l'illustration. Jake et Brian, deux amis d'enfance, partagent leur temps au lycée avec une fille de leur âge dont ils sont secrè-

tement amoureux. Leur amie les quitte après un déménagement, et les deux garçons s'engagent sur des routes symétriques. L'un devient rabbin, l'autre prêtre. Ils se distinguent dans leurs communautés par des méthodes modernes qui attirent chaque jour de nouveaux fidèles. Cet équilibre s'effrite le jour où leur amie d'enfance réapparaît. Ils en tombent chacun amoureux et doivent affronter les problèmes qui en découlent : la jeune fille n'étant pas juive, le rabbin ne peut se marier avec elle ; le prêtre, lui, ne peut se marier avec personne. Cet essai de comédie romantique réalisé par Edward Norton aurait pu marcher si le comédien passé à la réalisation avait tenté d'échapper à des blagues de corps de garde (la soutane du prêtre qui prend feu, toutes les filles que rencontre le rabbin en vue d'un éventuel mariage frôlent la nymphomanie). Incapable d'élever le débat, son film reste anecdotique.

Samuel Blumenfeld
Film américain d'Edward Norton. Avec Ben Stiller, Edward Norton, Jenna Elfman. (2 h 09.)

SORTIR

PARIS

Maria Ribot et Gilles Jobin
Lancement de la saison danse au Théâtre de la Ville, qui offre son soutien aux jeunes chorégraphes émergents, comme Jérôme Bel, Alain Buffard, Xavier Le Roy ou Christophe Haleb. L'Espagnole Maria Ribot et le Suisse Gilles Jobin présentent leurs nouvelles pièces. Dans *Mas Distinguidas*, Maria Ribot poursuit sa série de saynettes en solo, qui font de son corps une œuvre d'art d'une beauté insolite. Parfois cocasse, grinçantes et même drôles, ses pièces distinguées sont à vendre comme n'importe quelles sculptures de distingués propriétaires. Dans *Braindance*, Gilles Jobin met en scène avec une rigueur coupante les tribulations de corps soumis à la terreur de la guerre et de la propagande politique. *Les Abbesses* (Théâtre de la Ville), 31, rue des Abbesses, Paris-18^e.

M^e Abbesses. Du 17 au 21 octobre. Maria Ribot à 19 h 30 ; Gilles Jobin à 21 heures. Tél. : 01-42-74-22-77. 50 F et 70 F.

Aude et Yoann

Ils ont à peine vingt-cinq ans, c'est leur premier « vrai » spectacle, et ils se lancent sur les planches avec une rage d'arriver qui fait plaisir à voir. Aude, physique généreux, chevelure en pétard, et son complice Yoann, un grand maigre à l'allure d'étudiant, tiennent la scène pendant une heure et demie, enchaînant les sketches dans un décor minimaliste. Ecrites par eux deux, leurs saynettes brassent histoires personnelles, gags loufoques et scènes tirées de la vie quotidienne ou inspirées par la télévision. Le jeu est parfois excessif, mais le duo fait preuve d'un réel tempérament. *La Main d'Or, 15, passage de la Main-d'Or, Paris-11^e*. M^e Ledru-Rollin. Du mardi au samedi à 20 h 30. Tél. : 01-43-38-06-99. 90 F et 120 F.

GUIDE

REPRISES CINÉMA

La Dame de Shanghai
d'Orson Welles, 1947 (américain, v.o.). Action Christine, Paris-6^e. Tél. : 01-43-29-11-30.

La Jettée
de Chris Marker, 1963 (français). Accatone, Paris-5^e. Tél. : 01-46-33-86-86.

L'Ombre d'un doute
d'Alfred Hitchcock, 1943 (américain). Action Ecoles, Paris-5^e. Tél. : 01-43-29-79-89.

FESTIVALS CINÉMA

Carte blanche
au cinéma portugais de Paolo Branco
Lucernaire, Paris-6^e. Tél. : 01-45-44-57-34.

Les cent jours du polar
Action Christine, Paris-6^e. Tél. : 01-43-29-11-30.

François Truffaut : un homme qui aimait les femmes
MK2 Parnasse, Paris-6^e. Tél. : 01-40-30-30-31.

Frank Capra
Action Ecoles, Paris-5^e. Tél. : 01-43-29-79-89.

Hommage à Jean Rouch
Studio des Ursulines, Paris-5^e. Tél. : 01-43-26-19-09.

Paris vu... d'ailleurs
Le Quartier Latin, Paris-5^e. Tél. : 01-43-26-84-65.

Rétrospective Joseph Morder
Denfert, Paris-14^e. Tél. : 01-43-21-41-01.

Rétrospective Tod Browning
Musée d'Orsay, Auditorium, Paris-7^e. Tél. : 01-40-49-47-57.

Saga Ingmar Bergman
Saint-André-des-Arts 1, Paris-6^e. Tél. : 01-43-26-48-18.

Une histoire du cinéma portugais
Les Trois Luxembourg, Paris-6^e. Tél. : 01-46-33-97-77.

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615 LEMONDE, ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/min).

VERNISSAGES

Sam Szafran
Musée de la vie romantique, Maison Renan-Scheffer, 16, rue Chaptal, Paris-9^e. M^e Saint-Georges. Tél. : 01-48-74-95-38. Du 17 octobre au 14 janvier.

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places de certains des spectacles vendues le jour même à moitié prix (+ 16 F de commission par place).
Place de la Madeleine et parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.

Caveman
de Richard Maxwell, mise en scène de l'auteur, avec Jim Fletcher, Tony Torn, Tony Vasquez, Scott Sherratt et Bryan Kelly (musiciens).
Maison des arts, place Salvador-Allende, Créteil (94). M^e Créteil-Préfecture. Du 17 au 20, 20 h 30 ; le 21, 19 heures et 21 heures. Tél. : 01-45-13-19-19. 100 F. Spectacle surtiré en français.

Malcolm X
de Mohamed Rouabhi, mise en scène de l'auteur, avec Mohamed Rouabhi. Centre dramatique national de Montreuil, 26, place Jean-Jaurès, Montreuil (93). M^e Mairie-de-Montreuil. Les 17, 18, 20, 21, à 20 h 30 ; le 19, à 19 h 30 ; le 22, à 17 heures. Tél. : 01-48-70-48-90. De 55 F à 110 F.

Compagnie Mi-Octobre
Partiellement effacé : chorégraphie de Serge Ricci, musique de Christian Fennesz.
Centre national de la danse, 9, rue Geoffroy-L'Asnier, Paris-4^e. M^e Saint-Paul. Les 17 et 18, à 19 heures. Tél. : 01-42-74-06-44. 60 F.
Royal Philharmonic Orchestra
Moussorgski : La Khovanchina. Rachmaninov : Concerto pour piano et orchestre n° 3. Chostakovitch : Symphonie op. 93. Nikolai Demidenko (piano), Youri Temirkanov (direction).
Théâtre des Champs-Élysées, 15, avenue Montaigne, Paris-8^e. M^e Alma-Marceau. Le 17, à 20 h 30. Tél. : 01-49-52-50-50. De 50 F à 450 F.

Belmondo et Dal Sasso Big Band
Sunside (Sunset), 60, rue des Lombards, Paris-1^{er}. M^e Châtelet. Le 17, à 21 heures. Tél. : 01-40-26-21-25. De 80 F à 100 F.
Jean-Pierre Como, Paco Sery, Louis Winsberg
Sunset, 60, rue des Lombards, Paris-1^{er}. M^e Châtelet. Les 17 et 18, 21 h 30. Tél. : 01-40-26-21-25. 80 F.

DERNIERS JOURS

22 octobre :
Shirin Neshat : Rapture et Fervor, vidéo
Forum des images, porte Saint-Eustache, Forum des Halles, Paris-1^{er}. Tél. : 01-44-76-63-33. De 12 heures à 18 heures. Entrée libre.
Courbet en privé
Musée Gustave-Courbet, 5, rue Froidière, Ornans (25). Tél. : 03-81-62-23-30. De 10 heures à 18 heures. 40 F.
28 octobre :
Les Pensionnaires
de Jérôme Deschamps et Macha Makeïeff, mise en scène des auteurs.
Théâtre de la Ville, 2, place du Châtelet, Paris-4^e. Tél. : 01-42-74-22-77. De 70 F à 140 F.
Marion Laval-Jeantet, Benoît Mangin : Bad Trip
Artère, 24, rue d'Aguesseau, Boulogne-Billancourt (92). Tél. : 01-41-31-31-41. Entrée libre.

CONCERTS

de David Mamet
adaptation Pierre Laville
mise en scène Michel Fau
décor Bernard Fau
Michel Fau
Nicolas Duvauchoelle
Michel Vuillermoz
01 44 95 98 10

american buffalo

Le choc de la rentrée

C'est le choc de la rentrée... La rage comique. Une nouvelle adaptation de Pierre Laville plus corrosive encore... C'est peu de dire que la mise en scène de Michel Fau est saccadée comme une rafale. (Bernard Thomas - LE CANARD ENCHAÎNÉ)

Comédie glauque... (G.L. LE NOUVEL OBSERVATEUR)

Comment expliquer la jubilation... jouée avec beaucoup d'humour et de brio, cette comédie grinçante et drôle est un bijou. (Jacques Nerson - VALEURS ACTUELLES)

C'est formidablement joué... (Laurence Liban - L'EXPRESSION)

Michel Vuillermoz est un glandeur hallucinant. Où va-t-il chercher toute cette folie maîtrisée ? Magnifique. (Jean-Pierre Bourcier - LA TRIBUNE)

Texte passionnant, exceptionnel... et si moderne. Admirablement senti, mis en scène et interprété. (Philippe Tesson - LE FIGARO)

cité de la musique
musée, concerts, centre d'information

Pierre Boulez
Pierre Strauch, dir.

Orchestre du Conservatoire de Paris
solistes de l'Ensemble Intercontemporain

œuvres de Webern, Schreker, Schoenberg
19 octobre > 20h

M. A. Turnage
Greek (opéra en deux actes)

Diego Masson, direction
London Sinfonietta
21 octobre > 20h

www.cite-musique.fr
01 44 84 44 84

SAMEDI 21 OCTOBRE - 11 H

MUSIQUE DE CHAMBRE À L'OPÉRA-COMIQUE

DOMINIQUE VISSÉ haute-contre
SOLISTES DE L'ORCHESTRE DE PARIS

"VISSÉ DE FORME"
sur une idée de Christian Brière
HINDEMITH - COURBOIS - HAENDL - DONIZETTI
PUCCINI - POULENC - MASSENET - BERIO
OFFENBACH - CLAUDE FRANÇOIS

* Tarif plein : 50 F • En famille, gratuit pour les moins de 12 ans • Tarif groupe scolaire : 25 F •
RÉSERVATIONS : 01 42 44 45 46

MERCREDI 25 OCTOBRE
JEUDI 26 OCTOBRE - 20 H

SALLE PLEYEL

« L'Orchestre de Paris confirme qu'il est l'un des grands orchestres mondiaux. »
Le Nouvel Observateur

CHRISTOPH VON DOHNÁNYI direction
CHRISTIAN TETZLAFF violon

ALBAN BERG
Concerto pour violon et orchestre
à la mémoire d'un ange

ANTON BRUCKNER
Symphonie n° 4

ORCHESTRE DE PARIS
DE 60 F à 250 F - TARIF JEUNES : 50 F

RÉSERVATIONS
0 825 000 821 (0,997/mn)
www.ticketcliv.fr

PIANO ★★★★★

Murray PERAHIA

31 octobre - 20h00 Châtelet

BACH : Variations Golberg
Réservation : 01.44.17.93.25

CONCOURS INTERNATIONAL
LONG-THIBAUD
VILLE DE PARIS

Dimanche 22 octobre - 20h

THÉÂTRE DU CHATELET
Gala des lauréats.

A.Pompa-Baldi - D. Kashimoto - Y. Hou
E. Borbei - S.Roussev - C.Tiberghien
Orchestre Philharmonique
de Radio-France

Direction
Tommaso Placidi.

Valmalete

Le Monde DOSSIERS DOCUMENTS LES CLÉS DE L'INFO

Au sommaire du numéro d'octobre

L'exclusion en France
Le chômage recule, mais l'exclusion demeure. Une situation paradoxale et insupportable dans une société globalement de plus en plus riche.

Etats-Unis : l'hyper-puissance
Le Président que les Américains choisiront le 7 novembre devra répondre à un défi : que faire de la prospérité ? A la veille des élections, un dossier complet sur les Etats-Unis.

Chez votre marchand de journaux
18F-274 €

Plus : LES CLÉS DE L'INFO
4 pages pour décoder l'actualité

À NOS ABONNÉS

Pour vos changements d'adresse ou suspensions d'abonnement durant vos vacances

un seul numéro
0803 022 021
(0,99 F TTC/mn)

Anniversaires de naissance

– Aujourd'hui, tu as cinquante ans, toutes mes pensées vont vers toi.

Très bon anniversaire

Eric.

Laurence.

Anniversaires de mariage

François et Edith,
à l'unisson,

LAROQUE-GAGEAC,
14 octobre 1978.

« *Play it again, Sam.* »

Décès

– Cherbourg (Manche).

Yves et Catherine Cau, Françoise et Jean-Paul Bianchi, Solange Cau, Bernard Cau (†), Anne et Pierre Dieudonné, Daniel et Véronique Cau, ses enfants,

Ses seize petits-enfants, Ses treize arrière-petits-enfants, ont la douleur de faire part du décès du

docteur Jean CAU,

ancien chef du service d'ophtalmologie de l'hôpital Pasteur,

le 12 octobre 2000, en sa quatre-vingt-onzième année.

La messe d'inhumation aura lieu en l'église Notre-Dame-du-Veu de Cherbourg, le mercredi 18 octobre, à 11 heures.

L'inhumation aura lieu, dans l'intimité, à La Chapelle-d'Abondance (Haute-Savoie).

« *Et que la mort me trouve plantant mes choux, nonchalant d'elle et plus encore de mon jardin imparfait.* »
Montaigne.

54, rue Montebello,
50100 Cherbourg.

Tous les jours dans le

« **Carnet du Monde** »
NAISSANCES, ANNIVERSAIRES, MARIAGES, FIANÇAILLES, PACS
550 F TTC - 83,85 € 10 lignes
65 F TTC - 9,91 €
toute ligne suppl.
☎ 01.42.17.39.80
Fax : 01.42.17.21.36
e-mail: carnet@mondepub.fr.

– Nicole Chamson, Guillaume Chamson et Sophie Lasserre, Christine Chamson et Jacques Griffon, Frédérique Hébrard et Louis Velle et leurs enfants,

Janine Codou et ses enfants,

Pierre Bégou et Monique Bégou, Jacques et Annyck Bégou, Cyril et Chantal Bégou, Michelle et Claude Wiart,

ont la tristesse d'annoncer le décès de

Max CHAMSON,
dit **Max ALDEBERT,**
journaliste-écrivain,

survenu le 11 octobre 2000.

Selon sa volonté, son corps a été légué à la Faculté de médecine.

« *Le temps fuit... l'éternité s'avance...* »

Cet avis tient lieu de faire-part.

33, rue Croulebarbe,
75013 Paris.

Max CHAMSON,
compagnon des cimes.

Guillaume, Sophie, Christine, Jacques.

Salut, camarade !

– Les familles Mathon, Dufief, David, Varlet et Miribel, ses amis,

Et tous ses camarades de la promotion « Maréchal Lyautey » 1935-1937, ont la douleur de faire part du décès du

général d'armée (c.r.)

Edouard MATHON,
Saint-Cyr 1935-1937,

grand officier de la Légion d'honneur, croix de guerre 1939-1945, croix de guerre des TOE, croix de la Valeur militaire,

survenu brutalement à son domicile le 12 octobre 2000.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 19 octobre, en l'église Saint-Louis-des-Invalides, à 11 heures, et suivie de l'incinération au cimetière du Père-Lachaise.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Ni fleurs ni couronnes.

Nous associons à notre deuil le souvenir de son épouse,

Michelle MATHON,
née LECA,

qui quittait les siens voilà cinq ans.

– Inger Berggren, son épouse, Karen Garnacho, sa fille, Vicenta Villarrubia, sa mère, Ses frère et sœurs : Marie-Neige Chica, Dorita Gimenez, Antoine Garnacho et leurs enfants, ont la douleur de faire part du décès de

Manuel GARNACHO,

le 29 septembre 2000, à Madrid.

L'incinération a eu lieu le 30 septembre, à Tres Cantos, Madrid (Espagne).

– On nous prie d'annoncer le décès de

M^{me} Jacques HEILBRONN,
née **Anne-Marie KLOTZ,**

survenu à Paris, le vendredi 13 octobre 2000, dans sa quatre-vingt-dix-septième année.

De la part de

M. et M^{me} Hubert Heilbronn, M^{me} Francis Dollfus, M. et M^{me} Jean-Pierre Flesselles, ses enfants,

M. et M^{me} François Heilbronn, M. Baptiste Muckensturm, et M^{me} Anne Heilbronn,

M. et M^{me} Antoine Caro, M^{lle} Pauline Hertzog, M. et M^{me} Eric Flesselles, M. et M^{me} Marc-Olivier Flesselles, M. et M^{me} Rémi Flesselles, ses petits-enfants,

Jean, Aurélien, David et Max, Raphaël et Gustave, Paul et Joséphine, Camille et Cassandra, Céline et Octavie,

ses arrière-petits-enfants, Ses nombreux neveux et nièces. Les obsèques auront lieu le mardi 17 octobre, à 15 h 30, au cimetière de Crisenoy (Seine-et-Marne).

Ni fleurs ni couronnes. M. le grand rabbin Sirat dira les prières en sa mémoire et en celle de son père,

Henry KLOTZ,

mort à Drancy, en juillet 1944,

de son frère,

François KLOTZ,

parachuté sur la France en juillet 1944, mort au champ d'honneur, et des huit membres de sa famille directe,

Georges KLOTZ,
Lucienne KLOTZ,
Denise KLOTZ,
André HAYEM,
Fernand OCHSE,
Louise OCHSE,
Maurice SERGINE,
Claudine SERGINE,

déportés à Auschwitz, le 31 juillet 1944, par le soixante-dix-septième convoi.

5, rue Gribeauval,
75007 Paris.

– Pierre et Isabelle Moller, son fils et sa belle-fille, Marianne Moller, sa fille, Guillaume et Nathalie, ses petits-enfants, M. et M^{me} Gerd Kamy,

ont la douleur de faire part du décès de

M. Werner MOLLER,

survenu le 12 octobre 2000, à l'âge de quatre-vingts ans.

La cérémonie sera célébrée le mardi 17 octobre, à 14 heures, au funérarium, 10, rue Saint-Eloi, à Saint-Germain-en-Laye (Yvelines).

L'inhumation aura lieu au cimetière du Vésinet.

10, rue Péron,
78290 Croissy-sur-Seine.
5, rue du Général-Pelet,
31200 Toulouse.

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.

RUBRIQUE IMMOBILIÈRE

Parution lundi daté mardi

► **TARIF ABONNÉS :**

FORFAIT 5 LIGNES
(26 caractères ou espaces par ligne)

2 Parutions : **510 F TTC / 77,75 €**

4 Parutions : **705 F TTC / 107,48 €**

103 F TTC / 15,70 € la ligne suppl.

- Bouclage vendredi 12 h. -

☎ **01.42.17.39.80**

Fax : **01.42.17.21.36**

– Michèle et Roger Chouraqui, Eveline et Bernard Vorms, Cecile et Antoine Vorms, ses enfants, Laurence et Gilles Dreyfus, Violaine et Jean-François Chouraqui, Charlotte Vorms, Marion Vorms, Corinne et Arnaud Latscha, Sandrine et Bertrand Vorms, Alain Vorms, Clementine, Marine, Madeleine, Camille, Samuel. Ses petits-enfants et arrière-petits-enfants,

ont la tristesse de faire part du décès de

M^{me} Jean VORMS,
née **Andrée VAN PRAAG,**

dans sa quatre-vingt-neuvième année.

Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité.

Vorms,
60, rue Violet,
Paris-15^e.

– M. et M^{me} Nguyen Quoc-Khanh et leurs enfants, M. Nguyen Quoc-Cuong et son fils,

M. Jean Perret, M^{me} Ilong-Trang Perret-Nguyen et leurs enfants,

M^{lle} Nguyen Thi Hong-Lien. Les familles Nguyen et Pham, leurs alliés et amis,

ont la douleur de faire part du décès de

M^{me} NGUYEN Tien-Lang,
née **PHAM Thi Ngoan,**

survenu le 5 octobre 2000, à Yerres, dans sa soixante-dix-neuvième année.

L'inhumation a eu lieu le 9 octobre au cimetière d'Antony.

7, rue Auber,
91330 Yerres.

Anniversaires de décès

– Le 17 octobre 1999,

Serge QUATREBŒUF,
ingénieur INSA Lyon E.N. 63,

cessait un combat mené avec détermination et lucidité. La route est difficile et mon chagrin sans fin.

« *Verrà la morte e avrà i tuoi occhi* »

– 17 octobre,

Abraham SULHEFER.

En notre cœur.

Sa famille, ses amis.

Cours**COURS D'ARABE**

– Tous niveaux. Jour, soir, samedi. Cours enfants : mercredi ou samedi. Inscriptions : AFAC : 01-42-72-20-88.

– Chalom ! Maîtrise ultra-rapide de l'hébreu moderne et du langage biblique à l'institut Aleph 2000, professeur Jacques Benaudis, auteur de *Devenir juif : les secrets de la conversion*. Tél. : 01-43-43-99-81.

Conférences

– **Pierre Mendès France** nous a quittés le 18 octobre 1982. A cette occasion, **Pierre Rosanvallon**, historien, tiendra une conférence sur le thème « **La crise de la démocratie, histoire d'un problème** », mercredi 18 octobre 2000, à 18 heures, dans les locaux de l'Institut Pierre-Mendès-France, 52, rue du Cardinal-Lemoine, Paris 5^e. Tél. : 01-44-27-18-81.

Conférences de l'Etoile : Sept questions pour le XXI^e siècle.

Sept conférences, sept jeudis de suite à 20 h 30, au temple protestant de l'Etoile, 54, avenue de la Grande-Armée, Paris-17^e. – Conférences introduites par le pasteur Alain Houziaux. Entrée libre. Libre participation aux frais.

● Demain, quelles nouvelles techniques ? Pour quel progrès ? Le 9 novembre, avec Jacques Attali, Thierry Gaudin, Nicolas Prantzos.

● Quel avenir pour le christianisme ? Le 16 novembre, avec Claude Geffré, Marcel Gauchet, Danièle Hervieu-Léger.

● Demain, pourrons-nous fabriquer la vie ? Le 23 novembre, avec Jean-Claude Guillebaud, Albert Jacquard, Axel Kahn.

● La mondialisation sera-t-elle forcément malheureuse ? Le 30 novembre, avec Michel Albert, Michel Camdessus, Jean-Luc Mouton.

● Demain, y aura-t-il une nouvelle guerre mondiale ? Le 7 décembre, avec Philippe Delmas, Philippe Engelhard, général Eric de la Maisonneuve.

● Demain, quels risques écologiques pour notre planète ? Le 14 décembre, avec Robert Barbault, Hubert Reeves, Paul Valadier.

● Quel avenir pour les idéaux démocratiques ? Le 21 décembre, avec Jean Bauberot, Alain Duhamel, Jean-François Kahn.

Communications diverses

– Procédure d'héritage supérieur à 30 millions US \$ en Suisse et Bahamas, jugement favorable TGI et cour d'appel de Paris.

Difficulté d'exécution cherche :

Cabinet d'avocat international ou groupe d'influence

pour dénouer le problème rapidement.

Tél. : +33607868992.

Séminaires**COLLÈGE INTERNATIONAL DE PHILOSOPHIE****● Séminaires**

– Judith Balso : « **Fernando Pessoa, Wallace Stevens : deux figures de l'abstraction** », 23 oct., amph B, 6 et 20 nov., 4 et 18 déc., amph A, 20 h-22 h, Carré des sciences, 1 rue Descartes, Paris.

Hélène Cixous : « **Obstétriques de la littérature : le recriminel de maman (II)** », 21 et 28 oct., 18 nov., 16 déc., 6 et 20 janv., 9 h 30-15 h 30, salle des Résistants, ENS, 45, rue d'Ulm, Paris.

Anca Vasiliu : « **La parole visible. Autour du statut de l'image dans la pensée antique et médiévale** », 23 oct., 20 nov., 18 déc., 18 h-20 h, amph B, Carré des sciences, 1, rue Descartes, Paris.

Dietmar Köveker : « **Langue et temps (III). Le problème de la critique** », 19 oct., 18 h 30-20 h 30, 23 nov., 14 déc. et 18 janv., 18 h-20 h, amph B, Carré des sciences, 1, rue Descartes, Paris.

François-David Sebbah : « **Atelier de lecture de textes philosophiques (IV). Textes de phénoménologie à propos de l'espace** », 20 oct., 17 nov., 15 déc. et 19 janv., 10 h 30-12 h 30, salle K 230, Dépt. TSH, Centre P-Guillaumat, univ. technologique de Compiègne, Compiègne.

Maryam Benmansour et Anne Hage : « **Mythe, temporalisation, théorisation (II)** », 18 oct., 8 et 22 nov., 6 et 20 déc., 20 h-22 h, amph B, Carré des sciences, 1, rue Descartes, Paris.

Marie-Christine Hamon Franz Kaltenbeck, Diana Kamienny-Boczkowski, Geneviève Morel, Michael Turnheim : « **Dits et contre-faits : la transmission de l'expérience analytique** », 20 oct., 17 nov., 1^{er} déc., 5 et 26 janv., 20 h-22 h, amph B, Carré des sciences, 1, rue Descartes, Paris.

Marjolaine Hatzfeld : « **Ce qui, du réel, pâtit du signifiant** » 18 oct., 15 nov., 6 déc., 17 et 31 janv., 20 h-22 h, amph A, Carré des sciences, 1, rue Descartes, Paris.

Nathalie Depraz, Francisco Varela et Pierre Vermersch : « **Exploration de l'expérience et pratique de la description phénoménologique (III) : qu'est-ce que décrire ?** », 19 oct., 18 h 30-20 h 30, 14 déc., 18 janv., 18 h-20 h, amph A, carré des sciences, 1, rue Descartes, Paris.

Les samedis autour d'un livre. **Histoires de dinosaures. Faire de la philosophie en France, 1965-1997, de Pierre Macherey**, avec Bertrand Binoche, Guy Lardreau, Jean-Pierre Lefebvre et François Zourabichvili, 21 oct., 9 h 30-12 h 30, auditorium, Institut finlandais, 60, rue des Ecoles, Paris.

L'accès à toutes les activités du Collège est libre et gratuit (dans la limite des places disponibles).

Renseignements sur salles, répondre : 01-44-41-46-85. – Autres renseignements : 01-44-41-46-80.

Le Monde

Nord Sud EXPORT

PROVISIONS BANCAIRES RISQUES-PAYS**SÉMINAIRE DE FORMATION ENTREPRISES JEUDI 26 OCTOBRE 2000, A PARIS**

Nord Sud Export et *Le Monde* convient les entreprises françaises concernées par les conséquences des nouvelles règles de provisionnement bancaire des risques sur la disponibilité et le coût des crédits, notamment à l'international sur les pays émergents

- Les recommandations du Comité de Bâle.
- Leur mise en œuvre par les grandes banques de la place.
- Des provisions *ex post* aux provisions *ex ante*.
- L'impact attendu sur certains grands pays émergents.
- Les conséquences pour les entreprises exportatrices.
- Les dérivés de crédit permettent-ils d'y échapper vraiment ?

Une occasion unique de mieux appréhender un sujet très technique mais de brûlante actualité !

Programme, renseignements et inscription auprès de :

Christelle TORRES

NORD SUD EXPORT

Tél. : 01-42-01-12-08 - FAX : 01-42-01-28-76

E-mail : nse@lemonde.fr

Le Monde ECONOMIE

Professeurs d'économie, documentalistes...

...Faites travailler vos élèves sur le supplément **ECONOMIE** du *Monde* : un support de cours concret en prise directe sur l'actualité.

Conditions exceptionnelles pour vos classes !

Pour tout renseignement :

grondard@lemonde.fr

Tél. : 01.42.17.37.64 - Fax. : 01.42.17.21.70

L'école pour quoi faire ?**En octobre**

Dossier :

L'école pour quoi faire ?

Une institution à la recherche de ses missions.

Entretien avec Eric Hobsbawm.

Qui enseignera les langues en primaire ?

Débat : faut-il enseigner l'histoire des religions ?

Ces jeunes qui fuient l'école.

Les Abattoirs de Toulouse transforment le musée...

LE MAGAZINE DES ENSEIGNANTS QUI AVANCENT



Le Monde de l'éducation

CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX

LUNDI 16 OCTOBRE

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

- 11.10 Le Monde des idées. L'Algérie et sa douleur. Invités : Nesroulah Youss ; Salima Mellah ; François Gèze. **LCI**
- 18.00 Parole d'Europe. La présidence française de l'Union européenne. **Public Sénat**
- 21.50 L'Ecran témoin. Peut-on rire de tout ? **RTBF 1**
- 22.00 Etre mère... A quel âge ? **Forum**
- 22.40 Mots croisés. **France 2**

MAGAZINES

- 18.30 L'Invité de PLS. Elisabeth Guigou. **LCI**
- 18.50 Nulle part ailleurs. Invités : John Galliano ; Etienne Daho ; Everclear. **Canal +**
- 19.15 Lundi, c'est Julie. Invité : Patrick Bruel. **France 2**
- 21.00 La Route. Invités : Gérard Darmon ; Marc Lévy. **Canal Jimmy**
- 22.55 A notre santé ! Comment gérer son stress ? **France 3**
- 23.50 Strip-tease. Le baron. Docteur Lulu. Les petites filles modèles. Les miettes du purgatoire. **France 3**
- 0.00 Le Divan. Jeanne Moreau [1/2]. **Festival**
- 0.40 Musiques au cœur. Qui de neuf ? Robert Carlsen, un faiseur de rêve. **France 2**
- 0.45 Mode in France. Prêt-à-porter Printemps - Été 2001. **TF 1**

DOCUMENTAIRES

- 20.15 Reportage. Néonazis, le cas suédois. **Arte**
- 20.30 Parmi les Allemands. Impressions d'un pays étranger. **Planète**
- 20.50 Semaine du goût. Le Menu. **Téva**
- 21.00 La France. [13 et 14/14]. **Histoire**
- 22.00 Pour l'avenir des forêts. **Planète**
- 22.20 Les Repentis de la mafia. **13^{ème} RUE**
- 22.20 Les Cueilleurs de miel. **Odyssée**
- 22.30 Luc Bondy. Le voleur d'âme. **Arte**
- 22.45 L'Innocence en question. **Odyssée**
- 22.55 Célébrité. En avoir ou pas. **Planète**
- 23.45 Téhéran, la maison de la force. **Planète**
- 23.50 Menahem Begin. **Histoire**
- 0.10 Les Loyalistes, terroristes irlandais. [3/3]. **Planète**
- 0.15 La Seconde et le siècle. **Odyssée**
- 0.40 Claude Lévi-Strauss. [6/6]. **Histoire**

SPORTS EN DIRECT

- 20.00 Rugby à XIII. Championnat de Elite 1 (6^e journée) Carcassonne - Saint-Gaudens. **Pathe Sport**
- 20.55 Football. Championnat d'Angleterre (9^e journée) Middlesbrough - Newcastle. **Canal + vert**

MUSIQUE

- 20.15 « Impromptu n° 4, op. 90 », de Schubert. Avec Arthur Rubinstein, piano. **Mezzo**
- 21.00 « Les Huguenots ». Opéra de Meyerbeer. Mise en scène de Lotfi Mansouri. Dir. Richard Bonynge. **Muzzik**
- 23.00 « Sonate pour violoncelle et piano », de Britten. Avec Hüseyin Sermet, piano ; Xavier Phillips, violoncelle. **Mezzo**
- 0.25 Wendy Warner et le Quatuor Emperor. **Muzzik**

TÉLÉFILMS

- 20.50 La Bicyclette bleue. Thierry Binisti [2/3]. **France 2**
- 20.55 On n'est pas là pour s'aimer. Daniel Janneau. **TF 1**
- 0.25 Petit Ben. Ismaël Ferroukhi. **Arte**

SÉRIES

- 17.55 70's Show. Thanksgiving. **France 2**
- 18.30 Dharma & Greg. Ballonnements. **O.** **M 6**
- 21.45 New York Police Blues. Libéré sur parole. **O.** **Canal Jimmy**
- 23.20 Invasion planète Terre. Miracle. **O.** **13^{ème} RUE**
- 23.25 Taxi. Louie Sees the Light. **O.** **Série Club**
- 23.45 The Practice. La bénédiction (v.o.). **O.** **Série Club**

FILMS

- 19.30 L'Amour à mort ■■
Alain Resnais (France, 1984, 90 min) **O.** **Cinétoile**
- 20.05 Sept ans au Tibet ■■
Jean-Jacques Annaud (EU, 1997, 145 min) **O.** **TSR**
- 20.30 Bonnes à tuer ■■
Henri Decoin (Fr. - It., 1954, N., 95 min) **O.** **Ciné Classics**



- 20.45 Betty ■■
Claude Chabrol. Avec Marie Trintignant, Stéphane Audran (France, 1991, 100 min). **Arte**
- 20.45 Cyclo ■■
Tran Anh Hung (Fr. - Viet., 1995, 125 min) **O.** **Cinéstar 1**
- 20.45 Faux-semblants ■■
David Cronenberg (Canada, 1988, 115 min) **O.** **Cinéfaz**
- 21.00 Lacenaire ■■
Francis Girod (France, 1990, 120 min). **Paris Première**
- 22.00 Céline ■■
Jean-Claude Brisseau (France, 1992, 85 min) **O.** **Ciné Cinémas 2**
- 22.05 La Vérité sur Bébé Donge ■■
Henri Decoin (France, 1973, N., 115 min) **O.** **Ciné Classics**
- 22.10 Les Granges brûlées ■■
Jean Chapot (France, 1973, 100 min) **O.** **Ciné Cinémas 1**
- 22.35 La Rumeur ■■
William Wyler (Etats-Unis, 1962, N., 110 min) **O.** **Cinétoile**
- 23.00 Landru ■■
Claude Chabrol (France, 1962, 120 min). **Paris Première**
- 23.55 Violent Cop ■■
Takeshi Kitano (Japon, 1989, 100 min) **O.** **Ciné Cinémas 2**
- 0.25 Kiss of Death ■■
Barbet Schroeder (Etats-Unis, 1995, 95 min) **O.** **Cinéstar 1**
- 0.25 Le Choix du destin ■■
Paul Verhoeven (Pays-Bas, 1977, 170 min) **O.** **Cinéfaz**

Le Monde
TELEVISION

CINÉ CLASSICS

- 16.50 Ames à la mer ■■
Philadelphie, 1842. On juge un marin, Michael Taylor, considéré comme un négrier. Lors du procès, Taylor se tait. Mais, au moment où on le déclare coupable, un homme révèle la véritable personnalité de Taylor, qui luttait contre ce trafic. Ce drame maritime de Henry Hathaway dénonce la collusion de membres honorables de la société victorienne avec de riches Américains dans la traite des esclaves.

SEASONS

- 20.10 Une vie de chiens
Vladimir Vukovic a recueilli près de Belgrade des centaines de chiens errants qu'il nourrit avec tendresse. *Une vie de chiens*, le film de Michko Netchak, est un diamant noir qui brille d'un éclat sombre : un document surprenant qui parle de chiens et très peu de la guerre. Vingt-quatre heures de la vie de Vladimir ou la tentative d'un homme pour sortir du néant, après la guerre en ex-Yougoslavie.

ARTE

- 22.30 Luc Bondy
Portrait d'un metteur en scène in saisissable dont le charme et la séduction opèrent auprès de ses proches comme de ses spectateurs. « Je n'ai pas de méthode pour faire du théâtre. Ma méthode, c'est moi », déclare celui qui, après la Schaubühne de Berlin et son triomphe en France, a choisi de rester directeur artistique du Festival de Vienne, malgré la présence au pouvoir de l'extrême droite.

MARDI 17 OCTOBRE

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

- 18.00 Studio ouvert. Bilan de l'action de Martine Aubry à la tête du ministère des affaires sociales. **LCI**
- 19.55 et 23.55 TV 5 l'Invité. **TV 5**
- 20.45 et 1.00 Le Club LCI. Les suites de l'affaire Méry : faut-il amnistier les politiques ? **LCI**
- 21.00 Stonehenge et l'énigme des mégalithes. **Forum**
- 22.00 Robic et Bobet, héros français de l'après-guerre. **Forum**
- 23.00 Mercenaires, les chiens de guerre. **Forum**

MAGAZINES

- 14.35 La Cinquième rencontre... Le quotidien du procureur de la République. **La Cinquième**
- 15.20 Itinéraires sauvages. Orchidée, fleur fatale. **Odyssée**
- 16.35 Les Ecrans du savoir. L'écho du siècle. Vers l'autre rive. **La Cinquième**
- 17.00 Les Lumières du music-hall. Petula Clark. Sacha Distel. **Paris Première**
- 18.50 Nulle part ailleurs. Invités : Catherine Deneuve ; Isild Le Besco et Karen Alix. **Canal +**
- 19.00 Archimède. Les poissons ont-ils soif ? Les poètes aux infrarouges. Marais, poumons de la nature. Les succulentes du désert. Cires anatomiques à Florence. **Arte**
- 19.15 Mardi, c'est Julie. Invitée : Michèle Bernier. **France 2**
- 20.50 Toutes les télés. **M 6**
- 20.55 Vie privée, vie publique. **France 3**
- 22.15 Ça se discute. Sectes, sentiments, travail : comment se fait-on manipuler ? **TV 5**
- 23.25 L'Histoire du monde. Avoir quatorze ans aux Etats-Unis et en ex-URSS. **Odyssée**
- 23.50 Howard Stern. Invités : Robert Duvall ; Lars Ulrich. **Paris Première**

- 20.00 Inde, naissance d'une nation. [7/10]. Le cinéma. **Odyssée**
- 20.15 Reportage. Mozambique, opération déminage. **Arte**
- 20.30 Les Splendeurs naturelles de l'Afrique. [5/12]. Les mammifères. **Planète**
- 20.30 La Seconde et le siècle. **Odyssée**
- 20.45 La Vie en face. Butin de guerre. Le combat des grands-mères d'Argentine. **Arte**
- 21.00 Pierre-Auguste Renoir. **Mezzo**
- 21.25 Mystérieuses civilisations disparues. Stonehenge. **Planète**
- 21.25 Les Grands Parcs canadiens. Le conservatoire de la vallée de Kitlepo. **Odyssée**
- 21.50 Chroniques du Danube. [1/3]. Le voyageur du Danube. **Odyssée**
- 22.00 Archives du XX^e siècle. Roland Barthes. [1/4]. **Histoire**
- 22.15 Them@. Les Habits neufs du livre. **Arte**
- 22.40 Horst par Horst. **Odyssée**
- 22.45 Parmi les Allemands. Impressions d'un pays étranger. **Planète**
- 23.25 Pour une Palme d'or... La glace et le feu. **France 3**
- 23.45 Les Balkans, poudrière de l'Europe. **Histoire**
- 0.35 California Visions. **Canal Jimmy**
- 0.45 La Case de l'oncle Doc. Georges de La Tour, peintre ordinaire du Roy. **France 3**
- 1.00 Les Repentis de la mafia. **13^{ème} RUE**

SPORTS EN DIRECT

- 20.45 Football. Ligue des champions. Première phase, quatrième journée : Sturm Graz - Monaco. **Canal + vert**
- 20.45 Football. Ligue des champions : Lyon - Valence (Esp.). **Canal +**

MUSIQUE

- 18.30 Récital de flûte. 11^e Flâneries musicales d'été de Reims 2000. Avec Juliette Hurel, flûte ; Benoît Fromanger, flûte. **Mezzo**
- 19.25 Récital Isabelle Moretti. Festival international de La Roque d'Anthéron, en 2000. Avec Isabelle Moretti, harpe. **Mezzo**
- 21.00 Europa Konzert 1994. Avec Daniel Barenboim, piano. Par l'Orchestre philharmonique de Berlin, dir. Claudio Abbado. **Muzzik**
- 21.30 Chausson. Concerto en ré majeur. Folle Journée de Nantes 1999. Avec Régis Pasquier, violon ; Jean-François Heisser, piano ; le Quatuor Ysaye. **Mezzo**

- 22.10 La Folle Journée de Nantes. Enregistré en 1999. Avec Brigitte Engerer, piano ; Olivier Charlier, violon. **Mezzo**
- 23.00 Lionel Hampton and His Orchestra. Jazz à Montréal 1997. **Muzzik**
- 23.15 « La Finta Giardiniera ». Opéra de Mozart. Par l'Orchestre et les Choeurs du Théâtre de Drottningholm, dir. Arnold Östman. **Mezzo**
- 0.00 Clark Terry et son Big Band. Concert. **Muzzik**

TÉLÉFILMS

- 19.00 Chérie, nous avons été rétrécis. Dean Cundey. **O.** **Disney Channel**
- 20.30 Duplex. Michel Lang. **Festival**
- 22.05 Bébé coup de foudre. Michel Lang. **Festival**
- 22.50 Larmes de sang. Clay Borris. **O.** **M 6**

SÉRIES

- 17.40 Code Quantum. Bond en arrière. **O.** **Série Club**
- 17.45 Quai n° 1. Les Compagnons de la loco. **Festival**
- 17.55 70's Show. Un dimanche idyllique. **France 2**
- 18.20 Les Simpson. Homer, garde du corps. **O.** **Canal +**
- 18.20 Sabrina. **Canal J**
- 18.30 Dharma & Greg. Le violon de la mort. **O.** **M 6**
- 19.00 Charmed. Le pacte. **O.** **M 6**
- 19.00 L'Homme de fer. En quinconce. **13^{ème} RUE**
- 20.40 Le Visiteur. Perdu de vue. **O.** **Série Club**
- 20.45 Invasion planète Terre. Le rêve du scorpion. **O.** **13^{ème} RUE**
- 20.50 La Vie à cinq. Obsession. **Téva**
- 21.25 Au-delà du réel, l'aventure continue. Le vaccin. **O.** **Série Club**
- 21.30 Friends. The One Where Rachel (v.o.). **O.** **Ross Hugs Canal Jimmy**
- 21.30 First Wave. Le souffle du diable. **13^{ème} RUE**
- 22.00 It's Like, You Know... Le client (v.o.). **O.** **Canal Jimmy**
- 22.15 Harsh Realm. Leviathan (v.o.). **O.** **Série Club**
- 22.30 Ally McBeal. Drawing the Lines (v.o.). **O.** **Téva**
- 23.20 Dharma & Greg. Mon père, ce zéro (v.o.). **O.** **Téva**
- 23.45 The Practice. Etats d'urgence (v.o.). **O.** **Série Club**
- 0.30 Two. Episode pilote : Apparition diabolique. **O.** **M 6**

FILMS

- 13.10 Cyclo ■■
Tran Anh Hung (Fr. - Viet., 1995, 125 min) **O.** **Cinéstar 1**
- 14.05 Black Jack ■■
Ken Loach (Grande-Bretagne, 1978, 110 min) **O.** **Cinétoile**
- 15.15 Céline ■■
Jean-Claude Brisseau (France, 1992, 85 min) **O.** **Ciné Cinémas 3**
- 16.35 Bonnes à tuer ■■
Henri Decoin (France - Italie, 1954, N., 95 min) **O.** **Ciné Classics**
- 16.55 Le Guépard ■■
Luchino Visconti (Italie, 1963, v.o., 180 min) **O.** **Ciné Cinémas 1**
- 18.40 Mouchette ■■
Robert Bresson (France, 1967, N., 80 min) **O.** **Ciné Classics**
- 19.10 Le Cerveau ■■
Gérard Oury (France, 1968, 110 min) **O.** **Cinétoile**



- 20.30 La Chevauchée fantastique ■■
John Ford. Avec John Wayne, Claire Trevor (Etats-Unis, 1939, N., v.o., 100 min) **O.** **Ciné Classics**
- 20.30 Le Jardin du diable ■■
Henry Hathaway (Etats-Unis, 1954, 100 min) **O.** **Ciné Cinémas 1**
- 20.45 L'Odeur de la papaye verte ■■
Tran Anh Hung (France - Vietnam, 1993, 105 min) **O.** **Cinéstar 1**
- 21.00 Kiss of Death ■■
Barbet Schroeder (Etats-Unis, 1995, 100 min) **O.** **Cinéstar 2**
- 21.00 Underground ■■
Emir Kusturica (Fr. - All., 1995, v.o., 185 min) **O.** **Ciné Cinémas 3**
- 22.10 Minuit dans le jardin du Bien et du Mal ■■
Clint Eastwood (Etats-Unis, 1998, v.o., 150 min) **O.** **Ciné Cinémas 1**
- 22.15 Un monde parfait ■■
Clint Eastwood (Etats-Unis, 1993, 135 min) **O.** **Ciné Cinémas 2**



- 22.30 Gens de Dublin ■■
John Huston. Avec Anjelica Huston, Donald McCann (Etats-Unis, 1987, v.o., 80 min) **O.** **Paris Première**
- 22.55 L'Aveu ■■
Costa-Gavras (France, 1969, 145 min) **O.** **Cinétoile**
- 23.25 Divorce à l'italienne ■■
Pietro Germi (Italie, 1962, N., v.o., 105 min) **O.** **Ciné Classics**
- 0.30 Le Monde perdu ■■
Irwin Allen (Etats-Unis, 1960, 95 min) **O.** **Ciné Cinémas 2**

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

- 16.40 7 à la maison.
17.35 Sunset Beach.
18.25 Excluf.
19.05 Le Bigdil.
19.55 Hyper Net.
20.00 Journal, Météo.
20.55 On n'est pas là pour s'aimer. Téléfilm. Daniel Janneau.
22.40 Y'a pas photo ! Riche du jour au lendemain.
0.10 Football.
0.45 Mode in France.

FRANCE 2

- 17.15 Qui est qui ?
17.55 70's Show.
18.25 JAG.
19.15 Lundi, c'est Julie.
19.50 Un gars, une fille.
20.00 Journal, Météo.
20.50 La Bicyclette bleue. Téléfilm. Thierry Binisti [2/3].
22.40 Mots croisés.
0.15 Journal, Météo 2.
0.40 Musiques au cœur.

FRANCE 3

- 17.50 C'est pas sorcier. Les espions.
18.15 Un livre, un jour.
18.20 Questions pour un champion.
18.50 Le 19-20 de l'information, Météo.
20.10 Tout le sport.
20.20 C'est mon choix... ce soir.
20.55 Le Pacha ■■
Film. Georges Lautner **O.**
22.20 Météo, Soir 3.
22.55 A notre santé ! Comment gérer son stress ?
23.50 Strip-tease.
0.50 C'est mon choix.

CANAL +

- 16.30 La Courtisane
Film. Marshall Herskovitz **O.**
► En clair jusqu'à 20.40
18.20 Les Simpson.
18.50 Nulle part ailleurs.
20.40 Rencontre avec Joe Black
Film. Martin Brest. **O.**
23.40 Kadosh ■■
Film. Amos Gitai (v.o.) **O.**
1.35 Boxe hebdo.

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

- 13.55 Les Feux de l'amour.
14.45 High Secret City **O.**
16.40 7 à la maison.
17.35 Sunset Beach.
18.25 Excluf.
19.05 Le Bigdil.
19.55 Hyper net.
20.00 Journal, Tierscé, Météo.
20.55 Une journée en enfer ■■
Film. John McTiernan **O.**
23.05 Le Temps d'un tournage.
23.10 Ciel mon mardi !
1.30 Les Rendez-vous de l'entreprise.

FRANCE 2

- 13.55 Rex.
15.40 Tierscé.
15.50 La Chance aux chansons. Frank Michaël : Le choix des fémms.
16.40 Des chiffres et des lettres.
17.10 et 23.15 Un livre.
17.15 Qui est qui ?
17.55 70's Show.
18.25 JAG **O.**
19.15 Mardi, c'est Julie.
19.50 Un gars, une fille.
20.00 Journal, Météo.
20.55 L.A. Confidential ■■
Film. Curtis Hanson **O.**
23.20 On a tout essayé.
1.25 Journal, Météo.

FRANCE 3

- 13.55 et 1.50 C'est mon choix.
14.48 Le Magazine du Sénat.
14.58 Questions au gouvernement.
16.05 Les Pieds sur l'herbe.
16.35 MNK.
17.50 C'est pas sorcier.
18.15 Un livre, un jour.
18.20 Questions pour un champion.
18.50 Le 19-20 de l'information, Météo.
20.10 Tout le sport.
20.20 C'est mon choix... ce soir.
20.55 Vie privée, vie publique.
22.55 Météo, Soir 3.
23.25 Pour une Palme d'or... La glace et le feu.
0.20 Euroops.
0.45 La Case de l'oncle Doc. Georges de La Tour, peintre ordinaire du Roy.

CANAL +

- 13.45 Ridicule ■■
Film. Patrice Leconte. **O.**
15.30 Iran, la nature en fête. [2/2] Les lacs des monts Zagros.
16.20 Nulle part ailleurs (classique).
16.30 Kadosh ■■
Film. Amos Gitai **O.**
► En clair jusqu'à 20.45
18.20 Les Simpson.
18.50 Nulle part ailleurs.
20.15 Football. Ligue des champions. 20.45 Lyon - Valence.
22.45 Football. Résumés.
0.00 Huit millimètres
Film. Joel Schumacher (v.o.) **O.**

SIGNIFICATION DES SYMBOLES

- Les codes du CSA**
- Tous publics
 - Accord parental souhaitable
 - Accord parental indispensable ou interdit aux moins de 12 ans
 - Public adulte
 - Interdit aux moins de 16 ans
 - Interdit aux moins de 18 ans

ARTE

- 19.00 Nature. Danger à Mourmansk.
19.45 Météo, Arte info.
20.15 Reportage. Néonazis, le cas suédois.
20.45 Betty ■■
Film. Claude Chabrol.
22.25 Court-circuit.
22.30 Luc Bondy.
Le voleur d'âme.
23.55 Petit-circuit.
0.25 Petit Ben.
Téléfilm. Ismaël Ferroukhi.

M 6

- 17.45 Kid et compagnie.
18.30 Dharma & Greg.
19.00 Charmed.
19.50 I-minute, Le Six Minutes, Météo.
20.05 Notre belle famille.
20.40 Décochages info, Cinésix.
20.50 Tarzan et la cité perdue.
Film. Carl Schenkel **O.**
22.45 Pulp Fiction ■■
Film. Quentin Tarantino **O.**
1.15 Jazz 6. Chick Corea Sextet.

RADIO

FRANCE-CULTURE

- 20.30 Décibels. Petite histoire de l'organologie ; Fabrice Eola : La cuisine des sons.
22.12 Multipistes.
22.30 Surpris par la nuit.
Raison de plus : Roger Laporte.
0.05 Du jour au lendemain. Hélène Cixous (Le jour où je n'étais pas là).

FRANCE-MUSIQUES

- 20.00 Les Muses en dialogue. Concert donné par l'Ensemble Aurora, dir. Enrico Gatti, violon : Œuvres de Couperin, Corelli.
22.30 Jazz, suivez le thème. Sometimes I'm Happy.
23.00 Le Conversatoire.
Invitée : Imogen Cooper, pianiste.

RADIO CLASSIQUE

- 20.40 Les Rendez-vous du soir. Bernard Haitink et l'Orchestre du Concertgebouw. Œuvres de Bartok, Mahler.
22.40 Les Rendez-vous du soir (suite). Œuvres de Mozart, R. Schumann.

LA CINQUIÈME/ARTE

- 14.05 100 % question.
14.35 La Cinquième rencontre... Le quotidien du procureur de la République.
16.00 A la recherche du nouvel homme des casernes. [6/6].
16.35 Les Ecrans du savoir.
17.30 100 % question 2^e génération.
17.55 Mise au point.
18.25 Météo.
18.30 La Faune des océans.
19.00 Archimède.
19.45 Météo, Arte info.
20.15 Reportage. Mozambique, opération déminage.
20.45 La Vie en face. Butin de guerre, le combat des grands-mères d'Argentine.
22.10 Them@. Le livre tourne la page.
22.15 Les Habits neufs du livre.
22.50 Etre éditeur à l'ère numérique.
23.35 Le Marché en ligne.
23.55 Silence, on lit !
0.15 Moteur de recherche.
0.30 Small Faces ■■
Film. Gillies McKinnon.

M 6

- 13.35 Désigné coupable. Téléfilm. Mark Sobel **O.**
15.15 Code Quantum.
16.05 M comme musique.
20.00 Journal, Météo.
18.30 Dharma & Greg.
19.00 Charmed.
19.50 I-minute, Le Six Minutes, Météo.
20.05 Notre belle famille.
20.40 E = M 6 découverte.
Le jour de la sardine.
20.50 Toutes les télés.
22.50 Larmes de sang.
Téléfilm. Clay Borris **O.**
0.30 Two. Apparition diabolique. **O.**

RADIO

FRANCE-CULTURE

- 19.30 In vivo. Les gènes [2/4].
20.30 Fiction. Le Port, polyphonie pour une absente, d'Anne Thérone.
22.12 Multipistes.
22.30 Surpris par la nuit. A Shanghai.
0.05 Du jour au lendemain. Ahmadou Kourouma (Allah n'est pas obligé).

FRANCE-MUSIQUES

- 18.00 Le jazz est un roman. Clifford Brown, le roman d'un enfant sage.
19.07 A côté de la plaque.
20.00 Un mardi idéal. Concert.
22.30 Jazz, suivez le thème. Strike up the Band.
23.00 Le Conversatoire.

RADIO CLASSIQUE

- 18.30 L'Actualité musicale.
20.40 Les Rendez-vous du soir. Musiques dans les états du Languedoc aux XVII^e et XVIII^e siècles. Œuvres de De Mondoville, Bouzignac, Farinel, Moulinié, Gilles, Mondoville.
22.25 Les Rendez-vous du soir. Œuvres de Dvorak, Reger.

Portrait laser

Pierre Georges

LE TRÈS NET avantage que possèdent les politiques, comme les artistes, les écrivains, les sportifs, les papes ou les chefs d'entreprise, c'est de ne pas avoir à mourir tout de suite pour savoir ce qu'on pense d'eux maintenant. Ils sont portraiturés de leur vivant. En pied, en cap, en majesté. Ils sont portraiturés tout vivant même, et sans anesthésie. Ce qui ne va pas toujours sans quelque brûlure à l'épiderme.

Un défunt, sauf à avoir passé l'arme à gauche au soulagement général, est rarement accablé. Il arrive même qu'on lui prête toutes sortes de qualités et de talents auxquels il n'aurait pas songé. Et encore moins postulé. La « nécro » est un genre qui relève plus d'un exquis savoir-vivre que d'une férocité et dernière pelletée de mots. La nécro est, trop souvent, une manière d'encensoir civil, civilisé, policé, contrit. Avec fleurs de rhétorique et couronnes de lauriers.

Ainsi vu, le portrait *in situ* serait une sorte de petite mort temporaire et réversible. Moins charitable et plus crédible. C'est à cela qu'on pensait, ce matin, dans la grande douleur annoncée, et française, qui est nôtre, depuis que l'on sait que Martine Aubry nous quitte prématurément. Enfin, plutôt, depuis qu'elle quitte le gouvernement de la France, en femme politique considérant qu'il vaut mieux être, un moment, maire chez soi que ministre chez l'autre.

Ce départ programmé, qui nous fit tout l'été, et un bon bout d'automne, ne pouvait prendre qui-conque au dépourvu. Et notamment pas les directions des mille et une rédactions de France qui commandèrent, un portrait de la partante. D'où l'avalanche de pages consacrées, ces jours-ci, à Martine Aubry, passée, présente et

à venir, sur la rude route du beffroi. Elle est absolument partout. Racontée par tous. Connue de tous. Telle qu'en Aubry!

L'avantage d'une chronique, c'est d'avoir à faire court. Ce qui autorise, par définition, les raccourcis. Donc d'une lecture, un peu rapide vu l'immensité des éloges vinaigrés, retenons ce sur quoi les portraitistes s'accordent généralement. Martine Aubry est devenue grande depuis si longtemps que, politiquement, elle n'est plus la fille de son père. Martine Aubry a un caractère de cochon. Ce qui, dit d'une manière plus intelligente, peut se conjuguer autrement. Elle est un caractère, notre défunte ministre! Martine, donc, peut être féroce, d'une férocité inouïe avec ses ennemis, avec ses amis aussi. Elle en aurait découpé plus d'un vivant d'une remarque assassine, d'un commentaire au scalpel.

Scalpel et laser seraient d'ailleurs ses instruments politiques préférés. Car, si l'on a bien lu, outre qu'il soit marron, l'œil de la passagère du TGV Nord serait laser. Définitivement laser! Cette surdouée, qualificatif admis même par ses adversaires, serait capable, d'un seul regard, de décortiquer, d'indurgiter, de maîtriser le plus ardu des dossiers. Une bête de travail donc et parfaitement vertébrée. Martine Aubry est de gauche, comme papa, et plus que papa. Martine Aubry est femme, femme de tête. Et sans doute, en son for intérieur, de tête de cordée. Martine Aubry sait où elle va et y va tout droit, même par Lille. Martine Aubry est sociale et politique, socialiste et ambitieuse. Cela tombe bien. A pic sous le beffroi! Devinez qui les Français, sondés sur un éventuel profil-portrait présidentiel préféreraient si, d'aventure...?

Soixante-cinq cas de « vache folle » décelés depuis le début de l'année

UN TROUPEAU de 72 bovins a été abattu dimanche 15 octobre après la détection d'un cas d'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB ou maladie de la « vache folle ») dans une exploitation du Mesnil-au-Val (Manche). Selon la préfecture de la Manche, l'animal atteint – une vache laitière croisée normande-prim'holstein – était né après l'interdiction des farines animales de viande et d'os. Ce nouveau cas d'ESB, qui a été détecté grâce au test Prionics, porte à 65 (dont 19 par le test Prionics) le nombre de cas d'ESB décelés en France depuis le début de l'année. Ces derniers jours, sept nouveaux cas d'ESB avaient été diagnostiqués dans sept départements français : la Sarthe, la Vendée, l'Orne, la Mayenne, le Morbihan, la Haute-Vienne et les Côtes-d'Armor.

DÉPÊCHES

■ **INCENDIES** : le palais de justice d'Amiens a été la cible, dimanche 15 octobre, de deux incendies volontaires qui ont causé d'importants dégâts matériels. Un premier feu a détruit les bureaux d'une juge d'instruction ainsi que le plancher de la salle d'audience de la cour d'assises. Un second sinistre a endommagé le secrétariat du greffe du tribunal correctionnel. La session d'assises qui devait débiter lundi 16 octobre a été annulée. Une enquête a été confiée au SRPJ et à la police scientifique de Lille.

■ **MANIFESTATION** : plusieurs milliers de motards de la Fédération française des motards en colère (FFMC), rejoints par des usagers de la route, ont manifesté, samedi 14 et dimanche 15 octobre, à Paris, Caen, Nantes, Niort, Tours, Lyon, Clermont-Ferrand, Nevers, Nîmes, Marseille, Strasbourg et Nancy. Ils réclamaient une baisse de 1 franc par litre de la taxe intérieure sur les produits pétroliers, la baisse de la TVA (de 19,6 % à 5,5 %) sur les carburants et les équipements de sécurité, ainsi que la gratuité des autoroutes.

■ **AFFAIRE ELF** : les autorités suisses ont indiqué, dimanche 15 octobre, qu'elles n'entendaient pas exécuter le mandat d'arrêt international contre Pierre Léthier (*Le Monde* du 10 octobre), faute d'« éléments suffisants ». Ancien officier des services secrets français, détenteur d'un titre de résident à Genève, M. Léthier est l'un des deux intermédiaires par lesquels avaient transité les commissions versées par Elf lors du rachat de la raffinerie allemande de Leuna, en 1992.

Une épidémie de fièvre Ebola s'est déclarée en Ouganda

LE MINISTÈRE ougandais de la santé a annoncé, dimanche 15 octobre, qu'une épidémie de fièvre hémorragique due au virus Ebola venait d'être identifiée dans le district de Gulu, au nord du pays. On compterait une quarantaine de victimes. Le professeur Francis Omasa, directeur général des services de santé ougandais, a expliqué que ce diagnostic avait pu être porté après l'envoi d'échantillons sanguins dans un laboratoire spécialisé d'Afrique du Sud. « Les zones affectées ont été mises en quarantaine, d'autant que des malades continuent d'arriver dans les deux hôpitaux de Gulu, dont cinq dans la seule journée du samedi 14 octobre à l'hôpital public », a indiqué le professeur Omasa. Dix des personnes sont mortes à l'hôpital de la mission Lacor, à 5 km de la ville de Gulu, et une trentaine d'autres dans les villages voisins avant que les malades aient pu chercher de l'aide. » Infection virale très contagieuse et fréquemment mortelle, la fièvre hémorragique Ebola avait, en 1995, fait plus de 200 victimes dans la région de Kikwit à l'ouest de la République démocratique du Congo.

Des pluies diluviennes en Italie et en Suisse provoquent onze morts et de nombreuses disparitions

Les météorologues n'envisagent pas d'amélioration avant mercredi

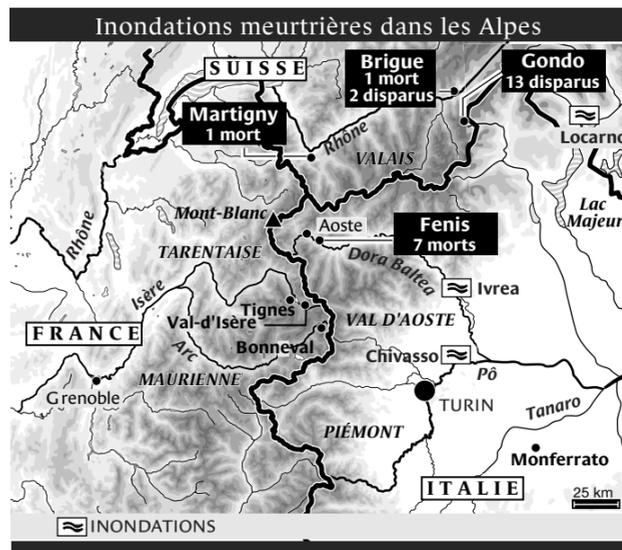
ROME

de notre correspondante

Des pluies diluviennes se sont abattues depuis le milieu de la semaine dernière sur le nord-ouest de l'Italie et le Valais suisse, provoquant une catastrophe sans précédent. Un bilan provisoire, lundi 16 octobre, faisait état de dix morts, des dizaines de blessés et de nombreuses disparitions en Italie, d'un mort et de quinze disparus en Suisse. Des torrents de boue, les violentes crues des fleuves, du Pô au Rhône, ont ravagé la région et il pleut toujours : les spécialistes n'attendent pas d'amélioration avant mercredi, et l'installation d'un anticyclone qui devrait ramener un temps froid et sec.

« C'est pire que la catastrophe de 1994 », souligne un responsable du centre de secours d'Ivrea, le berceau assiégé par les flots de la firme Olivetti, à 50 km au nord de Turin. Presque partout le téléphone et le courant sont coupés, des milliers de personnes ont dû être évacuées dans de nombreuses localités. D'autres s'accrochent à leur toit, attendant une aide parfois difficile à acheminer. Près de Turin, dans un camp de nomades, une petite fille de sept ans a été emportée par les eaux sous les yeux de son père impuissant. Près de Pont Canavese, un pompier a subi le même sort. Rien que dans le Val d'Aoste, on déplore cinq morts, dont un adolescent et un vieillard noyés.

Les principaux ponts de la capitale piémontaise sont fermés : le niveau du Pô y augmentait, dimanche 15 octobre, au soir, de 30 cm par heure. Ailleurs, le débit est tel sous les arches des ponts que la circulation est interdite. L'aéroport de Turin est désert. Les autoroutes et les voies secondaires, envahies par la boue, sont fermées entre la capitale piémontaise et Milan, Chiasso, le Val d'Aoste, Modane ou la Suisse. Deux mille automobilistes se sont retrouvés coincés, dimanche, dans le tunnel du Grand-Saint-Bernard. Il n'y a plus de train, et le passage vers la France ne se fait plus que par Vintimille. Les écoles ont été



fermées, l'approvisionnement en eau potable commence à poser des problèmes, les autorités ayant dû limiter la pression en raison de la densité de la boue charriée par les fleuves.

La Ligurie, comme la Lombardie, est, elle aussi, touchée, mais dans une moindre mesure. A Savone, près de Gênes, un marin a été emporté par une vague gigantesque et deux de ses collègues sont portés disparus. Les rives des lacs Majeur et de Côme sont inondées. Le Val Veddasca est isolé, et le fleuve Ticino est sorti de ses digues à plusieurs endroits. Même l'Emilie, plus au sud, est touchée : 54 familles ont été évacuées d'une bourgade près de Piacenza. « On a évité le pire grâce à l'expérience acquise lors de la précédente catastrophe de 1994 », estime Enzo Bianco, le ministre de l'Intérieur interrogé par le quotidien *La Stampa*, les maires ont déjà reçus l'argent nécessaire pour parer aux dégâts ».

COULÉE DE BOUE

En Suisse, près de 7 000 hectares ont été inondés, dans les montagnes et dans les vallées du sud du pays. Le village de Gondo, dans le Valais, près de la frontière italienne, a été coupé en deux par

une énorme coulée de boue de quarante mètres de large, une dizaine de maisons ont été emportées par les eaux en crue de la rivière voisine, 13 des 150 habitants sont portés disparus. Le village est situé au bout de la route qui relie la ville suisse de Brigue, dans la vallée du Rhône, à celle de Domodossola, en Italie, via le col du Simplon, qui a été fermé. Un mur de retenue, au-dessus du village encaissé dans une vallée étroite, a probablement lâché.

Dans la haute vallée du Rhône, à la hauteur de Martigny, près du lac Léman, une personne a été retrouvée morte dans sa voiture, et deux autres sont portées disparues près de Brigue. Le Rhône lui-même a pris des proportions effrayantes. Le débit du fleuve a dépassé les 1 000 m³ par seconde, contre 200 m³ d'ordinaire. « On n'a jamais vu le Rhône comme ça, s'est écriée une habitante, c'est la crue du siècle. » Les dégâts sont d'ores et déjà considérables, notamment dans les complexes industriels de la vallée.

La ville de Brigue était dimanche soir totalement isolée, aucun accès n'était possible ni par route ni par train. Dans la ville de Sion, les responsables des secours ont installé

une cellule de crise pour l'ensemble du canton du Valais. A Sierre, un pont de chemin de fer traversant le Rhône menaçait de s'effondrer, et d'entraîner dans sa chute un pont routier voisin. Plusieurs villages des vallées alentour ont été dévastés par les pluies. Sur la route de la station de sports d'hiver Zermatt, des maisons vides se sont effondrées à la suite de glissements de terrain.

Plus au nord, dans l'Oberland bernois, les pluies moins abondantes ont provoqué des dégâts mineurs, inondations de caves et routes coupées. Dans le Tessin, les berges de Locarno au bord du lac Majeur sont sous l'eau. Une clinique et deux hôtels ont été évacués. Le lac atteignait, lundi, la marque de 197,26 m, soit 2 cm de plus que le niveau historique de 1993.

Ces pluies torrentielles proviennent d'un brusque réchauffement de la température, a expliqué dimanche 15 octobre le météorologue suisse André-Charles Letestu. La dépression, qui s'est formée au-dessus de la Méditerranée, s'est chargée d'humidité avant de buter sur les Alpes. Mercredi 11 octobre, la limite des chutes de neige est passée de 2 000 à 3 000 m. Dès lors, quelque 550 litres d'eau par mètre carré sont tombés en quatre jours sur une partie du haut Valais suisse, des niveaux atteints à quatre reprises seulement depuis le début du XX^e siècle.

Les prévisions restent mauvaises jusqu'au mercredi 18 octobre, date à laquelle un anticyclone devrait s'installer. Le temps devrait devenir plus sec et la température baisser. Un rapport officiel suisse, à la suite d'un vaste programme de recherches sur les effets des changements climatiques, avait sonné l'alarme en 1999 : « Du fait du réchauffement général de la planète, les conditions météorologiques critiques se présenteront surtout à la fin de l'été, à l'automne et à l'hiver, soulignant le rapport. Les régions de montagne pourraient être le théâtre de coulées de boue sans précédent dans l'histoire ».

Danielle Rouard (avec AFP)

Un noyé et d'importants dégâts dans le sud-est de la France

LES INTEMPÉRIES qui se sont abattues sur le quart sud-est de la France ont fortement perturbé la circulation routière et ferroviaire dans plusieurs départements. Routes coupées ou emportées par des rivières en crue, voies ferrées rendues impraticables, villages inaccessibles du fait de chutes de pierres. Ces mauvaises conditions météorologiques ont provoqué d'importants dégâts, pour l'essentiel dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et en Corse.

Un berger de trente-trois ans a été retrouvé noyé, samedi 14 octobre, en fin d'après-midi dans un affluent de la Restonica, près de Corte (Haute-Corse), dont le cours avait été brusquement gonflé par de violentes pluies tombées dans la journée. Moustapha El Boukili, d'origine marocaine, qui travaillait pour le compte d'un éleveur, était parti rechercher des brebis égarées. Selon les pompiers, il aurait glissé dans la rivière en crue. Plusieurs inondations et éboulements ont été dénombrés dans le reste du département, notamment dans la plaine orientale, sans faire d'autres victimes.

En Savoie, la circulation des trains de voyageurs entre la France et l'Italie a été fortement perturbée, dimanche, en raison des intempéries et de nombreuses infiltrations d'eau qui ont fragilisé les voies ferrées. Des retards de plusieurs heures ont été enregistrés dans les liaisons entre Paris et les principales villes italiennes. Le trafic de marchandises a été interrompu au niveau de Modane. La SNCF conseillait, lundi 16 octobre, aux voyageurs qui devaient transiter par cette région de différer leur déplacement. La route nationale 6, reliant Chambéry à Bonneval-sur-Arc, a été coupée, dimanche, à la

suite de glissements de terrains et de coulées de boues. Un glissement a ainsi entraîné la chute d'un rocher d'une dizaine de tonnes sur la route départementale 215, dimanche soir, en aval d'Aussois (Savoie), une commune de 340 habitants, sans faire de victime. Au même endroit, d'autres blocs, en équilibre instable, menaçaient de tomber, lundi matin 16 octobre.

En Haute-Tarentaise, le débordement d'un ruisseau a isolé, pendant près d'une journée, les communes de Sollières-Sardières et de Termignon. Les cols du

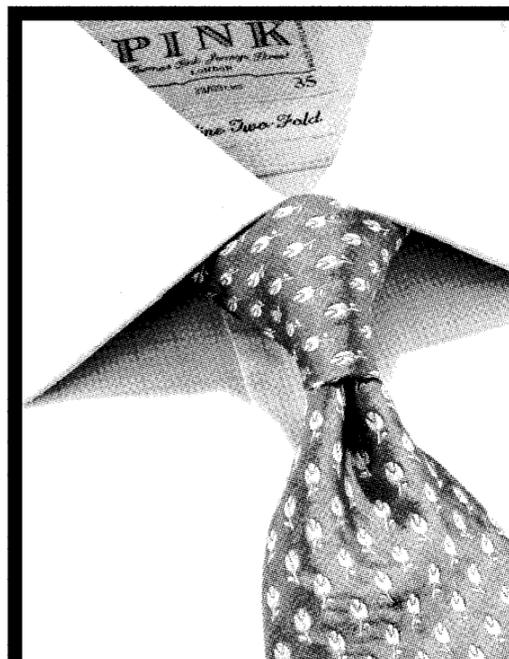
d'Isère. Une quarantaine de randonneurs qui se trouvaient aux refuges du Suffet et à la Tournay, au-dessus de la commune de Bramans, ont été évacués par les secours. La route desservant cette commune était par ailleurs impraticable et les habitants étaient privés d'électricité et d'eau potable.

VILLAGES INACCESSIBLES

Enfin, plusieurs familles ont dû quitter leurs habitations dans les communes de Sollières-Sardières et de Termignon. Les cols du

Mont-Cenis, de l'Iseran et du Galibier ont été fermés à la suite de fortes pluies et de chutes de neige. La circulation était également coupée à Hermillon.

Dans les Hautes-Alpes, la vallée du Queyras, la route menant à la commune d'Abriès (354 habitants), a été emportée dimanche par la crue d'un torrent. Des habitants de plusieurs hameaux, menacés par les eaux, ont été évacués. Sur une autre commune, un pont de pierre a été emporté, privant la population d'eau potable.



PINK
19, rue François 1er
PARIS

Chemises de tradition anglaise pour hommes et femmes

Tél: 01 47 23 72 00 pour recevoir un catalogue

www.thomaspink.com

Chemise Fermoy Check rose/bleu BL255, FF 675, avec cravate en soie brochée Buds rose/bleu W339, FF 575

«...the best blue shirts are Pink shirts» - GQ*

*...Les plus belles chemises bleues sont PINK® - GQ

EUROPE



Marina Pineschi-Gapenne, déléguée aux affaires européennes et internationales de l'Unedic, travaille à la mise en place d'un réseau

européen de l'assurance-chômage (page IV)

BOUSSOLE

Les turbulences en Côte d'Ivoire ébranlent la stabilité de la zone franc. Mais, en 2000, la croissance pourrait dépasser les 5 %

en Guinée-Bissau, au Congo, en Guinée-Equatoriale, au Burkina Faso, au Sénégal et au Bénin (page V)



LES RENDEZ-VOUS DE L'EMPLOI ET DU MANAGEMENT

● A Nancy, artistes, ingénieurs et managers sortiront de la même école (page VIII)

● **33 %** des emplois espagnols restent précaires, contre 13 % en moyenne dans l'Union européenne. Une nouvelle réforme du marché du travail va être mise en œuvre pour remédier au chômage, qui touche beaucoup les femmes et les jeunes (page IX)

● Les systèmes d'information intégrés améliorent la productivité, mais peuvent aussi conduire à une taylorisation du travail intellectuel (page X)



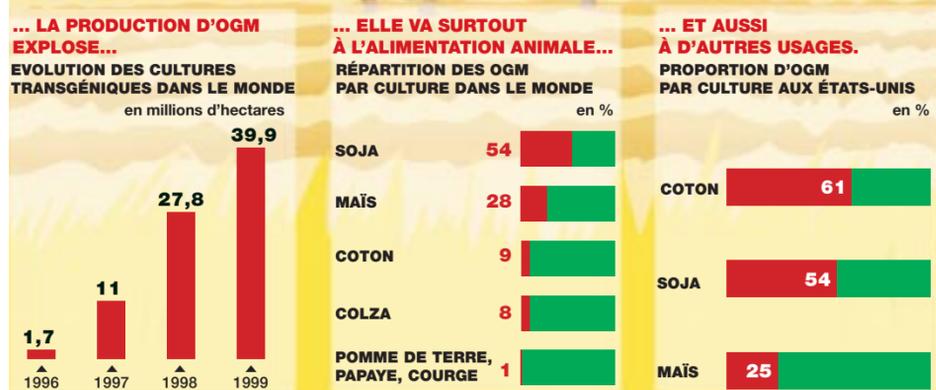
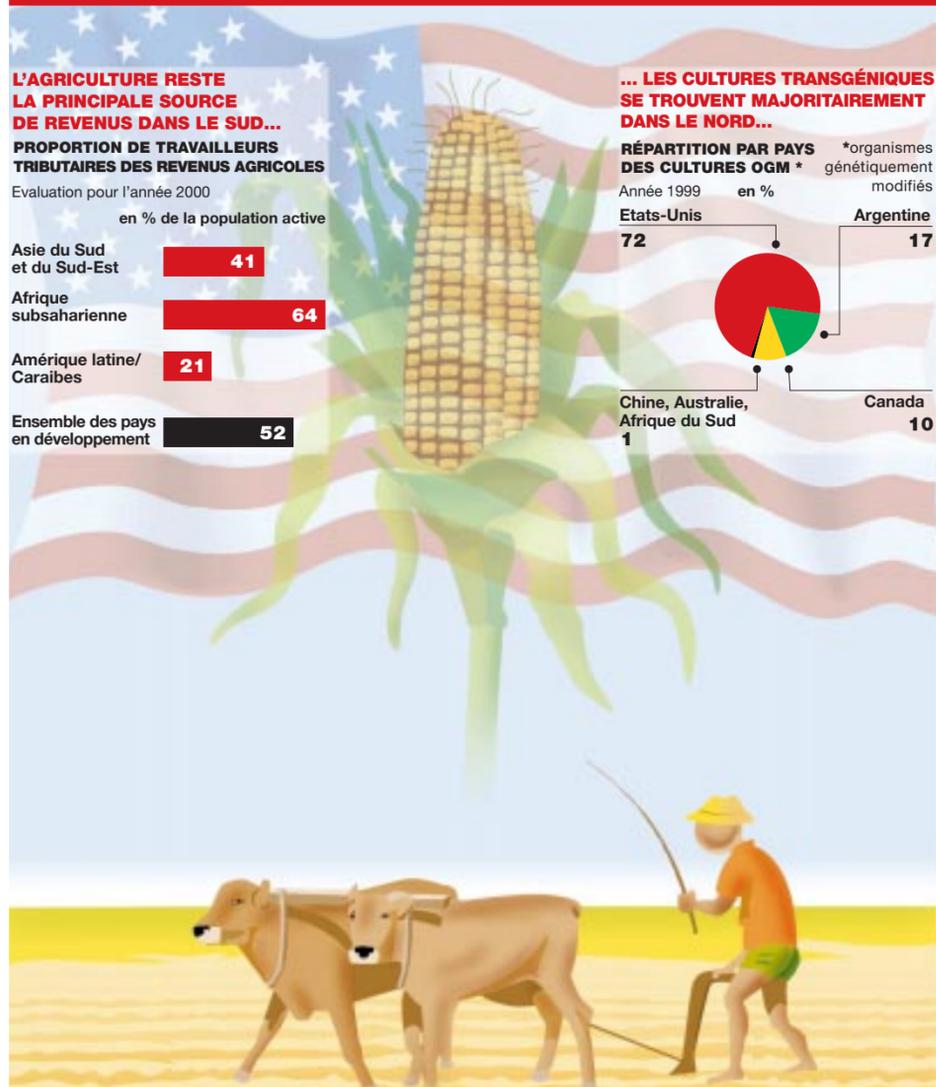
OFFRES D'EMPLOI

De la page XI à la page XXXII

Les producteurs de semences transgéniques jouent la carte de l'aide alimentaire pour redorer leur image

OGM : les industriels s'attaquent aux pays du Sud

La prédominance des Etats-Unis



Les biotechnologies agricoles peuvent-elles contribuer à nourrir l'humanité ? A l'occasion de la Journée mondiale de l'alimentation du 16 octobre sous l'égide de la FAO (Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture), le débat entre partisans et détracteurs des organismes génétiquement modifiés (OGM) prend de l'ampleur.

De nombreux décideurs politiques et des scientifiques pensent que les cultures transgéniques peuvent représenter une solution pour augmenter la production agricole à l'horizon 2020, alors que l'humanité comptera plus de deux milliards de bouches à nourrir supplémentaires. « La dure réalité est que, sans l'aide des biotechnologies agricoles, beaucoup d'hommes mourront », écrivait le 11 septembre dernier dans le *Washington Post* Hassan Adamu, ministre nigérian de l'agriculture et du développement rural.

Mais de plus en plus d'organisations non gouvernementales (ONG) du Sud critiquent les plantes transgéniques qui ne répondraient pas, selon elles, aux besoins réels des petits paysans. Elles considèrent, au contraire, que ces technologies vont aggraver les inégalités entre les producteurs riches, qui pourront se les procurer, et les autres. Lors de sa troisième conférence internationale tenue début octobre à Bangalore, en Inde, Via Campesina, un réseau mondial des organisations paysannes, a dénoncé « l'imposition d'un modèle industriel d'agriculture basée sur le profit ».

CARAVANE

Les actions de protestation contre les OGM se multiplient, surtout en Asie. Un « tribunal des semences » s'est tenu en septembre les 25 et 26 septembre à Bangalore, en Inde, avec la participation de José Bové, le porte-parole de la Confédération paysanne. Il s'agissait de contrer la réunion de l'Association des semenciers d'Asie et du Pacifique qui se tenait au même moment au même endroit.

Une « caravane des peuples », organisée du 13 au 30 novembre, conduira des dizaines de paysans en Inde, au Bangladesh et aux Philippines pour sensibiliser la population rurale aux risques des OGM et des pesticides, et plus généralement de la globalisation. Une marche du même type avait parcouru la Thaïlande en septembre.

Ce débat va de pair avec une présence accrue des industriels de l'agrobiotechnologie dans les pays du Sud. De plus en plus contestées

dans les pays du Nord, ces multinationales développent un discours de solidarité envers les pays en développement, qui se concrétise par des transferts de technologie. Reste à savoir si ces démarches ne répondent pas d'abord à un souci de communication destiné à restaurer l'image dégradée des OGM.

La négociation du protocole sur la biosécurité, adopté en janvier 2000 à Montréal, a montré les fortes réticences des pays en développement et de l'Union européenne face aux Etats-Unis, premiers producteurs d'OGM. Ce protocole a établi des règles limitant leur commerce international, et si les Etats-Unis ne veulent pas rester isolés, ils doivent convaincre de grands pays du Sud de l'intérêt des cultures transgéniques. Sur le plan diplomatique, il s'agit d'affaiblir le protocole et de porter éventuellement le problème devant l'Organisation mondiale du commerce. L'enjeu est aussi d'isoler l'Europe, dont la position très réservée a jusqu'à présent bloqué le commerce des plantes transgéniques.

Cette offensive en direction des pays du Sud intervient alors que la plupart d'entre eux « ne disposent pas encore de législation dans ce domaine », note Simonetta Zarrilli, économiste à la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (Cnuced). Leur difficulté à contrôler les importations aux frontières et leur capacité restreinte à évaluer les risques et les avantages de ces biotechnologies ne leur permettent actuellement pas de gérer correctement les problèmes posés par les OGM.

Par ailleurs, les bénéfices réels que les pays en développement peuvent attendre des OGM restent à établir. Ainsi la FAO va-t-elle lancer une étude pour évaluer les résultats concrets, en matière de rendement, des OGM adaptés aux cultures des pays du Sud : on dispose en effet de très peu d'exemples d'OGM efficaces pour l'agriculture vivrière, note un expert de l'organisation.

Hervé Kempf et Martine Laronche

Les espèces qui survivent ne sont pas les plus fortes, ni les plus intelligentes, mais celles qui s'adaptent le mieux aux changements. (Darwin)

Internet aussi exige de savoir s'adapter aux changements.

Stratégie, conception et réalisation d'applications interactives (Web, WAP, TVI, ...): [BaBel@STaL] vous aide à définir et à atteindre vos objectifs sur Internet.

Notre mission ? Répondre, par notre capacité à innover, aux évolutions et aux changements auxquels vous devez faire face.

vous accompagne dans le monde Internet

Contact : + (33) 01 53 01 92 51 - ecoute@babel.fr - www.babel.fr

ENVIRONNEMENT

Questions-réponses

1 Qu'est-ce que le Protocole sur la biodiversité ?

Adopté à Montréal le 29 janvier 2000, le Protocole sur la biodiversité définit les règles du commerce des organismes génétiquement modifiés (OGM). Conclu après quatre ans de négociations sous les auspices de la convention sur la biodiversité (Rio de Janeiro, 1992), il a donné lieu à un affrontement entre l'Union européenne et les pays en développement d'un côté, et de l'autre le groupe de Miami - qui comprend notamment les Etats-Unis, le Canada et l'Argentine, les trois principaux producteurs mondiaux de céréales transgéniques. Les premiers défendaient une approche restrictive du commerce mondial des OGM, les autres une approche la moins codifiée possible.

Le protocole établit une procédure d'accord préalable à l'importation d'OGM, cet accord pouvant être refusé du fait de « l'incertitude scientifique ». Pour la première fois dans un tel traité, le principe de précaution n'est pas seulement une considération générale, mais un outil de décision politique. Les exportateurs de produits transgéniques doivent le notifier aux autorités compétentes du pays d'importation et fournir une information détaillée sur la nature des produits exportés.

2 Comment se répartissent les principales cultures d'OGM ?

En 1999, l'ensemble des cultures transgéniques s'est élevé à environ 40 millions d'hectares, soit une croissance de 44 %, selon l'International Service for the Acquisition of Agri-biotech Applications (Isaaa). Sept types d'OGM ont été cultivés commercialement dans différents pays en 1999. L'effet recherché par ces modifications transgéniques est pour la plus grande part la tolérance aux herbicides (71 % des cultures), suivie de la résistance à des insectes spécifiques (22 %).

3 Quels sont les opérateurs économiques des OGM ?

Le chiffre d'affaires mondial des OGM, provenant des semences et des redevances d'utilisation des brevets, est de l'ordre de 1,7 milliard d'euros. Les entreprises ne communiquent pas leurs résultats précis dans ce domaine. Le secteur s'est restructuré depuis deux ans, les groupes fusionnant et isolant leur branche agro-industrielle de la pharmacie.

Le leader de ce marché est la société américaine Monsanto, dont le chiffre d'affaires était de 6 milliards d'euros en 1999 : seule une partie provient des OGM.

Monsanto est une filiale de Pharmacia, formée par la fusion de Monsanto et Pharmacia & Upjohn en avril 2000.

DuPont de Nemours, américaine elle aussi, devrait réaliser en 2000 un chiffre d'affaires de 34,5 milliards d'euros, dont 5,2 milliards dans le secteur agricole. Son activité OGM est réalisée par Pioneer, intégrée en 1999, avec un chiffre d'affaires d'environ 2,3 milliards d'euros dont moins de 30 % proviennent des OGM.

Novartis, société européenne, a fusionné son secteur agro-industriel avec Zeneca Agrochemicals, pour former Syngenta, qui devrait être opérationnel en novembre 2000. Le chiffre d'affaires du périmètre correspondant à Syngenta pour 1999 représentait 8 milliards d'euros, dont moins de 2 % en OGM.

Enfin, Aventis, européenne aussi, résultat de la fusion de Rhône-Poulenc et de Hoechst, a réalisé en 1999 un chiffre d'affaires de plus de 20,45 milliards d'euros, dont 4,60 milliards dans le secteur agricole. Les OGM représentent moins de 200 millions d'euros.

4 Qui sont les principaux opposants aux OGM ?

La contestation a souvent été initiée par des associations écologistes généralistes, d'abord en Europe, la France et la Grande-Bretagne apparaissant comme les pays les plus actifs. Greenpeace et Friends of the Earth (Les Amis de la Terre) ont été des acteurs-clés. En France, d'autres groupes ont joué un rôle important : Ecoropa, le Crie-Gen, ainsi que la Confédération paysanne.

En Grande-Bretagne, The Genetics Forum, Genewatch, la revue *The Ecologist* sont très actifs. Aux Etats-Unis, la contestation s'est développée avec retard par rapport à l'Europe, quoique l'activiste Jeremy Rifkin ait été un des premiers à lancer l'alarme. Le mouvement d'agriculture biologique outre-Atlantique a joué un rôle important tandis que plusieurs organisations anti-OGM se sont fédérées dans l'efficace Genetically Engineered Food Alert. Au Canada, Rural Advancement Foundation International (RAFI) est un groupe notable.

Les ONG des pays du Sud sont de plus en plus actives : Masipag aux Philippines, la RFSTE en Inde, le Third World Network en Malaisie, Via Campesina, qui fédère des organisations de petits paysans à travers le monde, organisent des actions efficaces contre les OGM. Le réseau international de Greenpeace lui permet de lancer des actions anti-OGM dans les pays du Sud, Inde, Mexique, Brésil.

Les géants de l'agro-industrie cherchent à diffuser les OGM dans les pays du Sud

De plus en plus contestés dans les pays du Nord, les industriels spécialisés dans les biotechnologies se tournent vers les pays du Sud, soucieux de les convaincre de l'intérêt des organismes génétiquement modifiés (OGM). Cette promotion des cultures transgéniques passe par différentes opérations à but non commercial se présentant comme des actions de solidarité Nord-Sud, justifiées par l'idée que les OGM peuvent apporter une réponse aux besoins alimentaires des pays en développement.

Un premier mode d'action des industriels consiste à établir des liens avec les scientifiques des pays du Sud, en contribuant à la recherche de variétés d'OGM adaptées aux conditions locales. La multinationale américaine Monsanto a ainsi accueilli dans son laboratoire de Saint-Louis des chercheurs de l'Institut de recherche agricole du Kenya (KARI). L'européenne Novartis reçoit elle aussi des chercheurs dans ses laboratoires.

Mais la collaboration avec des organismes de pays du Sud ne porte pas seulement sur la recherche : il peut aussi s'agir de formation à la réglementation sur les OGM. Les compagnies tentent aussi d'établir des partenariats avec des groupes locaux influents. Monsanto a ainsi esquissé en 1998 et 1999 une collaboration avec la fameuse Grameen Bank, au Bangladesh, qui a inventé le micro-crédit aux paysans pauvres. Monsanto soutient également un groupe de gros exploitants agricoles polonais, le Klub Farmera, créé en mai 2000 à Varsovie.

Une autre voie pour promouvoir les OGM hors des pays développés passe par la mise à disposition gratuite de brevets. Ainsi l'entreprise Monsanto a-t-elle annoncé en avril qu'elle

L'Etat américain, pour qui les cultures transgéniques représentent un enjeu commercial majeur, soutient activement les multinationales

le rendait publiques les données qu'elle possédait sur le génome du riz. De même, Novartis diffuse gratuitement au Vietnam des souches du gène Bt afin de contribuer à la mise au point d'une patate douce transgénique.

Ces dons ne sont cependant pas si désintéressés. Selon des chercheurs français, les séquences génétiques du riz de Monsanto « manquent de précision » et demandent un important travail de « finition » (*Le Monde* du 3 août 2000). Par ailleurs, l'entreprise précise que, si des chercheurs brevettent des inventions basées sur l'utilisation directe de ses données,

Le mirage du riz doré

Un riz transgénique pourrait pallier la déficience en vitamine A, fréquente en Asie et susceptible de provoquer la cécité. Décrit dans *Science* du 14 janvier, les gènes introduits dans ce « riz doré » augmentent son contenu en vitamine A.

Zeneca, en mai, et Monsanto, en août, ont abandonné les droits sur les brevets qu'elles détiennent sur ce riz, afin, selon Monsanto, « d'encourager le soutien à la biotechnologie et de sauver des vies ». Mais aujourd'hui, Zeneca n'a pas fini de convaincre les compagnies détentrices de plus de six autres brevets sur le riz de les abandonner. Par ailleurs, explique-t-on à l'Institut international de recherche sur le riz, basé aux Philippines (IRRI), « plusieurs questions restent à résoudre : ce riz aura-t-il un rendement égal aux variétés existantes ? N'attirera-t-il pas les parasites ? Le corps humain absorbera-t-il la vitamine ? ». Conclusion : Zeneca prévient que le riz « ne sera pas disponible pour la consommation avant 2003 au plus tôt ».

L'aide alimentaire, vecteur des céréales transgéniques ?

A cheval donné, on ne regarde pas les dents. Des organisations écologistes du tiers-monde contredisent l'adage, en affirmant que l'aide alimentaire sert à diffuser des nourritures transgéniques. Selon l'organisation de Vandana Shiva à New Delhi, la Research Foundation for Science, Technology and Ecology (RFSTE), « le gouvernement américain utilise les fonds publics destinés à l'aide pour créer des profits et des marchés pour l'industrie biotechnologique ». A l'appui de son dire, la RFSTE a prélevé des échantillons de soja et de maïs provenant de l'aide distribuée après le cyclone qui a ravagé l'Orissa, dans l'est de l'Inde, fin 1999. Les échantillons ont été adressés à un laboratoire d'analyse renommé, Genetic ID, aux Etats-Unis, qui a constaté la présence d'OGM dans les deux échantillons, l'un d'entre eux présentant une concentration supérieure à 1 %.

Les Etats-Unis, pour qui les OGM ne constituent pas un problème de santé publique, n'ont pas réagi officiellement. Quant au Programme alimentaire mondial (PAM), qui est intervenu efficacement en Orissa, il compose nécessairement avec le premier fournisseur mondial d'aide ali-

mentaire : « Nous supposons que l'administration américaine s'assure que les OGM ne mettent pas en danger la population américaine, explique au Monde le directeur délégué du PAM, Namanga Ngonji. Il nous serait très difficile de dire qu'une nourriture approuvée pour la consommation des citoyens des Etats-Unis ne conviendrait pas à des programmes d'assistance. Mais si des OGM refusés pour la consommation humaine se retrouvaient dans l'aide humanitaire, ce serait inacceptable. »

REPAS D'ÉCOLIERS

L'aide alimentaire a toujours constitué un moyen pour les pays développés d'utiliser leurs excédents agricoles, afin, notamment, de soutenir les cours. On constate « une forte corrélation entre le volume de l'aide alimentaire et les prix mondiaux du blé », écrit Patrick Webb, de l'université Tufts, aux Etats-Unis, dans une étude diffusée par l'association néerlandaise EuronAid. Si les stocks de produits transgéniques s'accumulaient aux Etats-Unis du fait du refus des consommateurs, l'aide alimentaire permettrait-elle de les évacuer en partie ? L'idée ne semble pas absurde : Monsanto a plusieurs fois discuté avec CARE,

une organisation non gouvernementale (ONG) américaine très active dans la distribution de l'aide alimentaire, qui a finalement indiqué en mars 1999 qu'« une collaboration formelle entre CARE et Monsanto n'était pas appropriée pour l'instant ». Mais l'aide alimentaire ne représente, selon le PAM, que 5,8 % des importations mondiales de céréales. Cela semble bien insuffisant pour évacuer les OGM éventuellement délaissés.

La question devrait resurgir avec le programme School Lunch. Annoncé par Bill Clinton lors du G8 d'Okinawa en juillet dernier, il s'agit d'assurer le repas d'écoliers dans des pays pauvres. Le projet se fonde sur l'idée juste que la scolarisation est la clé du développement, et qu'un ventre plein est une condition nécessaire à l'attention des écoliers. Selon la Maison Blanche, « les 300 millions de dollars engagés dans ce programme proviendraient des excédents de production, soja, blé et maïs, et permettraient de nourrir 9 millions d'écoliers pendant un an ». Les écologistes du Sud demanderont-ils des repas non-OGM - au risque de ne pas avoir de repas du tout ?

H. K.

Des transferts de technologies sous haute surveillance

Association caritative ou tête de pont des multinationales spécialistes des organismes génétiquement modifiés (OGM) dans les pays en développement ? Vraisemblablement, l'International Service for the Acquisition of Agri-biotech Applications (Isaaa) est les deux à la fois. Car cette organisation à but non lucratif entend contribuer à résoudre la question de la faim dans le monde en favorisant les transferts de technologies des grands groupes industriels du Nord vers les pays du Sud.

Les multinationales du secteur, soucieuses de redorer leur blason et d'explorer de nouveaux marchés, financent cette organisation aux côtés d'organismes publics et de grands noms des œuvres charitables dont la Fondation Rockefeller. Des dons qui valent aux industriels d'être représentés au conseil d'administration.

Créée en 1991, l'Isaaa est présidée par Clive James, un ancien cadre dirigeant du Centre international pour l'amélioration du maïs et du blé, à Mexico. Elle est basée à l'université de Cornell, dans l'Etat de New York, mais aussi au Kenya

Une association financée par les industriels des biotechnologies et des fonds publics fait la promotion des OGM dans les pays du Sud

pour l'Afrique, en Grande-Bretagne pour l'Europe, au Japon et aux Philippines pour l'Asie, où elle est hébergée par l'International Rice Research Institute (IRRI). Une localisation qui lui confère légitimité dans les cercles agricoles. A ce jour, l'association déclare avoir levé environ 16 millions de dollars pour ses activités. Ces dons proviennent pour environ 80 % de fondations et organismes publics et pour les 20 % restants des multinationales.

Cinq projets sont en cours en matière de transferts de technologies OGM, l'objectif étant soit de permettre la résistance de fruits et

légumes à certains virus ou parasites, soit, dans le cas de la papaye, d'en différer le pourrissement. Ces travaux portent sur la patate douce au Kenya et les pommes de terre au Mexique avec Monsanto ; les papayes avec Zeneca aux Philippines, en Malaisie, en Indonésie, en Thaïlande et au Vietnam ; les papayes encore avec Novartis dans ces cinq mêmes pays ; et enfin les patates douces au Vietnam avec Novartis.

Les transferts de technologies se font par le biais de mise à disposition gratuite de licences, mais avec des conditions qui préservent les intérêts des multinationales.

RÉSEAU

Par ailleurs, l'octroi des licences ne se fait que si le cadre législatif du pays d'accueil facilite la stratégie des multinationales. En amont, l'Isaaa prépare le terrain aux cultures transgéniques en encourageant l'adoption de législations ad hoc sur les procédures à mettre en œuvre en termes de contrôle des OGM (biosécurité) et sur les droits de propriété intellectuelle. Elle organise des ateliers où sont exposées les réglementations des pays

industrialisés, au premier rang desquels les Etats-Unis. Chercheurs et décideurs publics des pays en développement (PED) sont reçus au sein des institutions et des multinationales outre-Atlantique. Des liens se tissent entre les laboratoires nationaux de recherche des PED par qui transitent les transferts de technologies et les industriels détenteurs des brevets. Au début de l'année 2000, le président de l'Isaaa et Norman Borlaug, agronomiste et Prix Nobel de la paix, se sont rendus en Thaïlande et aux Philippines où ils ont été reçus par les plus hautes autorités de l'Etat.

L'Isaaa tisse ainsi un réseau au sein des élites des PED acquises aux OGM. Florence Wambugu, aujourd'hui directrice du centre de l'Isaaa en Afrique, a effectué des recherches sur la patate douce chez Monsanto à Saint-Louis pendant trois ans de 1991 à 1994, après avoir dirigé pendant douze ans l'Institut de recherche agricole du Kenya. Elle participait à l'atelier sur les biotechnologies organisé à l'occasion du colloque de la Banque mondiale en juin à Paris. « Nous n'avons pas de leçons à recevoir des Européens, a-t-elle déclaré à Arnaud Apoteker,

« la compagnie se réserve la possibilité de négocier en premier une licence non exclusive de ces brevets ». De son côté, Novartis se réserve le droit de bénéficier de toute amélioration des technologies effectuées à la suite du transfert, peut-on lire dans le document, publié le 11 juillet dernier, qui régit ces opérations. Autrement dit, la firme s'assure le bénéfice des retombées de recherches futures.

Les efforts des entreprises de biotechnologie agricole bénéficient du soutien actif et non dissimulé de l'Etat américain, pour qui la question représente un enjeu commercial majeur. Le Sénat a ainsi tenu une audition le 12 juillet dernier sur « le rôle de la biotechnologie pour combattre la pauvreté et la faim dans les pays en développement » - audition convoquée par le sous-comité du Sénat chargé de « la politique économique internationale, de l'exportation et de la promotion du commerce ».

Divers organes de l'Etat fédéral s'engagent sur le terrain : la collaboration entre Monsanto et le KARI a été soutenue par l'Agence des Etats-Unis pour le développement international (Usaid). Une délégation américaine, comprenant des représen-

tants de Monsanto et conduite par le sénateur Christopher Bond, a visité en janvier 2000 la Thaïlande, pour convaincre ce pays d'adopter les OGM. L'Usaid travaille aussi à aider les pays en développement à adopter des normes leur permettant de « concourir dans le marché international ». Cette aide est apportée par le *Technical Resolution Fund*, destiné à fournir une assistance technique en matière de biotechnologie : selon le rapport d'activité de l'Usaid pour 1999, le fonds a notamment permis d'organiser un forum sur le sujet au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, ainsi que le congrès fondateur de l'Association africaine de commerce de semences.

EUROPE DE L'EST

Pendant l'été, le Sénat devait aussi adopter un budget de 30 millions de dollars pour promouvoir les biotechnologies dans les anciens pays communistes d'Europe de l'Est. Devant la protestation des organisations non gouvernementales (ONG) de ces pays, la discussion a été repoussée, mais le projet n'est pas abandonné.

Autre terrain d'action pour les entreprises, les organismes internationaux. Le plus incontournable en recherche agronomique est le Consultative Group on International Agricultural Research (CGIAR), basé à la Banque mondiale, qui coordonne seize centres de recherche dans les pays du Sud. Dirigé il y a peu par Ismail Serageldin, un partisan enthousiaste des OGM, le CGIAR est resté très favorable à ceux-ci. Un autre forum important est la FAO, l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture, dont la position n'est pas arrêtée. Elle reste beaucoup plus prudente et mesurée dans son approche des OGM.

Hervé Kempf

H. K.

d'une débâcle en 2004 avec le démantèlement des droits de douane prévu par l'accord de libre-échange nord-américain (AELA) », considère Delvin Kuyek. L'Isaaa se veut rassurante : pour Clive James, l'AELA n'aura pas d'effet sur le projet et le gouvernement de Mexico devrait assurer la distribution des semences aux petits fermiers. Dont acte.

Quoi qu'il en soit, cette expérience illustre le fait qu'une solution technique n'est pas forcément la meilleure réponse à un problème de nature économique. « En réalité, la promotion des OGM dans les pays en développement ne fera qu'accroître la dépendance des petits fermiers à des technologies qu'ils ne peuvent s'offrir et qu'ils ne contrôlent pas, estime Delvin Kuyek. Car comment peut-on garantir que ces technologies leur seront accessibles à long terme ? »

« Nous aidons seulement les pays qui ont pris la décision de travailler sur les biotechnologies et nous leur demandons leurs besoins, répond Clive James. Je ne dis pas que les OGM sont la panacée, mais ils peuvent être un des éléments de la solution. »

Martine Larouche

Marcel Mazoyer, professeur à l'Institut national d'agronomie

« La moitié de la paysannerie mondiale n'est pas solvable pour les grands laboratoires »

« Comment le problème alimentaire mondial se pose-t-il ?

– Aujourd'hui, avec six milliards d'habitants, il faudrait multiplier la production agricole par 1,5 si l'on voulait nourrir les gens convenablement. Il y a 800 millions de personnes qui sont en sous-alimentation chronique, c'est-à-dire qui ont faim tous les jours. Si la population double dans le prochain demi-siècle, il faudra multiplier par trois la production mondiale.

– Qui a faim ? A 75 %, ce sont des paysans pauvres sous-équipés qui disposent de 1 hectare sur lequel ils produisent 10 quintaux en moyenne et vendent cette production à un prix inférieur de moitié à ce qu'il était dans les années 70. Avec des revenus monétaires aussi bas, ils ne peuvent acheter ni outils, ni semences sélectionnées, ni engrais. Ils peuvent à peine survivre.

– Pourquoi les prix agricoles ont-ils autant baissé ?

– La révolution agricole dans les pays développés a permis, en un demi-siècle, une multiplication par plus de quatre des rendements, tandis que la superficie par actif augmentait également. Ces gains de productivité énormes ont été plus rapides que dans l'industrie et les services, si bien que le prix réel des produits agricoles n'a fait que baisser depuis un siècle.

– Que s'est-il passé du côté des pays en développement ?

– La moitié de leurs paysans ont bénéficié de la « révolution verte » : la même révolution agricole que celle des pays développés, avec la sélection de variétés performantes de blé, de riz et de maïs, les engrais, les traitements phytosanitaires, sans motorisation lourde donc. Seulement, les organismes de recherche privés travaillent essentiellement pour les paysans qui ont les moyens financiers de s'équiper ainsi. Les régions difficiles, sèches, trop salées, peuplées de paysans qui

tirent le diable par la queue, ne constituent un marché pour personne. Ce qu'ils cultivent, eux, n'a guère été amélioré par la recherche agronomique.

– En résumé, on compte dans le monde 1,3 milliard de travailleurs agricoles qui n'ont pas de tracteur, dont 300 millions qui utilisent la traction animale, et un bon milliard qui cultivent leurs terres manuellement, avec environ 1 hectare par actif. Sur ce milliard, environ la moitié a bénéficié de la révolution verte en Asie et en Amérique latine. Quant aux autres, on n'a pas beaucoup travaillé pour eux : ils ont un revenu monétaire dérisoire, diminué de surcroît par la baisse générale des prix agricoles. De plus, ils n'ont jamais pu progresser, parce qu'ils ont été mis en compétition avec les agriculteurs plus productifs.

– La mise à disposition de plantes génétiquement manipulées serait-elle une solution ?

– Ce serait vrai si Monsanto travaillait gratuitement pour les paysans sans pouvoir d'achat. Mais ceux-ci cultivent des espèces sur lesquelles presque personne n'a travaillé : mils, bananes plantains, patates douces, éléusines, pois d'angol, etc. Or les investissements sont aussi élevés pour une espèce peu répandue que pour une espèce très répandue.

– Par ailleurs, organisme génétiquement modifié (OGM) ou pas, si une plante produit 30 quintaux au lieu de 10, il faut la nourrir en conséquence. On n'atteint pas un potentiel de rendement élevé sans engrais, sans alimentation en eau, sans combattre un certain nombre d'inconvénients du milieu comme la salure.

– Le problème est de savoir si les paysans ont les moyens d'exploiter ce nouveau potentiel, d'approvisionner les plantes améliorées. Cela renvoie à la question de base : est-ce qu'ils ont de l'argent pour acheter des engrais ? Pour changer

de système de production, pour avoir davantage de matière organique, de fumier ? Pour avoir un système d'irrigation afin d'alimenter leurs plantes en eau ?

– Au total, les OGM permettent de se dédouaner en faisant quelques opérations spectaculaires et de communication. Mais ce n'est pas vrai que les entreprises privées vont massivement travailler aux besoins réels de la moitié de la paysannerie du monde. Celle-ci ne représente pas un marché solvable pour les produits de leur sélection.

– Quelle est la solution ?

– Les spécialistes de la génétique expliquent qu'avant de se lancer dans des opérations lourdes de biotechnologie en tout genre, qui coûtent les yeux de la tête, il faudrait développer la recherche de base, en regardant ce que les gens cultivent, et en améliorant les espèces



Marcel Mazoyer

● Agronome et professeur à l'Institut national d'agronomie, âgé de soixante-sept ans, Marcel Mazoyer a consacré une bonne part de sa carrière à l'étude des agricultures dans les pays en développement.
● De 1985 à 1991, il a occupé d'importantes fonctions au sein de la FAO, l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture.

et les variétés déjà utilisées, sans que cela coûte un sou au paysan.

– Un autre aspect du débat est que l'introduction exogène d'une espèce améliorée pourrait avoir pour conséquence d'éliminer des espèces qu'ils cultivent. Dans ces pays où il n'existe pas assez de banque de gènes et de conservatoires de variétés, les variétés locales risquent d'être perdues.

– L'enjeu se situe donc du côté de la recherche agronomique publique ?

– Il faut orienter la recherche agronomique publique prioritairement vers les besoins des régions et des paysans pauvres et, à cette fin, il faut fabriquer une recherche qui n'est pas confinée aux laboratoires et aux terrains d'essai, mais qui est en contact direct avec les paysans.

– Mais la recherche ne sert à rien si les paysans ne gagnent pas d'abord de quoi acheter des moyens de production supplémentaires. La question première pour qu'ils progressent, c'est d'abord que le fruit de leur travail soit rémunéré à un prix qui leur permette d'acheter quelque chose.

– Comment augmenter les prix ? Par des barrières commerciales ?

– Oui. Le libre-échange, c'est la mort d'un demi-milliard de paysans dans le monde. Sans protectionnisme, les paysans des pays pauvres n'arriveront pas à se développer. La sous-alimentation de 800 millions de personnes n'est pas liée à une insuffisance de la production mondiale. C'est un problème d'insuffisance de la production dans les pays pauvres. Rentrer dans la question de la sous-alimentation et de la misère du Sud par les OGM est une diversion idéologique.

Propos recueillis par Hervé Kempf et Martine Laronche

CHRONIQUE

par Alain Lebaube

Les emplois-jeunes pris au piège du calendrier

Avec 2002 en ligne de mire et les élections municipales en tête, la pression monte autour du dossier des emplois-jeunes. Faut-il vraiment s'en étonner ? Il n'avait échappé à personne que la fin de ce dispositif, destiné à combattre le chômage des jeunes et lancé en 1997 pour une période de cinq ans, coïnciderait avec des échéances électorales majeures...

Dernier épisode en date, Force ouvrière vient de demander au gouvernement « que tous les emplois-jeunes du secteur privé soient prorogés en contrats à durée indéterminée avec un salaire basé sur les conventions collectives » et que, « dans la fonction publique, les emplois-jeunes aient accès à la titularisation par le biais des concours internes ».

Par sa prise de position, qui en annonce fatalement d'autres, la confédération de Marc Blondel ne fait rien d'autre que prendre acte d'une évolution. Au sein du gouvernement lui-même, et alors que s'est tenue, fin septembre, une première réunion interministérielle consacrée à la pérennisation des emplois-jeunes, un doute s'installe. Pourquoi arrêter ce programme qui a permis l'embauche de 276 000 jeunes depuis sa création, comment transformer ce qui n'était que provisoire en solution définitive ?

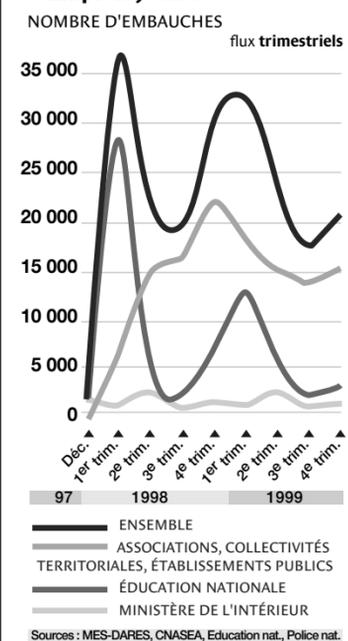
Certes, aucune décision n'est encore prise, mais la tentation devient forte. Ministre de la jeunesse et des sports, Marie-George Buffet estime que le maintien des emplois créés dans le milieu associatif (75 000) rend nécessaire le déblocage d'une enveloppe financière suffisante, parce qu'il est « important de ne pas décevoir les attentes des jeunes ». Secrétaire d'Etat à la santé, Dominique Gillot s'est empressée de souligner que lesdits emplois avaient « répondu à des besoins » et qu'il fallait en conséquence aider les associations.

Martine Aubry, ministre de l'emploi, a été encore plus explicite en affirmant que « la pérennisation des emplois-jeunes était au cœur de la détermination du gouvernement ». Si, selon elle, 55 % des emplois-jeunes relevant des associations sont d'ores et déjà solvabilisés, les 45 % restants « pourront peut-être se solvabiliser demain, mais (...) devront autrement être aidés ». Puis elle a précisé que, s'agissant des collectivités locales et du service public, gros utilisateurs des emplois-jeunes, il était envisagé d'étendre un certain nombre de concours à de nouvelles fonctions ou de « profiter » des 35 heures et de la lutte contre la précarité « pour permettre à des jeunes de passer des concours et d'intégrer la fonction publique territoriale ».

En conséquence, avec ses 70 000 emplois d'aides-éducateurs, Jack Lang, ministre de l'éducation nationale, se trouve plus que jamais en mauvaise posture. Dans cette administration sensible, qui a déjà eu à gérer le sort des maîtres auxiliaires, on avait très vite voulu opérer un distinguo entre la pérennisation des postes, souhaitée, et la pérennisation des emplois, bannie. Aujourd'hui, c'est toute la politique imaginée – notamment par des partenariats avec le secteur privé – pour trouver aux emplois-jeunes de l'éducation nationale des débouchés professionnels en dehors de l'enseignement qui est remise en cause. A mesure, il sera de plus en plus difficile de résister à l'exigence d'une intégration, surtout si le climat est par ailleurs à la conciliation.

Comme quoi une bonne idée peut se transformer en piège pour des raisons de calendrier.

▼ Emplois jeunes



L'agriculture brésilienne en passe de succomber aux sirènes du soja génétiquement modifié

RIO DE JANEIRO
de notre correspondant

Membre de poids du groupe de Cairns, qui rassemble, à l'exclusion de l'Europe et des Etats-Unis, dix-huit pays exportateurs de denrées agricoles, le Brésil rallie de façon de plus en plus claire le camp des nations du « cartel du soja » déjà converties aux organismes génétiquement modifiés (OGM) : l'Australie, le Canada et les Etats-Unis, qui contrôlent, avec le Brésil, près de 80 % des exportations mondiales de cet oléagineux. Alors que la culture de plantes transgéniques reste, en vertu d'une décision provisoire de la justice fédérale brésilienne datant de trois ans, strictement limitée à des plantations expérimentales sous contrôle public, les groupes de pression favorables à leur commercialisation ne cessent de marquer des points.

CONTREBANDE DE SEMENCES

Chargée de superviser l'ensemble des secteurs concernés par les OGM, la Commission technique nationale de biosécurité (CTN-Bio), qui mène un travail de sape pour banaliser l'emploi des OGM, a ajourné à diverses reprises la publication d'un arrêté interministériel réglementant l'étiquetage des aliments industrialisés contenant des composants génétiquement modifiés. Selon le quotidien économique *Gazeta mercantil*, la finalisation du document achoppe sur le pourcentage à partir duquel la présence d'OGM devra être obligatoirement signalée.

Le ministre de l'Agriculture, Pratiné de Moraes, défendrait un plancher de 5 % contre les partisans, encore majoritaires, de normes plus rigides. Le ministre a également manifesté son irritation à l'égard de l'interdiction de commercialisation des OGM, obtenue

Les fermiers se plaignent d'une perte de compétitivité face à leurs homologues argentins

au nom du « principe de précaution » à la suite d'un recours intenté conjointement par l'Institut de défense du consommateur (Idec) et Greenpeace Brésil. Avant de présenter récemment ses excuses, il avait soupçonné l'Idec « d'appartenir à un lobby au service d'un éleveur de volailles étranger concurrent des producteurs brésiliens » et des associations, comme Greenpeace, d'être « parrainées par les fabricants de pesticides ».

Des propos révélateurs de l'engagement de leur auteur aux côtés de la Confédération nationale de l'agriculture et de l'Association brésilienne des industries des huiles végétales contre « les entraves à la modernisation de la production », en tête desquelles figure bien sûr l'interdiction des OGM. Les *fazendeiros*, les fermiers brésiliens dont les domaines se mesurent généralement en milliers

d'hectares, se plaignent d'une perte de compétitivité face aux voisins argentins, massivement convertis au soja transgénique, financièrement moins exigeant en soins préventifs.

C'est sur ses terres d'origine, dans l'extrême Sud du pays, que les prises de position de Pratiné de Moraes rencontrent l'hostilité la plus virulente. Depuis deux ans, l'Etat du Rio Grande do Sul est gouverné par la « gauche rouge » du Parti des travailleurs, qui mène croisade, à coups de contrôles aux frontières et de destruction de plantations clandestines, contre la contrebande de semences indésirables en provenance d'Argentine.

« Nos adversaires, les grands propriétaires et les semenciers, entretiennent une sournoise campagne d'intoxication destinée à convaincre l'opinion publique, nationale et internationale, que la propagation des OGM au Brésil est irréversible », s'indigne José Hoffmann, secrétaire à l'agriculture du Rio Grande do Sul.

La multinationale américaine Monsanto est la cible du blocus judiciaire qui a torpillé in extremis la mise sur le marché de deux de ses variétés de soja transgénique, pourtant agréés par la CNTBio. Volontiers arrogante il n'y a pas si

Bibliographie

● **La Situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture 2000** (FAO, Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture, édité par la FAO, 329 p., 39 dollars, 44,9 €).
● **Histoire des agricultures du monde**, de Marcel Mazoyer et Laurence Roudart (Seuil, 1997, 529 p., 180 F, 27,44 €).
● **Plantes transgéniques, une menace pour les paysans du Sud**, de Robert Ali Brac de la

Perrière et Franck Seuret (Ed. Charles-Léopold-Mayer, 1999, 145 p., 50 F, 7,62 €).
● **International Trade in Genetically Modified Organisms and Multilateral Negotiations, a New Dilemma for Developing Country**, de Simonette Zarrilli, juillet 2000 (bientôt disponible sur le site Web de la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement – Cnuced : www.unctad.org).

longtemps, Monsanto attend désormais patiemment que le verrou brésilien saute pour consolider son emprise sur le marché mondial. Elle prépare le terrain avec l'aide précieuse – et de surcroît d'un coût fort modique, à en juger par certains contrats léonins dénoncés par le gouvernement du Rio Grande do Sul – de techniciens d'Embrapa, l'entreprise publique de recherches agricoles.

AMAZONIE

Plusieurs plantations expérimentales servent actuellement à tester l'adaptation de semences issues de la manipulation génétique aux sols brésiliens, notamment dans les savanes de l'immense plateau central, nouvel eldorado du soja brésilien. Saisis par la fièvre de l'« or vert » (le soja se classe depuis des années en tête des meilleures performances nationales à l'exportation), d'intrépides pionniers se lancent même à la conquête de l'Amazonie qu'ils rêvent, en dépit des échecs répétés de colonisation agricole en milieu déforesté, de transformer en champs verdoyants. C'est en fait l'adhésion imminente de la Chine, premier importateur mondial de soja, à l'Organisation mondiale du commerce (OMC), qui aiguise les appétits.

Au mois de juin, la CTN-Bio a bravé avec succès l'interdit judiciaire en vigueur en autorisant, sous prétexte qu'elles étaient inoffensives parce que destinées à des élevages de poulets, le débarquement dans le port de Recife de deux cargaisons de maïs argentin, pourtant contrôlé transgénique par les inspecteurs du ministère de l'agriculture. Aux yeux de la CTN-Bio, il n'y a plus que le négoce des OGM *made in Brazil* qui soit encore officiellement proscrit.

Jean-Jacques Sevilla

L'INDISPENSABLE BANQUE DE DONNÉES

2001 **Images économiques du monde** 45^e année

15 000 données chiffrées actualisées

250 articles inédits rédigés par des spécialistes

120 pays analysés

100 cartes

Des informations à jour au 31 août 2000

Les informations économiques, sociales, démographiques les plus récentes

384 pages
Prix public 150 F

6 PARTIES :
▶ Les hommes
▶ Les grands ensembles régionaux
▶ La France et ses régions
▶ Les pays
▶ Les produits
▶ Les flux et les services

www.editions-sedes.com SEDES

Le manque de coordination pourrait faire trébucher la croissance au sein des Onze

Ce n'est pas encore un vieux couple, mais ils se reprochent déjà leurs manies. Comme si, l'un comme l'autre, au moindre imprévu, ne pouvait que retourner à ses démons. En quelques semaines, les relations entre la Banque centrale européenne (BCE) et les ministres des finances de la zone euro – l'Euro 11, rebaptisé Eurogroupe – sont passées de la confiance mesurée à la suspicion. Hier encore, ils se projetaient dans un scénario à l'américaine avec une croissance forte et durable ainsi qu'un retour au plein-emploi.

Aujourd'hui, l'horizon s'est brouillé et chacun s'apprête à rejeter sur l'autre la responsabilité d'un possible dérapage. Wim Duisenberg, le patron de la BCE, ne prend plus de précaution pour dénoncer le relâchement de la discipline budgétaire de certains Etats – la France est en première ligne – et, dans le camp des politiques, déjà pointent les critiques contre un durcissement excessif de la politique monétaire qui pourrait être fatal à la croissance.

CRISE PÉTROLIÈRE

En décidant, le 5 octobre, de relever une nouvelle fois les taux d'intérêt, les banquiers centraux européens ont au moins autant voulu prévenir les risques d'inflation liés à l'envolée des prix du pétrole et à la faiblesse de l'euro que lancer un avertissement aux gouvernements dépensiers. C'est du moins ainsi qu'a été interprété ce geste inattendu alors que les signes de ralentissement de l'activité se multiplient dans la zone euro.

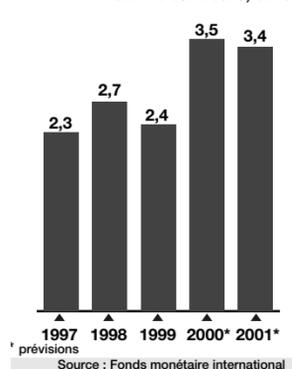
A la décharge de Francfort, il faut dire que les gouvernements des Onze ont offert ces dernières semaines le spectacle d'une belle cacophonie dans la gestion de la crise pétrolière. Alors que l'envolée du prix du baril est un pur cas de choc symétrique, qui appelle en théorie une réponse commune des

Un rapport du Conseil d'analyse économique prône l'élaboration d'une charte qui fixerait la stratégie de la zone euro. Avec le soutien de la Banque centrale européenne

des banquiers centraux à l'égard des grands argentiers.

Bref, après dix-huit mois d'une « lune de miel » qui avait commencé juste un peu avant le lancement de l'euro, c'est à nouveau la question du bon *policy mix*, c'est-à-dire de la coordination entre la politique budgétaire et la politique monétaire, qui risque d'envenimer les relations entre les Onze.

Un ralentissement possible



des banquiers centraux à l'égard des grands argentiers.

Bref, après dix-huit mois d'une « lune de miel » qui avait commencé juste un peu avant le lancement de l'euro, c'est à nouveau la question du bon *policy mix*, c'est-à-dire de la coordination entre la politique budgétaire et la politique monétaire, qui risque d'envenimer les relations entre les Onze.

Ce thème est précisément abordé dans le rapport que vient de publier le Conseil d'analyse économique (CAE), le *think tank* de Matignon, sur – présidence française de l'Union oblige – les « Questions européennes* ». Et plus particulièrement dans un article consacré à « La coordination des politiques économiques dans la zone euro », sous les plumes de Pierre Jacquet et Jean Pisani-Ferry, tous deux membres du CAE.

La mise en garde de Pierre Jacquet est claire : « Sans une meilleure coordination, l'Europe n'arrivera pas à garder un *policy mix* favorable à la croissance. » Or le constat est pour l'heure plutôt accablant : « On est entré dans une zone de risques où le flou qui entoure les stratégies des politiques économiques et l'absence de coordination ne peuvent être que nuisibles. »

« L'Euro 11 a montré son utilité mais, dans le cadre actuel, il a aussi atteint ses limites. Il est perçu par les uns comme une instance vouée au secret, donc puissante mais illisible, et par les autres (dont certains de ses membres) comme un forum sympathique, mais dont ne sort jamais aucune décision. La désillusion guette », peut-on lire dans le rapport.

Dès lors, deux scénarios sont possibles. Soit les Onze choisissent le statu quo et se montrent incapables de donner plus de cohérence à leurs orientations. Dans le meilleur des cas, l'Europe peut espérer engranger pour quelques années encore une croissance proche de 2,5 % par an – soit le niveau de sa « croissance potentielle ».

Mais ce sera insuffisant pour faire reculer le chômage très au-dessous des 9 % actuels ;

Soit, second scénario, les Onze acceptent de jouer le jeu de la coordination qu'impose la création de la monnaie unique et ils peuvent encore renouer avec leur rêve du plein-emploi.

LISIBILITÉ

Cela suppose évidemment un certain nombre de décisions qui font l'objet des propositions du rapport. D'abord se mettre d'accord sur une « charte de politique économique », sorte de philosophie des Onze, discutée entre la Banque centrale et l'Eurogroupe. Elle aurait une vertu d'affichage et de clarté à l'égard des acteurs économiques puisqu'elle fixerait des objectifs, définirait les rôles respectifs et serait censée anticiper à froid des réponses à différents scénarios de crise. Cette option implique que l'Eurogroupe soit doté d'un vrai pouvoir de décision.

Enfin, en matière de politique monétaire, les deux auteurs prouvent que la BCE fasse preuve de plus de lisibilité dans ses décisions et que soit clairement définie la politique de change.

Nous en sommes là. Pierre Jacquet et Jean Pisani-Ferry, qui ont produit cette contribution dans l'espoir de nourrir le débat sur la coordination, risquent pourtant d'être déçus. D'ici à décembre et le sommet de Nice qui clôturera la présidence française, des discussions de fond ont peu de chance d'aboutir. Et puis le ministre de l'économie, Laurent Fabius, a pris soin de préciser que le travail du CAE ne représentait pas la position officielle de la France.

Laurence Caramel

★ « Questions européennes », rapport du Conseil d'analyse économique (CAE), La Documentation française, 2000, 271 p., 45 F, 6,86 euros.

DANS LES COULISSES DE L'UNION

par Nicolas-Jean Brehon

L'imbroglio de la contribution française

Quel est le montant de la participation française au budget communautaire ? En 1999, 91,1 milliards de francs. Mais les experts qui avanceraient 0,5 ou 100 milliards n'auraient pas entièrement tort. Il faut en effet distinguer ce qui est voté, ce qui est versé et ce qui est compté...

Comme le reconnaissait la Commission européenne en 1998, « eu égard à la complexité des finances de l'Union européenne, le système actuel (de financement) échappe pratiquement à la compréhension et au contrôle du citoyen ». La France répond à la lettre à ce jugement, avec même un certain zèle, puisque jamais l'évaluation de la participation au budget communautaire n'a été aussi confuse qu'aujourd'hui.

Première évaluation : zéro. Les puristes, que l'on compte parmi les députés européens fédéralistes, disent en effet qu'il n'y a pas de contribution française à proprement parler, puisque le budget de l'Union est financé par des « ressources propres », et non par des contributions nationales, comme c'est le cas pour une organisation internationale classique. Ce mode de financement, prévu dès 1957 par le traité fondateur, visait à rendre la Communauté européenne indépendante des Etats-membres. En outre, de même que l'on ne calcule pas combien l'Alsace ou la Bretagne verse au budget de la France, on ne calcule pas combien chaque Etat verse à l'Union. Un tel calcul ne pouvant conduire qu'à des querelles de boutique. Il n'y a donc pas lieu de chiffrer la participation française au budget européen...

Cette fiction juridique n'a guère résisté à l'analyse. Trois catégories

de ressources propres financent le budget communautaire. Dans la première, appelée les ressources propres traditionnelles (RPT), on trouve les droits de douane, les cotisations et prélèvements agricoles. La deuxième repose sur la recette TVA. La troisième est une ressource assise sur le PNB, qui assure l'équilibre du budget, puisqu'elle est calculée par différence entre les dépenses du budget communautaire et les autres recettes. Tandis que les RPT sont de véritables impôts communautaires, les deux autres, fussent-elles « propres » à l'Union, sont en réalité prélevées sur les recettes fiscales des Etats-membres.

La loi de finances évalue le total de ces trois ressources sous forme d'un « prélèvement sur recettes au profit de l'Union européenne ». Depuis 1992, ce prélèvement donne lieu à un article spécifique dans la loi de finances, voté par le Parlement. Une formule hybride qui ne satisfait personne. Ni le Parlement européen qui y voit une « renationalisation » des ressources propres. Ni le Parlement français qui, en réalité, se contente d'enregistrer une contribution non négociable. Néanmoins, telle est la pratique aujourd'hui.

La deuxième évaluation est donc celle de la loi de finances. 98,5 milliards de francs sont inscrits dans le budget 2000 et 99,5 milliards dans le projet de budget 2001. Il ne faut cependant pas trop se fier à ce montant, qui n'est qu'une prévision fondée sur l'avant-projet de budget (APB) communautaire préparé par la Commission, au démarrage de la procédure budgétaire européenne. Outre les correctifs techniques, liés notamment aux reports de crédits du budget de l'année précédente, il y a évidemment des différences entre l'APB et le budget communautaire exécuté, ce qui se traduit sur les contributions des Etats membres. L'écart entre la prévision, votée dans la loi de finances initiale, et l'exécution, arrêtée dans la loi de règlement, est souvent important. En moins (en 1999, 91,1 milliards versés contre 95,5 milliards prévus) ou en plus (en 1988, la contribution définitive a dépassé de 18 % la prévision initiale).

La loi de règlement – troisième évaluation –, votée l'année qui suit l'exécution du budget français, donne en principe un chiffre définitif. Ce prélèvement a beaucoup augmenté sur longue période, mais de façon discontinue, par paliers successifs : 30,9 milliards de francs en 1984, 50 en 1987 (après l'élargissement de 1986), 64,5 en 1988 (suite à la création de la ressource PNB), 74,7 en 1991, 82,5 en 1994, 91,6 en 1998, en attendant le seuil des 100 milliards vers 2002.

La question est de savoir ce que l'on compte exactement. Le prélèvement inscrit dans les lois de finances recense les trois types de ressources, RPT, TVA et PNB. Mais d'autres modes de calcul sont possibles. La Cour des comptes française a toujours dénoncé l'inclusion des droits de douane parmi les recettes de l'Etat. Les comptes de la Nation sont construits encore différemment, mais la méthode a évolué au cours des années.

Jusqu'à l'année dernière, le prélèvement communautaire figurant dans ces comptes était calculé avec une approche plus large, à partir des « droits constatés », en incluant par exemple les remboursements au budget communautaire de dépenses irrégulières ou les versements directs au profit de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), ce qui entraînait – quatrième évaluation – un écart de l'ordre de 2 milliards de francs par rapport au montant de la loi de règlement.

Une modification beaucoup plus importante est intervenue en 1999, à l'occasion de la réforme du système européen de comptabilité. Désormais, la ressource PNB est considérée comme une « dépense de l'Etat » et n'apparaît plus parmi les prélèvements communautaires – au sens des comptes de la nation. Seuls les RPT et la recette TVA sont comptabilisés comme « prélèvements européens », ce qui donne – cinquième évaluation – 52,1 milliards de francs en 1999. Ainsi, tandis que la participation totale au budget communautaire augmente, le prélèvement évalué dans les comptes de la nation, lui, diminue, au fur et à mesure que la ressource PNB, appelée à devenir la principale source de financement du budget européen, se substitue aux autres recettes !

Un tel imbroglio ne peut que désespérer le citoyen européen. Alors que partout l'on affiche une volonté de clarté, de transparence, un tel choix paraît contestable et même irresponsable. L'ordonnance de 1959 qui fonde et organise la procédure budgétaire française a incontestablement vieilli. Les commissions des finances de l'Assemblée nationale et du Sénat se sont saisies de ce dossier. Concernant les finances européennes, une amélioration semble indispensable.

Nicolas-Jean Brehon est enseignant à l'université Paris-I-Sorbonne.

Marina Pineschi-Gapenne, âme du réseau européen de l'assurance-chômage

Mettre en place un réseau européen de l'assurance-chômage, c'est l'idée lancée il y a environ un an par l'Union nationale pour l'emploi dans l'industrie et le commerce (Unedic), l'institution gestionnaire de l'assurance-chômage en France.

Cette démarche s'inscrit « dans le cadre des réflexions engagées par Bruxelles sur la place et le rôle des systèmes de protection sociale, leur nécessaire et permanente adaptation ainsi que leurs performances (...) afin de donner un véritable contenu au modèle social européen et lutter efficacement contre le chômage », explique Marina Pineschi-Gapenne, déléguée aux affaires européennes et internationales de l'Unedic.

JUMELAGE

Piloté et animé par l'institution française, le réseau entend « favoriser la coopération entre professionnels de l'assurance-chômage afin de faciliter les échanges d'informations et de savoir-faire ; dégager les meilleures pratiques opérationnelles et développer des activités communes », précise celle qui eu des engagements syndicaux à la CFDT et qui conduit la délégation composée aujourd'hui de cinq personnes.

Le jumelage élaboré avant l'été entre l'Assedic de Seine-Saint-Denis et le Bureau du chômage de Tournai, en Belgique, a donné le coup d'envoi à cette coopération européenne destinée à améliorer le service rendu aux demandeurs d'emploi, mais aussi à établir un référentiel européen de « bonnes pratiques ».

Les échanges entre l'Unedic et l'Onem (système belge d'assurance), réalisés jusque-là sous la forme de stages de découverte de l'un ou l'autre système de protection sociale, porteront désormais sur un travail de réflexion commun, débouchant sur des actions concrètes, autour de thèmes variés comme la « relation clientèle » ou

La déléguée aux affaires européennes et internationales de l'Unedic a déjà élaboré un partenariat avec la Belgique

le recouvrement des prestations indûment versées.

Grâce à ce jumelage, explique Patrick Boribon, responsable du « Change Management Team » à l'Onem, « nous apprenons les uns des autres à tous les niveaux de l'institution, y compris sur le terrain. Nous nous sommes ainsi inspirés de la politique de communication menée par l'Unedic pour que l'image de l'Onem soit mieux reconnue. Exemple concret : ayant vu que l'Assedic de Pantin indiquait sur un panneau les jours et heures de pointe des visites des demandeurs d'emploi, nous avons appliqué cette méthode dans nos bureaux du chômage et l'avons appelée *Bison futé*... »

OPINIATRETÉ

Pour la délégation, développer des actions de jumelage signifie être passé « d'une phase de réflexion, comme la réalisation de documents synthétiques sur l'indemnisation du chômage en Europe, à une phase opérationnelle, qui se poursuivra avec le jumelage de l'Assedic de Pau et de la Direction provinciale de l'emploi de Saragosse », explique Marina Pineschi-Gapenne, dont Patrick Boribon vante les mérites de « facilitatrice ».

« Elle fait preuve d'une grande opiniâtreté dans la conduite des projets, car elle arrive à dépasser toutes les difficultés habituelles que l'on rencontre lorsque l'on veut faire travailler ensemble plusieurs organisa-

tions, surtout internationales », confirme Gérard Gallepin, directeur de l'Assedic de Seine-Saint-Denis.

L'expérience franco-belge pourrait se renforcer, au-delà des frontières européennes, grâce aux enseignements tirés des pratiques de l'assurance-emploi canadienne, et plus particulièrement québécoise, dans le cadre d'un jumelage francophone et tripartite (institutions française, belge et québécoise).

Pourquoi le Québec ? « Parce que le système d'indemnisation repose sur une conception intéressante du suivi personnalisé des chômeurs et de la recherche active et positive d'emploi, mêlant management à l'anglo-saxonne et démarche humaniste. Je me souviens, à ce propos, d'une chanson des années 70 du Québécois Félix Leclerc, qui était intitulée *Les 100 000 façons de tuer un homme, et surtout de cette phrase* : « L'infaillible façon de tuer un homme, c'est de le payer pour être chômeur. » »

« Aujourd'hui, il est légitime que dans une période où la conjoncture est meilleure un chômeur veuille retrouver un emploi dans de bonnes conditions, poursuit-elle. Il est aussi normal d'avoir une assurance qui permette de donner une certaine sécurité aux personnes sans emploi, mais il ne faut pas les laisser s'enfoncer dans le chômage. »

L'Unedic estime avoir toujours à apprendre des systèmes étrangers – par exemple, le suivi personnalisé des demandeurs d'emploi irlandais ainsi que l'organisation du travail et le management des pays du Nord.

Mais Marina Pineschi-Gapenne retient aussi que l'institution française, en dépit des difficultés actuelles liées au renouvellement de sa convention et du fameux plan d'aide au retour à l'emploi (Pare), intéresse ses équivalents à l'étranger à plus d'un titre : « L'originalité du système paritaire, son autonomie de gestion et sa capacité au cours de ces dernières années à se moderniser et à innover. »

De fait, l'Unedic est régulièrement sollicitée par les responsables de nombreux pays d'Europe centrale et orientale, mais également d'Asie ou de pays émergents, qui veulent être conseillés pour la mise en place de systèmes d'assurance-chômage adaptés à leur situation.

L'institution française développe également une coopération technique avec quelques pays comme l'Algérie, « premier pays du monde arabe à s'être doté d'une caisse de chômage avec laquelle nous avons engagé une coopération de grande ampleur dans le domaine de la formation des cadres dirigeants et opérationnels ».

Isabelle Moreau



F. CHAGNON

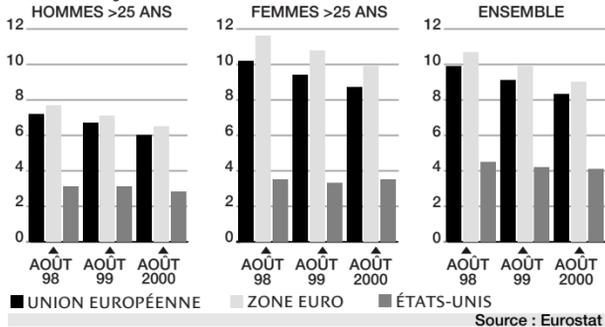
Marina Pineschi-Gapenne

- Née en 1955 à Rome, diplômée en langue et littérature anglo-américaines, Marina Pineschi-Gapenne s'installe à Paris en 1979.
- En 1981, elle est traductrice de textes juridiques au Centre de sécurité sociale des travailleurs migrants à Paris. Deux ans plus tard, elle intègre l'Union nationale pour l'emploi dans l'industrie et le commerce (Unedic).
- Depuis 1997, elle y est déléguée aux affaires européennes et internationales.

EUROPE

Le chômage se stabilise

taux de chômage



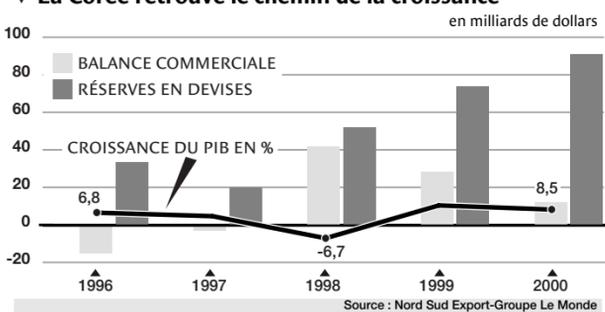
■ EN AOÛT 2000, le taux de chômage de la zone euro est resté inchangé par rapport au mois de juillet. Les taux les plus bas ont été observés au Luxembourg (2,2 %) et aux Pays-Bas (2,5 %). Au cours des douze derniers mois, le chômage a baissé au sein de tous les États membres, les meilleurs scores étant réalisés par les Pays-Bas, l'Irlande et la Suède.

■ POUR LES MOINS DE 25 ANS, le chômage a atteint, en août 2000, 17,5 % dans la zone euro et 16,5 % au sein de l'Union, avec des variations très fortes selon les pays : il n'a pas franchi la barre des 6 % en Irlande, au Luxembourg, aux Pays-Bas et en Autriche, mais a dépassé les 25 % en Italie et en Espagne.

■ SUR LES DEUX DERNIÈRES ANNÉES, le chômage des hommes de plus de 25 ans s'est réduit légèrement plus vite que celui des femmes. C'est sur cette partie de la population que l'écart par rapport aux États-Unis est le plus faible.

PAYS ÉMERGENTS

La Corée retrouve le chemin de la croissance



■ LE FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL (FMI) vient d'accorder un satisfecit à la Corée en raison de la reprise manifeste de l'économie du pays. En 1999, les indicateurs macroéconomiques ont retrouvé le chemin de la croissance : le PIB a progressé de 10 % et les réserves en devises ont retrouvé un niveau record. La Bourse de Séoul enregistre de bons résultats grâce à la baisse des taux d'intérêt et l'envolée des « start-up ».

■ CE REDRESSEMENT ne doit pas cacher certaines difficultés, comme le ralentissement récent de l'activité et de la consommation des ménages. Le chômage qui avait baissé (selon les chiffres officiels) en début d'année, a recommencé à croître en août. Sur le plan politique, les perspectives de rapprochement des deux Corée arrivent à point nommé pour redorer l'image du président Kim Dae-jung.

Les indicateurs économiques internationaux « Le Monde » / Eurostat

	UE 15	EURO 11	ALLEMAGNE	BELGIQUE	ESPAGNE	FRANCE	ITALIE	PAYS-BAS	ROY.-UNI	E.-U.	JAPON
PRODUCTION INDUSTRIELLE (juin 00, en %)											
Sur un an	3,7	3,8	3,8	2,3	7,7 (mai)	-0,8	4,6	5,1	2,6	6,1 (mai)	6,4 (mai)
Sur un mois	-1,1	-0,4	-3,8	-0,6	2,0 (mai)	-0,6	-0,7	2,8	0,1	0,5 (mai)	0,2 (mai)
PRIX À LA CONSOMMATION (août 00, en %)											
Sur un an	2,0 *	2,3 *	2,3	3,4	3,6	2,0 *	2,6	2,5 *	0,6	3,4	-1,3
Sur un mois	0,0 *	0,0 *	-0,2	0,1	0,4	0,2 *	0,0	0,4 *	0,0	0,1	-0,1
PIB EN VOLUME (2^e trimestre 00, en %)											
Sur un an	3,7	3,8	3,6	4,4	3,9	3,4	2,6	4,2	3,2	6,0	0,8
Sur trois mois	0,9	0,9	1,2	0,3	0,9	0,7	0,3	0,8	0,9	1,3	1,0
DÉFICIT PUBLIC/PIB (en %)											
1999	-0,7	-1,3	-1,4	-0,7	-1,1	-1,8	-1,9	1,0	1,3	1,0	-7,6
DETTE PUBLIQUE/PIB (en %)											
1999	68,1	72,2	61,1	116,1	63,7	58,9	115,1	62,9	45,7	59,3	105,4
SOLDE COMMERCE EXTÉRIEUR (en milliards d'euros, juillet 00)											
Sur un an	4,9*	-4,2*	6,0 (juin)	1,8	-3,0 (juin)	0,1	3,1	0,4	-4,1 (juin)	-37,2 (avril)	10,0 (avril)
INVESTISSEMENT (FBCF) (1^{er} trimestre 00, en %)											
Sur trois mois	1,61	1,87	2,0	3,1	1,8	1,7	1,2	1,7	-1,1	3,5	1,2

Les indicateurs français

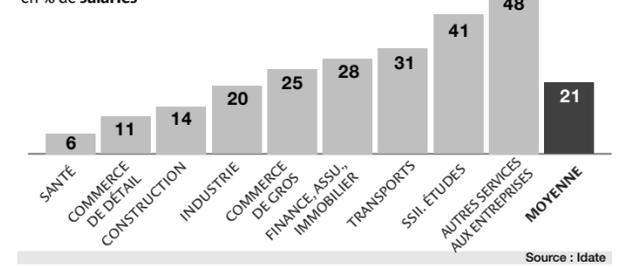
	DERNIER MOIS CONNU	VARIATION SUR UN AN
CONSUMMATION DES MÉNAGES (en produits manufacturés)		
	-2,3 % (août)	+2,8 %
TAUX D'ÉPARGNE		
	15,5 % (1 ^{er} trim. 00)	-0,9
POUVOIR D'ACHAT DES MÉNAGES		
	+0,3 % (1 ^{er} trim. 00)	+1,8
COMMERCE EXTÉRIEUR (en milliards de francs) (solde cumulé sur 12 mois)		
	-5,3 MdF (juillet 00) (CVS, CJO)	-20,6 MdF
	+64,7 MdF (00/99)	-65 MdF
ENQUÊTE MENSUELLE SUR LE MORAL DES MÉNAGES*		
	-8 (septembre)	-5 **
ENQUÊTE MENSUELLE DANS L'INDUSTRIE* opinion des chefs d'entreprise sur les perspectives générales de production		
	+28 (septembre)	+20 **
CRÉATIONS D'ENTREPRISES		
	23 350 (août)	+2,4 %
DÉFAILLANCES D'ENTREPRISES***		
	3 078 (juillet)	-13,8 %

* solde de réponses, cvs, en % ** solde net douze mois auparavant *** par date de publication Sources : Insee, Douanes

INNOVATION

Un salarié de PME française sur cinq connecté à Internet

Nombre moyen de postes connectés à Internet dans les PME françaises en % de salariés



■ EN FRANCE, deux petites et moyennes entreprises (PME) sur trois (64 %) disposent d'une connexion à Internet, tandis que 12 % prévoient de s'équiper au cours des prochaines années, estime l'Institut de l'audiovisuel et des télécommunications en Europe (Idate) à la suite d'une enquête menée auprès d'un échantillon de 600 entreprises de 10 à 500 salariés.

■ À EN CROIRE L'ÉTUDE, une PME sur trois (35 %) a son propre site Web. Parmi les objectifs mis en avant pour expliquer cet investissement : la publicité (dans 38 % des cas) ; la volonté de collecter des informations sur des clients potentiels (32 %) ; le souhait de faire du commerce électronique (plus de 25 %). Parmi les salariés des PME les plus « internautes » : ceux des sociétés de service et d'ingénierie informatique (SSI). Les moins branchés se trouvent au sein des PME spécialisées dans la santé.

Les turbulences ivoiriennes ébranlent la stabilité de la zone franc

L'heure est au pessimisme, parfois même à la panique, au sein de la zone franc. Celle-ci regroupe, en Afrique subsaharienne, quatorze pays appartenant soit à l'Union économique et monétaire ouest-africaine (Uemoa : Côte d'Ivoire, Sénégal, Mali, Burkina Faso, Guinée-Bissau, Niger, Bénin et Togo), avec pour banque d'émission la BCEAO ; soit à la Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale (Cemac : Cameroun, Gabon, Congo-Brazzaville, Guinée équatoriale, Tchad et République centrafricaine), dont la banque centrale commune est la BEAC.

Lors de sa visite officielle à Paris, fin septembre, le président malien Alpha Oumar Konaré a exprimé haut et fort ce que beaucoup redoutent : « Si la Côte d'Ivoire continuait à suivre la mauvaise pente sur laquelle elle s'est engagée ces derniers mois, toute l'Afrique de l'Ouest pourrait s'écrouler. » Inutile de dire que la zone franc aurait du mal à survivre à un tel séisme !

Sans même aller si loin dans le catastrophisme, force est de constater que les turbulences ivoiriennes – après un début salutaire de remise en ordre des finances publiques, vite interrompu en mai dernier – ont sérieusement ébranlé la stabilité de la zone monétaire. Les banques ivoiriennes sont asséchées suite à une accélération des fuites de capitaux depuis août. Aujourd'hui, les transferts entre ce pays et le reste du monde, notamment vers la France, sont pratiquement interrompus, provoquant l'inquiétude et la colère des épargnants en CFA. Seuls les virements commerciaux, ceux qui permettent d'alimenter les entreprises de la place en biens essentiels (farine, carburants, médicaments, pièces détachées...) sont effectués.

Une situation qui rappelle celle qui prévalait à la veille de la dévaluation du franc CFA, en 1994 ; et qui, du coup, relance les spéculations sur un nouveau changement de la parité fixe existant entre le franc français (donc l'euro) et le franc CFA.

Déjà, les alternatives possibles à une dévaluation massive, qui

Alors que la Côte d'Ivoire et le Gabon sont en perte de vitesse, la croissance pourrait dépasser les 5 % dans six pays de la zone en 2000

avaient été évoquées au début des années 90, refont surface : certains préconisent une parité séparée pour le franc d'Afrique de l'Ouest et celui d'Afrique centrale. D'autres, parmi lesquels le gouverneur de la BCEAO, Charles Konan Banny, ne cachent pas leur préférence pour une plus grande flexibilité de la parité CFA/euro – dans une fourchette étroite –, ce qui permettrait de doter les deux zones monétaires d'un instrument d'ajustement dont elles ne disposent pas aujourd'hui. Mais une telle solution ne s'improvise pas à chaud.

PIÈGE

Pour sa part, le ministre ivoirien de l'économie, Mamadou Koulibaly, a prôné au cours d'une conférence de presse à Abidjan, le 5 octobre, « une révision des accords qui lient la Côte d'Ivoire au compte d'opération ouvert auprès du Trésor français ». Il préconise une parité flottante qui, selon lui, pourrait concerner tous les pays de l'Uemoa, mais qui pourrait aussi passer par la création d'un CFA spécifique à la Côte d'Ivoire. On ne saurait mieux jeter de l'huile sur le feu !

Une telle attitude ne peut qu'exaspérer ses homologues de la zone franc qui n'avaient déjà pas beaucoup apprécié, le 19 septembre, l'absence du même Koulibaly à la dernière réunion des ministres des finances de la zone, l'instance qui traite, à huis clos et sur une base consensuelle, de ce type de sujet. Dès le 6 octobre, Charles Konan Banny a réagi en jugeant « inopportuns » les propos de Mamadou Koulibaly, et, depuis, le gouvernement ivoirien s'est partiel-

lement désolidarisé de son ministre des finances en réaffirmant publiquement son intention de respecter le traité d'union monétaire de la zone franc.

Le piège majeur ne serait-il pas, en définitive, de penser que le sort de l'ensemble de la zone franc est étroitement lié à celui d'un seul de ses membres, même s'il est important ? La zone a déjà vécu bien des crises : des pays en guerre civile (Congo), des États en proie à des instabilités politiques chroniques (Niger, jusqu'à une période récente, Tchad, Centrafrique)... Dans tous les cas, elle a tenu bon et, *in fine*, a plutôt contribué à éviter l'écroulement général des institutions. L'expérience récente montre de surcroît que des performances non négligeables ont pu être réalisées dans certains pays de la zone, tant en Afrique de l'Ouest qu'en Afrique centrale, alors même que la Côte d'Ivoire (qui a souvent tendance à surestimer sa propre puissance, y compris son pouvoir de nuisance) glissait vers la récession.

Pour l'année 2000, les dernières prévisions de la BCEAO et de la BEAC permettent d'estimer que six pays, qui ne sont pas tous des producteurs de pétrole, auront un taux de croissance dépassant les 5 % : le Bénin (5,5 %), le Burkina (6,5 %), le Congo (8,7 %), la Guinée-Bissau (9,6 %), la Guinée équatoriale (7,4 %) et le Sénégal (5,5 %). Pays pétrolier par excellence, le Gabon devrait, en revanche, subir une contraction de son PIB de 2,5 %.

Tout se passe comme si les moteurs traditionnels de la croissance régionale (pétrole et Gabon en Afrique centrale, cacao et Côte d'Ivoire en Afrique de l'Ouest) perdaient de l'importance au profit d'autres vecteurs, plus diversifiés et fruits d'une meilleure gestion. Le fait est que les États qui se sont engagés dans des programmes de redressement et de réduction de la pauvreté (souvent avec l'aide du Fonds monétaire international – FMI – et de la Banque mondiale, suivis par l'Union européenne et par les bailleurs de fonds bilatéraux) réussissent en général mieux que les autres. C'est le cas du Bénin, du Burkina et du Sénégal, déjà cités,

mais aussi du Tchad (avec une croissance attendue de 4,8 % cette année), du Mali (+4,7 % en 2000 après +5,6 % en 1999), et même du Niger qui vient de renouer avec le FMI et qui espère bien atteindre 5,5 % de croissance en 2001. Si le Cameroun parvient à faire de même, il pourrait décoller l'année prochaine, avec un taux de progression de son PIB supérieur à 7 %.

Tout cela contribue à expliquer la relative sérénité des autorités responsables de la zone franc. Le Trésor français, qui garantit la convertibilité du CFA, en accordant, sur un « compte d'opérations » *ad hoc*, un droit de tirage illimité aux deux banques centrales BCEAO et BEAC, ne donne pas de signe particulier de nervosité. Il est vrai que le compte d'opérations reste assez équilibré, les entrées en provenance de la Cemac, compensant en grande partie les sorties vers l'Uemoa.

Il est vrai aussi que le colmatage par la BCEAO de la passoire ivoirienne permet de réguler partiellement les fuites de capitaux. Rappelons enfin qu'à Paris la Banque de France refuse d'échanger des billets libellés en CFA contre des billets libellés en franc français, ce qui a mis fin à de nombreux trafics, au prix d'une entorse au dogme de la convertibilité pleine et entière du franc CFA.

INTÉGRATION PLUS LARGE

En fait, les récents soubresauts de la zone franc plaident surtout en faveur d'une intégration régionale plus large que celle qui se construit actuellement dans l'Uemoa et dans la Cemac. Loin de vouloir conserver à tout prix un « pré carré monétaire » aussi étroit que contestable, voire coûteux, les autorités françaises observent avec intérêt les volontés de rapprochement éco-

nomique qui se font jour au sein de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (Cedeao), qui regroupe onze pays, le Nigeria et le Ghana s'ajoutant aux membres de l'Uemoa.

L'objectif affiché des chefs d'États anglophones de la Cedeao est, depuis peu, de constituer une zone monétaire qui pourrait fusionner à terme avec la zone franc, sous réserve que les critères de convergence fixés conjointement soient respectés. Il est peu probable que l'échéance 2004 envisagée pour cette « fusion » sera honorée, tant elle semble proche. Mais l'idée d'une collaboration monétaire entre l'Europe et l'Afrique, entre l'euro et une nouvelle monnaie régionale africaine, fait son chemin.

Nicole Chevillard
Nord-Sud Export,
Groupe « Le Monde »

Vos collègues vous observent, prenez un air détaché.



Sur www.cadresonline.com, premier site d'emploi en ligne, vous trouverez plus de 7000 offres, des outils d'alerte et d'information personnalisés. De quoi être prêt à saisir toutes les opportunités. Partenaire de 23 titres de presse référents et du Monde.

CADRES
ONLINE

Personne n'est à l'abri d'une opportunité.

LA MÉCANIQUE DE L'ÉCONOMIE

par Jean-Paul Betbèze

Les logiques fondatrices d'Internet

Attention, quand on nous parle de « nouvelle économie », ou encore de « révolution numérique », à ne pas céder au mirage des appellations miracles avant d'examiner ce qu'elles représentent. L'expression « nouvelle économie » recèle ainsi un traquenard : celui d'imaginer qu'elle n'obéit pas aux lois de l'ancienne, que le développement de la gratuité ferait disparaître les prix, que les biens seraient tous libres, que l'abondance régnerait partout.

La « nouvelle économie » s'est bien vite dotée de lois pour marquer un peu magiquement son territoire, sans se référer aux concepts et notions classiques. Mais en réalité, c'est bien d'économie qu'il s'agit.

La première loi fondatrice, dite de Moore (du nom du président d'Intel), énonce que « la puissance d'un microprocesseur double tous les dix-huit mois », ce qui explique la chute des prix des équipements informatiques, et donc leur développement, tandis que la fibre optique fait, de son côté, effondrer le coût de transport de l'information. Au final, nous obtenons donc une baisse des prix des ordinateurs combinée avec la hausse de leurs capacités, ainsi qu'une chute des coûts de traitement, de stockage et de transport de l'information. Ces phénomènes, du point de vue de la théorie économique, relèvent d'une dynamique des coûts, avec des gains de productivité issus de la mise en œuvre de l'innovation, prolongés par des économies d'échelle (plus on produit, plus le coût moyen baisse) et d'apprentissage (plus on produit, mieux on sait le faire et donc le coût moyen baisse).

Beaucoup d'idées sont brassées, beaucoup de qualifications sont mobilisées qui peuvent entraîner des engagements considérables en capital, très rentables ou irrécouvrables

bref de l'intérêt qu'il y a à être de plus en plus nombreux à utiliser un même produit ou un même service, tout acheteur devenant nécessairement le prosélyte de ce qu'il vient d'acquiescer. Derrière cette logique, on trouve l'idée que des normes différentes ne peuvent coexister, et que c'est précisément l'entreprise qui convainc davantage d'acheteurs, qui crée donc un club plus important, qui l'emporte.

Le cœur de la nouvelle économie est donc une boucle, nouvelle et extrêmement forte, entre un effet de coût et un effet de club. Elle se concrétise par une baisse régulière du coût des ordinateurs qui bénéficie à leurs utilisateurs. C'est « le paradoxe de Solow » du nom de l'économiste américain qui notait à la fin des années 80 que « les ordinateurs étaient partout, sauf dans les statistiques », autrement dit que les gains de productivité dans le secteur des biens informatiques étaient comme avalés par leurs utilisateurs.

Autre élément majeur fondateur de la nouvelle économie : la notion de réseau qui pousse à mettre en œuvre des *business models* qui vont chercher à abattre les anciennes organisations de production et de distribution. Rien de surprenant donc si cette nouvelle économie parle de déstructuration, de nouvelle chaîne de valeur, de crise des intermédiaires. En réalité, c'est une adepte à la fois du « saut », puisqu'elle cherche par exemple à éviter telle ou telle étape dans l'accès au client, prenant au passage la valeur ajoutée correspondante ; et du jeu de Go, puisqu'elle tente de créer de nouveaux ensembles de produits et-ou de clients en s'en appropriant la valeur ajoutée.

Les nouveaux produits sont souvent des connexions avec des biens réels et financiers qui procurent un avantage de temps : connaissance plus directe de ce qui existe (moteurs de recherche), disponibilité plus rapide, prix plus bas (comparaison, site d'enchères, etc.). Les nouveaux groupes de clients chamboulent les rapports d'achat, avec des places de marché verticales (filère de production qui attirera les principaux offreurs, nécessaires à chaque étape) ; horizontales (des petits acheteurs se réunissent autour d'un très gros pour disposer des prix avantageux qu'il obtient).

Cette nouvelle économie structure ainsi différemment les demandes, avec des communautés qui se créent, des concurrents qui regroupent certaines de leurs demandes pour bénéficier de prix plus bas, des groupes qui se retrouvent par affinités autour de certaines passions, consomment, échangent, communiquent, se ramifient.

Deux sources, l'effet de coût et l'effet de club, combinées à deux logiques, celle du « saut » et celle du « jeu de Go », tentent de créer de la valeur et donc d'en détruire, avec d'énormes risques : beaucoup d'idées sont brassées, beaucoup de qualifications sont mobilisées qui peuvent entraîner des engagements considérables en capital, très rentables ou irrécouvrables en cas d'insuccès ou de non-rachat par un autre pionnier plus riche.

L'ensemble de ce processus a commencé dans les années 80 aux Etats-Unis et couvé sous le paradoxe de Solow. Il s'est étendu à partir de 1991, avec une progression annuelle de l'investissement allant de 12 % à 14 %, dont 30 % à 40 % pour l'informatique. On peut en mesurer ses effets depuis deux ans, sur la croissance, l'emploi et les variations du Nasdaq.

Direction des études économiques et financières du Crédit lyonnais

Les experts prêchent de plus en plus pour une comptabilité propre aux start-up

Face aux soubresauts du Nasdaq, les investisseurs réclament à cor et à cri des mesures fiables de la valeur réelle des entreprises de la Net-économie. Le problème est que, dans une « économie du savoir », la création de compétences humaines et de capacités d'organisation que les outils traditionnels de l'évaluation financière peinent à mesurer. Ceci expliquerait l'extraordinaire fossé qui sépare les bilans comptables des entreprises de leur valorisation boursière.

Ainsi, selon Marie-Ange Andrieux, directeur de Mazars Finances, les actifs corporels ne compteraient plus que pour 25 % de la valeur des entreprises de la place de Paris. Certains en viennent à prôner que la seule valeur de l'entreprise serait finalement celle... du marché du jour. Mais l'effondrement des valeurs technologiques redonne aujourd'hui de l'élan aux partisans d'une évaluation réaliste des « actifs incorporels ».

Aux Etats-Unis, des voix de plus en plus nombreuses appellent à une révision des méthodes, accusant d'immobilisme le Financial Accounting Standards Board, organisme privé chargé du respect des règles comptables américaines. Si celles-ci étaient modifiées, plaident les partisans de la réforme, le travail des

Les investisseurs réclament des mesures pour combler le fossé entre les bilans comptables des entreprises de la Net-économie et leur valorisation boursière

investisseurs et la recherche de financement seraient facilités... et les cours stabilisés.

En France, des chercheurs, comme Christian Pierrat et Bernard Martory, proposent dans la *Revue française de gestion* (n° 130, septembre-octobre 2000, 146 p., 130 F) de « changer de cadre de référence » en remplaçant, pour résumer leur propos de façon abrupte, la notion de temps (d'amortissement) par celle de durée de projet, le coût du patrimoine par la valeur future, l'investissement par l'effort d'organisation.

Mais cette volonté de réforme rencontre un obstacle fondamental. « La valeur d'une entreprise, explique Jean-Luc Fallou, président du cabi-

net de conseil Stratorg, tient, en dernier ressort, à sa capacité à générer des flux de trésorerie. Le comptable fait le bilan, à un moment "t", de ces flux : c'est le résultat d'exploitation. L'analyste financier va s'efforcer, lui, de deviner ce que seront ces flux dans le futur, car l'investisseur conditionne sa décision au bénéfice qu'il attend d'une future revente. Ce n'est donc pas le capital, qu'il soit matériel ou immatériel, qui doit être valorisé en tant que tel. Le problème est, en réalité, d'évaluer ce que les ressources immatérielles de l'entreprise seront en mesure de générer comme flux de trésorerie. »

Pour ce faire, les analystes financiers utilisent des « modèles dynamiques » qui permettent d'approcher la valeur future : « La méthode consiste ensuite à projeter la valeur future sur la valeur d'aujourd'hui, explique Christian Baumhauer, responsable de l'activité incubation chez Booz Allen. Mais dans bien des cas, cette « valeur terminale » devient supérieure à la valeur actuelle. Certains analystes préfèrent utiliser alors la théorie des options, qui introduit des calculs de probabilité de réalisation des promesses faites par l'entreprise.

Mais si cela peut fonctionner, pour les brevets ou les technologies en place par exemple, il en va tout autrement pour des actifs comme les compétences humaines - un ingénieur peut toujours démissionner - ou les savoirs - un concurrent peut aboutir plus vite à la solution technologique. Plus l'anticipation est lointaine, plus ces incertitudes pèsent sur la possibilité d'évaluer des flux de trésorerie futurs. « Pour certains, le temps passé à la recherche est un actif, puisque l'entreprise en attend un bénéfice futur, dit Yves Bernheim, associé responsable de la doctrine comptable chez Mazars. Mais à partir de quel moment l'analyste aura-t-il la garantie que ces avantages économiques futurs seront bel et bien obtenus ? »

Existe-t-il des moyens de réduire ces incertitudes ? Pour Jean-Luc Fallou comme pour Christian Baumhauer, l'investisseur ne peut se fier

qu'à la bonne tenue des échéances annonçant les cash-flow promis. Ce serait justement l'incapacité à atteindre ces étapes intermédiaires qui expliquerait l'effondrement des cours de certaines entreprises de la nouvelle économie.

TRANSPARENCE

Pour Marie-Ange Andrieux, la réduction des incertitudes passe par la publication d'un maximum d'informations les plus tangibles possibles sur la capacité de l'entreprise à créer de la valeur : dépenses de R & D, qualifications des ressources humaines, formation, recherches en cours, curriculum des fondateurs et des dirigeants, toutes ces composantes du « capital immatériel » pourraient figurer dans les rapports annuels, voire les bilans. Ce qui est déjà le cas pour des entreprises comme Grand Optical ou Scandia...

Mais la présentation de ces informations varie selon les entreprises, les années et... l'opportunité, ce qui rend difficile la comparaison dans le temps ou avec les concurrents. Faut-il alors imposer des règles de présentation et certifier ces données, de la même façon qu'un commissaire aux comptes garantit les informations comptables ? Mais comment imposer des normes alors que ces données sont le plus souvent spécifiques à chaque entreprise ?

Surtout, les entreprises n'ont pas forcément intérêt à tant de transparence pour lever de nouveaux fonds. « La rationalité du marché, observe Christian Baumhauer, est à la fois limitée par les incertitudes sur l'avenir, et par sa dimension collective : les investisseurs réagissent en fonction de la valeur telle qu'elle est perçue par le plus grand nombre, ou par des « experts ». La volatilité du marché est le fait d'investisseurs qui suivent cette rationalité-là, sans guère s'intéresser à l'activité réelle de l'entreprise. » Chassez le volatile, il revient à tire-d'aile...

Antoine Reverchon

L'Europe encore en rang dispersé

Une refonte des règles et pratiques de l'évaluation financière serait d'autant plus complexe que celles-ci varient d'un pays à l'autre. Outre-Atlantique, explique Yves Bernheim, associé chez Mazars, « la R & D est comptabilisée comme une dépense ; en France et dans la plupart des pays européens, elle peut être considérée comme un actif, à condition que l'entreprise puisse en évaluer précisément le retour sur des marchés identifiés ». Cette contrainte rend de fait plutôt rare l'activation des dépenses de R & D, sauf en Italie, où la réglementation permet aussi d'activer les dépenses de marketing et de communication.

Les règles de la comptabilité internationale, définies par l'International Accounting Standards Committee (IASC), affectent, quant à elles, les dépenses de recherche au passif et, sous conditions, celles de développement à l'actif. La donne sera de toute façon bouleversée par une prochaine décision de l'Union européenne qui contraindra tous les Etats membres à adopter les règles de l'IASC d'ici à 2005.

Les courants qui ont marqué trente ans de prix Nobel d'économie

Le 10 décembre prochain, jour anniversaire du décès, survenu en 1896, d'Alfred Nobel, deux économistes américains spécialisés dans « l'analyse statistique du comportement des individus et des ménages » recevront officiellement à Stockholm le prix Nobel des mains du roi de Suède, Carl XVI Gustaf. En récompensant conjointement James Heckman, de l'université de Chicago, et Daniel McFadden, de l'université de Berkeley, le jury a distingué le premier pour des travaux qui ont permis de « développer des théories et des méthodes d'analyse des échantillons sélectifs » et le second pour « des théories et des méthodes d'analyse des choix discrets ». Les recherches des deux lauréats ont « résolu des problèmes fondamentaux posés par l'analyse statistique des microdonnées », explique l'Académie royale des sciences de Suède.

STATISTIQUES

James Heckman, qui occupe depuis 1995 une chaire d'économie à l'université de Chicago, est né dans cette même ville en 1944. Il est diplômé de l'université de Princeton et a débuté sa carrière universitaire à Columbia et à Yale. Il a développé une méthode d'étude des échantillons qui a notamment facilité l'analyse des programmes d'aide à l'emploi et l'impact de la durée du chômage sur les chances de retrouver un travail.

Daniel McFadden occupe depuis 1990 une chaire de professeur d'économie à l'université de Berkeley. Né à Raleigh (Caroline du Nord) en 1937, il a fait ses études à l'université du Minnesota avant d'enseigner dans plusieurs universités américaines (Chicago, Yale, Berkeley). Cet économiste a analysé les choix réalisés par les individus au regard de données sur l'emploi ou le lieu de résidence ; ses études ont eu une application pratique dans la conception du métro de San Francisco.

C'est donc la microéconomie, discipline austère qui allie économie et statistiques, qui vient d'être récom-

L'Académie suédoise, qui a tendance à récompenser des libéraux, n'a encore élu aucune femme dans cette discipline

pensée, alors que l'économie peine toujours à s'imposer parmi les sciences sociales.

En 1900, seuls cinq domaines étaient reconnus : la paix, mais aussi la littérature et trois sciences « dures », physique, chimie, médecine/physiologie. Il fallut attendre 1969, et un engagement de la Banque centrale de Suède, pour qu'un économiste soit également récompensé, chaque année, par l'Académie Nobel.

Une plus grande jeunesse ne signifie pas forcément un plus grand modernisme, puisque parmi tous les prix Nobel seule l'économie n'a encore jamais récompensé de femme. Les « Nobel-Watchers » savent aussi qu'il est encore bien trop tôt pour couronner la nouvelle économie, qui suscite toujours des controverses. De même, la théorie des

jeux ne fut-elle reconnue qu'en 1994 (Nash, Harsanyi et Selten), alors que celle des marchés contestables attend toujours sa consécration.

En l'espace de trente ans, le comité du prix Nobel d'économie a décerné trois types de prix. Dans la première catégorie figurent des travaux bien précis, et non pas l'ensemble d'une œuvre. Cette reconnaissance peut, d'ailleurs, être parfois très tardive, comme ce fut le cas pour Ronald Coase, récompensé en 1991 pour des recherches sur la structure des entreprises remontant aux années 30.

Deuxième possibilité, le comité choisit d'honorer des écoles de pensée économique spécifiques : le libéralisme économique avec von Hayek-Myrdal en 1974, les monétaristes tels Milton Friedman en 1976, la théorie de la formation des préférences de George Stigler en 1982, Maurice Allais et ses études sur les conditions monétaires de l'économie de marché en 1988, l'économie du développement en 1998 avec Amartya Sen, ou encore le Canadien Robert Mundell en 1999 pour ses réflexions sur les zones monétaires optimales.

« Le Nobel est dans la mouvance américaine. Il y a toujours eu plus de libéraux récompensés que d'économistes critiques du libéralisme », commente un expert au vu de la liste des

« nobélisés », dans laquelle ne figure aucun économiste marxiste. Plus de la moitié des Prix Nobel d'économie sont de nationalité américaine, qu'ils soient nés aux Etats-Unis ou s'y soient établis.

Enfin, le jury du Nobel s'intéresse parfois aux « stars » de l'univers des économistes, le meilleur exemple étant celui de Paul Samuelson (1970). En revanche, le professeur américain Paul Krugman, qui multiplie les enseignements pointus à l'université, les interventions dans la presse grand public et qui s'est posé en leader de la nouvelle théorie du commerce international, doit attendre son heure.

MATHÉMATIQUES

L'économie a toujours utilisé une bonne dose de mathématiques, surtout de la part de chercheurs comme Gérard Debreu (seul Français, avant d'opter pour la nationalité américaine, à avoir obtenu la récompense suprême, en 1983, cinq ans avant Maurice Allais).

Si l'on peut noter une évolution dans l'attribution du prix Nobel, elle se trouverait dans le rapprochement de l'économie et des autres sciences sociales. C'est ainsi qu'Amartya Sen, le professeur de Harvard d'origine indienne, a été consacré pour ses réflexions sur les liens entre éthique, morale, choix et développement économique. Après la mise en cause des titulaires précédents, Robert Merton et Myron Scholes, dans le scandale financier lié à la faillite du fonds spéculatif LTCM, une touche de morale était la bienvenue.

Qui seront les prochains ? Les noms de Caroline Hoxby, spécialiste de l'éducation, ou de Steve Lewitt, qui a travaillé sur l'univers pénitentiaire, sont aujourd'hui souvent cités par les spécialistes, comme le souligne *Problèmes économiques* dans son numéro spécial « 1969-1999 L'économie à travers les prix Nobel » (27 octobre 1999, 40 p., 20 F, 3 €).

Françoise Lazare

INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES DE PARIS

L'atout indispensable pour une carrière internationale

MBA

SCIENCES PO

- Un programme bilingue intensif sur 9 mois, allié à la tradition culturelle de Sciences Po.
- Un corps professoral de notoriété internationale.
- Un diplôme accrédité AMBA.

Pour toute information complémentaire, merci de contacter le secrétariat du Pr. Jean-Jacques Rosa

174, Bd Saint-Germain 75006 PARIS - Tél. : 01 45 44 87 43 - Fax : 01 45 44 88 92
Website : http://www.sciences-po.fr - E-Mail : mba@sciences-po.fr

Croissance sans exclusion : l'heure des choix

par le collectif *L'emploi pour tous*

Aujourd'hui, la croissance est de retour. Le plein-emploi redevient plausible. Mais il n'est encore que virtuel. Rien ne prouve qu'il sera là pour tous et sous des formes acceptables. Ne laissons pas penser que la croissance retrouvée, la loi contre les exclusions, les emplois-jeunes, vont nous débarrasser de l'exclusion et que nous pouvons désormais nous en désintéresser. Ce sont les plus proches de l'emploi qui profitent de la reprise, non les plus en difficulté. La résorption du chômage conjoncturel, bien engagée, va buter, un jour ou l'autre, sur le chômage structurel : elle va l'alléger, mais ne suffira pas à le réduire. Il y faudra d'autres moyens.

L'exclusion sera le grand problème des démocraties postindustrielles, car elles sont individualistes, sélectives, exigeantes, compétitives, tandis que le lien social et le sens s'y sont étiolés. Plus nous sous-estimerons ce phénomène, plus il nous frappera violemment, par un effet boomerang, avec le cortège habituel de violences et de charges publiques de tous ordres. Plus nous le prendrons au sérieux, plus nous aurons de chance de le contenir et de le résorber. Loin de nous démobiliser, l'expansion retrouvée doit nous encourager à l'action, car elle fournit les moyens de l'efficacité.

1. Les personnes en situation d'exclusion doivent tout d'abord avoir leur juste part des fruits de la croissance. Il est révélateur et inquiétant que les personnes en difficulté aient été les grandes oubliées de la « cagnotte ». Si des marges de manœuvre existent pour baisser les impôts généraux, la lutte contre l'exclusion doit, elle aussi, avoir sa part. Laquelle et sous quelles formes ? Voilà le vrai débat.

Qu'un tiers des marges de manœuvre disponibles soit consacré aux plus pauvres, un autre tiers à la préparation de l'avenir et un troisième aux actions générales (comme les baisses d'impôts) constitue à la fois un compromis acceptable et un minimum. Sous quelles formes ? Trois sont en concurrence : la poursuite de la baisse du coût du travail pour maintenir un socle d'emplois de services facilement accessibles aux personnes peu qualifiées ; le décontingement des contrats emplois consolidés et des emplois-jeunes pour développer les activités d'utilité sociale et l'économie solidaire ; l'augmentation des revenus des chômeurs, notamment lorsqu'ils reprennent une activité ou une formation.

2. Les dispositifs publics de lutte contre l'exclusion souffrent encore de multiples dysfonctionnements. Les réponses aux demandes légitimes de ceux qui œuvrent auprès de ceux qui sont le plus en difficulté ne doivent pas être plus longtemps différées. Les pouvoirs publics et les partenaires sociaux devraient faire preuve de rapidité d'exécution pour faire avancer, en particulier, les dossiers suivants :

- pour la création d'entreprise par les chômeurs, le rétablissement d'une aide en capital, accompagnant le dispositif de prêts d'honneur qui a été annoncé par le premier ministre ;
- la possibilité pour les opérateurs d'insertion de prolonger les différents contrats aidés lorsqu'ils viennent à expiration et lorsque aucune autre solution n'est possible. Qui dira la souffrance pour les personnes et le coût pour la société de ces licenciés à répétition ! Il faut au contraire donner de la stabilité, un revenu décent et un débouché aux personnes qui suivent les parcours d'insertion, et éviter les discontinuités et ruptures ;

- la mise en place d'un mécanisme lisible, simple et unique pour le cumul d'une allocation de chômage ou d'un minimum social avec une reprise d'activité.

3. La réduction du temps de travail ne se limite pas aux 35 heures. Dans l'immédiat, il est essentiel que les accords de réduction du temps de travail maximisent l'effet emploi ; que les associations de chômeurs ou de solidarité avec les chômeurs y soient, sous une forme ou une autre, associées ; qu'une partie des emplois créés soient réservés aux chômeurs de longue durée ; et aussi que ceux qui investissent leur supplément de temps libre dans des activités associatives de lutte contre l'exclusion soient à cette occasion reconnus et soutenus.

Mais, à long terme, les 32 heures à la carte, le temps partiel choisi, sont plus importants et plus structurants même s'ils pèsent davantage sur les revenus. Car, en définitive, c'est un autre développement socialement et écologiquement durable qu'il s'agit de fonder. L'objectif est de sortir de cette situation où le temps de travail trop souvent pressurisé et aliéné des uns génère le temps d'exclusion des autres.

4. L'accent mis aujourd'hui sur les difficultés de recrutement des entreprises risque de créer

une situation de tension, d'incompréhension et de culpabilisation à l'égard des demandeurs d'emploi... Il faut prendre la mesure du phénomène (la suppression de ces difficultés qui touchent aujourd'hui 30 % des entreprises - soit moins qu'en 1990 - diminuerait le chômage de 10 %, pas plus) et se méfier des idées simples.

C'est par un effort particulier des entreprises, des partenaires sociaux et des pouvoirs publics, par l'innovation, l'écoute, la responsabilité, la gestion prévisionnelle des emplois, l'amélioration de l'attractivité des postes difficiles à pourvoir, en un mot par de véritables projets d'entreprises concertés que l'on résorbera ces difficultés, non par les anathèmes. Un partenariat entre les entreprises et les associations, qui reste à construire, pourrait y aider grandement.

5. La croissance sans exclusion, c'est possible, mais dans le cadre d'un contrat social garantissant l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux et ouvrant à chacun des perspectives d'initiative, de mobilité, de formation tout au long de la vie qui sont aujourd'hui une condition du développement.

C'est une construction d'ensemble à bâtir peu à peu, établissant les droits et responsabilités de chacun, trouvant le juste équilibre entre le droit à la sécurité et le devoir de mobilité. Elle doit être expérimentée sans attendre dans les différents secteurs de la vie sociale, à partir des diverses formules qui ont été proposées (contrat d'activité, droits de tirage sociaux, chèque syndical ou associatif), avec la participation des syndicats mais aussi de la société civile et du mouvement associatif animé par les personnes en situation d'exclusion ou œuvrant solidairement avec elles.

Une refondation sociale est nécessaire. Elle doit se faire autour de la lutte contre l'exclusion et la précarité, avec la participation de tous les intéressés. La réalisation de la promesse démocratique en dépend.

Le collectif L'emploi pour tous : Paul Bouchet, président d'ATD Quart Monde ; Alix de la Bretesche, présidente de la Fnars ; Jean-Baptiste de Foucauld, président de Solidarités nouvelles face au chômage ; Pierre Larrourou, président de Nouvel Equilibre ; Maurice Pagat, président de Partage ; Nathalie Rolland, présidente d'Un emploi pour chacun ; Jacqueline Saint-Yves, présidente du Coorace ; François Soulage, président du Comité chrétien de solidarité avec les chômeurs.

LIVRES

par Philippe Arnaud

Rendements croissants

E. CONOMIE, de Michel Volle. Economica, 348 p., 198 F, 30 €.

Le point de départ de Michel Volle, économiste, polytechnicien et conseiller auprès de grands organismes publics, est simple : « La nouvelle économie, avec la diversité de ses aspects et propriétés, s'explique par les rendements croissants qui caractérisent les nouvelles technologies. » Quelles sont les implications de ce principe unique ? C'est à cette question que ce recueil d'articles, dont certains ont déjà fait l'objet d'une publication séparée en 1999, entreprend de répondre.

Une économie de rendements croissants, rappelle l'auteur, signifie que le coût de production, pratiquement indépendant du volume produit, est payé dès l'investissement initial. Il s'agit d'une économie à coûts fixes ; autrement dit, le coût marginal de production est nul. Michel Volle montre dans une première partie consacrée à la modélisation de ce qu'il nomme le système technique contemporain (STC) - dont le lecteur pourra sauter les passages mathématiques - que c'est toute la structure des marchés qui en est bouleversée.

En ce qui concerne les biens et services, « le marché obéit soit au régime de monopole ou d'oligopole, soit au régime de concurrence monopoliste, mais en aucun cas au régime de concurrence pure et parfaite ». Concrètement, quelques grosses entreprises dominent. Chacune s'adresse à une demande particulière puisque son produit n'est pas absolument semblable à celui des autres. Les nouvelles stratégies qui apparaissent, note l'auteur, évoquent « l'art de la guerre de Sunzi, qui est essentiellement l'art de déconcerter l'adversaire ». Il s'agit moins de gagner des parts de marché que « de tenir l'adversaire à distance du marché que l'on convoite ». Dans un tel schéma, la concurrence est mondiale et violente. « Les alliances sont souvent renouvelées et rompues. » (On songe au feuilleton France Télécom-Deutsche Telekom.) « Les entrepreneurs sont tentés de corrompre les acheteurs pour s'assurer des débouchés, et, pour cela, il leur faut constituer des caisses noires illégales. L'économie du STC donne du travail à l'appareil judiciaire... » On sait que les rendements croissants, et la rente qui va avec, sont au cœur du procès intenté à Microsoft aux Etats-Unis.

Quant aux marchés des valeurs technologiques, « avec les rendements croissants, le risque d'erreur est plus élevé : comme tout le coût de production est payé dès le début, la part du pari sur le futur est forte ». Plus le cours monte, plus l'angoisse des investisseurs s'accroît. Certes, dans un premier temps, l'innovation augmente les profits de l'entreprise. Mais, dans un deuxième temps, « la concurrence et la libre entrée entraînent un ajustement des prix (...) ramenant la rémunération du capital à son niveau normal ». Autrement dit : l'exubérance irrationnelle des marchés doit cesser un jour. Quand ? Les équations, hélas ! ne le disent pas. L'efficacité de l'économie est grande, « mais sa puissance peut conduire au désastre si elle est traitée sur le mode du laissez-faire », conclut Michel Volle. Pour éviter un possible « retour au féodalisme », il en appelle à un « développement des réflexions éthiques et déontologiques dans les entreprises ». Et l'on se dit in petto que l'Etat-gendarme-et-justicier a encore de beaux jours devant lui.

Et si les performances américaines ne traduisaient qu'une bonne vieille croissance à l'ancienne...

par Michel Godet

Nouvelle économie ou croissance à l'ancienne ? A trois semaines de l'élection présidentielle américaine, le thème ne fait pas débat entre les deux candidats. Mais qu'il s'agisse d'Al Gore ou de George W. Bush, le nouveau chef de l'exécutif devra tenir compte d'une situation moins favorable qu'elle n'est apparue ces dernières années. En cet automne 2000, les Etats-Unis en sont à leur neuvième année de croissance ininterrompue et l'Europe, qui a pris le pas avec retard en raison des politiques monétaires restrictives du début des années 90, est aussi sur un sentier de croissance - plus faible - depuis plus de sept ans.

Ce phénomène de longue prospérité n'est pas si exceptionnel qu'on le dit. Depuis 1960, les Etats-Unis ont connu d'autres phases longues de croissance encore plus soutenue - neuf ans entre 1961 et 1969, cinq ans entre 1975 et 1979, sept ans entre 1982 et 1989 - interrompue par des phases de récession beaucoup plus courtes de l'ordre d'une année ou deux en moyenne.

Les particularités de la forte croissance de l'économie américaine sont à présent bien connues. Le premier fait nouveau est que, cette fois, l'inflation reste contenue malgré un chômage faible (3,9 % en septembre), ce qui permet à la Réserve fédérale de sagement laisser courir la croissance sans quasiment relever les taux d'intérêt.

La bonne santé de l'économie américaine doit certainement beaucoup au « grand sorcier » Alan Greenspan, à la tête de la banque centrale depuis 1987 et à son pilotage de la politique monétaire. Cette longévité est aussi un facteur de continuité et de cohérence. De même, il est avéré que les technologies de l'information et de la communication (les fameuses TIC) jouent bien un rôle déterminant dans la concurrence, la baisse des prix et la réduction des stocks. Par conséquent, elles facilitent, tout comme la libéralisation, une croissance plus saine, moins inflationniste et moins volatile.

Il faut cependant relativiser leur part quantitative dans l'économie et dans la croissance elle-même. Aux Etats-Unis, les TIC représenteraient 8 % du PIB et expliqueraient 15 % de la croissance. A titre de comparaison, en France,

près de 5 % du PIB sont liés à cette high-tech, ce qui représenterait 10 % de la croissance.

A ce stade, il faut relever la confusion souvent entretenue entre nouvelle économie et nouvelles technologies. S'il y a, comme toujours, du nouveau dans l'économie - la production en temps réel et à la demande, la baisse des stocks et des prix - cette nouveauté peut concerner, en théorie, tous les secteurs de l'économie. Il est donc abusif de réduire la nouvelle économie aux seuls secteurs des technologies de l'information et d'enfermer les autres secteurs dans l'appellation quelque peu méprisante d'ancienne économie. Par ailleurs, il y a longtemps que la plupart des secteurs productifs intègrent les TIC pour améliorer leurs performances et leur productivité.

En réalité, les facteurs économiques classiques jouent un rôle plus important que les technologies dans la nouvelle croissance.

Citons tout d'abord l'importance du facteur confiance dont, en son temps, l'académicien Alain Peyrefitte avait montré le rôle essentiel dans le développement. Il faut ensuite compter avec la réduction des déficits budgétaires intervenue partout dans le monde (et qui a débouché sur un important excédent aux Etats-Unis), l'argent devenu bon marché, l'investissement renforcé dans la recherche-développement (qui, aux Etats-Unis, a doublé par rapport à son niveau de 1980), le renouvellement des équipements en technologies de l'information (deux fois plus important aux Etats-Unis qu'en Europe), l'organisation plus efficace des entreprises, la libéralisation des marchés et leur stimulation par la concurrence, enfin le soutien de la demande par la baisse des prix et l'amélioration de la qualité.

Voilà bien des facteurs vertueux dont la conjonction nouvelle, si elle s'avérait durable, pourrait permettre d'espérer une croissance soutenue pour de nombreuses années encore. Hélas, les fondamentaux de l'économie américaine ne sont pas tous sains !

La première faiblesse est le formidable déficit du commerce extérieur des Etats-Unis : 170 milliards de dollars en 1998, 265 milliards en 1999 et 350 milliards de déficit escomptés

en 2000. Les Etats-Unis bénéficiant du privilège exorbitant de pouvoir financer de tels déficits avec leur monnaie, les dollars perdus dans le commerce reviennent dans le pays sous forme de placements de capitaux extérieurs, le taux de base offert par la Réserve fédérale étant significativement plus attractif que celui de la Banque centrale européenne.

L'autre problème majeur est que le consommateur américain souffre d'un taux d'épargne négatif. Il vit au-dessus de ses moyens, grâce à l'épargne du reste du monde - du Japon notamment - et il emprunte même pour jouer en Bourse. Ces dernières années, il s'est fortement enrichi avec la hausse des valeurs boursières. Le Dow Jones a augmenté de plus de 300 % depuis 1990 et le Nasdaq de près de 600 % en dépit du recul, ces derniers temps, des valeurs technologiques. Selon les spécialistes, 40 % des avoirs personnels qui se trouvent aux Etats-Unis sont constitués de valeurs mobilières. La proportion passe à 60 % pour les personnes qui disposent d'un revenu annuel supérieur à 100 000 dollars.

Avec l'éclatement de la bulle financière qui finira bien par se produire un jour, l'effet de richesse virtuelle pourrait se transformer en appauvrissement réel pour une bonne partie de la population. Avec le risque de brider la consommation et de casser la croissance. A terme, les Etats-Unis auront toujours la possibilité de rembourser leur dette extérieure contractée lorsque le dollar était fort par des dollars dévalués entre-temps. En attendant, le billet vert reste fort et la faible inflation actuelle s'explique davantage par la désinflation importée que par l'effet des TIC sur la concurrence.

Enfin, la nouvelle croissance ne pourra pas se perpétuer à l'échelle mondiale sans engendrer de nouveaux chocs - pétroliers notamment - qui la remettront en cause. Il n'y a pas de fatalité en cela mais simplement la conséquence d'une croissance alimentée par une énergie trop bon marché et d'un arrêt des programmes de substitution. Les Etats-Unis où l'énergie est gaspillée plus qu'ailleurs - la consommation par tête est deux fois plus élevée que celle de l'Europe - seront plus sensibles à ces nouveaux chocs qui se seraient produits auparavant sans la récession du début des années 90.

Michel Godet est professeur au Conservatoire national des arts et métiers (CNAM). Site : www.cnam.fr/lips/

PARUTION

● INTERNATIONAL TRADE IN HEALTH SERVICES : A DEVELOPMENT PERSPECTIVE

Cette étude, menée par la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (Cnuced) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) en 1998, est une contribution majeure au débat sur l'ouverture des services de santé au commerce mondial qui n'avait pas pu être mentionnée, faute de place, dans la bibliographie du dossier du « Monde Economie » du 3 octobre 2000. Elle analyse les conditions à mettre en œuvre dans les pays en développement qui ouvrent leurs services de santé afin d'éviter les effets négatifs. Et une deuxième partie fait le bilan d'expériences précises (Publications Cnuced et OMS, 264 p., gratuit, www.unctad.org).

“La nouvelle économie, mais... en quoi est-elle vraiment nouvelle?”

L'emploi, la Bourse, les impôts, l'euro, les start-up, les stock-options... Comment s'y retrouver ? Comment comprendre ? Vite, clairement.

DICTIONNAIRE DE L'ÉCONOMIE :
 • 640 pages
 • 320 illustrations
 • 800 articles

195 F
29,68 €

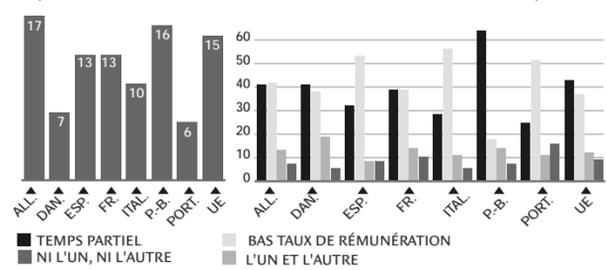
Un véritable portail d'entrée dans l'économie d'aujourd'hui !

LAROUSSE Le Monde

EUROPE

▼ 15 % des salariés faiblement rémunérés

Proportion en % de bas salaires



* - Ni l'un, ni l'autre » renvoie aux salariés à bas salaires qui travaillent 30 heures ou à peine plus et / ou dont le taux de rémunération est égal ou faiblement supérieur au bas taux de rémunération.

Source : Eurostat Panel communautaire de ménages, enquête 1996

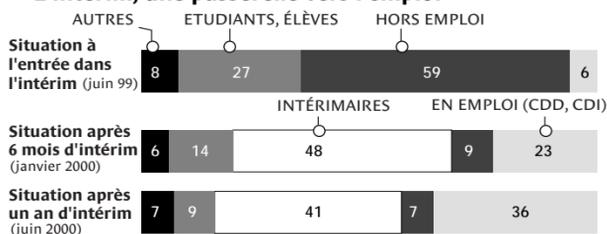
■ **DANS L'UNION EUROPÉENNE**, 15 % des salariés touchent un bas salaire, en ce sens que leur rémunération mensuelle est inférieure à 60 % du salaire médian du pays où ils résident. Cette proportion varie beaucoup d'un pays à l'autre. Elle est respectivement de 6 % et de 7 % au Portugal et au Danemark, mais atteint les 21 % au Royaume-Uni. La France (13 %) se situe dans la moyenne européenne.

■ **DEUX FACTEURS** expliquent ces résultats : le temps partiel (moins de 30 heures travaillées par semaine) et les bas taux de rémunération.

■ **LES FEMMES** sont sur-représentées parmi les bas salaires : elles sont 77 % dans cette situation, soit près du double de leur proportion (42 %) au sein de l'ensemble des salariés. Il est vrai que 24 % des femmes salariées de l'Union ont un emploi à temps partiel, contre 2 % des hommes.

FLASH SETT / « LE MONDE »

▼ L'intérim, une passerelle vers l'emploi



Enquête réalisée par l'Institut CSA pour le compte du SETT sur la "provenance, devenir et regard des intérimaires sur l'intérim" du 28 juin au 7 juillet 2000 en interrogeant par téléphone 1149 inscrites dans une ou plusieurs agences d'intérim en juin 1999.

Source : SETT

■ **SELON UNE ENQUÊTE** réalisée cet été par l'institut CSA pour le compte du Syndicat des entreprises de travail temporaire (SETT), seuls 7 % des intérimaires se retrouvent au chômage à l'issue de leurs missions. 41 % restent dans l'intérim (souvent par choix), tandis que 36 % accèdent à un contrat à durée indéterminée ou déterminée (CDI ou CDD).

■ **EN MATIÈRE D'INSERTION** professionnelle des jeunes, le travail temporaire joue également un rôle. Pour près de 40 % des moins de vingt-cinq ans interrogés, l'intérim a été le premier emploi occupé.

■ **LES INTÉRIMAIRES**, selon le CSA, seraient les premiers à reconnaître le rôle de tremplin vers l'emploi du travail temporaire. Près de huit personnes sur dix interrogées pensent qu'elles ont enrichi leur connaissance des entreprises ainsi que leur expérience professionnelle.

AGENDA

● **COLLECTIVITÉS LOCALES.** Les programmes de l'Union européenne sont devenus les principaux leviers du développement local, mais leur utilisation reste méconnue des collectivités, à tel point que certaines lignes budgétaires restent inutilisées. Le Forum pour la gestion des villes organisées, le 18 octobre à Paris, une journée d'information destinée aux élus et aux personnels territoriaux. Renseignements : 01-42-56-39-70.

● **ENTREPRENARIAT.** Les formations à la création d'entreprises se développent dans les établissements d'enseignement supérieur de toute l'Europe. Un forum, organisé par la Commission européenne et le ministère français de l'économie, fait le point sur ces initiatives les 19 et 20 octobre à Sophia-Antipolis. Renseignements : <http://www.industrie.gouv.fr/forum>

● **ÉCONOMIE SOCIALE.** En réaction aux formes mondialisées et concentrées de l'entreprise, mutuelles et coopératives de l'économie sociale reviennent sur le devant de la scène. Le colloque de l'Office central des organisations agricoles et rurales de Bretagne, les 26 et 27 octobre à Brest, aura pour thème « coopératives et mutuelles : des entreprises efficaces et différentes sur le marché », avec la participation de Luc Boltanski et Hugues Sibille. Renseignements : 02-99-79-60-89.

● **HAUTS POTENTIELS.** Du 16 au 18 novembre, le petit village suisse de Davos, déjà célèbre pour le Forum économique mondial qui s'y tient tous les ans fin janvier, accueillera un autre événement, lui aussi appelé à être pérennisé : le *Future Leaders Forum*. Objectif du cabinet conseil AT Kearney, à l'origine de la manifestation ? Réunir 200 jeunes cadres, choisis par leur entreprise, parce que considérés comme des hauts potentiels, et engager le débat (avec des patrons confirmés, des intellectuels, etc.) sur l'avenir de la fonction dirigeante dans les années qui viennent. Détails pratiques et inscriptions : 00-33-1-53-98-56-06 ou adresse e-mail : flf@global-event.com

RECTIFICATIF

● Dans l'article paru dans « Le Monde Economie » du 12 septembre et intitulé « Le bilan des fonds structurels est mitigé », il ne fallait pas lire : « Qu'y a-t-il de commun entre la région française la plus riche, l'Île-de-France, qui dépensait, en 1995, 1 500 francs par habitant et par an, et la Catalogne, dont le revenu par habitant était de plus de 10 000 francs », mais : « ... et la Catalogne qui dépensait plus de 10 000 francs ».

Les indicateurs sociaux internationaux « Le Monde » / Eurostat

	UE 15	EURO 11	ALLEMAGNE	BELGIQUE	ESPAGNE	FRANCE	ITALIE	PAYS-BAS	ROY.-UNI	E.-U.	JAPON
ÉVOLUTION DE L'EMPLOI AU 3^e TRIMESTRE 1999 (en % sur un an)	1,4	1,5	0,1	1,0 (2 ^e trim.)	4,7	N. D.	1,3	N. D.	1,1	1,5	-0,6
Dont emploi salarié.....	1,7	1,9	N. D.	1,2	7,1	2	2,3	2,9	1,1	2,2	-0,4
Dont emploi à temps partiel.....	N. D.	N. D.	N. D.	N. D.	8,1	N. D.	8	2,8	2,1	1	N. D.
TAUX D'EMPLOI 1999 (en %)											
Hommes + femmes (15-64 ans)....	62	60	65	59	52	60	53	71	70	64 (1998)	N. D.
Hommes + femmes (50-64 ans)....	49	45	48	39	43	47	38	50	60	N. D.	N. D.
DURÉE DE TRAVAIL SALARIÉ À TEMPS PLEIN 1999 (h/semaine)											
	40,4	39,7	40,1	38,4	40,6	39,6	38,5	39	43,6	N. D.	N. D.
ÉVOLUTION DU COÛT DU TRAVAIL (en % sur un an) 1^{er} trim. 1999										1 ^{er} trim. 2000	
	+ 4	+ 3,6	+ 3,4	+ 1,8	+ 3,4	+ 5,3	+ 4,5	- 0,9	+ 6,7	+ 4,6	N. D.
TAUX DE CHÔMAGE JUIN 2000 (en %)								avril 00	mai 00	avril 00	
Hommes + femmes....	8,4	9,1	8,4	8,4	14,1	9,6	10,7	2,8	5,7	4	4,7
Moins de 25 ans.....	16,2	17,2	9,3	23,2	26,1	20,2	30,9	5,5	12,7	9,3	9,2
PART DU CHÔMAGE DE PLUS D'UN AN 1999 (en %)											
	46	49	52	61	46	39	61	44	30	8 (1998)	N. D.

N. D. : non disponible

Pour plus d'informations : <http://www.europa.eu.int/comm/eurostat>

Le marché du travail français

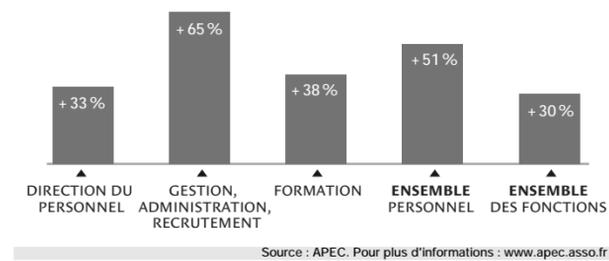
	DERNIER MOIS CONNU	VARIATION SUR UN AN
TAUX DE CHÔMAGE DES JEUNES	17,5 % (août)	-3,4
PART DU CHÔMAGE DE LONGUE DURÉE	34,9 % (août)	-2,9
EMPLOIS PRÉCAIRES (en milliers) :		
CDD.....	975	+9,2 %*
INTÉRIM.....	550	+23,1 %*
APPRENTIS.....	285	+3,2 %*
CONTRATS AIDÉS.....	462	+8,8 %*
SALAIRE NET MÉDIAN (en francs constants)		
Femmes.....	7 000 (mars)	+0,9 %*
Hommes.....	8 666 (mars)	+0,6 %*
SMIC (en francs)		
Horaire.....	42,02 (juillet)	+3,2 %
Mensuel.....	7 101 (juillet)	+3,2 %
NOMBRE D'ALLOCATAIRES DU REVENU MINIMUM D'INSERTION (en milliers)	1 137,4 (juin)**	+2,3 %***

* variation sur quatorze mois (mars 00 / janv.99) ** chiffres semestriels *** variation sur six mois Sources : Insee, Dares, CNAF

FLASH APEC / « LE MONDE »

▼ Les entreprises recrutent... des recruteurs

Taux de progression par fonction des recrutements confiés à l'APEC au cours des douze derniers mois (juillet 1999 à août 2000)



Source : APEC. Pour plus d'informations : www.apec.asso.fr

■ **POUR LES CADRES**, les recrutements ont fortement repris. Mais les entreprises ont des difficultés à pourvoir certains postes : ceux liés aux nouvelles technologies certes, mais aussi un bon nombre de postes de spécialistes, dans la production (ingénieurs mécaniciens, électriciens, chimistes, etc.), dans l'encadrement de chantiers, dans la grande distribution ou bien dans la finance-comptabilité.

■ **CONSÉQUENCE LOGIQUE** de la reprise, les experts du recrutement et des ressources humaines sont, à leur tour, recherchés. Cela afin de mener à bien les opérations de recrutement rendues plus délicates par la pénurie de candidatures, mais aussi en vue d'un meilleur développement des compétences internes dans les entreprises. En témoigne l'augmentation (+38 %) des embauches de formateurs.

A Nancy, artistes, ingénieurs et managers sortiront de la même école

Les directeurs des ressources humaines de grandes entreprises, tout comme les patrons de PME, rêvent volontiers à voix haute du cadre idéal. Comme le proclament les annonces d'offre d'emploi, un tel cadre doit maîtriser l'état de l'art technologique de son secteur d'activité, mais connaître aussi les technologies des secteurs voisins ; il utilise les outils modernes du management, mais se montre capable d'animer une équipe pluridisciplinaire ; assez créatif pour innover, il tient néanmoins compte des données du marché ; il est pointu dans son domaine et prêt à s'investir à fond dans son travail, mais possède également une bonne culture générale et est ouvert aux autres cultures, etc. Bien que, dans la réalité, les entreprises n'utilisent qu'une petite partie des compétences qu'elles prétendent rechercher, trois grandes écoles de Nancy ont décidé de prendre ce discours au pied de la lettre.

L'École des mines, l'École nationale supérieure d'art (Ensa) et l'Institut commercial de Nancy (ICN) ont entrepris de se rassembler sous une seule enseigne, Artem (pour Art, technologie et management).

Si le mixage des formations d'ingénieur et de manager n'est pas vraiment une nouveauté dans les grandes écoles, c'est sans doute la première fois en France qu'une école d'art est conviée à participer directement à la formation de futurs cadres d'entreprise.

En revanche, de tels programmes existent en Grande-Bretagne (Imperial College et Royal College of Art) depuis 1980, aux États-Unis (Stanford et MIT), aux Pays-Bas (université technologique de Delft), au Danemark (Copenhague Business School) ou en Finlande (Helsinki School of Economics et université technologique d'Helsinki).

Les trois écoles conserveront leurs recrutements et leurs diplômes particuliers, mais elles agiront sous le label d'Artem pour leur

L'École des mines, l'École nationale supérieure d'art (Ensa) et l'Institut commercial de Nancy (ICN) ont entrepris de se rassembler sous une seule enseigne

politique de communication et de partenariats avec les entreprises et les collectivités — elles devraient créer une fondation dans ce but —, pour recruter de nouveaux publics (étudiants étrangers, stagiaires de la formation continue) et surtout pour créer de nouveaux contenus et de nouvelles méthodes de formation.

Bien sûr, les enseignements qui se retrouvent dans les trois écoles, tels que les langues, seront mis en commun. Dès cette rentrée, les étudiants d'une école pourront également suivre des cours choisis dans les cursus des deux autres. D'autres enseignements déjà pluridisciplinaires, tels que les formations au management de la technologie ou à la création d'entreprises, rassembleront les cours et les ressources des trois écoles au sein de programmes uniques.

Un site unique pour trois écoles

Les trois écoles regroupées devraient déménager pour occuper ensemble des bâtiments libérés par l'armée en plein centre-ville de Nancy, la caserne Molitor. La décision est inscrite dans le plan Etat-région 2000-2006, signé le 10 mars 2000.

Le coût de l'installation sur le nouveau site est estimé à 550 millions de francs sur cette période, mais le contrat de plan n'en apporte que 100 millions. Les ministères de l'éducation nationale — dans le cadre du plan Université du 3^e millénaire (U3M) — et de la culture devraient apporter leur part, à hauteur de 100 millions de francs ; le ministère de l'industrie a promis son appui pour une somme à peu près équivalente. Chaque franc apporté par l'Etat devant être complété à égalité par les collectivités territoriales, celles-ci seront donc sollicitées au-delà de l'apport déjà prévu par le contrat de plan.

teurs d'école, Claude Cremet (Mines), Marc Thébaud (Ensa) et Serge Vendemini (ICN), insistent sur le rayonnement qu'apportera à la région un projet original dans le paysage de la formation supérieure en France et en Europe.

TAILLE CRITIQUE

Il est vrai que les grandes écoles se sont surtout efforcées jusqu'ici d'entrer en concurrence les unes avec les autres pour attirer les meilleurs élèves, enseignants et chercheurs. Artem répond au souci, exprimé en son temps par Claude Allègre, de les voir au contraire regrouper leurs forces pour atteindre une « taille critique » indispensable dans la compétition internationale entre établissements d'enseignement supérieur.

Si les directeurs des trois écoles sont plutôt optimistes sur le financement du projet, ils ne nient pas les difficultés présentées par la cohabitation de plusieurs tutelles : ministères de l'éducation nationale pour les Mines et l'ICN, de la culture pour l'Ensa. D'autant que les statuts des enseignants ne sont pas les mêmes d'une école à l'autre.

Ceux de l'Ensa, par exemple, ne sont payés que pour leurs heures de cours, et ne peuvent donc en principe faire de la recherche : une réalité plutôt gênante lorsque Artem entend choisir comme thème d'excellence les interfaces entre art et sciences. Il n'est pas dit que les différents ministères acceptent de partager au jour le jour leur tutelle avec leurs homologues, ou encore que l'université Nancy-II, dont fait administrativement partie l'ICN, accepte son évolution.

C'est pourquoi les trois directeurs entendent donner à leur projet une structure juridique autonome, qui pourrait être celle d'un groupement d'intérêt public. Si l'opération réussit, Artem pourrait à terme délivrer ses propres diplômes, organiser son propre recrutement, bref mener la logique de rapprochement jusqu'à son terme.

Antoine Reverchon

L'Institut des Technologies et des Matériaux Avancés
(Centrale Recherche S.A),
recherche un **Ingénieur pour préparer un doctorat** sur le comportement mécanique des caoutchoucs en coopération avec Hutchinson et Renault.

Envoyer CV et lettre de motivation à **professeur BATHIAS**
CNAM-ITMA - 2, rue Conté - 75003 PARIS
Tél : 01 40 27 23 22 - bathias@cnam.fr

Des négociations entre les syndicats et le patronat, encouragées par le gouvernement, devraient commencer d'ici à la fin de l'année. Malgré l'accord confédéral de 1997, qui a permis la transformation de deux millions de contrats précaires en emplois fixes, les femmes et les jeunes restent encore très touchés par le chômage

L'Espagne poursuit la réforme de son marché du travail

MADRID
de notre correspondante
A peine réélu, en mars dernier, le chef de gouvernement de centre-droit, José María Aznar, avait expliqué qu'il aurait à cœur de placer ce nouveau mandat sous le signe du dialogue social. Et de fait, une des premières mesures annoncées était la mise en œuvre d'une nouvelle réforme du marché du travail, destinée à compléter l'important accord confédéral sur la stabilité de l'emploi souscrit en 1997.

Objectif : avancer vers le plein emploi (le chômage tourne actuellement autour de 13-14 %), en essayant de remédier aux déséquilibres persistants produits par la multiplication des emplois temporaires (33 % de l'emploi espagnol, contre 13 % en moyenne dans l'Union

européenne); par l'accès encore limité de la femme au marché du travail; par les inégalités régionales et par la nécessaire réforme des retraites dans un pays qui détient le plus bas taux de natalité d'Europe.

Les véritables négociations, entre syndicats et patronat, encouragées par un gouvernement particulièrement pressé, ne devraient pas commencer avant la fin de l'année. La base de départ est le bilan de la réforme de 1997.

Un bilan que tous, syndicats compris, considèrent comme positif : grâce aux mesures adoptées, deux millions de contrats précaires ont été transformés en emplois fixes. Profitant des bons résultats économiques, en l'an 2000, on enregistre ainsi la septième année consécutive de baisse du chômage. Avec, toutefois, des pointes à près de

18 %, parmi les femmes, et de 17 %, chez les jeunes de moins de trente ans, deux catégories, particulièrement touchées par le chômage et prises en compte dans la réforme.

SOUS-TRAITANCE

Pourtant, ce premier effort est insuffisant. « L'objectif est de parvenir à pénaliser les contrats temporaires pour arriver à une véritable activité permanente », explique Rodolfo Benito, secrétaire confédéral du syndicat Commissions ouvrières (CCOO); les entreprises détournent les lois en enchaînant contrat sur contrat ou en abusant de la sous-traitance, qui est devenue une jungle en soi. De plus, le gouvernement tient un double langage : dans le secteur public, l'emploi fixe croît moins que dans le privé. Dans l'administration, il a seulement accepté de pour-

voir 2 % des postes actuellement vacants. »

A cela, le patronat rétorque qu'un nouveau type de contrat doit être négocié, pour rendre plus « appétissante » la création d'emplois fixes. Les entreprises réclament un moindre coût de licenciement, ce qui sera l'objet d'une nouvelle bataille avec des syndicats qui ne sont pas décidés, non plus, à tout lâcher : « La priorité, pour nous, est de savoir comment on entre dans le marché du travail, pas comment on en sort », dit encore Rodolfo Benito.

D'autant que les syndicats ont déjà mis en garde le gouvernement sur l'inquiétude sociale produite par le fléchissement des bons résultats économiques, entre autres la montée de l'inflation (3,6 % au lieu des 2 % prévus) et la perte de la compétitivité des entreprises espagnoles. Patronat et syndicats ont toutefois décidé de discuter ouvertement « sans exclure les thèmes épineux » du débat.

Parmi lesquels : l'augmentation du salaire minimum garanti que les syndicats voudraient voir porté à 4 000 francs environ par mois ; l'insertion, sans discrimination des femmes qui représentent encore, à l'heure actuelle, 41 % des travailleurs temporaires et 58,3 % des chômeurs ; une meilleure couverture du chômage, prise en compte dans le budget de l'Etat et de nouvelles mesures contre les accidents du travail, pour éviter que l'Espagne, avec 1 572 morts en 1999, n'ait le triste privilège de réunir, à elle seule, le quart des accidents mortels de l'Union européenne.

Le débat sur les 35 heures, à peine abordé malgré la forte impulsion des socialistes et communistes, s'est soldé, en novembre dernier par un fiasco au Parlement. En revanche, un troisième accord national de formation continue,

prenant en compte les besoins réels des entreprises, est à l'étude.

Reste le plat de résistance des discussions à venir, en marge de la réforme du marché du travail : la réforme des retraites. A cet effet, le pacte de Tolède, souscrit en 1996 par l'ensemble des partis politiques, va devoir être renégocié dans les prochaines semaines. Un des sujets de mécontentement syndical porte sur l'usage des excédents des comptes de la Sécurité sociale que le gouvernement, dans son objectif d'approuver un budget à « déficit zéro », a décidé d'employer à colmater les trous de ses comptes, plutôt que de les réinvestir en dépenses sociales. Pourtant un pas a été fait, puisque les retraites non contributives (ne relevant pas de la Sécurité sociale), qui concernent 200 000 personnes, seront assumées par l'Etat.

Sur le fond, à savoir la « capitalisation » comme le voudraient certains entrepreneurs ou retraités classiques, le débat est à peine engagé. Il va aussi devoir prendre en compte que le gouvernement plaide en faveur d'un allongement volontaire de l'âge de la retraite (65 ans) au moment où le chômage risque de monter, comme l'ont montré les indicateurs de ces derniers mois.

Quant au problème du vieillissement et de la dénatalité, il pose la question d'une immigration contrôlée. C'est un « mal nécessaire », aux yeux de beaucoup de patrons, qui se font les avocats de la création de contrats de travail déterminés (avec billet de retour incorporé), discutés dans les pays d'origine des futurs travailleurs immigrés. Les syndicats, eux, plus ouverts, voudraient une réflexion « globale » sur le sujet. Dans un cadre européen.

Marie-Claude Decamps

Maria face à la précarité « organisée »

MADRID
de notre correspondante
Maria a trente-huit ans. Comme beaucoup de jeunes femmes espagnoles, son problème est de pouvoir travailler. Pourtant, ce ne sont pas les contrats qui lui ont manqué. Après son bac et quelques cours de langue pour être hôtesse d'accueil, elle avait choisi de rester à la maison pour s'occuper de son fils âgé, aujourd'hui, de seize ans. Voilà sept ans que Maria s'est présentée dans une agence de travail temporaire. Des contrats, elle a dû en signer plus d'une bonne centaine. « Je ne sais pas au juste, dit-elle avec son sourire réservé. Mais quand on me demande de montrer tous mes papiers, les gens sont effrayés... »

Poussée par l'urgence – son mari, vendeur de voitures, venait d'entrer en dépression –, elle avait décidé de tout accepter. Sa première semaine de formation de femme de chambre, dans un hôtel, ne lui est pas payée, bien que le travail ait été réel et lui ait fait perdre les subsides versés jusque-là par les services sociaux, qui ne la comp-

tabilisent plus comme chômeuse. Belle entrée en matière pour une suite d'abus et de fraudes dont elle sera la victime consentante, face à une agence de travail temporaire qui, de mère avec un hôtel maritèle, lui renouvelle contrat sur contrat, pour le même travail, afin de tourner la législation et de rogner salaire et droits.

DIGNITÉ

« Ils sont allés jusqu'à nous faire signer des contrats d'une seule journée, et parfois, des textes carrément en blanc, raconte-t-elle. Il n'y avait ni dimanche, ni repos, ni vacances. Une fois, j'ai eu un problème d'épaule, je ne pouvais plus travailler : tout a été à ma charge jusqu'à ce que je me rétablisse. Ils exploitent la détresse de beaucoup d'entre nous. Et surtout, à présent, des immigrés, qui n'ont aucune idée de leurs droits. »

Et puis un jour, excédée, Maria, qui venait d'avoir des problèmes avec le fisc, car la somme déclarée par l'agence était très supérieure à ce qu'elle avait gagné en réalité, a décidé que cela suffisait. « Vient un moment, dit-elle, où ta

dignité passe avant tes problèmes économiques, je me suis rebellée. » Avec une dizaine d'autres jeunes femmes, elle prend contact avec le syndicat Commissions ouvrières et dépose une plainte. L'agence a été condamnée à une amende de 80 000 francs, il y a quelques jours.

Inscrite dans une autre agence depuis un an, honnête celle-là, Maria travaille dans un nouvel hôtel. Quand on n'a pas besoin d'elle, elle attend qu'on la rappelle. Entre-temps, elle a fait une formation continue d'anglais, passé un examen pour être gouvernante d'hôtellerie : elle se voit enfin un avenir. Même si elle ne gagne que 6 000 francs par mois et calcule, entre deux contrats, son crédit chômage (deux ans) qu'elle ne veut à aucun prix trop écorner. Elle s'est installée dans la précarité. Une précarité « organisée », codifiée certes, mais qui l'oblige à prévoir, constamment, en fonction de la durée des contrats, si elle pourra ce mois-ci s'offrir une télévision ou partir l'été en vacances, avec sa famille.

M.-C. D.

Vicente Boceta Alvarez, secrétaire général du « Circulo de empresarios » « Instituer un licenciement à coût variable »

« Quelles sont vos priorités pour la future réforme du marché du travail ? »

– Avant tout, je crois qu'il faut rompre la rigidité de la négociation en Espagne. Il faut en finir, par exemple, avec cette pratique pesante que nous appelons « l'ultra-activité », qui consiste, lors de la remise en discussion d'une convention collective, à en reconduire les termes, exactement de la même façon, si aucun accord n'a été trouvé pour les modifier. Imaginez tout ce que cela peut entraîner...

– Autre priorité, également, décentraliser la discussion des conventions collectives. Définir des normes au niveau national ne paraît pas adapté aux besoins réels et au fonctionnement des sociétés. Il faudrait décentraliser les négociations, au niveau des entreprises. Cela aurait pour effet, et ce n'est pas négligeable, de ne pas renforcer trop la position de pouvoir du patronat et des syndicats. J'ai toujours pensé que les salaires devaient refléter l'augmentation de la productivité, et on sait bien qu'elle n'est pas la même pour tous.

– Le gouvernement et les syndicats insistent sur la création d'emplois stables, face à la prolifération d'emplois précaires. Comment peut-on y parvenir ?

– D'abord, ces emplois datent en majorité des années 80, quand les socialistes ont voulu faire face à un grand chômage. Aujourd'hui, les conditions ont changé. En Espagne, il y a des régions qui sont pratiquement au chômage zéro pour le travail masculin, comme la Navarre, les Baléares ou Valence. Mais s'il y a encore beaucoup de contrats temporaires, c'est que les emplois fixes, indéfinis, sont trop coûteux.

– Je verrais un début de solution à cela si l'on instituait un licenciement à moindre coût et surtout à coût variable. En ce moment, avec les vieux contrats, l'entreprise doit payer 45 jours par année travaillée, et 33 jours avec les contrats récents, depuis

la réforme de 1997. Mais pourquoi ne pas imaginer un système progressif où le licenciement obtiendrait, admettons, cinq jours par année et ainsi de suite, avec comme maximum 20 jours pour, admettons, dix années de travail ? Après tout, ce ne serait que s'aligner sur la moyenne européenne, qui tourne autour de 20 jours je crois.

– La solution des « 35 heures », ne fait pas recette en Espagne...

– Dans notre organisation, le « Circulo de empresarios », nous ne sommes d'accord avec cela ni sur le fond ni sur la forme. Si nous avions un modèle, ce ne serait certainement pas la France. Pourquoi ? D'abord parce que, dans la recette des 35 heures, on considère le travail comme une quantité fixe, statique ; ensuite, il n'est pas prouvé que cela bénéficie à l'entreprise ; enfin, c'est un peu une insulte aux travailleurs, que l'on considère comme une marchandise interchangeable. Quant à la méthode, nous croyons à la liberté de choisir, pas aux diktats de l'Etat.



Vicente Boceta Alvarez

● Agronome de formation, Vicente Boceta Alvarez, 57 ans, est actuellement le secrétaire général du « Circulo de empresarios », un « réservoir à idées » espagnol qui, depuis 1977, réunit les dirigeants de deux cents des plus importantes et influentes entreprises du pays. ● Résolument libéral, le Circulo publie études et recommandations sur la vie économique espagnole.

– L'Espagne vieillit, son taux de natalité est même le plus faible d'Europe, elle aura besoin de main-d'œuvre immigrée. Comment voyez-vous la future réforme des retraites ?

– Moi je verrais volontiers un système bâti sur trois piliers : un pilier de répartition, concernant par exemple 5 % des cotisations et qui assurerait une pension minimum garantie ; un pilier obligatoire, où chaque travailleur déduirait 12 % de sa paye, par exemple, pour les mettre sur un fonds de retraite ; et un pilier volontaire, où chacun économiserait ce qu'il veut, en plus. Avec le système de répartition, on est trop soumis aux politiques. Le système de capitalisation, comme au Chili, me paraît très intéressant. Il ne faut pas que la situation économique détermine les retraites, mais que chacun la capitalise.

– Quant à l'immigration, c'est un problème qui demande une analyse et un projet de fond, qui n'existent pas encore en Espagne. D'ici dix ans, la situation démographique fera que nous aurons sans doute tous besoin de l'immigration. Il faut essayer de pratiquer une politique intelligente, qui allie aspects culturels et économiques.

– Pourquoi culturels ? Je pense que ceux qui viennent vivre ici doivent apprendre notre langue, respecter notre Constitution, s'intégrer, en un mot ne pas créer de ghettos. Sur le plan économique, il me semble que le modèle d'immigration assistée qui a servi lorsque les Espagnols émigraient dans les années 60 est à prendre en compte : les contrats étaient prévus avant le départ pour le pays d'accueil, et des centres, montés avec la collaboration du gouvernement espagnol, recevaient et aidaient les nouveaux arrivants. Mais, là aussi, il faudrait placer l'entreprise au centre des discussions. »

Propos recueillis par M.-C. D.



Quoi?

les petites boîtes ont plus d'experts que moi...

Et oui... sur www.eQuesto.fr, plus besoin d'être à la tête d'une multinationale pour bénéficier des conseils des experts les plus réputés. En quelques clics, vous accédez au premier site de conseil en ligne. Exposez votre problématique, fixez votre délai de réponse et l'expert le plus compétent vous apporte son savoir-faire. C'est plus simple, plus rapide et plus économique qu'une consultation traditionnelle. Pour vous, c'est la garantie d'être en contact au quotidien avec un expert qualifié. Alors, ne vous posez plus la question : cliquez sur eQuesto.fr.

Tél. : 0825 004 002 (0 99 FTTCom) • e-mail : info@eQuesto.fr

eQuesto.fr
à un clic de vos experts

Droit <
Informatique <
Comptabilité <
Marketing <
Fiscalité <
Gestion <
Autres <

Les progiciels de gestion intégrée conduisent à une retaylorisation des tâches

Nous sommes inquiets de l'image qui est faite de notre produit et de notre société. » Cet aveu de Jeroen Bent, directeur général de SAP France, dans une interview à *Initiatives syndicales*, la revue de la fédération chimie-énergie CFDT (hiver 1999), témoigne de l'accueil peu favorable que les salariés font à l'introduction des Entreprises Ressource Planning (ERP), ou « progiciels de gestion intégrée » (PGI), dont SAP est le principal éditeur.

Et pour cause : après avoir choisi SAP, Elf Antar France a réduit son effectif de 3 %, Colgate a supprimé 150 emplois, la Fnac plusieurs dizaines, etc. Une étude américaine montre que l'emploi administratif a diminué de 7 % dans les entreprises ayant adopté un ERP. Leur généralisation progressive inquiète donc les syndicats. L'Institut syndical d'études et de recherches économiques et sociales (Iseres), lié à la CGT, a lancé un séminaire de formation de responsables syndicaux aux conséquences des nouveaux systèmes d'information sur l'organisation du travail. La revue *CFDT Cadres* y a consacré un dossier en juin 1999.

ECONOMIES

« La première question posée par l'entreprise est : combien cela va-t-il nous faire économiser ? justifie ce responsable du marketing des produits SAP chez un grand prestataire informatique. Ce n'est donc pas le logiciel qui supprime les emplois, mais la réorganisation qu'il sera chargé de gérer. » Utiliser les ERP pour réduire les effectifs ne serait donc pas une fatalité, mais un choix issu du « croisement entre une logique comptable et une logique technique », analyse Jean Lojkin, sociologue spécialiste de l'impact de l'informatique sur l'organisation du travail. En reprenant les catégories de la comptabilité analytique, comme le « taux horaire moyen », les ERP reproduisent la

la reconquête du contrôle de la production par la hiérarchie renforce le « cynisme organisationnel »

vieille logique industrielle du chronométrage. Les principaux fournisseurs d'ERP sont d'ailleurs d'anciens éditeurs de logiciels de comptabilité ou de gestion de production. Ainsi, les ERP séduisent dirigeants et cadres en leur donnant l'illusion d'une transparence totale et d'un contrôle absolu du processus de travail.

Les ERP étendent en fait le contrôle taylorien aux activités intellectuelles – le travail des techniciens, des ingénieurs, des commerciaux –, mais aussi à des catégories ouvrières qui avaient conquis, grâce à la technicité de leurs tâches, une certaine autonomie.

Et ils suscitent, tout comme le chronométrage sur les chaînes d'usine l'avait fait, une forte résistance des personnels concernés. Chez ce fournisseur de composants électroniques, l'ERP analyse

A quoi servent les ERP ?

Outre SAP, leader du marché des Enterprise Resource Planning (ERP) ou « progiciels de gestion intégrée » (PGI), Oracle, Baan, People Soft et d'autres sont également éditeurs de ce type de produits. Tous ont pour caractéristique d'intégrer en un seul système toutes les données quantifiables intéressantes à l'activité de l'entreprise. Le résultat est qu'une information saisie à un bout de l'entreprise, par exemple une vente, s'inscrit en temps réel dans les données de tous les services : la comptabilité, les stocks, mais aussi la rémunération du commercial au résultat, le marketing, etc. Cette instantanéité permet de déclencher rapidement des actions ad hoc : réapprovisionnement, réflexion marketing, écritures comptables, paie, etc.

Les ERP évitent aussi la ressaisie de la même donnée par chaque service, limitant ainsi le risque d'erreur... et rendent inutiles nombre de postes administratifs.

le travail des ingénieurs en termes de délai et de coût et le divise en lots par équipes. Le résultat est que chaque équipe ne fait que le travail qu'elle estime possible de faire dans le délai imparti. Se mettant ainsi « en règle » avec le progiciel, elle reporte les problèmes et les retards sur l'équipe chargée de l'assemblage des différents lots.

Dans cette usine d'un sous-traitant de l'aéronautique, l'analyse du processus de production par le cabinet Eretra, spécialisé en ergonomie du travail, a montré que les techniciens avaient su inventer au fil de leur expérience des solutions techniques personnelles, que l'introduction d'un ERP définissant très exactement les conditions de production les a contraints à abandonner – ou à camoufler. L'un d'eux avoue ainsi communiquer à ses collègues les « vraies » données, estimant que celles que le système lui demande de fournir ne sont d'aucun utilité.

Au total, dit Jean Lojkin, les ERP sont incapables de prendre en compte la diversité et la flexibilité des modes de production rendus nécessaires par « l'approche client », le « juste à temps », le « sur-mesure », la « responsabilisation » des producteurs, autant de vertus par ailleurs prônées sans cesse par ces mêmes managers, qui

voient dans les ERP le moyen de reprendre un contrôle malmené par tant de latitude laissée aux opérateurs.

Alors que la flexibilité et l'autonomie renforçaient l'enrichissement des tâches autour d'objectifs jugés légitimes (satisfaction des clients, qualité totale), la reconquête du contrôle de la production par la hiérarchie renforce ce que des sociologues du travail ont baptisé du joli nom de « cynisme organisationnel », défini par Bertrand Nicolas, chercheur du GIP Mutations industrielles, comme une « attitude de retrait vis-à-vis de comportements de managers ou de décisions de l'entreprise ».

CODE DU TRAVAIL

Cependant, relève ce responsable du marketing de produits SAP, « un nombre croissant d'entreprises se rendent compte qu'il est indispensable d'associer le personnel au projet d'ERP le plus en amont possible ». Les syndicats peuvent d'ailleurs leur rappeler l'article L432-2 du code du travail, qui oblige la direction à informer et consulter le comité d'entreprise pour toute introduction de nouvelles technologies « susceptibles d'avoir des conséquences sur l'emploi, la qualification, la rémunération, la formation ou les conditions de travail du personnel ». En Allemagne, la loi contraint les entreprises à négocier avec les syndicats un plan de formation, et si besoin de reclassement, des personnels dont la tâche se trouve modifiée ou supprimée par l'ERP.

C'est encore plus en amont que les opérateurs devraient être associés, pour que le progiciel tienne compte du travail réel, et non de sa formalisation théorique. Faire du « sur-mesure » coûterait encore plus cher. Il demeurerait donc bien difficile de faire rentrer la réalité complexe du travail dans le carcan de ces progiciels si rationnels.

Antoine Reverchon

Les cadres allemands sont les mieux payés d'Europe

Si l'Europe sociale tarde à pointer le bout de son nez, celle des rémunérations des dirigeants se construit en revanche de plus en plus. L'enquête annuelle réalisée par le cabinet Maesina International Search – en partenariat avec Hewitt Associates – est là pour en témoigner : « Sous l'influence des grands groupes multinationaux, qui considèrent l'Europe comme un grand marché où les hommes doivent pouvoir circuler, les pratiques de politique salariale tendent à se rapprocher », note l'enquête basée sur un panel de 600 entreprises internationales et qui ausculte particulièrement les fonctions marketing et vente.

Où les cadres dirigeants sont-ils les mieux rémunérés ? Pour éviter les écueils des comparaisons mondiales fondées sur les rémunérations brutes – qui ne prennent donc pas en compte les prélèvements fiscaux et sociaux –, Maesina International Search et Hewitt Associates ont réalisé une première : calculer les salaires nets, en

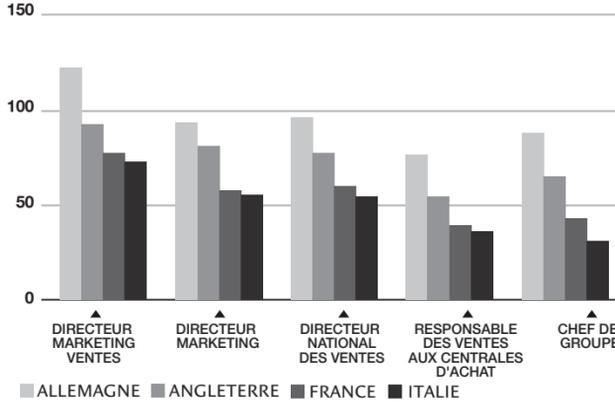
La part variable du salaire tend à se renforcer, y compris en France, tout comme la voiture de fonction

retenant une définition précise : de la rémunération brute sont retranchés les cotisations salariales obligatoires et facultatives, et l'impôt sur le revenu. L'ensemble des résultats obtenus concernant une personne mariée avec deux enfants à charge. En revanche, « la somme n'augure pas du niveau de vie des pays et de ce que les charges sociales couvrent en matière de retraite, de prévoyance et d'assurance-maladie ».

Ces calculs ont pu être réalisés en France, en Allemagne, en Italie et au Royaume-Uni, mais pas en

L'Italie en queue de peloton

Rémunération annuelle nette en milliers d'euros



Source : Maesina International Search/Hewitt Associates

Espagne. Le hit-parade est limpide : quelle que soit la fonction considérée, les dirigeants allemands se taillent la part du lion : outre-Rhin, un directeur marketing ventes gagne annuellement environ 120 000 euros (788 000 francs français) contre 80 000 euros (524 765 francs) en Italie qui se retrouve en queue de peloton dans tous les cas de figure, tout juste derrière la France dont les scores n'ont pas grand-chose à lui envier (85 000 euros/557 563 francs).

Puisque ce calcul en rémunération nette est une première, difficile d'établir une comparaison chronologique. Pour ce faire, il faut revenir aux rémunérations brutes qui montrent un resserrement des écarts entre les pays, l'Allemagne gardant quels que soient les calculs une position de leader.

Le détail de l'enquête indique par ailleurs une tendance de plus en plus importante au renforcement de la part variable du salaire, y compris en France, qui est longtemps restée en queue de peloton. La rémunération d'un directeur marketing ventes en Allemagne est aujourd'hui liée, entre autres critères, à ses performances individuelles jusqu'à 16 % (12 % en Italie, 13 % en France).

Même si ces statistiques sont en progression, elles restent néanmoins largement en deçà des recet-

tes que les cadres dirigeants appliquent à leurs troupes : la part variable d'un représentant commercial atteint parfois jusqu'à 40 % de son salaire. Un regret : que l'enquête ne précise pas sous quelles formes la part variable est attribuée (stock-options, bonus, etc.) ainsi que la hiérarchie des critères d'attribution.

Autre élément – certes plus anecdotique mais souvent révélateur : la voiture de fonction. En disposer d'une tend « à se généraliser même dans les pays habituellement les moins généreux : la France et l'Italie ». Le Royaume-Uni, l'Espagne et l'Allemagne caracolent en tête : la proportion des cadres dirigeants circulant dans une voiture de société atteignant quasiment les 100 % !

Cela dit, le rapprochement des politiques salariales n'évite pas encore les délocalisations des cadres dirigeants, soucieux « d'optimiser » leurs rémunérations en laissant le moins d'argent possible au fisc – l'Europe de la fiscalité, à pris du retard. Un certain nombre de patrons français qui se considèrent déjà comme les « moins bien payés » d'Europe font ainsi attention à bien choisir des pays d'accueil (Belgique, notamment) où la législation sur les stock-options est plus favorable.

Marie-Béatrice Baudet

LE SOCIAL DANS L'HISTOIRE

par Jean-Louis Robert

Emeutes à Tokyo !

Du Japon, nous avons souvent l'image d'un pays où règnent un ordre hiérarchisé, une discipline consentie et où les relations sociales sont régies par des normes strictes. Certes, des images plus dures nous viennent aussi au travers du cinéma japonais, qui nous montre un pays où se conjuguent violences féodales et violences urbaines. Mais l'image d'un peuple japonais luttant pour ses droits politiques et sociaux est curieusement absente.

A plusieurs reprises au début du XX^e siècle, Tokyo fut la proie de grandes manifestations dont certaines tournèrent à l'émeute (journées des 5-7 septembre 1905, des 15-18 mars 1906, des 5-8 septembre 1906, du 10 février 1913...). En tout, neuf graves émeutes et des milliers de manifestations dans tout le pays en une dizaine d'années. Il y avait, certes, un contexte international particulier, car, au Japon, comme ailleurs, la dimension de l'identité nationale est au cœur des mouvements sociaux.

Les émeutes de septembre 1905 sont liées, en grande partie, au mécontentement populaire devant la médiocrité du traité russo-japonais de Portsmouth. L'éclatante victoire militaire des Japonais dans la guerre avec les Russes avait accouché d'une souris (majoritairement du fait des pressions américaines). Il va donc y avoir un 1905 japonais comme en Russie (ce dernier est resté un mythe de l'histoire mondiale). La dimension nationaliste de l'émeute est claire. Les émeutiers incendièrent l'église de l'Armée du salut, des temples méthodistes, l'école catholique française...

Toutefois, le mouvement ne peut se réduire à cette dimension. Il s'agit aussi d'un élan démocratique et social. Démocratique d'abord, parce qu'il voit l'affirmation d'un peuple de Tokyo qui revendique ses droits politiques. La Constitution de Meiji (mot japonais qui signifie « époque éclairée » et qui désigne aussi l'empereur Mutsu-Hito, qui règne de 1867 à 1912) n'avait donné le droit de vote qu'à 1 % de la population. Les émeutiers traduisent la volonté d'un peuple urbain d'obtenir le suffrage universel. La croissance dans les villes était vive, et Tokyo atteignait au début du XX^e siècle un million et demi d'habitants. Mais les cités nippones n'étaient pas des villes nouvelles. Leur aspect restait traditionnel et l'on n'y bâtissait que peu de grands bâtiments. En 1938, à Tokyo, la proportion des maisons en bois atteignait 93 %. Et la vie s'organisait toujours dans les micro-quartiers qui décrivait l'espace. A Tokyo, c'est l'îlot qui a un nom et non la rue (sauf dans les récents quartiers d'affaires).

Le peuple urbain va construire un lieu symbolique de son aggrégation : ce sera le parc Hibiya, au cœur de la ville, près des journaux, des gares, des croisements des transports en commun et des grands théâtres kabuki. Espace ouvert, il devient le lieu privilégié des manifestations d'un peuple très classique dans sa diversité sociale : l'étude des manifestants arrêtés montre la présence majoritaire des petites classes moyennes indépendantes (53 % d'artisans, de commerçants et de vendeurs de rue), suivies par les ouvriers (25 %). Les employés (surtout des transports), les étudiants et les lycéens sont aussi présents.

Les habitants de Tokyo se caractérisent également par leur intérêt important et leur forte participation à la sphère publique. Citons seulement la lecture massive des journaux (le Japon a déjà, en 1900, un des plus faibles taux d'illettrisme dans le monde). Discours, réunions, tracts se multiplient. Pour autant, l'empereur n'est pas contesté et à son appel les manifestants rentreront dans le rang.

Le dernier aspect de ces émeutes est social. Le Japon connaît depuis la seconde moitié du XIX^e siècle une croissance économique rapide qui suscite les premiers mouvements prolétaires dans un pays où n'existe pratiquement aucune loi sociale. Mais les luttes et les organisations ouvrières restent faibles. Une loi de 1900 assimile la grève à un crime civique, il n'y a en 1907 que quarante syndicats. Les partis socialistes naissants restent marginaux. Et c'est moins les revendications des salariés qui apparaissent dans ces émeutes que la réaction aux effets de la modernisation ou que le mécontentement des consommateurs de la ville.

Chaque grand mouvement social a sa figure légendaire, et l'acteur social premier des manifestations de Tokyo est le *kouroumaya*, le tireur de pousse-pousse. Cette petite corporation voit son travail dangereusement menacé en 1903 par l'apparition des premières lignes de tramway. Ils vont s'en prendre à leurs concurrents en détruisant plusieurs dizaines de voitures durant les émeutes urbaines du début du siècle. En 1905, les bureaux de la Compagnie d'électricité furent aussi incendiés. Les tireurs de pousse-pousse sont soutenus par la foule du petit peuple urbain dont le mécontentement s'exerce aussi contre la compagnie des tramways lorsque celle-ci procède à une hausse jugée abusive des tarifs.

Les mythes ont la vie forte. L'opinion occidentale du début du siècle voyait dans le Japon un monde exotique et il était de bon ton de collectionner les estampes érotiques japonaises. On se précipitait à l'Opéra pour voir *Madame Butterfly*, l'un des chefs-d'œuvre de Puccini. La victoire du Japon sur la Russie en 1905 allait inquiéter les Européens qui voyaient apparaître une nouvelle et dynamique puissance économique et militaire. Une image nouvelle naissait, celle du Japon que nous connaissons de nos jours. Pourtant, en 1908, Ludovic Naudeau, un journaliste, avait publié un livre intitulé *Le Japon moderne* dans lequel il décrivait assez correctement les émeutes de Tokyo. Rien n'y fit. Qu'il y eut, comme à Paris, un peuple urbain complexe, engagé dans un mouvement social et démocratique dès le début du XX^e siècle est resté absent du monde de nos représentations. L'histoire sociale et urbaine comparée des sociétés européennes et japonaises qui va s'engager nous réservera bien des surprises.

Jean-Louis Robert est titulaire de la chaire d'histoire sociale du XX^e siècle à l'université Paris-I-Panthéon-Sorbonne.

Conservatoire National des Arts et Métiers
INSTITUT DES ETUDES ECONOMIQUES, SOCIALES ET TECHNIQUES DE L'ORGANISATION

Vous souhaitez développer votre expertise sur les marchés porteurs de l'organisation et du consulting
L'IESTO - CNAM vous propose le **Diplôme d'Études Supérieures des Techniques de l'Organisation (DESTO)**

Homologué niveau 1 (3^{ème} cycle) de l'Enseignement Supérieur

Formule continue : 1 an à temps plein dont 4 à 6 mois de mission en entreprise
Formule discontinuée adaptée à votre projet personnel et professionnel
Niveau d'accès : Bac +4
ou Bac +2 avec expérience professionnelle significative
Possibilités de financement

REUNIONS D'INFORMATION
(débouchés, programmes, conditions d'admission, financement)
les jeudis **26 octobre** et **9 novembre** de **18 à 20 heures**
Rez-de-Chaussée 55, rue de Turbigo - 75003 PARIS
Métro Arts et Métiers

IESTO
CNAM - IESTO
292, rue St Martin
75 003 - PARIS
01 40 27 25 08
e-mail : iesto@cnam.fr